

# LES BALKANS

REVUE MENSUELLE

ALBANIE-BULGARIE-GRÈCE-ROUMANIE-TURQUIE-YOUGOSLAVIE

Vol. III. No. 1 et 2.

Octobre - Novembre 1932.

## SOMMAIRE :

### Propos limina.....

- A. Papanastasiou :** La troisième Conférence balkanique.  
**G. D. L. Natchi :** L'union des Eglises et le mouvement balkanique.  
**Luben Danaïlov :** Mentalité balkanique.  
**Dr G. Severine :** L'exportation du blé russe et sa répercussion sur l'exportation du blé bulgare.  
**Dr D. Sotiriadis :** La presse médicale et la collaboration sanitaire.  
**Ange Droumev :** La culture Physique et Jean Chryssaphis.  
**D. Mentzélou :** L'activité littéraire de la jeunesse grecque.  
**T. Vaphiadis :** Figures littéraires: Théodore Trayanov  
**X. L. :** Bucarest... (fragments d'un carnet de voyage).

Informations politiques. — La vie économique et sociale (chronique financière de M. C. Karanikas, pour la Grèce). — Arts & lettres. — Le mouvement vers l'Union. — La coopération internationale. — Bibliographie, journaux et revues.

### Documents

publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale:

**Compte - rendu des travaux de la troisième Conférence balkanique** (Bucarest).

- A. Compte - rendu des travaux :** La session du conseil. — La séance d'inauguration. — Les travaux des commissions. — Les séances plénières et la séance de clôture. — Les sessions du Conseil.  
**B. Les résolutions de la troisième Conférence.**  
**C. Les observateurs à la Conférence.**  
**D. L'hospitalité roumaine.**

Editions "FLAMMA",  
9, rue Papanastasiou (Mégaron Afthonidi 39)  
ATHÈNES



# LES BALKANS

REVUE MENSUELLE

Publiée sous les auspices de la Conférence balkanique  
et avec l'appui de la Dotation Carnegie pour la Paix  
Internationale.

Organe de rapprochement interbalkanique.— Etude des questions balkaniques et du problème de l'Union sous tous les aspects.— Politique, Droit, Finances, Agriculture, Questions économiques et sociales.— Histoire, Linguistique, Ethnologie, Archéologie, Sciences, Arts et Lettres.— Sports.

Publie, tous les mois plusieurs pages d'informations sous les rubriques spéciales suivantes :

*Informations politiques.— La Vie Economique et Sociale.— Arts et Lettres.— Le Féminisme dans les Balkans.— Le Mouvement vers l'Union.— La coopération internationale.*

La seule revue publiant les textes authentiques et intégraux des documents officiels relatifs à la Conférence balkanique. (Procès-Verbaux, Mémoires, Résolutions etc.).

## Abonnements :

Albanie :.....	10 francs or.	Roumanie :... ..	325 Léi.
Bulgarie :.....	265 Léva.	Turquie :.....	4 Livres turq.
Grèce :.....	150 Drachmes.	Yougoslavie :..	110 Dinars.
Autres Pays :.....		2 Dollars.	

Editions "FLAMMA,"

Rue Papanigopoulou 9

(Mégaron Afthonidi 39)

Athènes

X. LEFCOPARIDIS,

directeur

---

# LES BALKANS

Vol. III. Nos 1 et 2

Athènes - Octobre et Novembre 1932

## Propos liminaires.

Au seuil de cette nouvelle «année balkanique»—la troisième depuis notre fondation—nous nous sentons en quelque sorte obligé de rendre compte à nos lecteurs de notre activité et de notre programme.

Cette revue a paru au mois d'Octobre 1930, à la veille du jour où, par la collaboration d'hommes, qui se sont acquis à jamais la reconnaissance de nos peuples, naissait l'institution des Conférences balkaniques. Nous nous étions alors seulement proposé d'apporter aux artisans de l'Union notre contribution, sous forme d'un périodique presque exclusivement consacré à la chronique des actes de la Conférence et à la diffusion de l'idée balkanique. Mais l'accueil qui nous a été réservé nous a vite incité à élargir le programme de la revue et à nous efforcer de lui faire refléter toute la vie balkanique, sous tous ses aspects et dans toutes ses manifestations. Depuis lors, nous nous sommes appliqué sans relâche à rendre la revue de moins en moins indigne de la grande cause qu'elle entend servir.

Tout d'abord nous avons soigné l'aspect extérieur de la revue. Nos lecteurs réguliers n'ont pas été sans s'apercevoir de la différence appréciable que présentent à cet égard les cahiers publiés à partir de notre deuxième semestre. Nous avons ensuite constamment augmenté le nombre de nos pages. A raison de 32 par livraison, suivant le modèle de nos premiers cahiers, ce nombre aurait dû être de 384 pour les douze cahiers de l'année; cependant, dès la fin de notre premier volume, il était porté à 464, et à la fin de l'année qui s'achève avec notre dernier cahier, il était porté à 710.

Aux rubriques initiales (*Informations politiques, la vie économique et sociale, Arts et Lettres*) de nos informations mensuelles, nous avons ajouté celles du «*Féminisme dans les Balkans*» et du «*Mouvement vers l'Union*», de sorte que cette véritable *Revue* mensuelle de l'activité balkanique soit aussi vaste et aussi complète que possible. A cette fin nous avons engagé des corres-

pondants dans les capitales balkaniques. Sous la rubrique «*Documents*» nous avons publié—et nous avons été les seuls à le faire—les textes intégraux et authentiques de tous les documents se rattachant aux travaux des Conférences, mémoires, rapports, résolutions, procès-verbaux, etc.

Signalons enfin à notre actif que la partie littéraire de la revue a été de plus en plus abondante. A côté de plusieurs «*Figures littéraires*», nous avons publié un grand nombre de pages de littérature balkanique, entre autres une pièce de théâtre, appliquant ainsi les décisions des Conférences balkaniques, sur la nécessité de faire connaître aux peuples balkaniques leurs littératures.

Si nous n'hésitons pas à faire ainsi étalage de cette activité c'est que l'honneur en revient à d'autres qu'à nous. Nous n'aurions jamais réussi à maintenir cette revue, sans l'appui des groupes nationaux pour la Conférence balkanique et de la Dotation Carnegie pour la paix internationale. Mr. le Dr. Earle Babcock, directeur-adjoint du Centre européen de la Dotation, qui a suivi avec une sollicitude constante les travaux des Conférences, s'est acquis à notre reconnaissance des droits, que nous sommes heureux de proclamer ici.

Nous ne nous dissimulons point les lacunes nombreuses et considérables de notre revue. Malgré les circonstances atténuantes des difficultés matérielles et techniques que présente la publication d'une revue de langue étrangère, nous ne nous faisons pas faute de reconnaître que des perfectionnements notables peuvent y être introduits. C'est dans cet esprit qu'à partir de ce cahier, nous rendant aux suggestions d'un grand nombre de lecteurs, nous modifions légèrement le format et entièrement la couverture de la revue et que nous abandonnons la division des pages en doubles-colonnes.

Mais c'est surtout le caractère interbalkanique de la revue que, de plus en plus, nous tâcherons d'affirmer. Grâce à la collaboration de personnalités appartenant à l'élite des pays balkaniques, hommes d'état, hommes de lettres, professeurs, économistes, nous avons le ferme espoir que notre publication s'affirmera comme une revue essentiellement interbalkanique, miroir objectif de notre vie, instrument d'étude de notre activité et de connaissance mutuelle de nos peuples, organe de notre mouvement vers l'Union.

## La Troisième Conférence Balkanique

Il importe de dissiper au plus tôt certaines rumeurs répandues autour de la 3<sup>me</sup> Conférence Balkanique, qui, loin d'avoir essuyé un échec, comme on l'a prétendu, a réalisé au contraire un progrès décisif dans la voie de l'Union de nos peuples. Ces rumeurs sont dues en partie au défaut d'informations précises et détaillées, la presse n'ayant malheureusement pas accordé à la 3<sup>me</sup> Conférence l'intérêt attentif avec lequel elle avait suivi les travaux des deux premières. On ne saurait trop regretter l'attitude passive de la presse balkanique, en présence d'une question aussi vitale et d'une aussi brûlante actualité que celle de l'Union de nos peuples.

Les rumeurs en question ont pris surtout prétexte de l'absence partielle du groupe national bulgare. Mais rappelons plutôt les faits.

A la veille de la première Conférence d'Athènes, la Bulgarie avait déjà laissé entendre qu'elle s'abstiendrait d'y participer, parce que l'ordre du jour établi ne comprenait pas la question de la protection des minorités, qui, par dessus toutes les autres, intéresse la Bulgarie. Nous avons alors fourni au groupe bulgare l'explication que la question des minorités nous tenait tous à cœur et qu'elle n'aurait pu manquer d'être abordée en principe, au cours de l'examen d'un autre point de l'ordre du jour, celui des bases essentielles de l'Union Balkanique. La question fut effectivement examinée, le principe de la protection fut admis et la première résolution de la Conférence relevait que l'Union future devrait avoir le caractère d'une fédération de nationalités indépendantes, excluant la possibilité pour une entité ethnique d'en étouffer une autre. Une deuxième résolution, celle qui concernait le rapprochement politique, relevait la nécessité de fournir aux Etats des garanties complémentaires de sécurité, dans les cadres des traités en vigueur, et d'exécution loyale des obligations qui en découlent, y compris celles concernant les minorités.

A cette fin, la première Conférence avait chargé le Conseil d'instituer un comité ad hoc, ayant la double mission d'élaborer un avant-projet de pacte de non-agression, de solution paci-

fique des différends et d'assistance mutuelle, et d'examiner les entraves qui s'opposent au rapprochement politique de nos peuples. A examiner de plus près ces résolutions, on voit qu'elles reposent essentiellement sur le maintien du statu quo territorial, dont la modification ne saurait intervenir qu'à l'amiable, sur la nécessité de fournir des garanties complémentaires pour l'exécution des traités et des clauses relatives à la protection des minorités et, enfin, sur la constatation du fait que l'établissement d'une confiance réciproque et en général d'une atmosphère de bonne entente et de collaboration harmonieuse entre nos peuples est de nature à favoriser, mieux que toute autre voie, la solution des différends qui nous séparent, y compris le litige des minorités.

A la deuxième Conférence d'Istanbul, la Délégation bulgare, assistée par la Délégation albanaise, avait demandé d'ajourner l'examen de l'avant-projet de Pacte, élaboré dans l'intervalle des deux Conférences par le groupe grec, parce que ce texte ne comprenait pas des dispositions spéciales sur la protection des minorités et qu'en outre les groupes nationaux n'avaient pas eu le temps de le soumettre au préalable à une étude minutieuse. Un comité spécial a été alors institué pour examiner les diverses propositions d'amendements, présentées par les groupes nationaux.

La Délégation bulgare avait aussi proposé alors que des rencontres bilatérales eussent lieu entre les groupes nationaux, à l'effet de faciliter la solution des questions épineuses. La Délégation grecque avait fait observer que, certes, ces rencontres pourraient avoir lieu sans se heurter aux statuts, ni aux résolutions de la Conférence, mais que, si la Conférence elle-même préconisait par une résolution la nécessité de ces rencontres, cela équivaldrait à reconnaître qu'elle ne constitue point l'organisme le plus approprié pour la suppression des obstacles qui s'interposent au rapprochement politique de nos peuples. La Délégation yougoslave ayant alors déclaré qu'elle partageait le désir de la Délégation bulgare, la Conférence finit par adopter le vœu que de telles rencontres aient lieu entre les groupes nationaux, «en vue de se mettre d'accord sur des questions mettant en danger les relations de bonne entente entre les parties et de s'efforcer de faire scrupuleusement remplir toutes les obligations issues des traités en vigueur, y compris celles touchant la protection des minorités».

A la suite de ce qui précède le groupe bulgare a invité les autres groupes nationaux à des rencontres bilatérales. Le groupe albanais s'étant fait représenter à Sofia, un protocole fut signé entre les groupes albanais et bulgare, reconnaissant mutuellement l'existence de minorités dans les deux pays. La signature de ce protocole a paru dépasser la compétence des groupes nationaux et, quelques autres malentendus y aidant, une rencontre projetée entre le groupe bulgare et le groupe yougoslave n'a pas eu lieu dans l'intervalle écoulé entre la 2<sup>me</sup> et la 3<sup>me</sup> Conférence.

Entretiens, le Conseil de la Conférence et la Comité spécial du Pacte, réunis à Istanbul en janvier 1932, conformément à la résolution précitée de la 2<sup>me</sup> Conférence, ont examiné l'avant projet du pacte et adopté, à la suite de laborieuses discussions, entre autres amendements d'une importance secondaire, une modification proposée par le groupe hellénique, concernant la protection des minorités. Un chapitre spécial fut intercalé dans le texte de l'avant projet, intitulé «protection des minorités» et prescrivant aux Etats signataires un certain nombre d'obligations concernant l'organisation d'une protection efficace des minorités, et à ces dernières l'obligation de se comporter loyalement envers l'Etat souverain.

L'accord des membres du Conseil et du comité spécial ayant été réalisé, il semblait que la 3<sup>me</sup> Conférence, appelée à se prononcer sur l'ensemble du Pacte ainsi amendé, n'aurait plus qu'à l'adopter sans réserves ni hésitations. Néanmoins à la veille de la 3<sup>me</sup> Conférence la groupe bulgare demandait l'ajournement de la Conférence, jusqu'au jour où les rencontres bilatérales dont il a été question plus haut fussent effectuées.

Les autres groupes nationaux se sont empressés de faire valoir qu'aux termes des statuts de la Conférence la convocation du mois d'octobre était obligatoire, que chaque session, loin d'impliquer l'exécution préalable des résolutions antérieures, contribue justement à tirer au clair les motifs qui en ont pu empêcher l'exécution, qu'au surplus il ne s'agissait là que d'un vœu, en partie exécuté, du reste, au cours des rencontres produites à l'occasion des réunions du Conseil. Se rendant aux instances de la présidence de la Conférence et aux raisons susmentionnées, le groupe bulgare s'est fait représenter à la 3<sup>me</sup> Conférence par une Délégation peu nombreuse, ayant pour mandat de déclarer au Conseil, à la veille de l'ouverture des

travaux de la Conférence, les motifs pour lesquels le groupe bulgare se croyait obligé de s'en abstenir. Les Délégations de Grèce, de Roumanie, de Turquie et de Yougoslavie ont alors donné l'assurance qu'elles feraient de leur mieux pour que les rencontres en question puissent avoir lieu jusqu'à la prochaine Conférence; à la suite de ces déclarations, la Délégation bulgare a décidé de participer aux travaux de la 3<sup>me</sup> Conférence et donné son adhésion à l'ordre du jour, lequel comportait l'examen et le vote du Pacte balkanique.

La Conférence fut ainsi ouverte avec la participation de toutes les Délégations. Mais lorsque la commission politique aborda la discussion de l'avant projet du Pacte, la Délégation bulgare en a encore demandé l'ajournement, jusqu'à ce qu'une solution conforme à ses vues fût donnée à la question des minorités, faute de quoi elle menaçait de se retirer.

Il apparut alors évident que la Délégation bulgare subordonnait sa participation aux conférences non pas seulement à l'exécution du vœu relatif aux rencontres bilatérales, mais aussi et surtout à la conclusion préalable d'accords bilatéraux, intergouvernementaux, concernant les minorités. Ce faisant la Délégation bulgare méconnaissait le caractère de l'institution de la Conférence, dont la mission consiste justement à déblayer le terrain, à s'attaquer hardiment à des problèmes, que les gouvernements officiels n'estiment pas opportun d'aborder, bref à instituer une méthode de travail en vue de la future union.

La Délégation bulgare méconnaissait aussi le but essentiel de la Conférence, elle en niait le caractère de nécessité et même de simple utilité. Les autres Délégations ne pouvaient souscrire à cette façon de voir, sans reconnaître du même coup l'inanité de leurs efforts, la vanité de leur tâche. La Délégation albanaise, qui avait soutenu jusque là les points de vue bulgares, s'est même élevée contre la proposition d'ajournement, en ajoutant que, si celle-ci venait à être adoptée, elle se retirerait. Mais la Délégation bulgare, dont le mandat était limité, ne s'est pas rendue à ces raisons et s'est retirée jusqu'à la fin des travaux de la Conférence, pour participer cependant à la session du Conseil tenue à Bucarest même, à l'issue de la Conférence. Le Pacte Balkanique fut ainsi voté sans la participation de la Délégation bulgare.

Certes nous avons tous déploré l'attitude de la Délégation bulgare, et les présidents des Délégations n'ont pas manqué

d'exprimer à plus d'une reprise les vifs regrets que cette abstention leur causait. Mais il convient de mettre ici en relief que l'unanime fermeté avec laquelle la Conférence a fait face à des propositions si foncièrement incompatibles avec la propre raison d'être de la Conférence, constitue une nouvelle garantie pour le maintien de notre méthode de travail et renouvelle notre confiance en la nécessité de notre institution.

Pour ma part, je suis persuadé que le groupe national bulgare aura vite fait de s'en convaincre également. L'esprit de conciliation, les dispositions amicales que les autres groupes ont manifestées à l'endroit des desiderata bulgares, et surtout l'adoption même du pacte, sont autant de preuves qui témoignent en faveur de la méthode de travail suivie jusqu'ici, qui seule peut nous conduire à la réalisation intégrale de notre idéal commun.

\* \* \*

J'ai eu souvent l'occasion de mettre en lumière l'importance capitale de ce Pacte, si laborieusement préparé et si heureusement adopté par la 3<sup>me</sup> Conférence de Bucarest. Qu'il me soit permis d'y revenir, en quelques mots, pour les lecteurs de cette revue.

Le chapitre des minorités intercalé dans le projet initial prescrit pour les États signataires l'obligation 1) d'instituer des Offices étatiques de minorités, chargés de réunir les requêtes concernant la protection des minorités et d'y donner suite, 2) d'instituer une commission interbalkanique de minorités, composée de représentants des États signataires, siégeant successivement dans chacun des ces États et chargée d'examiner les requêtes soumises aux Offices et la suite qui leur aura été donnée. Les décisions de cette commission n'engagent les gouvernements que si elles sont prises à l'unanimité. En cas de divergence et sur une nouvelle requête des intéressés, le dossier de l'affaire est soumis à la S. d. N. qui applique la procédure en vigueur. Une disposition spéciale prescrit que les requêtes doivent correspondre à la libre volonté des populations intéressées et que celles-ci sont tenues à se comporter loyalement envers l'État souverain. Une autre disposition oblige les États signataires à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'empêcher toute action pouvant troubler la paix et les relations de bon voisinage entre les peuples balkaniques.

Ce sont là des innovations qui facilitent l'entente de nos peuples en dehors de toute immixtion étrangère ; elles constituent une garantie pour une meilleure application des dispositions conventionnelles concernant les minorités et, en même temps, elles empêchent que la propagande nationaliste mette les populations minoritaires au service de ses desseins. Le Pacte accorde par ailleurs des garanties complémentaires de sécurité et de solution pacifique des différends, si bien que dans son ensemble il marque un véritable progrès dans les conceptions qui devraient inspirer désormais les pactes de ce genre. Le vote de la 3<sup>me</sup> Conférence est la première conquête décisive dans la voie de l'Union balkanique.

\* \* \*

On sait que l'ordre du jour de la Conférence comportait, à côté des questions de rapprochement politique, un abondant matériel d'étude pour les questions de rapprochement économique, pour la liberté de circulation et de travail des ressortissants balkaniques, pour la collaboration des services sanitaires, pour l'unification des droits, pour le développement des communications et pour le rapprochement intellectuel. Le lecteur verra dans ce même cahier les résolutions adoptées par la Conférence sur tous ces points. Je voudrais seulement relever ici l'importance toute particulière que revêtent les résolutions relatives au rapprochement économique et au régime des ressortissants.

En matière de rapprochement économique, la Conférence a constaté, à la suite des travaux préparatoires des Conférences antérieures, que la protection satisfaisante des produits balkaniques en particulier n'est pas praticable sans l'organisation d'un rapprochement économique plus général et d'une coopération plus étroite, entre les États appelés à conclure entre eux une convention économique multilatérale. Aussi a-t-elle décidé d'instituer auprès de la Chambre Interbalkanique de Commerce, déjà fondée à Istanbul sous les auspices de la Conférence, une commission chargée d'élaborer un projet de convention, sur la base du principe de droits de douane préférentiels et du principe de l'orientation commune de la politique commerciale étrangère des pays balkaniques.

En matière de régime des ressortissants, dont le principe d'égalité de traitement avait été établi par les Conférences an-

térieures, la Conférence de Bucarest a reconnu que le projet de convention y relative constitue une partie intégrante du Pacte politique déjà adopté et de la convention économique en voie d'élaboration. La 3<sup>me</sup> Conférence a ainsi proclamé l'interdépendance des trois facteurs essentiels de l'Union balkanique, à savoir le rapprochement politique, la convention économique et la convention du régime des ressortissants. Elle a tracé de la sorte des directives de plus en plus précises pour les efforts futurs des groupes nationaux.

Je tiens à répéter que je ne trace ici qu'un aperçu succinct des travaux de la 3<sup>me</sup> Conférence. Si l'on veut se rendre compte des progrès réalisés dans les autres domaines de l'activité humaine il suffira de parcourir les textes des résolutions et des rapports. On y verra l'ampleur de notre dessein, l'envergure de notre effort. Qu'on le veuille ou non, on sera forcé de constater que dans l'espace de deux ans nous avons littéralement créé à Athènes, à Istanbul et à Bucarest, un nouvel état d'esprit, presque un nouvel ordre de choses.

Je ne voudrais pas terminer ces lignes sans rendre hommage à l'excellente organisation de la Conférence, due aux efforts du groupe national roumain et en particulier de son président, l'éminent homme d'état M. Cicco-Pop, de son président suppléant, le professeur Pella et de son secrétaire-général M. Vladesco-Racoassa. Je tiendrai aussi à relever que le charmant et fastueux accueil qui nous a été réservé à Bucarest par le Gouvernement roumain, le Parlement, le Maire de la ville, l'Université, la Chambre de Commerce, les Associations féminines et en général par toute la société de la capitale, ont aussi grandement contribué à rehausser le prestige de la Conférence et à l'entourer de cette atmosphère de cordialité et de camaraderie, si indispensable au succès de nos travaux.

A. P. PAPANASTASIOU

---

## L'Union des Eglises et le mouvement balkanique.

La mode est actuellement à la négation doctrinaire et obstinée de toute importance de la religion et de ses organismes, dans la vie politique des états. Mais, pourtant, du fait indéniable que la vie politique des peuples n'est autre chose que la résultante des différentes influences qu'ils subissent, nier la portée de l'influence de l'Eglise sur les questions politiques ce n'est que prendre pour réalité un désidératum logiquement souhaitable. Il est hors de doute que la religion et son organe, l'Eglise, joue, encore et malgré tout, un rôle multiple qui n'est pas sans influencer sur la vie politique des états. C'est une autre question de savoir si cette réalité doit être soutenue ou au contraire combattue, et pour quels motifs. En politique, art réaliste par excellence on ne peut s'abstenir de tenir compte du facteur de l'Eglise; et puisque on ne peut l'écarter, il faut s'efforcer de l'utiliser.

Il est vrai, d'autre part, que l'influence politique de l'Eglise, chez nous en Orient, est beaucoup moins puissante que celle qui s'exerce à l'Occident. Les causes sont multiples et, comme pour toute chose on ne doit s'en prendre qu'à soi-même, l'Eglise orientale ne doit aussi s'en prendre qu'à elle-même, si sur ce point elle est en retard sur sa soeur catholique. Mais ce sont là des considérations plutôt étrangères à cet article. Je voudrais surtout répondre ici à la question suivante: puisque l'Eglise est un facteur inévitable dans la vie politique des peuples, peut-on l'utiliser dans le mouvement de l'union balkanique, et comment?

D'abord, quelques constatations de faits. Le niveau intellectuel des peuples qui forment les Etats balkaniques est tel, que leurs dirigeants doivent compter avec l'influence—par ailleurs regrettable—des religions et des ecclésiastiques. S'il est vrai qu'en Orient nous ne sommes pas accoutumés à voir le clergé à la tête de listes électorales ou de meetings politiques, il est aussi vrai que le pape, le hodja et le prêtre, s'ils sont judicieusement employés, pourraient grandement servir la propagation de l'idée balkanique, tout au moins dans nos villa-

ges ; si, politiquement, ils ne peuvent influencer notre jeunesse et, peut-être, nos populations masculines, ils le pourraient faire parmi nos mères, nos femmes, nos soeurs ; ce n'est pas là l'élément le plus négligeable pour notre but. Un autre fait — qui expliquera pourquoi je limite le problème dans le rôle de l'Eglise chrétienne et orthodoxe — est qu'en majorité les peuples des Balkans appartiennent à ce rite qu'on appelle rite grec. Mais il est évident que ce qui vaut pour l'orthodoxie vaut, et même davantage, pour le catholicisme et pour l'islamisme. Les organisations religieuses et les prélats de ces deux religions peuvent travailler à ce but — et ils le doivent — parmi leurs ouailles, et collaborer avec l'Eglise majoritaire, pour réaliser ce minimum de programme commun. Ils sont même, comme on verra par la suite, beaucoup plus favorisés dans cette tâche, parce que leurs organisations ont su garder le caractère supra-national et humanitaire de la religion.

La question donc se limite maintenant ; comment peut-on utiliser l'Eglise orthodoxe d'Istanbul et les autres Eglises soeurs au service de notre but ? Il est clair que le seul moyen de les utiliser c'est de les unir. Réalisons l'union des Eglises balkaniques et nous aurons beaucoup fait pour l'union des peuples. Mais comment entreprendre une pareille tâche ? Qui en prendra l'initiative ? Quels sont les obstacles qui s'y opposent ? Il faudrait commencer par reconnaître le terrain. Et tout d'abord examiner les motifs pour lesquels l'Eglise d'Orient est morcelée, tandis que celle d'Occident est unie. Les explications ingénieuses, avancées pour déguiser les graves responsabilités de ceux qui ont été la cause de ce morcellement, ne font point défaut. La doctrine dit bien des choses et les comparaisons avec d'autres Eglises de caractère national ne manquent point. Mais l'esprit simple et le sens commun trouvent une explication facile et péremptoire, et c'est l'histoire qui nous la donne. A quelle époque le morcellement de l'Eglise orthodoxe a-t-il commencé, tout au moins pour les Balkans ? Ce fut lorsque le mouvement nationaliste chez les divers peuples balkaniques a commencé de trouver son expression définitive. Serait-ce que la religion est une valeur nationale ? Non point. On peut très bien appartenir à différents états et pourtant ne former qu'un tout religieux ; les exemples abondent. Mais alors pourquoi la séparation et le morcellement des états ont-ils provoqué dans les Balkans un morcellement ecclésiastique et, bien plus, un anta-

gonisme entre les Eglises soeurs, antagonisme qui a causé leur faiblesse ? Expliquer l'origine et les circonstances du morcellement c'est en trouver les responsables. Ne nous dissimulons pas qu'une large part de la responsabilité retombe sur le Patriarcat du Phanar.

Le synode et les métropolitains, oubliant le caractère supranational de l'Eglise et que, pour suivre le Christ, ils devraient renoncer non seulement à leur famille mais aussi à leur nationalité, ont fait de l'Eglise chrétienne et supra-nationale un instrument au service des buts nationalistes d'une partie de leur troupeau, au détriment des aspirations légitimes des autres parties. A une époque comme celle de la fin du dernier siècle et de l'avant guerre, où le nationalisme égoïste et réfractaire constituait le postulat même du commandement de l'Eglise, une action des prélats en faveur d'une nation, au milieu d'une autre et parfois contre elle, ne pouvait que provoquer la réaction contre ces dignitaires et leur chef, qui était le Phanar. Le Phanar, pour des raisons multiples—et ce sont là des circonstances atténuantes—se sentait Grec : lors de la disparition de l'Empire byzantin les Grecs étaient l'élément le plus fort ; les Ottomans ont donc cru que tous les chrétiens étaient des Grecs et les traitaient comme tels ; les livres sacrés de l'orthodoxie étaient écrits en grec et par conséquent tous les prélats devaient avoir une culture grecque, qui leur donnait l'occasion d'apprendre toute l'histoire de la Grèce, devant laquelle l'histoire des autres peuples s'effaçait. Voilà les raisons pour lesquelles les dignitaires de l'Eglise se sentaient Grecs ; et même ils l'étaient si fortement qu'ils oubliaient qu'avant tout ils étaient chrétiens. Lorsque la Grèce se libéra, ils voyaient en elle une protectrice naturelle, plus naturelle que la Russie, parce qu'elle avait la même langue sacrée. Ils se sentaient donc Grecs, aussi bien avant qu'après les mouvements nationalistes ; mais lorsque ceux-ci éclatèrent, ils ont mis nécessairement en opposition les différents éléments orthodoxes ; et l'Eglise se rangea avec l'élément grec, avec lequel ses cadres étaient si fortement liés. Mais ici la faute devient grave, parce que la sympathie se transforme en lutte contre tout ce qui n'était pas grec ; les éléments non-grecs réagirent et, en luttant contre les dignitaires ecclésiastiques d'origine ou de tradition pro-grecque, ils luttèrent aussi contre l'Eglise tout entière, contre le Phanar. Le Phanar n'a pas su éviter cette collision funeste et, parfois,

bien plus forte que celle entre les nations qui se réveillaient et le despote ottoman. De là jusqu'à la séparation officielle des Eglises nationales et de l'Eglise mère, il n'y avait même pas un pas. La politique nationaliste grecque du Phanar a obligé en quelque sorte les Roumains, les Serbes, les Bulgares et, tout dernièrement, les Albanais, à se séparer de l'Eglise-mère. Cette explication est illustrée parfaitement par l'histoire de la séparation de l'Eglise albanaise, dont les phases, parfois tragiques, sont très proches de nous. On opposera, certes, à cette thèse la séparation de l'Eglise grecque; le cas pourrait être expliqué autrement, mais cette explication même n'absoudra point la politique à courte vue du Phanar.

Mais tout ceci appartient au passé. Actuellement le peuple et le gouvernement grecs, suivant de près les idées de l'époque et ayant profondément souffert, se réunissent autour de leurs foyers et dans leurs frontières. Abandonnant tout sentimentalisme inutile, ils veulent se rappeler qu'ils appartiennent à une grande famille — les Balkans — et par là, à l'univers. Il semble que le chef actuel de l'Eglise a compris cette réalité; mais ce changement doit s'extérioriser, et même d'une façon frappante. Je ne veux pas en discuter ici les moyens; c'est affaire secondaire; mais peut-être une rupture avec la tradition séculaire sera nécessaire; changement du centre de l'Orthodoxie, élection, lorsque le cas se présentera, à la haute dignité, de prélats d'une autre nationalité, ce sont là quelques mesures qui me viennent à l'esprit, au courant de la plume.

Voilà la seule voie vers l'unification de l'Orthodoxie; on doit la suivre et on la suivra. Lorsque cette union sera accomplie, l'idée de l'union politique balkanique aura fait un grand pas. Cette Eglise, unie aux autres Eglises englobant des sujets balkaniques, collaborera au but commun qui, tout compte fait, est un but qui concorde avec les principes chrétiens. Ceux qui croient à la nécessité de la religion et à l'efficacité de son rôle comprendront facilement l'importance de cette union. Mais ceux qui, convaincus des idées claires et anti-mystiques du XX<sup>me</sup> siècle ne veulent voir dans la religion qu'une forteresse à ruiner, doivent aussi tenir compte de la réalité du moment et ne pas méconnaître l'importance, que la religion possède encore pour nos peuples.

(Tirana)

G. D. L. NATCHI

## Mentalité balkanique

---

La grande initiative, partie d'Athènes, pour la création d'un mouvement panbalkanique, vient d'entrer dans sa troisième année. Ceux qui ont conçu l'heureuse idée d'instituer la Conférence Balkanique seraient en droit de s'enorgueillir, en constatant que de tous les côtés on s'efforce d'imposer l'idée de l'Union, des Carpathes à l'Egée et de l'Adriatique à la Mer Noire. Mais ils ne pourront s'empêcher d'examiner dans un esprit de sain positivisme, les entraves et les ennemis qui se dressent contre leur initiative.

Il est vrai que personne n'a ouvertement attaqué l'œuvre des Conférences ; mais il est aussi vrai que les travaux se heurtent à des obstacles, à des difficultés, qui semblent excéder les forces des artisans énergiques de l'Union.

Autour de chaque mouvement social il se forme des groupes d'adeptes et d'adversaires. Mais, entre les deux courants, une masse compacte, une foule de spectateurs inertes accueille, sans aucun optimisme, ou avec une parfaite indifférence, les messages et les appels, que leur adressent les apôtres conscients du mouvement. La masse écoute et entend ce qu'on lui dit et ce qu'en lui propose ; pourtant elle demeure insensible et passive ; l'enthousiasme qui anime les idéalistes ne semble pas l'atteindre. La masse perçoit la voix mais n'accueille pas l'idée ; elle ne semble pas se laisser pénétrer de la possibilité de sa réalisation, sous une forme pratique. La masse n'est suffisamment préparée, ni pour envisager l'œuvre entreprise avec la ferveur de la foi, ni pour la soumettre à un examen critique.

L'attitude de la masse, cette grande majorité de nos populations, n'est pas seulement passive. Elle se dresse souvent en ennemi actif de plusieurs initiatives utiles, de plusieurs tentatives de redressement social. Nous voyons dans cette attitude des masses balkaniques un des obstacles qui arrêtent la grande initiative d'Athènes, dans son effort de conquérir une plus large popularité et d'aboutir à des résultats plus appréciables.

Si nous tenons pour vraie cette affirmation, nous devons nous demander aussitôt : « que nous faut-il faire pour assurer le succès de cette œuvre salutaire ? »

Je formulerai la réponse dans les termes les plus simples :

pour conquérir les masses à la grande idée du mouvement panbalkanique, nous devons surtout créer parmi elles une mentalité balkanique.

Sans doute, c'est la classe des intellectuels qui dirige l'opinion publique. Mais ce n'est pas la classe des intellectuels qui la constitue. Les divers représentants de tels ou tels groupements politiques et sociaux, qui s'entretiennent et qui échangent leurs vues au cours de ces rencontres, ne devraient pas oublier dans leur enthousiasme, qu'ils ne forment qu'une petite minorité, que leurs idées et leurs sentiments ne sont pas toujours partagés, que souvent même ils sont entièrement ignorés, qu'au surplus ils ne représentent pas la totalité des intellectuels de leur pays, et que, peut être, ils n'en sont pas toujours les plus éminents. L'enthousiasme, et, je dirai même, la foi qui les anime devrait être insufflée dans l'âme de nos peuples.

Tous les peuples balkaniques dans leur ensemble et chaque individu en particulier devront acquérir la conviction que le bonheur et la prospérité de nos pays ne peuvent être assurés que par la collaboration harmonieuse, dans toutes les branches de l'activité morale et matérielle.

C'est le problème de l'éducation individuelle et sociale qui entre désormais en jeu: créer de saines conceptions politiques, instituer un enseignement approprié dans les Ecoles, cultiver des sentiments de tolérance sociale, d'estime mutuelle, de confiance et, enfin, de respect pour la valeur morale d'autrui. Je reconnais qu'il n'est pas facile de se livrer à une action si vaste et si complexe; mais je soutiens que c'est la seule voie pour créer dans les masses une conscience balkanique, à défaut de laquelle les peuples ne verseront jamais leurs forces au service du mouvement panbalkanique. Le succès du mouvement implique ce fondement moral, que nous avons le devoir d'assurer, en nous dépouillant des préjugés séculaires et de ce poids du passé, qui enveloppent comme une écorce notre raison, et en luttant contre le courant, pour établir, entre nous tous, un régime de confiance et de respect réciproques.

La question est d'ordre pratique. Par une action directe et méthodique nous devons instituer un nouvel état d'âme. Tout élément négatif appartenant au passé devra être supprimé et céder la place à des manifestations nouvelles, à des faits nouveaux et tangibles. Ce n'est pas par la distinction entre vainqueurs et vaincus, par la négation du droit pour les peuples

de disposer d'eux-mêmes, par le refus d'octroyer la liberté de la langue, par la tendance des uns à jouir des richesses des autres, par des vues d'hégémonie et par une politique présomptueuse, ce n'est pas par la violence morale ou physique exercée contre la liberté individuelle, ni par le manque de respect envers la culture nationale du voisin qu'on arrivera jamais à établir des liens entre les peuples. Ces moyens ne servent qu'à étouffer les heureuses initiatives et qu'à ébranler les fondements mêmes de tout édifice ainsi élevé.

L'Église, la Presse, l'École, l'Armée, les diverses associations de bienfaisance, doivent occuper des positions responsables. Leur mission historique est en jeu. Elles doivent se consacrer avec abnégation et persévérance à inspirer aux masses et aux individus les grandes vertus de la tolérance, de l'altruisme, de la vraie égalité, de l'amour du prochain, du sacrifice, et à leur insuffler la volonté de se donner franchement la main, en voisins et amis, pour former un ensemble vigoureux, aux vastes frontières, une force économique digne d'envie, un élément puissant dans la famille européenne.

Si cette nouvelle conscience ne se propage pas parmi tous les intellectuels et parmi les masses, la Péninsule des Balkans ne verra pas le jour où ses enfants seront unis; les efforts de cette pléiade d'apôtres de l'Union Balkanique seront voués à la stérilité et les générations futures vivront dans l'indigence et dans l'inertie, sans pouvoir exploiter à leur profit les biens de cette brève existence terrestre.

Le problème est ardu, mais il n'est pas insoluble. Les Balkans nous appellent au travail. Sous leur ciel la place ne fait défaut pour personne. Rendons-nous compte, tous, que les Balkans sont une force, une force amie. Mais puissions-nous aussi comprendre que l'Union Balkanique ne peut être imposée par la baguette du magicien. Si nous ne créons pas les conditions de son acceptation spontanée, l'Union sera pour longtemps un rêve, un appel dans le vide. Seule l'éducation sociale des masses, jointe à la foi de leurs dirigeants, pourra poser les fondements de réalisation. Seule cette éducation et cette foi donneront naissance à la conscience balkanique, sans laquelle le succès ne couronnera pas la belle initiative d'Athènes, dont je demeure un partisan enthousiaste et convaincu.

(Sofia)

LUBEN DANAÏLOV  
Avocat au barreau de Sofia, membre du Conseil  
de l'Union Internationale des Avocats

## L'exportation du blé russe et sa répercussion probable sur l'exportation du blé bulgare.

La forte exportation du blé de l'U.R.S.S., pendant la campagne commerciale 1930—31 (environ 23 millions qx.), grâce à l'abondante récolte de 1930, et le maintien de l'exportation sur un niveau assez élevé pendant la campagne 1931—32 (environ 17 millions qx.), malgré la faible production de 1931, avaient suscité de vives appréhensions parmi les pays exportateurs, justement inquiétés par cette reprise inopinée et surtout par la politique désastreuse de prix, adoptée par les exportateurs soviétiques.

Le problème de l'exportation soviétique du blé pour la campagne en cours préoccupe également les pays exportateurs balkaniques (Roumanie, Yougoslavie et Bulgarie). Mais, tandis que les deux premiers pays ont eu cette année une production, qui leur permettra difficilement d'avoir une marge de blé pour l'exportation, la Bulgarie par contre a obtenu une bonne récolte, bien qu'inférieure à celle de l'année dernière, qui laissera toutefois des excédents considérables de blé pour l'exportation.

Pour cette raison le problème de l'exportation soviétique du blé présente le plus grand intérêt pour la Bulgarie, qui, pendant les dernières années, est en train de perdre son principal marché, la Grèce, où le blé soviétique a fait des conquêtes sensibles.

Cherchons maintenant, sur la base de quelques renseignements officiels, à formuler un pronostic sur la probable participation de l'U.R.S.S. au cours de la proche campagne commerciale sur le marché mondial du blé.

Les informations les plus récentes, qui proviennent de l'U.R.S.S. annoncent, pour cette année, une diminution (d'environ 10 %) de la superficie cultivée en blé, par rapport à l'année précédente. Toutefois les conditions météorologiques pendant la campagne agricole 1931—32 ont été plutôt favorables à la culture, ce qui fait prévoir un rendement unitaire plus élevé, que celui obtenu l'an dernier.

En prenant en considération que, pendant la campagne

agricole 1931—32, 34,8 millions d'hectares ont étéensemencés (contre 37,3 millions en 1930—31) et en supposant que le rendement unitaire puisse atteindre environ 8 qx. par ha., la récolte de cette année pourrait être calculée à 276 millions de qx. environ.

Nous savons déjà que la production abondante de 1930 (295 millions qx.) a permis à l'U.R.S.S. d'exporter environ 23 millions qx. de blé pendant la campagne commerciale 1930—31, en laissant de cette manière 270 millions de qx. environ, pour la consommation intérieure, c.a.d. 1,67 qx. par habitant, étant donné, que la population de l'U.R.S.S. en 1931—32 était évaluée à 161 millions d'habitants environ.

La population de l'U.R.S.S., dont l'augmentation annuelle est de 2,5 %, pourra atteindre en 1932—33 environ 164 millions d'habitants. En supposant que la consommation intérieure du blé par personne reste invariable pendant la campagne 1932—33, le besoin en blé peut être évalué à 274 millions qx. environ.

Done, après déduction, des 276 millions qx. de la production probable, des 274 millions qx. prévus pour la consommation intérieure, l'U.R.S.S. aura probablement à sa disposition 2 millions de qx. environ, destinés à l'exportation.

Cependant, d'après des informations plus récentes, qui proviennent d'U.R.S.S., la moisson et le battage du blé procèdent cette année dans des conditions assez défavorables; le retard des travaux, causé souvent par des fautes de l'administration et par le sabotage des agriculteurs, a provoqué des pertes considérables de graines. Les achats du blé par l'Etat se sont heurtés à une forte résistance cette année, non seulement de la part des cultivateurs individuels, mais aussi de la part des organisations d'Etat (Kolehoz et Sovchoz).

En se basant sur des calculs largement approximatifs on peut conclure, que l'U.R.S.S. ne disposera pas d'excédents considérables de blé pour l'exportation, qui, dans la campagne commerciale 1932—33, ne dépasseront pas probablement 1 à 2 millions de qx.

Examinons maintenant quelles répercussions ces conditions de l'exportation soviétique du blé pourront avoir sur les exportations du blé des pays balkaniques. La Roumanie et la Yougoslavie ont obtenu cette année, comme nous avons déjà

dit, des récoltes peu abondantes, qui probablement ne laisseront pas d'excédents pour l'exportation.

La Bulgarie, avec une production de 14,5 millions qx., ajoutés à 1,5 million de qx. restés des campagnes précédentes, aura à sa disposition environ 16 millions qx. de blé.

Le besoin de la consommation intérieure, calculé à 1,80 qx. par habitant, pour une population de 6 millions d'habitants, peut être estimé à 11 millions de qx. environ. Donc la Bulgarie aura à sa disposition environ 5 millions qx. du blé, pour l'exportation.

Les exportations du blé bulgare, pendant les deux dernières années, marquent un progrès graduel, vu qu'elles passaient de 1,47 million de qx. pendant la campagne commerciale 1930-31, à 2,60 millions de qx. en 1931-32.

La disponibilité de forts excédents, les probabilités d'exportations faibles de l'U.R.S.S., de la Roumanie, de la Yougoslavie et de la Hongrie, qui ont obtenu des récoltes peu abondantes, créent une situation très favorable pour l'exportation bulgare, également pendant la campagne prochaine.

Cependant, les bonnes récoltes obtenues cette année dans les principaux pays importateurs de blé et la concurrence des blés nord-américains ont induit la Bulgarie à prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas perdre sa situation privilégiée.

A l'intérieur du pays le Gouvernement bulgare a décidé d'accorder aux cultivateurs les crédits nécessaires, afin de prévenir les ventes précipitées, qui auraient une répercussion défavorable sur les prix, et de continuer les achats des blés pour maintenir les prix au plus haut niveau possible. A la Conférence de Stresa, la délégation bulgare a développé une action très énergique pour obtenir les avantages, qui pourront dériver des résultats de cette Conférence, spécialement en ce qui concerne les bénéfices du fond de revalorisation des céréales, des tarifs préférentiels e.t.c.

Rome.

Dr. G. SEVERINE

## La Presse médicale et la collaboration sanitaire

A la suite de l'accord si heureusement intervenu entre les médecins balkaniques pour leur collaboration dans le domaine scientifique, la nécessité se fait sentir d'un Bulletin médical commun, rédigé en français, par les soins d'une commission spéciale, où les médecins des six pays seraient représentés. Cette publication officielle présenterait la contribution des médecins balkaniques à l'étude des questions scientifiques ou sociales, qui préoccupent le monde médical occidental, et servirait de moyen pour rendre de plus en plus étroite la collaboration des médecins balkaniques avec leurs confrères d'occident.

Pour que la publication de ce Bulletin puisse avoir lieu au plus tôt et dans les meilleures conditions possibles, il faut que toutes les Facultés de médecine et toutes les Associations médicales des Balkans l'adoptent et le reconnaissent comme leur organe officiel. Il faut aussi que la Commission qui en assumera la rédaction se consacre entièrement à cette tâche.

Le Bulletin enregistrera les progrès réalisés par chacun des pays balkaniques dans le domaine médical et dans l'organisation des services sanitaires.

Il est malheureusement certain que l'évolution de la science médicale et des organisations sanitaires dans les Balkans laissent à désirer, surtout si on les compare à celle d'autres pays plus avancés. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'envisager avec une juste fierté les efforts déployés par une légion de savants balkaniques, dont l'activité se manifeste dans tous les domaines, en dépit des difficultés financières dans lesquelles ils se débattent et malgré l'intérêt limité que les gouvernements leur témoignent. La science médicale balkanique, organisée sur la base de la collaboration scientifique des six pays, pourra bientôt revendiquer une place honorable à côté de la science d'autres pays, plus avancés.

Le groupe des médecins, qui ont représenté à la Troisième Conférence de Bucarest leurs confrères, a manifesté le plus vif intérêt à la publication de ce Bulletin; il importe que, dans l'intervalle qui nous sépare de la IV-ème Conférence, la publication de ce Bulletin se réalise, malgré les grandes difficultés

que présente l'organisation d'une collaboration scientifique régulière.

Les professeurs des Facultés de Médecine de nos Universités devront participer activement à la publication du Bulletin et l'appuyer par une collaboration fréquente. Une faible contribution financière des Facultés suffirait pour couvrir les frais de publication de quatre à six fascicules, jusqu'à la prochaine Conférence. Dans l'intervalle, les nombreux abonnements, que les médecins des Balkans ne manqueraient pas de souscrire, assureraient la publication régulière du Bulletin, dans des conditions d'édition dignes de cet organe indispensable de la collaboration scientifique du monde médical des Balkans.

Les premiers cahiers pourraient comprendre les communications faites aux Associations médicales de nos pays sur des sujets scientifiques spéciaux.

Nous estimons que notre participation aux travaux des Conférences Balkaniques nous impose le devoir, à nous, médecins des Balkans, de nous mettre à la tête de cette œuvre éminemment humanitaire, qui consiste à relever les conditions actuelles de la santé publique et privée de nos pays.

Dr D. SOTIRIADIS

---

## La Culture physique et Jean Chryssaphis

Un jour, au cours des IV<sup>mes</sup> Jeux Balkaniques (9—16 Octobre 1932), deux drapeaux dominèrent les marbres du Stade athénien; tandis que l'un dressait le symbole réjouissant de l'Union des Associations athlétiques balkaniques, l'autre — en berne — annonçait la mort prématurée de Jean Chryssaphis, directeur de la Culture physique en Grèce, disparu en pleine vigueur et dans la force de l'âge.

Une grande figure s'est éteinte. Un grand ami de l'Athlétisme bulgare a disparu, un grand animateur de la Culture physique des Balkans a été arraché à son activité créatrice.

Je ne connais pas par le détail la vie de Jean Chryssaphis. Mais mon séjour à Athènes, en 1929, pour l'organisation des premiers Jeux Balkaniques, m'avait donné l'heureux avantage de le connaître et de connaître en sa personne un des créateurs de la culture physique contemporaine.

L'inoubliable professeur Chryssaphis fut en Grèce la réformateur de ce que les grecs appellent la «gymnastique», de la Culture physique et de l'athlétisme. La création d'une Direction de Culture physique auprès du Ministère de l'Instruction publique, la législation y afférente, l'organisation en général de la Culture physique chez nos voisins du Sud, ne sont qu'une faible partie de l'oeuvre immense à laquelle il s'était appliqué. Il avait une connaissance parfaite de tous les systèmes d'éducation physique et une expérience de plus de trente ans, acquise et perfectionnée non seulement en Grèce mais aussi en Allemagne, en Suède, en France, en Tchécoslovaquie, en Hollande, en Italie, en Angleterre et en Amérique. Sa haute compétence, jointe aux dons d'une rare intelligence, il les avait mis entièrement au service du progrès de la Culture physique et de la civilisation en général.

Chryssaphis n'appartient pas seulement à sa nation. Son oeuvre avait franchi les frontières de son pays. Pas un cours international, pas une manifestation pédagogique, sans la collaboration active de Chryssaphis. Il savait insuffler à ces cours l'esprit vivifiant de ces conceptions modernes, qui ont pénétré actuellement tous les systèmes de Culture physique. Dans le domaine théorique, aussi bien que dans celui des réalisations

pratiques, il n'était jamais à court d'inspiration. Sa parole séduisait son auditoire, toujours nombreux, soit qu'il parlât sa langue maternelle soit qu'il employât le français, l'allemand ou l'anglais, car il possédait admirablement toutes ces langues. Même il se proposait d'apprendre le bulgare, pour suivre de plus près le développement de la Culture physique dans notre pays. Il conservait précieusement dans sa bibliothèque les rares essais publiés chez nous par Al. Diakovitch, Iv. Katchev, Rouménov-Framtzev et par celui qui écrit ces lignes. Ses propres ouvrages, «Système de Culture physique» en deux volumes, «Les Jeux Olympiques jusqu'à nos jours», etc., épuisent les sujets traités, au double point de vue théorique et pratique.

Les grandes vertus de chef, de sociologue et de savant que possédait Jean Chryssaphis, ne sauraient être commentées au courant de la plume dans un article. L'histoire de la Culture physique consacra à son oeuvre et à sa personne ses plus belles pages.

Nous nous inclinons respectueusement devant la tombe du cher et respecté professeur, du Père de la Culture physique balkanique.

Sofia

ANGE DROUMEV

Inspecteur de Culture physique

---

## L'activité littéraire de la jeunesse grecque.

La jeunesse grecque—car c'est uniquement d'elle que je me propose de vous entretenir ici—avait bien des obstacles à franchir avant d'arriver à une production littéraire, sinon digne de l'ancienne tradition hellénique—du moins équivalente à celle des autres pays de l'Europe.

Le manque d'une langue parfaitement épanouie (on parle aujourd'hui en Grèce un langage assez éloigné de l'ancien et qui n'est encore officiellement admis ni par l'Académie ni par l'Université d'Athènes) et, d'autre part, l'absence de traditions littéraires (soit par suite des guerres continuelles et diverses que ce pays entreprit et qui empêchèrent la continuité de son histoire littéraire, soit faute de fortes personnalités qui, s'imposant, par leurs propres moyens, contribueraient ainsi à la formation de courants, d'«écoles littéraires») l'absence, dis-je, de langue et de traditions littéraires ne sont pas pour faire le chemin facile aux Jeunes.

Teutefois, grâce aux efforts du regretté Psycharis et de ses amis, tous les écrivains, ceux d'Aujourd'hui comme ceux d'Hier, se servent du langage du peuple («Dimotiki») qui, bien qu'encore incomplet, se prête néanmoins, par sa richesse et par sa vigoureuse vitalité, à l'expression des idées les plus profondes, les plus délicates et les plus compliquées. Quant à la question de la tradition, celle-ci reste toujours libre et permet ainsi à chacun de battre, à ses propres frais, les sentiers de la création.

C'est donc dans ces conditions que nos Jeunes prennent le large... Nous verrons maintenant où ils en viennent. Avant de le faire, j'estime nécessaire de répéter ma déclaration du début : Je parlerai ici *uniquement* de la Jeunesse ; de ceux qu'on a coutume d'appeler «*les moins-de-trente-ans*».

La production de cette jeunesse, telle qu'elle se présente aujourd'hui, est, dans sa totalité, d'une qualité qui lui permet de revendiquer des droits de classement parmi la Jeune production littéraire de l'Europe.

Des œuvres comme celle de *Vénézis* : «Le N° 31328», de *Stratis Doucas* : «La vie d'un captif», de *Daskalakis* : «Les déracinés» etc... peuvent dignement figurer à côté de n'importe quelle œuvre française ou allemande de la littérature contre l'horreur de la guerre. Mais, ce que je perçois surtout d'encourageant dans cette production c'est sa subtilité, sa possibilité de sujétion à une critique sérieuse et pénétrante. Du reste,

l'apparition d'un front de critique sobre et sérieuse me paraît d'une signification particulière : elle est due à un besoin éso-  
terique, organique de notre jeune littérature. Et la force de  
talents critiques, comme par exemple celui de M. *Théotocas*, qui  
se présenta en 1929 avec son essai «L'Esprit Libre», pour pu-  
blier, depuis, encore deux livres, nous donnent la mesure de la  
portée de cette littérature. Un méditateur n'a pas le droit de  
passer outre sur la signification générale d'un travail aussi  
plein de bon sens, aussi éclairé que celui de M.M. *Thrylos*, *Agras*,  
*Charis*, *Dimaras*, *Cotzioulas* et même du tout jeune encore  
*Carantonis*.

*Le Roman et la Nouvelle* sont tenus sur un niveau très ap-  
préciable par MM. *Castanakis*, le remarquable styliste et psy-  
chologue, dont le roman «Les Princes» emporta le premier  
Prix Zicakis (1924) et qui, depuis tient l'avant garde du roman  
grec ; *Mélis Nicolaïdis*, d'une personnalité mûrie et originale ;  
*Terzakis*, dont les deux premiers livres, courageusement pu-  
bliés dans les premières années de l'Après-Guerre, furent les  
lueurs d'une aube pleine d'espoir. Certes, M. Terzakis, pour  
qui je me sens obligé de parler un peu plus longuement, car  
il s'agit, en effet, d'un vrai pionnier des lettres, ne nous a pas  
encore donné la juste mesure de son talent. La direction des  
revues littéraires «*Pnoé*» (1928) et «*Logos*» (1930), qu'il assumait  
respectivement et qui sont tout à son honneur, ne lui laissè-  
rent pas le temps de travailler pour son propre compte. On  
attend donc impatiemment son roman annoncé : *Xephloudas*,  
dont «Les Cahiers de Pavlo Photinos» et «La Symphonie In-  
térieure» furent favorisés par l'unanimité de la critique, *Dolis*  
*Nikvas*, le producteur connu de romans cosmopolites. Men-  
tionnons encore MM. *Caravias*, *Veïnoglou*, analystes et cos-  
mopolites, Mlle Lily Nacou, dont les nouvelles déjà publiées  
dans le «Monde» de Barbusse et un roman récemment paru à  
Athènes, nous révèlent, une véritable romancière, d'un réalisme  
de bon aloi ; M. *Politis*, le sympathique auteur de «Lémono-  
dassos», *Papageorgiou*, *Délios*, *Spandonidis* et *Levantis*. La lit-  
térature purement prolétarienne a, aussi, ses fervents, en Grèce  
comme partout. Ce sont : le remarquable nouvelliste et romancier  
*Katiforis*, V. et *Helly Dascalaki*, Mlle *Mavroïdi*, poétesse et tra-  
ductrice de russes, *Fréris* etc. etc. pour ne rapporter ici que les  
plus représentatifs de la jeunesse intellectuelle.

Passons à la *Poésie*. Il y a quelques mois, une revue d'A-

thènes posait aux écrivains et poètes grecs cette question : «La Poésie, a-t-elle fait faillite chez nous?...»

Nombre d'anciens et quelques jeunes y ont donné suite. Leurs réponses furent assez controversées. Les avis se sont si confondus les uns aux autres, qu'il serait impossible d'en tirer une conclusion nette et catégorique. Pour ma part, me rapportant à la *quantité* de recueils parus ces dernières années, je suis porté à admettre que la Poésie est toujours *en vie* ; il y a pourtant encore un point à éclaircir ; c'est celui de la *qualité*. Ici, on doit être plus réservé—surtout après la mort de *Caryotakis*... On pourrait néanmoins affirmer qu'il existe, parmi nos Jeunes, un certain nombre de vrais talents, tels que *Manganaris*, qui débuta en 1924 avec «Le Voyage» ; *Hager-Boufidis* qui a adopté le vers blanc, si répandu en France ; *Anthias*, qui se révèle un véritable talent avec ses inoubliables vers de révolte émouvante et spontanée (1926), *Canellis* et *Emmanouïl* poètes d'inspiration moderne ; *Alépis*, cœur plein de bonté et de compassion pour la souffrance humaine, *Crinaïos*, Mlle *Rita Boumi*, ainsi que MM. *Lascos* et *Zotos*, fins chanteurs inspirés par l'Amour. Cet été nous a encore révélé un tout jeune talent : Mlle *Hébé Couya*. Dans la poésie prolétarienne, je ne vois que M. *Anthias*, dernièrement converti, Mlle *Mavroidi*, M. *Mavroképhalos* et M. *Spiéros*.

On est donc forcé de convenir que, si la poésie ne présente pas une mine extraordinairement florissante, elle n'en est pas moins vivante...

Ce qui est incontestablement en retard c'est le *Théâtre*. La production dramatique de ces derniers temps est réduite à un minimum tout voisin du néant... Je ne suis pas tant sûr que cela ne provienne des conquêtes du film-parlant, plutôt que d'une défaillance de nos jeunes dramaturges. Car, on ne peut nier que M.M. *Bogris*, *Ioanopoulos*, *Sidéris* et *Nikvas* nous aient parfois donné de bonnes pièces, dans le passé. Les seules pièces de jeunes qui fussent jouées cet été à Athènes sont celles de M. *Photiadis*, «Magnia Vitrova», (Prix Calokeris, 1932) et celle (vite retirée) de M. *Movroképhalos*. Elles passèrent sur la scène des «Jeunes» (direction artistique : M. *Rotas*). Les autres théâtres se bornent à nous servir des traductions de pièces étrangères, et le plus souvent, de médiocres.

Qu'il me soit encore permis de mentionner avec une profonde douleur, à côté du nom du regretté poète *Caryotakis*,

ceux de : *Maria Polydouri, Tangopoulos, Valtadoros, Saravas* et *Batistatos*, dont la mort prématurée cause une grande perte aux Lettres grecques et à la famille littéraire...

Je ne suis point sans m'apercevoir combien j'ai été monotone et peu intéressant, en débitant tout un commerce de "-is,, de "-as,, et de "-os,, !... Ce n'est pas fait sans intention ; je veux rendre ainsi plus vivante, plus stéréoscopique la réalité dans laquelle se meut cette jeunesse, réalité qui perdrait, je crois, beaucoup à être exprimée en chiffres de comptabilité : trois bons romanciers, plus deux bons critiques, etc...

J'insiste davantage sur la signification de cet effort répandu et désintéressé, car tous les jeunes auteurs dont je viens de citer les noms, persistent à lutter non seulement contre les obstacles héréditaires auxquels j'ai fait allusion au début de cet article, mais encore contre les exigences matérielles de leur édition, vu que, à cause de la préférence du grand public (pas très grand, en Grèce...) pour un ou deux écrivains et poètes, les éditeurs refusent de publier les autres auteurs (et surtout les jeunes), qui se voient ainsi réduits à le faire à leurs propres frais. Certes, il y a "Logos,, pour les plus connus, "Nea-Hestia,, pour quelques-uns et même "Kyclos,, pour un ou deux, qui se prêtent à servir d'«*orphéons*» (selon le terme de Maurice Barrès) aux jeunes... Mais suffit-il d'une nouvelle, d'une poésie, entrefilées quelque-part dans une revue, une fois par an, pour marteler une réputation, pour consacrer un talent?...

En terminant, je conclurai que l'activité de la jeunesse grecque n'est pas de *qualité* négligeable. Evidemment, au point de vue "innovation,, il y a encore beaucoup à faire. La forme et la matière restent, depuis longtemps, sans marquer un nouveau pas. C'est que, cette activité est répandue et que, chacun se livre isolément à ses recherches. Parlant d'André Breton M. Pierre-Quint dit : "Son influence a été et reste considérable sur une partie de la jeunesse,, (La Revue de France, 15 oct. 1931). Or, en Grèce, on n'a pas d'André Breton. Il manque ce nerf énergique, cette forte personnalité, qui, par son autorité, par sa supériorité, grouperait cet appréciable matériel humain pour le guider vers des horizons nouveaux... Toutefois, reste le bon matériel. Et ceci constitue le meilleur espoir pour l'avenir de ce pays, qui éleva jusqu'à la forme la plus parfaite les Lettres et les Arts antiques.

DIMITRY MENTZELOS

## Figures littéraires

### Théodore Trayanov.

Parmi les poètes bulgares contemporains, T. Trayanov, le poète de la ballade bulgare, occupe une place particulière.

Pour plusieurs, Trayanov est le poète qui a cherché à exprimer par le symbolisme toute sa richesse spirituelle, et qui demeure, à la fois, le représentant le plus essentiel de cette école dans son pays. D'autres pensent, au contraire, que Trayanov est bien peu symboliste. Mais tous sont d'accord sur un point : que dans l'œuvre de Trayanov, il est des poèmes qui lui valent le titre de « grand poète ».

Trayanov est né en 1882, à Tatar Pazardjic. Il reçut l'instruction élémentaire et moyenne à Sofia, ensuite il suivit des cours supérieurs en Autriche et en Allemagne. Pour la première fois il publia des vers en 1899, dans la revue écolière « Smeh ». Avant la guerre, il était connu par son recueil « Regina mortua » (1909). Depuis 1912 il en publia plusieurs autres : « *Ballades bulgares* » (1921), « *Cantique des cantiques* » (1923), « *Chants romantiques* » (1926), « *Panthéon* » (1928), et dernièrement en 1929, le recueil « *L'homme libre* ».

Elève des poètes français et surtout allemands, Trayanov, dans ces premières œuvres, se laissa influencer très profondément par la poésie symboliste française et allemande.

La poésie bulgare, comme toutes les autres poésies balkaniques, marcha d'abord sur les empreintes de l'Occident. Les poètes bulgares, non satisfaits du cercle étroit de leur poésie populaire, se tournèrent inquiets, avant et après l'indépendance, vers la poésie étrangère, en particulier vers celle de la France, de la Russie et, plus tard, de l'Allemagne. C'est ainsi que dans la poésie bulgare on distingue toutes les écoles de la poésie européenne ; expressionnistes, parnasiens, symbolistes, futuristes, toutes les tendances et toutes les manières y ont laissé des traces.

Le mouvement principal autour de ces écoles date depuis la période qui suivit 1907 et qui réunit un remarquable groupe de poètes et d'écrivains, dont certains appartenaient au groupe de l'esthéticien *Kreuster*, ou avaient subi l'influence des recher-

ches philosophiques de *Kreuster* et de *Pentcho Slaveikov*. C'est l'époque où, pour la première fois sont traduits en bulgare, les poètes : Verlaine, Verharen, Hérédia, Baudelaire et les russes : Brussov, Balmont, etc. Sous ces influences étrangères se créeront ensuite et se développeront divers groupes de poètes et d'écrivains qui poseront les bases du symbolisme bulgare. Ce fut à la suite de ces fermentations que naquirent les revues : «*Houdoznik*» en 1914, «*Znevo*» et, après la guerre, la revue «*Vezni*», que dirigeait le poète et critique à tendances modernes, Ghéo Milev. Dans ces revues passent en traduction les œuvres de poètes, écrivains et philosophes, tels que *Edgar Poë*, *Wilde*, *Nietzsche*, *Baudelaire*, *Maeterlinck*, *Malarmé*, *A. Samain*, *Dehmel*, *Hofmenschthal*, *Hölderlin*, *Stefan George*, *Rémy de Gourmont* et autres. Sous ces influences étrangères variées, apparaissent en grand nombre de nouveaux poètes bulgares : *Théodore Trayanov*, *Ludmie Stoyanov*, *Yavorov*, *Nicolai Lilief*, *Dimtcho Dabelianov*, *Christo Yassenov*, *Trifon Uounev*, *Emmanouil Dimitrov*, *Dimitri Boyadjiev*, *Iv. Christov*, *Ivan Mirtchev*, *Iv. Grozev*, *Nicolas Rainov* et *Ghéo Milev*.

C'est donc de cette époque et de ces recherches qu'émane l'œuvre poétique de Trayanov, qui se distingue, par son puissant talent, de tous les poètes de sa génération. Marchant surtout sur la piste des symbolistes étrangers, il introduisit le symbolisme dans la poésie bulgare. Même sous ce point de vue il constitue une étape dans la littérature de son pays, il découvre des horizons nouveaux pour la poésie de sa nation. Mais ses premiers recueils sont ténébreux, chaotiques, incompréhensibles. Ce fut la cause pour laquelle il fut en général qualifié d'obscur et vague. Une imagination déchainée, dit son critique J. Bandev, qui ne connaît et n'entend se soumettre à aucune loi de logique et de psychologie. «Si on ferme les yeux après la lecture d'une de ses poésies, et qu'on veuille voir ce qui en reste dans l'âme, on ne trouve qu'une mosaïque de personnes et l'écho de la pulsation rythmique de la rime». De plus, continue-t-il, sa poésie ne nous ouvre même pas une route large et éclairée vers l'âme du poète.

Il n'est pourtant pas le même dans les recueils suivants. Dans les «*Ballades bulgares*», parues dans une édition ornée de suggestifs dessins du bon artiste *Sirak Skitnik*, il abandonne son vol dans les nues et descend plus bas, plus près de la vie, se fait le porte-voix des désirs de sa nation et compâtit aux souffrances de son peuple.

De même dans son recueil suivant, les «*Chants romantiques*», il s'inspire de la poésie populaire et de la mythologie.

Au point de vue forme, ces recueils se distinguent par leur musicalité et par l'ordonnance du rythme.

Avec son dernier recueil «*Le Panthéon*», qui, selon le critique et profond commentateur de son oeuvre, I. Rodoslavov, constitue «une composition classique où se révèle la haute et puissante inspiration du poète», Trayanov s'achemine vers la solution du grand problème du calme psychique. Le «*Panthéon*» est une série de poèmes qui n'est pas encore achevée et qui, dédiés à de grands initiés de la poésie: *Byron, Keets, Maria Rilke*, etc. sont publiés dans l'intéressante revue «*Xeperion*» que le poète lui-même fait paraître avec le critique Ivan Rodoslavov.

L'oeuvre de Trayanov est traversée par tous les problèmes qui émeuvent l'âme humaine: problèmes de la divinité, de l'amour, du pays natal.

Artiste accompli du vers, il s'impose par son oeuvre comme le type le plus représentatif de sa génération, sur laquelle il a exercé une influence remarquable, qu'il ne cesse d'exercer aujourd'hui sur les jeunes.

En terminant cette courte notice sur l'oeuvre de Trayanov, je signale que le poète a été traduit en français par M. Georges Assen Dzivkgov.

T. VAPHIADÈS

## Bucarest...

(Fragments d'un carnet de voyage)

De Bucarest j'emporte des souvenirs et des regrets, comme d'une femme. De m'en être approché sans l'avoir possédé, il me reste l'amertume qu'on a d'aimer sans comprendre. Il est assez naturel que Bucarest se refuse à livrer au premier venu l'intime secret de sa personnalité; ce qui surprend c'est qu'on puisse souffrir de cette connaissance imparfaite comme d'un malheur, comme d'une injustice. Et voici qu'à l'innombrable foule de mes désirs inassouvis, s'ajoute désormais celui de bondir un jour à la conquête de cette âme inconnue et que je devine délicieuse.

A force d'avoir subi ailleurs le pathos artificiel des orchestres «tziganes», j'avais fini par les prendre en horreur. C'est d'habitude un joli monsieur bien pris dans son habit, debout, visage composé, oeuillade assassine, coup d'archet présomptueux, qui conduit des airs au rythme lent ou précipité, mais uniformément affligés de se prostituer ainsi à la foule sédentaire et curieuse des villes d'eaux. On dirait que le sentiment de cette déchéance étouffe les vibrations des cordes, assourdit les caisses de résonance, s'insinue à travers le famélique groupe des instrumentistes assis et traverse tout l'orchestre d'un souffle de mensonge.

Ici, l'orchestre tzigane est chez lui. A l'heure où s'allument les lumières de la ville, d'un bout à l'autre de Bucarest, c'est le frémissement des violons qui s'accordent. Plus d'airs d'opéras, plus de simulacres de «morceaux classiques», piteusement arrachés à quelque auguste symphonie, dont le temple est ailleurs. C'est le violon tzigane, le vrai, qui chante. Le public, qui n'est pas là pour se morfondre, n'interrompt ni les murmures des conversations, ni les éclats de rire; et le tzigane, qui est bon enfant, sourit. Son heure viendra, il en est sûr. Bientôt son charme aura opéré. Ce ne sera pas l'attention appliquée de l'auditoire allemand, la suspension méthodique du boire et du manger jusqu'à l'accord final, qui donnera le signal d'un nouvel assaut sur les victuailles. Ce sera un vaste attendrisse-

ment qui descendra lentement sur la salle, une langueur diffuse qui captivera les cœurs comme une caresse, une plongée de plus en plus délicieuse et de plus en plus poignante dans ces profondeurs indistinctes, où la vibration d'un son suffit pour en faire jaillir une larme.

Le magicien qui voit ses charmes opérer connaît l'art de les alterner. Quand il aura vu que l'extrême limite est atteinte, que vos genoux se dérobent, ce sera brusquement une longue trainée chromatique, ou une note en pizzicato, comme un sursaut, qui vous secouera les épaules comme pour vous crier : «assez pleuré, la vie est belle...». Le rythme alors s'accélère, les violons se réveillent, les contrebasses se mettent de la partie, et c'est maintenant un vrombissement martelé par les maillets du «cymbalo», une palpitation, une trépidation qui agite les musiciens, qui agitera bientôt toute la salle, et qui souffle dans ces cœurs en défaillance la joie d'aimer, la joie de vivre...

Parmi ces rythmes frénétiques, le violon du chef se meut avec une assurance si souveraine qu'il n'a pas la moindre velléité d'en faire étalage. Le chef des tziganes est grave. Il hait les mouvements inutiles et les vaines démonstrations. Seule l'expression concentrée de son visage et, aussi, l'effort visible de ses phalanges recourbées, révèlent qu'il est totalement subjugué par sa propre musique.

Comment visiterons-nous la ville? A pieds? Elle est immense. Bucarest aura bientôt un million d'habitants. En auto? Ce serait trop rapide et les impressions par trop fugitives. On pourrait monter dans les trams—un réseau parfait qui peut vous conduire partout. Mais pouvons-nous hésiter, puisque nous avons déjà aperçu des voitures, de vraies victorias d'autrefois? Ce n'est pas la seule capitale balkanique où il en existe encore. Mais ailleurs elles sont confinées aux abords des gares et, de jour en jour, le taxi les déloge. Ce n'est qu'à Bucarest qu'elles circulent partout. Avec leur air à la fois vieillot et grand seigneur, avec leurs cochers glabres—j'apprends qu'ils appartiennent à une secte qui prescrit la mutilation à ses adeptes—elles conservent encore des amis, surtout parmi les étrangers ou les désœuvrés. A voir parfois, à l'angle de quelque rue déserte, une élégante roumaine se prélasser dans une de ces voitures, on se surprend à douter si la guerre a passé là. Il faut tourner l'angle et retomber dans l'animation des rues modernes pour s'en convaincre.

Les rues modernes, nous les reverrons le soir, aux lumières. Tant qu'il fait jour, nous traverserons la ville au grè de la fantaisie de notre eunuque. Je suis frappé par le nombre de rues grouillantes de monde. Tant qu'on ne s'est pas orienté dans la ville on se croit toujours près du centre. Ce sont des rues populaires, bordées de magasins à bon marché, quincailliers, coiffeurs, merciers ; le tram trouve moyen d'y passer. Plus bas, c'est une nouvelle série de boutiques, épiciers populaires, dont les étalages rudimentaires, montés sur des tréteaux, exhibent des viandes crues ou des têtes de fromage, cordonniers qui suspendent en guirlande à leurs portes des grappes de babouches ou des sabots, que le vent balance en cadence, vendeurs ambulants de robes brodées, qu'ils étalent sur les parapets des ponts, comme une lessive. Au demeurant, vision familière d'un Orient sympathique et amusant.

Un angle de rue et l'on se frotte les yeux. Sommes-nous transportés dans quelque principauté de l'Allemagne du Sud ? Belle ordonnance des rues, constructions élégantes. Des arbres. Peu de passants, quelques femmes, immanquablement jolies. Tout-à-coup, c'est encore l'Allemagne, mais l'Allemagne des grandes villes, aux constructions imposantes, aux lignes austères. D'abord jé veux m'informer ; je demande ce qu'est telle bâtisse massive, dont la pierre grise semble avoir été posée là pour des siècles. Mais bientôt je renonce ; ces bâtisses sont trop nombreuses pour que je puisse les identifier.

Maintenant c'est la série des larges chaussées, de part et d'autre bordées de villas opulentes et de parcs admirablement tenus ; allées qui se prolongeraient à perte de vue, si un Arc de Triomphe, très digne comme tous les arcs de triomphe, n'arrêtait le regard... Des flâneurs ; à midi et vers le soir, parade d'équipages ; parfois, une rangée de chaises sur les trottoirs, comme pour un spectacle. Puis la chaussée se transforme en une belle route qui conduit jusqu'à ce ravissant bois de Snagov, sorti de terre comme dans les légendes, dans l'espace de quelques années. Mais ici, il nous faudra quitter notre bizarre cocher et dévorer en vitesse les quarante kilomètres qui nous séparent de Snagov...

J'ai pénétré dans le bois avec un indicible ravissement. J'en ai foulé le sol et respiré l'odeur, avec la ferveur des adolescents. A chaque pas s'évanouissait une parcelle de réalité et je

pénétrais plus avant dans les domaines du songe. Longtemps j'avais cru que mon âme s'était fermée à jamais à la fraîcheur des bois, au murmure des feuilles, à la blancheur des cygnes. Il a suffi de ce tapis d'ombre sous les arbres et de ce lac, pour que tout un monde s'écroulât.

Nous vécûmes là quelques heures ineffables. Le lac est un pur joyau. Des roseaux y baignent près du bord, Parfois quelque branche alourdie se penche et s'abandonne à la caresse de l'eau. Au fond d'une baie minuscule, les vestiges d'un monastère, une église. La voûte se prolonge très haut, en cylindre. Notre savant compagnon nous explique : ici repose le Voévode Vlad le sanguinaire, assassiné en 1462... Cette vision ensanglantée, ce souffle sinistre de passion dans ce paysage adorable!... « Oh ! que ne suis-je assis à l'ombre des forêts... » Enfonçons-nous sous les grands arbres, laissons-nous captiver par cette vaste sérénité, qui descend du ciel avec la nuit...

Si je voyageais en touriste, j'aurais sans doute passé la nuit dans cette charmante bicoque, qui est l'hôtellerie du bois. Mais à l'opéra le rideau se lève à 9 heures précises et nous n'avons que le temps de rentrer pour nous changer. Cependant nous disposons d'une demi-heure encore avant le spectacle. C'est l'heure des grands boulevards, l'heure où Bucarest multiforme change de parure et s'abandonne au plaisir. La foule déborde tellement les trottoirs, qu'on a dû ingénieusement leur céder une partie de la rue, au moyen de chaînes-frontières. Beaucoup d'officiers. Il faut croire qu'ici l'uniforme garde intact son prestige, puisque, le service fini, les militaires ne s'empressent pas de se mettre en civil, comme ailleurs. Beaucoup de femmes aussi. Admirablement chaussées. Plusieurs sont impeccables ; quelques unes superbes ; toutes dégagent un parfum d'élégance. On cueille au passage le chaud regard de deux prunelles qui semblent vous reconnaître ; mais le flot vous emporte et vous plongez de plus en plus dans la houle vivante.

Parfois l'éclairage est si vif qu'on se croirait dans une salle de fêtes. Des majuscules d'un rouge rutilant sont suspendues entre ciel et terre, sur des toits invisibles, à des distances improbables, que la buée de la nuit semble indéfiniment prolonger ; une profusion de lumières aux devantures, aux portes des restaurants, d'où s'échappent des bouffées de musique... Où sont ici les pauvres, les déshérités ? Quel bon génie a déridé

tous ces fronts, quel souffle en a chassé le quotidien souci ? Je sais que la crise, ici comme partout, a fait des ravages. Ne me l'a-t-on pas assez répété tout le jour ? Mais je ferai comme les autres. Je n'y penserai que pendant la journée. Quand la nuit vient l'homme est fait pour le plaisir. Qu'ils le trouvent ou non tous ont l'air d'y courir. Oh ! ce ne sera pas simple badinage ! A l'ardeur du regard, à l'allure de la démarche, à la recherche de la toilette, on sent que le plaisir sera maintenant la grande affaire. Toute cette foule d'hommes et de femmes, qui semblent chercher l'assouvissement de désirs éternellement renouvelés, dégagent une volonté de jouissance qui s'installe en moi, souverainement. Rien ne pourra plus la déloger jusqu'à l'heure du sommeil. Peu à peu le filtre opère. L'ivresse s'empare de mon cerveau. Je sens la rue comme un foyer dévorant, où les désirs se consomment avant d'être assouvis, où tournoient les sons des violons, les parfums des fourrures, l'éclat des bijoux, les fauves reflets des chevelures, cent visions fugitives et peut-être inexistantes, auxquelles l'imagination enfiévrée prête une vie plus intense que celle de toute réalité. Cette exaltation me poursuit au théâtre, où je pénètre sans transition. Pour m'assagir j'essaie d'observer la salle, les dimensions, le public. Mais les instruments qui s'accordent exaspèrent mon exaltation.

... La colombe annonciatrice plane maintenant sur les chevaliers aux mains suppliantes. Parsifal le pur vient d'élever le ciboire que rougit le propre sang du Seigneur. La main de Wagner s'appesantit sur mon épaule pour me ravir à toute pensée profane. L'enchantement du Vendredi Saint m'emporte dans des régions, que j'aurais cru ce soir inaccessibles. Faut-il dire que l'opéra est parfait ? Je n'ai même pas besoin de me livrer à des comparaisons, ni de faire le moindre effort critique pour m'en convaincre. Le fait seul me suffit, que, dans l'espace de quelques minutes, cette vague de pureté ait tout effacé, ou du moins tout couvert.

Cette soirée m'apprend que Bucarest n'est pas qu'une ville de plaisir. Je consulte le répertoire de la semaine et constate, avec une agréable surprise, que Madame Butterfly n'y figure point. Des amis m'affirment que le Théâtre National n'est pas moins éclectique. Mais je n'ai le temps que d'y jeter un coup d'œil, le lendemain. C'est une matinée qui n'a rien d'exception-

nel, et cependant le théâtre est bondé. En scène des prétendants présomptueux et ridicules à souhait défilent devant un vieux roi au beau manteau d'hermine, une reine superbe et trois ravissantes princesses. Il s'agit manifestement du choix d'un époux. Un chœur suave célèbre le choix des princesses. Et j'admire que le théâtre dispose d'un chœur si discipliné, qui rivaliserait sans crainte avec celui de l'opéra. M. Victor Eftimiu, qui a longtemps dirigé le Théâtre National, circule dans les couloirs comme chez lui; il est l'heureux auteur de la pièce, qui en est à sa 17<sup>o</sup>me représentation.

Que n'aurais-je fait pour prolonger ici mon séjour! Nombre d'amis, qui ont peut-être mieux rempli leur journée, en sont émerveillés. Chacun me dit «voyez ceci, voyez cela». Que ne puis-je tout voir!..

X. L.

---

## Informations Politiques

### Les Elections

Le 11 Novembre le peuple albanais a élu ses députés ; on sait que les élections en Albanie sont pratiquées avec le système du suffrage universel indirect, à peu près comme on procède aux Etats

**ALBANIE** Unis pour l'élection du président de la république, mais ici les électeurs du second degré n'ont d'aucune façon un mandat impératif et agissent suivant leurs propres préférences, sinon suivant leurs propres intérêts. La campagne électorale vise par conséquent plus ceux qui ont été désignés pour être électeurs que la masse du peuple albanais, qui, après avoir voté pour désigner les électeurs du second degré, reste simple spectateur des événements ; en effet les électeurs ne sont point élus pour leurs idées politiques, ou pour avoir déclaré qu'ils voteront pour tel ou tel candidat, mais simplement pour leurs qualités personnelles et aussi pour leur situation sociale ; le peuple leur délègue pour ainsi dire ses pouvoirs et ce sont eux qui en disposent ; ce sont eux qui font l'objet de la cour des candidats.

Toutefois malgré l'existence d'un système électoral qu'on ne peut pas taxer de modernisme, cette fois-ci les élections ont eu un caractère beaucoup plus libéral. En effet, après la désignation des électeurs, le gouvernement, par la bouche du premier ministre, a donné, aussi bien aux électeurs qu'aux élus, l'assurance qu'il n'interviendrait point dans la lutte des candidats et, pour mieux marquer son impartialité, il n'a pas présenté des listes gouvernementales. Ainsi la lutte a pris un caractère particulier et pour certains candidats elle a été difficile. Parmi les anciens députés, qui, tous à peu près, ont été candidats et demandaient le renouvellement de leur mandat, le tiers a dû céder la place à d'autres élus.

Après les élections, comme avant, la situation politique en Albanie se caractérise par l'inexistence de partis politiques ; la lutte parlementaire est donc réduite entre les différents groupes dominés par des considérations d'ordre personnel ; le gouvernement, n'ayant pas pris officiellement part aux élections, n'a ni à se féliciter ni à se considérer comme désavoué par les électeurs ; il ne peut savoir les intentions des élus à son égard qu'après le vote qui suivra ses déclarations ; jusqu'à ce moment il restera à sa place, d'autant plus que tous ses membres ont été réélus et qu'on peut tenir pour certain qu'il obtiendra facilement la confiance de la Chambre. C'est la solution la plus simple et qui suivant les indices, a des chances nombreuses de succès.

Néanmoins, dans les cercles politiques de Tirana, d'autres solutions sont envisagées. Et tout d'abord une démission collective du cabinet et son remplacement par des hommes nouveaux, ou ayant déjà fait leurs preuves au pouvoir ; on cite déjà les noms de ceux qui seraient éventuellement chargés par le roi de former le nouveau gouvernement ; parmi ceux-ci, les plus en vue sont l'ancien premier ministre et président de

l'ancienne chambre, Monsieur K. Kotta, l'ancien ministre de justice et doyen d'âge de la Chambre nouvelle. M. P. Poga, et enfin le ministre de la justice dans le gouvernement qui est au pouvoir, M.M. Tutulljani. Une autre solution envisagée est celle qui consiste à un simple remaniement du gouvernement et au maintien à la tête du nouveau cabinet de M. P. Evangjelli. Une chose est certaine, c'est qu'avec toutes ces solutions la politique intérieure et extérieure de l'Albanie ne changera point au fond des choses.

Cette politique a été formulée, lors de l'ouverture de la session ordinaire du nouveau parlement, dans le discours prononcé personnellement par le roi. En rendant compte aux députés de l'activité gouvernementale pendant l'absence de la chambre, le roi a en même temps indiqué quelle serait la tâche de tout gouvernement futur : maintien des relations amicales avec tous les états et particulièrement avec les voisins, dans le cadre de la Société des Nations en collaboration avec la puissance alliée, l'Italie, en ce qui concerne la politique extérieure ; continuité de l'activité gouvernementale en faveur de l'amélioration de l'administration, de l'instruction publique etc, pour la politique intérieure. Le discours royal a longuement insisté sur le programme économique qu'on doit suivre pour faire face à la crise que l'Albanie traverse avec tout le monde : amélioration du système fiscal et modernisation des impôts, par le remplacement des plus anciens, allègements en faveur des classes productives du pays, etc.

Après la lecture du message du roi, la chambre s'est ajournée au lendemain pour commencer ses travaux par la validation de ses membres et la constitution de son bureau. n.

### L'ouverture de la Chambre.

Le 28 Octobre, S. M. le roi a personnellement prononcé le discours du Trône, inaugurant la deuxième session de la législature.

Après avoir indiqué la gravité de la crise économique et **BULGARIE** financière que le pays traverse, le souverain a donné l'assurance que le gouvernement est décidé à prendre les mesures les plus rigoureuses contre ceux qui chercheraient à profiter de ces difficultés pour saper les fondements de l'Etat.

Concernant la politique étrangère, le roi a constaté que la Bulgarie entretient de bons rapports avec tous les Etats, qu'elle s'est acquis les sympathies des Grandes Puissances et qu'elle est animée du désir de régler toutes les questions pendantes avec ses voisins. Le roi a ensuite énuméré les projets de loi que le gouvernement se propose de présenter à la Chambre, et a terminé au milieu des vives acclamations des députés.

### Le Congrès agrarien.

Le Congrès annuel de l'Union Agrarienne s'est réuni le 23 Octobre, avec la participation de 6.000 délégués et de 15,000 auditeurs, sous la présidence de M. Kalumalev. Les chefs des partis constituant le gouvernement du Bloc national ont d'abord pris la parole pour saluer les con-

gressistes et pour relever l'importance de la composition actuelle du gouvernement, qui lutte avec une égale ardeur contre la droite réactionnaire et contre la gauche anarchique. L'apparition subite de MM. Papanastasiou et Raducanu, arrivés en avion de Bucarest, où siégeait alors la Troisième Conférence balkanique, a provoqué les acclamations enthousiastes des assistants. Les deux hommes d'état ont adressé aux congressistes des allocutions vivement applaudies.

M. V. Dimov, ministre et secrétaire général de l'Union, a fait ensuite un compte-rendu de l'activité du parti depuis le dernier congrès. Il a conclu en disant que les efforts du parti tendent à raffermir les institutions d'Etat, dont dépend la prospérité du peuple.

Voici un résumé des résolutions adoptées par le Congrès, suivant le compte-rendu qu'en donne «la Bulgarie».

1. Sur les questions politiques: Appel aux agrariens de continuer leurs efforts en vue de mener à bonne fin l'œuvre réformatrice du gouvernement; élimination des instruments de l'Entente démocratique, maintenus dans les rouages du pouvoir; respect de l'autonomie des communes; ouverture d'une enquête sur le gouvernement du régime précédent etc.;

2. Sur les questions économiques: Stabilisation des prix des produits agricoles et leur ajustement avec ceux des produits industriels; mesures rigoureuses contre les usuriers et les spéculateurs; assistance à l'œuvre des coopératives intervention énergique de l'état dans le commerce des produits agricoles en vue de la défense des intérêts des producteurs.

3. Sur les impôts: Réforme radicale du système des impositions, révision totale du tarif douanier; création d'une loi spéciale pour secourir les économies paysannes, éprouvées par les calamités publiques; facilités aux syndicats agricoles et aux coopératives des tabacs; assistance aux artisans; paiement des bons délivrés contre la vente de céréales; réduction du budget d'Etat.

4. Sur la réforme des corps autonomes; Réforme de la division administrative, de façon à réaliser le maximum d'économies, et amendement de la loi relative aux communes rurales.

5. Sur le pourvoi des cultivateurs en terres et la mise en valeur des propriétés d'Etat: Révision de la loi sur les propriétés et de la distribution des terres, faite pendant le régime de l'Entente démocratique, cette distribution devant se faire désormais par voie de consultation populaire; le bénéfice des terres, des forêts et des eaux ne doit appartenir qu'à ceux qui les travaillent et l'administration des grandes entreprises nationales, telles que les chemins de fer, les mines, la Banque Nationale etc. doit être remise entre les mains de l'Etat.

6. Sur la Santé Publique: Lutte efficace contre la malaria, la tuberculose, les maladies épidémiques etc.

7. Sur la protection du producteur agricole: Prorogation des délais de la loi pour la protection des producteurs agricoles; réduction des baux des terrains appartenant aux fonds, en faveur des producteurs qui ont payé leurs impôts, en octroyant le droit d'usage de ces terres aux paysans pauvres; amélioration de la situation des émigrés.

8. Sur diverses autres questions: Levée de l'état de siège dans les départements de Kustendil et de Petrich; privation de pensions de re-

traite aux personnes possédant des revenus suffisants; création d'un fonds devant assurer des pensions de retraite aux producteurs agricoles vieilliss.

9. Sur l'instruction: Une vaste instruction, suppression des taxes scolaires, entretien de toutes les écoles de l'Etat, protection de l'œuvre des salles de lecture publiques, admission sans examen des élèves passant d'un gymnase incomplet dans un gymnase complet.

10. Sur l'armée: L'Union agrarienne tient à l'armée nationale qui, par son origine et sa composition, est purement nationale et doit rester un gardien fidèle des intérêts nationaux et publics. Substituer à l'armée de volontaires, dont l'entretien dépasse les moyens de l'Etat, une armée de recrues.

11. Sur la politique étrangère de l'Etat: Politique d'entente pacifique avec tous les Etats proches et éloignés, sur la base des intérêts nationaux dûment compris, ainsi que suppression des engagements à titre des réparations, que le peuple bulgare n'est pas en mesure de payer; application des clauses des traités relatives aux minorités et ouverture de débouchés pour les produits de la terre natale, au moyen de la conclusion de traités de commerce avec les Etats étrangers.

12. Sur l'ordre social: autorisation au Comité Permanent à liquider énergiquement, comme il l'a fait jusqu'ici, toute tentative de scission; l'Union agrarienne n'est pas un adversaire des ouvriers, mais au contraire elle sympathise à leur lutte, sur la base du progrès économique; elle se déclare pourtant résolument contre les méthodes dont se sert le parti ouvrier pour détruire l'ordre social.

13. Sur l'amnistie: Amnistie complète à voter dès les premières séances de la session du Sobranié et suppression de toutes les lois exceptionnelles.

14. Sur les facteurs dirigeants agrariens et le pouvoir: Le congrès recommande aux facteurs agrariens respectifs du tact, de l'esprit de suite dans la mise à exécution des revendications susmentionnées, en se conformant à la situation et aux possibilités du moment et de façon à élargir les positions de l'Union dans le pouvoir et dans la vie sociale et culturelle du pays.

### **Déclarations de M. Mouchanov au Sobranié.**

A l'occasion du débat sur le discours du Trône, le président du conseil M. Mouchanov a exposé la situation intérieure du pays. Il a indiqué les réformes déjà réalisées et celles que le gouvernement se propose d'entreprendre, dont en premier lieu la réforme du système fiscal, pour améliorer la situation économique et financière du pays, aujourd'hui si difficile.

M. Mouchanov a constaté l'affaiblissement du communisme au cours des dernières élections communales, et a annoncé une grande réforme visant à adapter le système de l'enseignement aux exigences de l'heure actuelle.

Parlant au sujet des obligations financières de la Bulgarie envers l'étranger, M. Mouchanov a souligné la politique entièrement honorable et loyale du gouvernement bulgare, politique qui a été appréciée à sa

juste valeur par le Comité Financier de Genève, et qui a permis de parvenir, dans le passé comme maintenant, à des accords avec les porteurs des fonds bulgares à Londres pour la réduction des transferts.

Passant ensuite à la politique extérieure, M. Mouchanov a souligné que le peuple bulgare désire seulement améliorer sa situation par le travail et les moyens pacifiques, sans que personne puisse l'accuser d'être belliqueux.

M. Mouchanov a indiqué que les rapports de la Bulgarie avec les grandes Puissances sont empreints de sincérité, et il a exposé par le détail les relations avec les pays voisins, ainsi que les questions qu'il reste encore à résoudre.

Le président du conseil s'est arrêté plus longuement sur la question des minorités qui entrave encore l'établissement de bons rapports, particulièrement avec la Yougoslavie. Mais il a exprimé le désir sincère de la Bulgarie de s'entendre directement avec la Yougoslavie.

Parlant plus particulièrement des rapports avec la Grèce, M. Mouchanov a dit que la situation reste toujours la même. Les deux thèses concernant le lieu entre les réparations et l'accord Caphandaris-Molloff diffèrent toujours.

— Nous tenons toujours, a-t-il ajouté, à notre point de vue que nous considérons être juste. Nous considérons qu'il est impossible de compenser les dettes privées avec les dettes de l'Etat, car cela équivaldrait à une confiscation des biens bulgares en Grèce.

Malgré tout, j'espère que je réponds aux désirs du peuple bulgare en déclarant qu'un dernier effort sera tenté pour arriver à un règlement de nos rapports avec la Grèce, dans l'intérêt commun des deux pays.

Répondant à la question d'un député macédonien sur la situation de la minorité bulgare en Grèce, M. Mouchanov a dit :

«Je suis convaincu que sur ce point une solution pourra être trouvée, mais le gouvernement grec place avant toute autre question le règlement de tous les différents économiques».

M. Mouchanov a souligné ensuite le grand intérêt que la Bulgarie porte à la Conférence du Désarmement et à la prochaine Conférence Economique mondiale, dont elle attend la sécurité et un allègement de ses charges. Concluant, il a exprimé la conviction que la Bulgarie n'a fait aucun pas qui ne fût en accord avec la politique de paix des Grandes Puissances.

### Les populaires au pouvoir.

A la suite des élections du 25 septembre et pendant quelques semaines, la situation a été inextricable. Sur l'intervention du Président de la République, le parti populaire a consenti à reconnaître officiellement le régime républicain et cette déclaration a immédiatement provoqué la dissolution de la Ligue militaire, instituée par des officiers républicains pour parer au danger, avéré illusoire, de la restauration de la Monarchie.

La grande querelle, qui a littéralement empoisonné la vie politique

du pays ces dernières années, était ainsi vidée. L'événement était d'une importance capitale, mais la situation n'en paraissait pas moins sans issue, aucun parti ne réunissant à la Chambre la majorité absolue.

Les conversations s'engagèrent. M. Vénizélos conservait le pouvoir, disposant à la Chambre de la majorité relative, et dans l'intervalle toutes les solutions possibles furent successivement envisagées. Le cabinet de l'Union nationale, recommandé par le Président de la République, se heurtait au refus qu'opposait le parti populaire de collaborer avec les libéraux. L'éventualité de nouvelles élections, malgré les désavantages d'une nouvelle campagne électorale à si bref délai, fut aussi envisagée, M. Caphandaris s'étant prononcé pour cette solution. A travers ces négociations entre partis et au sein même des partis, la situation se modifiait sans cesse, dans un flottement qui rendait impossible toute prévision certaine.

A la veille de la réunion des Chambres, après 38 jours de crise, M. Vénizélos ayant soumis la démission de son cabinet, le Président de la République chargea M. Tsaldaris, chef de l'opposition majeure, de constituer un cabinet de coalition restreinte, les autres solutions ayant été considérées comme impraticables, au cours de deux conseils consécutifs tenus par les chefs des partis, sous la présidence de M. Zaïmis. Les conversations conduites par M. Tsaldaris pour l'exécution de son mandat n'aboutirent à convaincre ni M. Caphandaris, ni M. Papanastasiou à participer au nouveau cabinet. M. Papanastasiou a même exposé par écrit les conditions que son parti posait pour y participer. Favoriser et systématiser le mouvement pour l'Union balkanique, telle fut la première condition du parti agraire-ouvrier. Les autres avaient trait à la politique financière du nouveau cabinet.

Finalement les conversations de M. Tsaldaris aboutirent à la formation d'un cabinet de coalition restreinte, comprenant, avec les populaires, M. Condylis à la guerre, M. Métexas à l'intérieur et M. Hadjikyriakos à la Marine. Dès la prestation du serment du nouveau cabinet, M. Tsaldaris déclarait ce qui suit aux correspondants étrangers :

— Il m'est particulièrement agréable de vous recevoir, Messieurs, pour vous expliquer dans ses grandes lignes la politique de mon Gouvernement. Le parti politique dont je suis le chef, n'a assumé la responsabilité du pouvoir qu'à de courts intervalles pendant ces dernières années, ce qui ne lui a pas permis de donner à l'opinion publique de l'étranger une image fidèle de ses aspirations. Le contact personnel que j'ai voulu prendre avec vous me semble donc doublement utile, puisque je suis sûr de trouver en vous des interprètes fidèles de la politique de mon gouvernement, sur laquelle il n'a peut-être pas été possible jusqu'ici de donner tous les éclaircissements nécessaires.

Permettez moi tout d'abord, Messieurs, de souligner tout particulièrement l'importance de la constitution de mon Gouvernement, au point de vue du fonctionnement régulier du régime parlementaire en Grèce. Le Gouvernement actuel, dont les membres ont été recrutés parmi trois partis de l'opposition, a pris possession du pouvoir, dans les conditions les plus normales, et je ne crois pas anticiper sur les événements en ajoutant, avec l'appui parlementaire de ses adversaires. C'est un résultat au-

quel tous les chefs des partis politiques ont contribué, et auquel je me flatte d'avoir été de quelque utilité, puisque en prenant l'initiative de la liquidation de la question du régime, je crois avoir éliminé un des plus grands obstacles qui s'opposaient jusqu'ici à la collaboration de tous les partis.

Ces simples faits me semblent justifier la conclusion que quelque chose d'important a été accompli dans la vie politique de mon pays. Aussi longtemps que les partis politiques se bornaient à de simples affirmations de leur esprit de conciliation, la situation politique ne pouvait être considérée comme définitivement consolidée, d'autant plus que l'arrivée au pouvoir du parti populaire a été représentée dans certains milieux comme pouvant engendrer de graves difficultés. Il n'y avait qu'un seul moyen de réduire à néant ces appréhensions, à savoir l'épreuve des événements. C'est pour cette raison que l'avènement au pouvoir du parti populaire dans les conditions de calme que vous avez été à même de constater, constitue un événement d'une importance essentielle pour l'évolution politique de ce pays. Aussi suis-je en mesure d'espérer que les chefs des autres partis politiques éviteront tout ce qui pourrait entraver les efforts de mon gouvernement et qu'ils démontreront par une attitude conciliante que ma politique d'apaisement, dont je viens de fournir des preuves positives, a été appréciée à sa juste valeur et que par conséquent le fonctionnement régulier du régime parlementaire est possible dans notre pays.

La constitution d'un gouvernement d'union nationale ne m'a pas paru comme indiquée dans les circonstances actuelles. La gravité de notre situation économique me semble imposer une unité de vues et une cohésion dans les décisions à prendre, incompatibles avec la constitution d'un cabinet, au sein duquel seraient représentés des partis qui se sont séparés, si nettement sur le terrain de la politique économique et financière. Mon Gouvernement se propose, par ailleurs, de poursuivre une politique financière et économique qui, sans être contestée dans son principe, n'a jamais été considérée comme facilement réalisable par le parti libéral. Nous avons toujours pensé non seulement qu'une forte réduction des dépenses budgétaires constitue, dans les circonstances actuelles, le point de départ de notre redressement économique, mais aussi que les efforts entrepris dans ce sens, permettront à la Grèce de démontrer à ses créanciers qu'elle a épuisé tous les moyens pour répondre dans la mesure du possible à ses obligations.

Mon Gouvernement considère que le respect scrupuleux des engagements pris est à la base aussi bien de la moralité internationale que des intérêts bien entendus du pays. Aussi est-il fermement convaincu qu'avant de demander à ses créanciers l'adaptation définitive des ses engagements financiers aux nouvelles circonstances créées par la baisse des prix et la dépression économique, un dernier effort de compression des dépenses de l'Etat s'impose, et que cette compression, entreprise avec la dernière rigueur, convaincra ses créanciers que toute facilité accordée à la Grèce ne devra pas être imputée à son manque de bonne volonté, mais au fait d'une situation générale dangereusement compromise.

En ce qui concerne la politique étrangère de la Grèce, j'ai à peine besoin de vous dire notre ardent désir de persévérer dans les efforts de

rapprochement avec tous les pays et tout particulièrement nos voisins. Vous n'ignorez pas qu'à plusieurs reprises j'avais eu l'occasion d'exprimer, au sein du Gouvernement d'union nationale et par la suite, mon approbation de la politique suivie par le Gouvernement précédent ; le parti populaire se flatte d'avoir toujours préconisé une politique de conciliation envers les voisins de la Grèce, écartant toute aventure, si éblouissante qu'elle ait pu paraître. Les difficultés économiques dans lesquelles se débat actuellement le monde entier ne peuvent que le raffermir dans la conviction que seule une pareille politique est aujourd'hui possible et salutaire.

Nous chercherons une solution de tous nos différends avec la Bulgarie. Comme le gouvernement précédent, le mien aussi est inspiré du désir sincère de rétablir des relations très amicales avec le pays voisin. D'ailleurs les différends qui nous séparent sont seulement de nature économique. Nous chercherons à les régler dans un esprit de justice. Ainsi le passé une fois liquidé, une nouvelle ère de collaboration commerciale s'ouvrira pour les deux pays, comme cela est fait avec nos autres voisins.

Le nouveau cabinet s'est présenté à la Chambre le 11 novembre et M. Tsaldaris a donné lecture de la déclaration ministérielle. En voici le texte :

«Le gouvernement a l'honneur de se présenter à la Chambre pour lui demander sa confiance, conformément à la Constitution. Se présentant le huitième jour après sa prestation de serment, il espère que ce court laps de temps — indispensable pour se mettre au courant des questions pendantes — ne lui sera pas imputé à charge et qu'en tous cas la Chambre l'en excusera.

Vous connaissez tous, Messieurs les députés, les conditions économiques et financières du pays, exceptionnellement défavorables, dans lesquelles le gouvernement arrive au pouvoir ; il est donc superflu de vous en parler. Il me suffit de noter que le budget de l'Etat se présente en déséquilibre et la balance économique avec un passif à la charge du pays ; qu'il y a gêne cambiaire et anomalie dans la circulation monétaire ; que notre organisme bancaire est malade ; que les relations du pays avec les créanciers étrangers n'ont pas encore été réglées, depuis la suspension des paiements malheureusement survenue, et que nous avons de plus l'obligation, assumée par le gouvernement précédent, de payer un 30 0/0 en change pour les deux derniers coupons.

Avec une situation aussi douloureuse il est facile de comprendre combien la tâche que nous entreprenons est ardue et pénible. Néanmoins c'est avec courage et confiance que le gouvernement envisage la lutte à laquelle, dans l'intérêt du pays, il consacrera toutes ses forces.

Son principal et premier souci sera d'équilibrer le budget, parce que cet équilibre constitue le facteur essentiel de toute saine situation financière et économique.

Malheureusement, avec la gêne du peuple et les lourds impôts qui l'accablent, toute nouvelle aggravation fiscale devient non seulement absolument difficile, mais aussi de très mince rendement. Dans ces conditions,

le gouvernement envisage surtout la réduction des dépenses de l'Etat, qu'il pratiquera sur la plus large échelle possible.

A cet effet, il constituera une commission spéciale, aux fins d'étudier les économies qui pourraient être appliquées sans nuire aux intérêts généraux du pays ; il utilisera aussi les lois relatives existantes pour l'application des compressions et soumettra de nouvelles mesures législatives, si elles sont jugées nécessaires, au vote des corps législatifs.

Parmi les diverses économies le gouvernement envisage aussi la fusion ou la suppression de quelques ministères ; il envisage-également la réduction du service militaire sur terre et sur mer, dans la mesure du possible, ce qui allégerait l'Etat d'une dépense et profiterait à l'économie nationale.

De plus il réalisera dans les services des départements militaires toute compression possible, sans réduire la force défensive du pays. Il cherchera en outre à détacher de l'Etat la gestion des chemins de fer de l'Etat ainsi que le service des P. T. T., si cela permet de réaliser des économies, sans préjudice pour d'autres intérêts plus généraux. Il posera comme principe inviolable que les fonctionnaires et serviteurs publics sortant du service ne seront pas remplacés. Le gouvernement prendra en outre toutes les mesures indiquées pour la meilleure constatation et perception des contributions directes, pour empêcher les fuites dans les contributions indirectes, et il déploiera tous ses efforts pour sauvegarder les deniers publics.

Dans le cas où ces mesures ne seraient pas prouvées suffisantes pour assurer l'équilibre du budget, le gouvernement n'hésitera pas à procéder à la monopolisation de certains articles ou à la réglementation de quelques impôts, tels que l'impôt sur la propriété bâtie, de sorte que l'augmentation des recettes provienne d'une répartition plus équitable et d'un meilleur mode d'application de l'impôt.

Le gouvernement doit cependant déclarer à la Chambre qu'il ne sera pas facile de couvrir le déficit de l'exercice en cours, déficit qu'il évalue à 700 millions de drachmes environ et pour lequel le gouvernement précédent n'a pris aucune mesure à temps. Car, jusqu'à l'application des mesures que nous proposons, les deux tiers de l'exercice seront déjà écoulés. D'autre part, en aucun cas, le gouvernement ne pourra songer à une nouvelle imposition des classes populaires et ouvrières, qu'il regarde avec une sympathie exceptionnelle et pour le soulagement desquelles il déploiera tous ses efforts. Il s'occupera en particulier d'abolir l'impôt sur la production foncière, contraire aux conceptions scientifiques et constituant un anachronisme, pour le remplacer par un autre impôt, qui ne porte pas atteinte à ces classes ; comme par exemple une augmentation minimale de la drachme métallique sur des articles qui ne soient pas de première nécessité.

Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour réduire le passif de la balance économique du pays. A cet effet, il envisage surtout l'augmentation de la production et l'extention de la consommation des produits du pays sur le marchés étrangers : ce résultat, il le poursuivra par l'application des conventions d'échange, en organisant plus spécialement les services du ministère des affaires étrangè-

res qui seront enrichis par des personnes capables à cet effet. En même temps, dans les négociations avec les États étrangers ainsi que par des traités qui seront conclus avec eux, nous chercherons à régler le problème démographique que crée pour la Grèce sa surpopulation.

Un point très essentiel de la politique du gouvernement consistera dans les mesures qu'il convient de prendre devant la gêne de jour en jour croissante concernant le change étranger. Depuis la levée de la stabilisation par suite de la politique qui fut appliquée, le stock existant de change s'est presque évaporé; les ressources invisibles ont fortement diminué et le change importé généralement par mois ne suffit pas à couvrir celui qui est exporté. En présence de cette situation, le gouvernement considère comme un devoir impérieux de prendre les mesures adéquates et rigoureuses afin de restreindre l'exportation du change, qui sera affecté aux besoins indispensables du pays et en particulier à l'alimentation. Le gouvernement s'attachera à ce que d'autres besoins du pays soient couverts par des produits indigènes, totalement ou en partie. Par exemple le charbon et la benzine peuvent être remplacés ou renforcés par le lignite et l'alcool, comme cela s'est fait dans d'autres pays, qui se sont trouvés dans la même situation que nous. Avant tout, le gouvernement tâchera que le petit stock de change qui subsiste encore, soit conservé intact pour le ravitaillement du pays. A cette fin, il pourrait aller jusqu'à prendre des mesures de monopole concernant les articles de première nécessité et en particulier le blé.

Le gouvernement considère également indispensable de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la normalité dans la circulation fiduciaire. A cette fin il est nécessaire de régler notre organisme bancaire, de façon à amener la fusion obligatoire de la Banque de Grèce et de la Banque Nationale.

Le gouvernement ressent un très profond regret de ce que le pays s'est trouvé dans la nécessité du suspendre ses obligations vis-à-vis de ses créanciers étrangers. Mais personne, je crois, ne peut douter que c'est là l'effet de l'impuissance réelle où le pays est arrivé. Cette impuissance qui s'accroît tous les jours, met le pays dans une grande difficulté de payer même le 30 0/0 promis par le gouvernement précédent pour les deux coupons, avec transfert d'une somme équivalente de change étranger. Néanmoins, malgré tous les embarras du pays, il s'emploiera de toutes ses forces à remplir cet engagement.

Il espère d'autre part que les créanciers étrangers et leurs gouvernements respectifs reconnaîtront que la Grèce se trouve dans l'impossibilité totale de continuer à payer cette somme et qu'ils consentiront à une réduction équitable des coupons, en rapport avec nos possibilités. Le gouvernement mettra en toute sincérité à la disposition des créanciers toutes les données utiles pour vérifier ses possibilités; elles sont d'ailleurs prouvées par les mesures mêmes qui sont prises, par une rigoureuse compression des dépenses et par les restrictions de l'exportation de change. Le gouvernement s'efforcera en outre de persuader les créanciers et leurs gouvernements respectifs à aider le pays pour qu'il sorte de la situation difficile où il se trouve, en lui prêtant leur appui, d'une part pour pro-

pager ses produits, de l'autre pour terminer rapidement les travaux productifs en cours, combinant ainsi leurs intérêts et les nôtres.

De toute façon, le gouvernement s'emploiera à continuer les deux principaux travaux productifs de la Macédoine, hâtant autant que possible l'achèvement de l'un en premier lieu, afin d'aider et d'assurer par les ressources de celui-ci l'exécution de l'autre.

Le gouvernement veillera en outre à rétablir de toute manière le crédit de l'Etat, compromis par les mesures prises par le gouvernement précédent et en particulier par celle qui a trait à la conversion en drachmes des dépôts en change. Comme cette mesure ne peut plus être rapportée, le gouvernement cherchera, au moment venu et dans la mesure où les forces économiques du pays le permettent, d'indemniser les personnes lésées de ce chef.

En ce qui concerne nos relations avec les Etats étrangers, le gouvernement s'attachera à consolider et à développer les liens d'amitié heureusement déjà existants, ainsi que le règlement des questions pendantes, dans un esprit de mutuelle entente.

La terrible crise économique qui bouleverse aujourd'hui le monde entier eut, au milieu de tant de maux, le consolant effet d'avoir rendu plus sensible l'étroite solidarité entre Etats, dans toutes les manifestations de la vie internationale. Dans le malheur commun, les Etats ont compris que, non seulement des idéaux spirituels supérieurs, mais aussi des intérêts économiques immédiats imposent l'esprit de conciliation, dont une manifestation utile se trouve dans l'idée du rapprochement balkanique, mais surtout dans l'institution de la Société des Nations, vers laquelle la Grèce porte ses regards avec reconnaissance et conviction. Sur ces points, d'ailleurs, le parti populaire et les partis qui collaborent au gouvernement ont manifesté à plusieurs reprises leur plein accord avec l'orientation générale, tracée par le gouvernement œcuménique en 1926 et suivie depuis lors dans la politique extérieure du pays.

En ce qui concerne l'administration intérieure, le gouvernement cherchera à hâter l'application de la large autonomie administrative locale et de la décentralisation, de manière à réaliser aussi l'uniformité dans l'administration de toutes les régions du pays. Il organisera l'administration en général, de manière que les agents de l'Etat servent avec empressement et promptitude les demandes légales des citoyens.

Il prendra de même toutes les mesures nécessaires pour la sûreté publique dans les villes et dans les campagnes, ainsi que contre toute menace dirigée contre le régime social.

Le gouvernement prendra un soin tout particulier pour le service de la police du marché et pour maintenir le coût de la vie à un niveau aussi bas que possible.

L'industrie, et notamment celle qui utilise des matières premières indigènes, attirera tout particulièrement l'attention du gouvernement, de même que l'industrie dite des étrangers.

Sur le terrain social, le gouvernement suivra un programme de larges réformes, visant à élever le niveau moral et matériel des classes travailleuses. Il prendra les mesures nécessaires pour faire face à tout danger de chômage, et il cherchera à assurer la situation de l'ouvrier dans tou-

tes les conventions avec l'Etat pour des travaux exécutés en Grèce.

Le gouvernement envisage aussi, avec une sympathie toute particulière, l'application de la loi sur les assurances sociales, convenablement modifiée et après la création des conditions nécessaires pour son succès.

L'agriculture et la navigation attireront l'attention particulière du gouvernement, qui leur accordera tout renfort possible. En ce qui concerne plus spécialement l'agriculture, tout effort sera fait en vue d'étendre la culture sur toutes les étendues cultivées et notamment sur les terres nouvellement asséchées en Macédoine. On recherchera avant tout la culture du blé.

Le gouvernement a été constitué après que la formation de tout autre ministère se fût avérée impossible. Si les partis qui collaborent au gouvernement n'avaient pas assumé la lourde tâche qu'ils ont assumée, nous serions allés à de nouvelles élections qui, en ces moments critiques, auraient provoqué une perte de temps impardonnable.

Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous afin de défendre, selon notre appréciation, les intérêts du pays et de ne pas permettre un ajournement des mesures salutaires et dures qui s'imposent.

Nous croyons avoir accompli avec abnégation notre devoir. A vous maintenant, Messieurs les députés, de juger et d'accomplir le vôtre.

En réponse à la déclaration ministérielle les chefs des partis ont longuement exposé à la Chambre l'attitude qu'ils entendent adopter à l'égard du nouveau cabinet et les points sur lesquels le programme ministériel ne leur donnait pas satisfaction. M. M. Vénizélos, Caphandaris, Papana-stassiou, ainsi que M. M. Mylonas et Sofianopoulos, comme chefs des agrariens, ont néanmoins accordé au cabinet un vote de tolérance, à la suite duquel les travaux de la Chambre furent ajournés et une autorisation législative fut accordée au gouvernement, sur la base de l'article 77 de la Constitution.

### Le cabinet Maniu.

Comme il était à prévoir, la rentrée de M. Titulesco dans la vie politique a provoqué la démission du cabinet Waida-Voévode et la formation d'un nouveau cabinet Maniu, avec la participation de M. Titulesco aux Affaires étrangères et des autres membres du cabinet démissionnaire. Dès la prestation du serment, M. Maniu ayant convoqué les représentants de la presse, leur fit de longues déclarations sur le programme de son cabinet. Application des principes constitutionnels parlementaires, décentralisation administrative et autonomie locale, réforme électorale, valorisation à des prix rémunérateurs de la production nationale et collaboration à cet effet avec les autres Etats du Sud - Est européen, établissement de l'équilibre budgétaire au moyen de compressions des dépenses et d'une juste répartition d'impôts, accord avec la S. d. N. pour une collaboration technique compatible avec les intérêts supérieurs et la dignité de l'Etat, en vue de la restauration économique et financière du pays, négociations avec la Russie pour la conclusion d'un Pacte de non-agression qui ne placerait pas le pays dans une situation d'infériorité, par rapport à celle

que le Pacte Kellog a créée entre les deux pays, tels sont les points essentiels touchés par le président du conseil dans ses déclarations.

Le discours du Trône, prononcé personnellement par S. M. le roi à l'ouverture de la Chambre, a repris la plupart de ces points, en exprimant de plus l'espoir que la prochaine Conférence économique mondiale de Londres aboutira à des mesures pratiques, destinées à améliorer la situation générale.

Quant aux négociations avec les Soviets, il était peu probable qu'elles aboutissent à un accord, l'attitude de M. Titulesco ayant été nettement posée; le pacte négocié impliquerait en effet l'existence d'un litige sur la Bessarabie, ce que M. Titulesco a catégoriquement refusé d'admettre. Sa divergence de vues avec M. Waïda-Voévode sur ce point a même provoqué la dernière crise. Effectivement les négociations avec la Russie pour la conclusion du Pacte ont été de nouveau suspendues.

### Les accords Turco-Persans.

Mohamed Ali Khan Firoughi, ministre des affaires étrangères de Perse a eu, durant son séjour à Angora, divers entretiens avec Ismet pacha, président du conseil de Turquie, ainsi qu'avec **TURQUIE** fik Ruchdi bey, ministre des Affaires étrangères. Au cours de ces entretiens, une parfaite communauté de vues politiques a été constatée, de même que l'utilité de multiplier les contacts en vue de renforcer davantage les relations d'amitié existant entre les deux pays.

Afin de renouveler le traité d'amitié et de sécurité du 22 Avril 1926 ainsi que son protocole-annexe portant la date du 15 Juin 1928, les deux ministres des Affaires étrangères ont signé deux traités, dont l'un d'amitié et l'autre de neutralité, de coopération politique et économique, ainsi qu'un arrangement provisoire concernant l'extradition.

Le ministre des Affaires étrangères de Turquie et l'ambassadeur de Perse ont aussi procédé à l'échange des instruments de ratification des deux traités signés récemment à Téhéran, dont l'un concerne la délimitation de la frontière entre la Turquie et la Perse, et l'autre l'arbitrage, la conciliation et le règlement judiciaire.

### L'ouverture de la Grande Assemblée Nationale.

Le Président de la République a personnellement donné lecture du Message présidentiel à l'occasion de l'ouverture de la 2<sup>me</sup> session de la Grande Assemblée Nationale.

Après avoir insisté sur les difficultés économiques et politiques qui accablent l'humanité, le Président aborda la situation de la Turquie :

« Les rapports de la Turquie avec ses voisins, dit-il, ainsi qu'avec tous les peuples sont fondés sur l'idée loyale et sincère de maintenir la paix, pour la sauvegarde de la sécurité de chaque nation.

• La pleine explication de nos vues à nos amis constitue un principe auquel nous attachons une grande importance.

• Pour ce qui est des difficultés internationales économiques, nous prenons, selon les circonstances, les mesures propres à maintenir l'équi-

libre de notre balance commerciale et à étendre nos échanges commerciaux.

» La vigueur que témoigne notre économie nationale et la stabilité du cours de notre devise montrent la justesse des mesures adoptées chaque fois. La situation du budget nous permet d'envisager avec espoir la réalisation de nos prévisions. La rédaction d'un budget équilibré constitue notre soin principal pour l'année prochaine,».

Le message conclut en donnant l'assurance que le gouvernement continuera l'application du programme ferroviaire, qu'il tâchera de trouver des débouchés pour les produits tures, créera les industries nécessitées par les intérêts nationaux et poursuivra la réforme de la langue.

### La politique intérieure du nouveau cabinet Srkitch.

M. Srkitch, dont le cabinet a été remanié aux premiers jours de novembre, a exposé au club du parti de la Démocratie radicale paysanne yougoslave (D.R.P.Y) le programme du nouveau cabinet. Nous détachons de ce discours le passage relatif à la politique intérieure :

« Le Gouvernement Royal a soumis à la Représentation Nationale le projet de la loi sur les communes, en observant, lors de son élaboration, les clauses de la Constitution prévoyant que l'organisation et la compétence des communes doivent être réglées sur la base du principe de l'autonomie. Le conseil municipal sera élu au suffrage universel, direct et public, d'après le principe majoritaire et non proportionnel. Les élections se feront pour chaque Banovine en un jour.

„Le Gouvernement s'attend à ce que cette loi soit mise immédiatement en discussion par la Représentation Nationale, afin qu'une nouvelle vie autonome soit introduite aussitôt que possible dans les communes, sur une base démocratique.

Outre ce projet déjà terminé, on élabore actuellement la loi sur l'administration des Banovines et sur leur autonomie.

On consacre une attention particulière et on fait des études approfondies de cette réforme importante de notre administration et des autonomies des Banovines. Comme je l'ai souligné la dernière fois, je considère encore aujourd'hui que cette loi fait partie du programme actuel du Gouvernement Royal; elle sera soumise à la Représentation Nationale, dès qu'elle sera achevée.

„Dans la série des réformes de toutes les lois politiques qui ont été maintenues en vigueur par les clauses transitoires de la Constitution jusqu'à leur changement par voie législative, le Gouvernement en a déjà préparé une nouvelle, concernant les réunions et associations. Cette nouvelle loi sera soumise ces jours-ci à la Représentation Nationale.

„Lors de l'élaboration de cette loi, le Gouvernement a veillé à ce que les clauses constitutionnelles stipulant que la vie politique des partis ne peut se développer dans l'esprit de tribu, religieux ou régional soient entièrement garanties; d'autre part, la loi accorde des facilités et rend possible aux groupements politiques de moindre importance et numéri-

quement plus faibles de se constituer librement, en supposant que leur programme soit basé sur l'unité nationale et celle de l'Etat.

„Le Gouvernement a l'intention de soumettre déjà au début des travaux de la Représentation Nationale, la révision de la loi électorale pour les élections législatives. On élabore encore au Conseil des Ministres les principes sur lesquels sera basée cette loi.

„Actuellement, je veux vous informer seulement que la nouvelle loi électorale facilitera la participation entière et libre à la vie politique de tout parti observant le programme national intégral yougoslave et celui de l'Etat.

„Ce changement de la loi électorale n'est pas provoqué par la nécessité de nouvelles élections pour la Chambre des Députés, car le Gouvernement considère que cela ne sera pas nécessaire tant que la Chambre actuelle est capable d'un travail utile et législatif.

„Cette modification de la loi électorale fait partie de l'exécution de ce plan de transition progressive du régime antérieur à un régime démocratique sain„.

Les déclarations du président du Conseil ont été accueillies avec une vive satisfaction par l'opinion publique. Une étape nouvelle est ainsi marquée dans la voie qui conduit résolument le peuple yougoslave vers les saines conceptions démocratiques.

## La Vie Economique et Sociale

### Chronique financière

On sait que la Bulgarie bénéficiait, aux termes de l'accord conclu en juillet dernier avec les porteurs étrangers, d'un moratoire partiel qui, ayant expiré le 30 septembre, a été prorogé de six semaines. Jusqu'à l'expiration dudit délai la Bulgarie avait été admise à n'effectuer en change étranger que la moitié des transferts dûs aux échéances, le solde étant bloqué auprès de la Banque nationale, au nom du commissaire de la Société des Nations.

A l'expiration dudit délai le gouvernement bulgare procéda à une nouvelle démarche auprès de la Société des Nations, en vue d'obtenir de nouvelles facilités de paiement. Une fois de plus la situation pénible des finances publiques fut exposée à Genève. Le ministre des finances montra que, malgré les mesures rigoureuses auxquelles le gouvernement eut recours, les devises dont dispose la Banque nationale ne cessent de décroître, à cause de la baisse prodigieuse des produits agricoles et des entraves apportées aux échanges internationaux. La situation n'ayant fait qu'empirer depuis le dernier arrangement, la Bulgarie se verrait dans l'impossibilité d'effectuer les transferts en devises étrangères, dans les proportions arrêtées.

La plupart des titres d'emprunts étant entre les mains de créanciers anglais et français, des pourparlers ont été engagés à Londres et à Paris. Le comité des porteurs anglais, à la suite de négociations avec M. Stéphanov, ministre des finances, et M. Stoyanov, directeur de la dette publique, a recommandé aux porteurs de titres des deux emprunts d'après-guerre, conclus sous les auspices de la S.d.N., d'accepter la proposition bulgare, suivant laquelle, de novembre 1932 au mois d'avril 1933, le service de ces deux emprunts sera réduit à quarante pour cent. Le solde de 60 % sera, comme par le passé, bloqué en leva auprès de la Banque Nationale.

Des pourparlers avec les porteurs français de titres d'emprunts bulgares d'avant-guerre ont été aussi engagés à Paris.

### Chronique financière

Les passions politiques, qui s'étaient avivées pendant les mois d'août et septembre derniers, à propos des élections législatives, avaient fait passer les questions économiques au second plan. Avec la formation d'un nouveau gouvernement et l'apaisement des esprits, l'économique a repris le pas sur le politique, non sans raison d'ailleurs, car la situation économique et financière de la Grèce s'est particulièrement aggravée pendant les mois d'octobre et de novembre. La Grèce avait toujours présenté une telle vassalité économique envers les étrangers qu'on se demandait en vérité comment elle arrivait à boucler ses comptes et à progresser chaque année d'une façon digne

d'attention. Ses produits agricoles, en quantité limitée, sont des produits nobles dont la consommation, par conséquent, ne présente pas des possibilités d'augmentation appréciable ; tel par exemple le tabac. Par contre elle a besoin de matières premières et de denrées alimentaires, à telles enseignes que leur valeur, comparativement au revenu national, est incomparablement supérieure à celle des autres pays balkaniques. Sa production industrielle n'est pas importante et, sur plusieurs points, elle est imparfaite. Dans ces conditions il n'est pas étonnant que la crise économique mondiale ait influencé d'une façon néfaste la balance des comptes déficitaire. L'abandon de l'étalon-or et la chute de la monnaie nationale, la diminution des recettes publiques, les difficultés du commerce et le moratoire de la dette extérieure ont aggravé une situation déjà mauvaise.

Durant le mois d'octobre, l'importation de marchandises s'est élevée à 690.344.000 de drachmes, contre 794.917.000 du mois correspondant de l'année dernière. L'exportation de marchandises pour le même mois fût de 791.580.000 de drachmes en 1932, contre 546 552.000 en 1931. Pendant les dix premiers mois de l'année, de janvier à octobre 1932, l'importation s'est élevée à 1.959.079 de tonnes, d'une valeur de 6.215.792.000 de drachmes, et l'exportation à 387.838 de tonnes, d'une valeur de 3.444.267.000 de drachmes. Les chiffres pour la période correspondante de l'année 1931 sont les suivants : importation, 2.122.700 tonnes (7.510.988.000) ; exportation, 506.761 tonnes (3.284.979 drachmes). Les principaux produits importés, au cours des dix premiers mois de l'année en cours, sont le blé (508.000 ton.), le maïs (150.000 ton.), le sucre (47.500 ton.), le riz (18.700 ton.), le charbon (591.000 ton.) et l'essence (38.800 ton.), tandis que les principaux produits exportés sont le tabac, les raisins secs l'huile, les figues et le vin. Le tabac et les raisins secs à eux seuls forment plus des deux tiers de la valeur de l'exportation totale.

Ce déficit constant de la balance commerciale, malgré les restrictions imposées au commerce et le contingentement des importations, n'a pas cessé d'alarmer les milieux compétents. C'est pourquoi le nouveau ministre de l'Economie nationale envisage la restriction des importations sur une plus vaste échelle, tout en prorogeant dans l'intervalle et pour trois mois seulement les mesures restrictives déjà appliquées. Vers la mi-novembre les bureaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Syllogue Commercial d'Athènes ont protesté auprès dudit ministre contre ces mesures restrictives et, sur la réponse de ce dernier que la situation cambiaire du pays imposait une restriction encore plus sévère des importations, les représentants de la Chambre de Commerce ont suggéré d'étendre les mesures restrictives aux articles qui en sont exemptés. De plus ils ont demandé l'autorisation d'importation pour les marchandises en cours de route ou déjà arrivées. Le 22 novembre une longue conférence a eu lieu entre les représentants des classes commerciales et les chefs des services compétents du ministère de l'Economie nationale, sous la présidence du ministre, M. Pasmazoglou. Le ministre a relevé le fait qu'en dépit des mesures prises l'excédent des importations sur les exportations atteindra cette année 35 millions de dollars environ. A ce déficit devront s'ajouter les obligations en change de l'Etat et du com-

merce. Le ministre a aussi déclaré que le contingentement pour le trimestre en cours est de caractère provisoire et que le gouvernement recherchera une solution rapide et rationnelle de la question.

Plus urgente encore est la question des dettes extérieures. On sait qu'au mois de septembre le ministre des finances d'alors, M. Varvarestos, avait mené à Londres des négociations qui aboutirent à la signature d'un accord provisoire avec les porteurs anglais de titres helléniques, avec ceux des emprunts contractés sous les auspices de la S. d. N. et avec la Trésorerie britannique. Aux termes de cet accord, dont le texte officiel n'est pas encore connu, la Grèce verserait aux ayant droit 30 % du montant total de ses obligations, en devises étrangères. Mais la situation financière s'étant singulièrement aggravée depuis lors, le gouvernement Tsaldaris s'est réservé de réfléchir sur ce qu'il y avait à faire. Dans une conférence des chefs des partis politiques, des divergences de vues s'étant déclarées, le gouvernement décida de gérer la question de l'application de l'accord de Londres sous son entière responsabilité. Les renseignements fournis par le gouverneur de la Banque de Grèce sur le stock de change dont dispose l'institut d'émission ont produit l'impression que les moyens dont dispose le gouvernement, pour faire face au paiement du 30 % des intérêts et autres obligations de l'Etat envers l'étranger, sont insuffisants.

D'autre part, la situation du Trésor est loin d'être satisfaisante, étant donné que la Commission Financière Internationale, qui siège à Athènes, détient des dépôts provenant des excédents des revenus affectés à la dette et s'élevant à 1375 millions de drachmes à la fin Août. Les obligations du Trésor peuvent être classées en quatre catégories :

- a) obligations envers la Banque de Grèce,
- b) traites de l'Etat à court terme,
- c) obligations résultant des mandats émis,
- d) dettes arriérées.

Les obligations envers la Banque de Grèce, s'élevant à un total de 1250 millions de drachmes, proviennent des chapitres suivants :

compte courant . . . . .	1005	millions de drachmes
versement en espèces au Trésor . . . . .	200	»
différence de change. . . . .	45	»

Les traites de l'Etat à court terme représentent une somme globale de 293.247.917 drachmes, à acquitter principalement envers la Banque Nationale de Grèce et en paiement des nouveaux destroyers.

Les dettes résultants de mandats émis et les dettes arriérées s'élèvent respectivement à 352.150.000 et 204.000.000 de drachmes; sur cette dernière somme, ont déjà été réglés 44.000.000 de drachmes. Les sommes ci-dessus proviennent principalement de l'amortissement des dettes d'emprunts nationaux de l'exercice 1931-1932 dûs à la Banque de Grèce (193 millions), de la construction de routes, des obligations envers les sociétés «Fondation Cie» et «Monks Ulen» et des engagements envers la Caisse de Défense Nationale.

La somme en change nécessaire pour le paiement aux porteurs des emprunts extérieurs du pourcentage de 30 %, prévu par l'accord de Londres, s'élève à 610 millions, si on l'évalue en livres papier, comme le

demande la Grèce, où à 701 millions, si on l'évalue en or, comme le demandent les porteurs, le différend devant être renvoyé à l'arbitrage. Déduction faite de cette somme, il restera en mains de la Commission Financière Internationale un solde de 765 millions dans le premier cas, et de 674 dans le second. Mais la Commission Financière Internationale détient encore les excédents des revenus affectés des mois de septembre et octobre, s'élevant à 563 millions de drachmes. Etant donné qu'en vertu de l'accord de Londres elle a le droit de retenir l'équivalent de 35 % en change pour le service des emprunts, soit 200 millions, il reste à restituer à l'État un solde de 363 millions de drachmes, ou 333 millions, si le service est calculé en livres or et non en livres papier.

Ainsi donc le solde à restituer par la Commission Financière Internationale à l'État, sur les excédents des revenus affectés jusqu'à fin octobre, s'élève à un total de 1937 millions de drachmes. Déduction faite des sommes prévues par l'accord de Londres, ce solde est ramené à 1128 millions, si le service est évalué en livres papier et à 1007 millions s'il est évalué en livres or, comme le demandent les porteurs. Pendant plusieurs jours le gouvernement a hésité sur la décision à prendre quant à l'application de l'accord de Londres. Finalement il a décidé d'appliquer, du moins en grande partie, le dit accord, c'est à dire de verser aux porteurs étrangers le pourcentage de 30 % sur les intérêts, mais que le solde des excédents des revenus affectés lui soit restitué en totalité, sans retenue en compte bloqué d'un pourcentage additionnel de 35 %, à titre de garantie en faveur des porteurs, comme il était prévu par l'accord de Londres. En même temps le gouvernement a décidé d'entrer en pourparlers avec les porteurs étrangers. Il est dit même qu'il inviterait les représentants des porteurs à venir à Athènes pour se rendre compte eux-mêmes de la véritable situation économique et financière de la Grèce, ce qui faciliterait la conclusion d'un nouvel arrangement. Si les porteurs refusaient d'envoyer des représentants, une délégation hellénique se rendrait à Londres et à Paris pour mener les négociations.

Parallèlement à la question de la dette extérieure le nouveau gouvernement s'est occupé de la question des emprunts privés, conclus par obligations en change à l'étranger, ainsi que des dettes commerciales gelées. L'arrivée en Grèce des représentants de la Hambro Bank de Londres a donné lieu à l'examen général des difficultés, auxquelles se heurte en ce moment le pays pour le service de sa dette extérieure. Il n'est pas sûr que le gouvernement accorderait du change jusqu'à concurrence de 30 % du montant des intérêts échus des emprunts privés. Mais il paraît très probable qu'il ne s'opposerait pas à ce que les banques ou entreprises industrielles débitrices versent le montant des intérêts échus en change, si elles en disposent à l'étranger.

Enfin il a été décidé d'instituer une grande commission, chargée de suggérer les économies réalisables dans toutes les branches de l'administration. Le gouvernement paraît décidé à prendre toutes les mesures possibles, en vue de faire face à la situation critique du moment. L'augmentation ou le réaménagement des impôts, des économies, la suppression des deux ministères, sont parmi les premières mesures de ce genre. Mais l'ensemble de la situation financière dépend de l'évolution de la

crise économique mondiale, d'une part, et des dispositions conciliantes des porteurs de la dette, de l'autre. Il n'est pas possible de faire face à de lourds engagements sans l'amélioration durable de la vie économique, sans une augmentation des exportations et avec une monnaie dépréciée et instable. Une réadaptation générale des relations entre débiteurs et créateurs aux conditions nouvelles paraît aussi nécessaire à cet effet.

*C. Karanikas*

### Chronique financière

On se rappelle que le gouvernement Waïda Voévođe avait sollicité le concours technique de la S.d.N. pour le redressement des finances du pays et qu'à la suite d'une enquête sur place, effectuée par les experts délégués de Genève, M.M. Madgearu et Lugoiano avaient négocié un accord, que le conseil des ministres n'avait pas approuvé, ayant estimé que les conditions en étaient trop onéreuses. Toutefois les négociations n'ont pas été interrompues et le nouveau président du Conseil déclarait, dès son avènement au pouvoir, qu'il s'efforcera de conclure un accord compatible avec la dignité de l'Etat. Cet accord aurait pour but de subordonner à l'avis consultatif d'un groupe d'experts toute mesure d'ordre budgétaire, fiscal ou financier, que le gouvernement se proposerait d'adopter pour l'assainissement des finances publiques.

M. Madgearu, nouveau ministre des Finances a élaboré le budget 1932-33, dont l'exercice commencera désormais au 1er Avril, au lieu du 1er Janvier. M. Madgearu a déclaré à ce sujet que le budget de cette année représente, à la suite des compressions effectuées, le chiffre de 23.500 millions de lei; mais, sur la base des résultats des rentrées, le budget du nouvel exercice aurait dû être réduit à 16 milliards, s'il devait être présenté le 1er Janvier. Il est matériellement impossible d'établir un budget sérieux et sincère sans réaliser au préalable une réduction des charges de la dette publique.

Le ministre a rappelé qu'il avait prévu cette nécessité et avait mené à la Conférence de Stresa une action très énergique, obtenant finalement le vote d'une résolution concernant la révision des charges de la dette publique. La voie des négociations avec les porteurs de la dette, en vue d'obtenir par des accords une réduction des dettes, a été ouverte par les résultats de la Conférence de Stresa.

Après des pourparlers préliminaires commencés à Paris avec l'association des porteurs de la dette roumaine, a dit ensuite M. Madgearu, j'ai été autorisé par le conseil des ministres à engager des négociations dans ce but. Malgré les difficultés que je prévois, nous devons aboutir, à bref délai, à un résultat qui est plus que nécessaire, indispensable: car, sans lui, il est impossible d'établir un budget sincère et sérieux. J'ai pleine confiance que cette nécessité sera comprise par l'association des porteurs de nos emprunts et que nous pourrons ainsi poursuivre avec succès la voie des négociations bilatérales, indiquée par la Conférence de Stresa et ratifiée, à la dernière session du Comité d'Etudes pour 'Union Européenne, par les représentants de l'Europe entière.

Le ministre a indiqué ensuite la nécessité d'une réorganisation, par

simplification, de l'administration coûteuse et d'une augmentation des revenus de l'Etat, conjointement à l'application d'une politique d'économies sévères.

Le ministre des finances a catégoriquement démenti les bruits, selon lesquels le gouvernement aurait l'intention d'appliquer un moratoire général.

### **L'inauguration du plus grand pont en béton armé du continent asiatique.**

L'inauguration du plus grand pont en béton armé du continent asiatique a eu lieu le 5 Octobre à Leumur han, sur l'Euphrate, **TURQUIE** en présence du Président du Conseil, Ismet Pacha. Ce pont est le plus grand pont en béton armé du continent asiatique et un des huit plus grands ponts du monde.

### **L'importation des huiles minérales en Turquie.**

Les journaux ont saisi l'occasion de la visite récente à Istanbul du ministre des douanes et des monopoles Rana bey, pour revenir sur la question de la contrebande du pétrole et de la benzine et dénoncer, quoique très tard, l'entente des Soviétiques avec les sociétés de vente de pétrole en Turquie.

Il ne faut pas une grande science pour comprendre qu'une importante quantité de ces matières pénètre en contrebande en Turquie. Compte tenu de son étendue, la Turquie est, en effet, le pays qui importe la plus petite quantité de ces matières, par rapport aux quantités importées par les autres pays du Levant. Il apparaît, sans doute, assez étonnant que les importations annuelles de pétrole et de benzine de la Turquie, — 90.236 tonnes en 1931, — représentent presque le même volume que celles de la Syrie et de la Palestine, s'étant élevées respectivement à 79.099 et à 75.443 tonnes pour la même année.

Une autre particularité de l'importation de ces matières en Turquie c'est qu'elles proviennent pour la plus grande partie de l'U.R.S.S. alors que les provenances russes de ces matières dans les autres pays du Levant sont insignifiantes.

A quelques mois de distance deux sociétés pour le raffinage de pétrole ont été constituées à Istanbul. La première de ces sociétés dispose déjà des installations nécessaires pour le raffinage de 100 tonnes de pétrole par jour.

Les Soviétiques sont en train d'installer également une grande fabrique de raffinage pour le pétrole à Omour-Yeri, sur le Bosphore.

### **La direction générale de la Banque Ottomane.**

Le comité français de Paris a décidé, paraît-il, définitivement, de ne pas nommer un nouveau directeur général français de la Banque Ottomane à Istanbul. Bien avant le décès du dernier directeur général français, M. de Sorbier de la Pugnadoresse, la réduction des bénéfices de la

Banque rendait évidente la diminution de l'importance, autrefois capitale, de cet institut de crédit.

La Banque Ottomane présente aujourd'hui à Istanbul l'aspect d'une institution qui s'achemine vers la liquidation. Le rétrécissement des cadres administratifs de la Banque continue et de nouveaux agents sont liquidés à la fin de chaque mois.

### Chronique financière.

Nous empruntons au discours prononcé par le président du Conseil au Club de la Démocratie Radicale Paysanne Yougoslave (D. R. P. Y.) le passage suivant, qui constitue un exposé du programme financier du gouvernement, en même temps qu'un aperçu sur la situation du pays :

Le Gouvernement Royal soumettra à la Représentation Nationale jusqu'au 20 novembre prochain, le projet de budget et de loi financière pour l'exercice 1933 - 34.

Le nouveau budget sera élaboré sous le signe de l'économie la plus stricte, afin de garantir entièrement un équilibre complet entre les dépenses et les recettes.

A la base du nouveau budget, nous poserons la situation effective des dépenses comprimées de l'exercice en cours et la réalisation de fait des recettes correspondant à la situation économique difficile de l'heure actuelle.

Comme vous le savez, en dépit de toutes les difficultés créées par la crise économique, si lourde dans le monde entier et chez nous également, notre situation financière est satisfaisante et, en comparaison avec ce que d'autres pays, même assez bonne.

Grâce aux grands efforts déployés pendant ces quatorze derniers mois et à la compression énergique des dépenses, faite lors de l'élaboration du budget actuel et exécutée sur toute la ligne, même pendant l'exécution du budget, l'équilibre entre les dépenses et les recettes sera maintenu. C'est le but suprême et final des finances de l'Etat. Dans la mesure où les recettes de l'Etat accusent des moins-values, — et celles-ci sont inévitables étant donné la situation actuelle, — les dépenses seront comprimées. Il est vrai que le Trésor doit une certaine somme à titre d'engagements contractés et non liquidés du budget en exécution. Ces engagements atteignent jusqu'à ce jour une somme de 250 millions de dinars et s'ils n'ont pas été liquidés jusqu'ici, la cause en est dans le fait bien connu du manque de fonds de roulement, qui aideraient le Trésor pendant les premiers mois de l'exercice budgétaire, lesquels sont chez nous, — comme dans tous les pays agricoles — presque toujours passifs, accusant un excédent des dépenses sur les recettes. Cette différence entre les recettes et les dépenses disparaît pendant la seconde moitié de l'exercice budgétaire, lorsque les recettes affluent plus abondamment dans les caisses publiques. Par conséquent, même la somme non liquidée du premier semestre de cette année sera réglée pendant les mois suivants jusqu'à la fin de l'exercice, qui se terminera, espérons-le, sans déficit. Dans ce sens, le Gouvernement con-

sacrera la maximum de ses efforts, et il espère que ceux-ci seront couronnés de succès, en tant que, cela va de soi, certaines difficultés extraordinaires qu'on ne peut pas prévoir en ce moment ne changeraient pas le cours et la manière du financement de l'Etat. Terminer l'année budgétaire sans déficit, dans une période de crise économique des plus graves, est pourtant le plus beau résultat qu'on puisse concevoir et réaliser. Un tel résultat se montre en pleine clarté, seulement si nous voyons autour de nous quelle est la situation des autres à cet égard, même de pays plus puissants et plus riches, dont les gouvernements ont à leur disposition des moyens plus larges et plus abondants pour couvrir le déficit budgétaire.

Grâce à sa bonne politique financière, le Gouvernement remplira tous ses engagements en temps utile, tant au point de vue des traitements des fonctionnaires qu'à celui de tous les autres créanciers.

Le Gouvernement Royal pourra utiliser jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire en cours les moyens extraordinaires qui ont été mis à sa disposition par les lois spéciales du mois d'août dernier, en vue de la liquidation des engagements de l'Etat découlant des années précédentes. Cette liquidation s'effectue graduellement, et, aujourd'hui, le montant total des engagements des années précédentes est réduit à 500 millions de dinars, laquelle somme est entièrement garantie par les moyens provenant spécialement de la frappe de la monnaie, devant entrer dans les caisses publiques. De cette façon, le Gouvernement parviendra, non seulement à assurer le financement régulier et normal dans une période aussi difficile, mais aussi à effectuer cette liquidation d'engagements des années antérieures, par quoi il aidera indubitablement à l'assainissement de la situation économique générale.

Le Gouvernement est guidé des mêmes principes adoptés lors de l'exécution du budget en cours, dans l'élaboration du nouveau budget pour l'exercice 1933-34 qui, inévitablement, doit être plus réduit que le budget actuel, et cela dans une mesure sensible, au moins de 700 à 800 millions de dinars, justement dans la mesure dictée par une prudente prévision des recettes pour la période budgétaire suivante. Pour ce budget le Gouvernement appliquera encore plus énergiquement et plus résolument le principe d'économies, dans toutes les catégories de dépenses de l'Etat et jusqu'aux limites possibles. Le gouvernement espère qu'il obtiendra que le budget corresponde complètement aux besoins réels du pays, estimés modestement et économiquement, d'après les possibilités de rentrée des recettes.

En ce qui concerne la politique financière, le gouvernement n'a pas l'intention de quitter la voie et le programme qui ont été soulignés jusqu'ici à plusieurs reprises dans ses déclarations officielles. Cette voie et ce programme sont absolument clairs et déterminés. Aucune expérience dans la politique financière ne sera faite, mais nous continuerons à nous servir résolument et avec persévérance de l'expérience et de la pratique des chemins aplanis.

Le gouvernement est et se déclare plus résolument que jamais contre la pensée même de l'inflation, qui mènerait le pays à un abîme sans issue et qui rendrait impossible pour un temps indéterminé les affaires nor-

males de la production, délayant toute la richesse nationale, détruisant les finances de l'Etat, désorganisant tout l'appareil de l'Etat et provoquant peut-être des secousses sociales, conséquences qui, certainement, se feraient sentir longuement. Cela constituerait la plus dangereuse expérience dans la politique financière, expérience dont il faut se garder plus que d'un feu ardent.

Les préoccupations à l'égard de la monnaie nationale furent et resteront l'une des premières et plus grandes préoccupations du gouvernement. Il s'efforcera énergiquement de maintenir, à l'avenir également, le pouvoir d'achat du dinar dans le pays, de même de lui rendre la parité légale de sa valeur boursière. Cette valeur boursière du dinar est, ces derniers temps, légèrement oscillante aux bourses étrangères, par suite de causes complètement en dehors de la puissance et de la portée de l'action gouvernementale. Il est important de souligner que ces oscillations dans le cours du dinar ne sont pas la conséquence de quelque changement dans la politique monétaire du gouvernement. Aucun élément d'inflation n'y a contribué, car il n'y a pas d'inflation dans notre pays, il n'y en aura pas et il ne peut y en avoir. Les causes dudit changement du cours du dinar résident dans la balance des paiements défavorable de notre pays, et notre balance des paiements est devenue défavorable pour des raisons bien connues, que nous n'avons pu éviter, ni écarter. Ces raisons sont la faible affluence du capital étranger, la cessation des versements au titre des réparations, les difficultés du commerce international, qui ont frappé plus sensiblement notre pays et ses produits agricoles. C'est pour cela que l'exportation restait l'unique position dans la balance des paiements, où le gouvernement pouvait puiser les devises nécessaires au règlement de ses paiements à l'étranger. Cependant, comme on le sait, l'exportation a baissé aussi bien en poids qu'en valeur, ce qui a inévitablement provoqué l'apparition de la pénurie de devises pour les besoins du trafic privé, c'est à-dire pour le paiement de l'importation. Pour le règlement de ses paiements à l'étranger, le gouvernement a été obligé de réserver, par l'intermédiaire de la Banque Nationale, 80 % des devises provenant de l'exportation, et cela parce que les hauts intérêts politiques du pays et le prestige national ne permettent pas que le gouvernement interrompe unilatéralement et à un moment inopportun ses paiements à l'étranger. Les conséquences d'une telle action irréfléchie auraient été considérables pour notre crédit public et les intérêts de la communauté en général.

Le Gouvernement est actuellement en pourparlers avec les créanciers à l'étranger et il espère que ces pourparlers, grâce à la perspicacité et et aux dispositions amicales qu'on témoigne, se termineront avec succès, et que le besoin de réserver la plus grande partie des devises provenant de l'exportation cessera pour le Gouvernement. Cette circonstance contribuera le plus au rétablissement de l'équilibre de notre balance des paiements et cela est, avec une saine politique monétaire, la condition fondamentale pour le maintien et la stabilité du cours de la monnaie nationale. Dans la mesure où les difficultés du transfert sont insurmontables, et étant donné que cet accord avec les créanciers étrangers n'est pas réalisé, le Gouvernement bloque auprès de la Banque Natio-

nale la valeur correspondante en dinars, au compte des dits créanciers.

Certains éléments technico-valutaires contribuèrent également dans une certaine mesure au changement du cours du dinar. En effet, pour rendre possible et pour favoriser l'exportation des produits du pays et empêcher de cette façon la chute des prix de ces produits aux marchés intérieurs, chute qui se produirait inévitablement,—le Gouvernement a accordé certaines facilités aux exportateurs dans le domaine de la politique des devises, mettant de cette façon au premier plan les intérêts de la politique de production et commerciale. Ces facilités ont provoqué cependant, comme résultat pratique du point de vue monétaire, à un moment donné, l'apparition sur les bourses étrangères d'une quantité assez grande de dinars «libres», qui ont augmenté l'offre du dinar. La demande n'étant pas suffisante pour absorber entièrement cette offre, le cours a dû baisser inévitablement.

Toutefois, en écartant les causes, on écartera aussi les conséquences. Le Gouvernement a pris immédiatement des mesures adéquates et énergiques pour écartier ces causes. Il est convaincu qu'elles donneront des résultats positifs, soit l'amélioration du cours du dinar à l'étranger et le maintien de sa stabilité.

En ce qui concerne les paiements de l'Etat à l'étranger, le Gouvernement considère comme nécessaire de souligner encore une fois qu'il tient spécialement à régler ces paiements seulement en accord avec les créanciers et aucunement d'une façon unilatérale. Le Gouvernement fera tous les efforts nécessaires pour maintenir à notre pays la réputation déjà acquise d'un bon et honnête payeur.

Le total du budget déposé à la Chambre s'élève à 10.433.326.575 dinars, présentant une réduction de 334.373.421 dinars, comparativement au budget de l'exercice en cours, et de 3.300.000.000 de dinars par rapport au budget de 1931—32.

### L'exposition de produits grecs à Belgrade.

L'exposition de produits grecs, organisée à Belgrade, par les soins des comités mixtes pour le développement des relations économiques entre la Grèce et la Yougoslavie, a été inaugurée le 23 novembre, en présence d'un représentant de S. M. le Roi, du Patriarche de Yougoslavie, de plusieurs membres du gouvernement, du corps diplomatique et d'une nombreuse assistance.

M. Choumenkovitch, ministre du commerce, et M. Léon Mélas, ministre de Grèce, ont inauguré l'exposition par des discours, en relevant l'importance du récent accord commercial conclu entre les deux pays et le concours que l'exposition est appelée à prêter au développement des relations économiques entre la Yougoslavie et la Grèce.

Malheureusement les circonstances n'ont pas permis aux commerçants grecs de répondre avec l'empressement désirable à l'invitation des organisateurs. Mais, en dépit de lacunes essentielles dans la présentation de certains produits, cette première exposition a été accueillie avec un vif intérêt.

## Arts & Lettres

### La réforme de l'enseignement.

L'accroissement constant du prolétariat intellectuel préoccupe depuis quelque temps l'opinion publique et les milieux dirigeants. On assiste depuis quelques années à un assaut vers les fonctions publiques, qui semblent constituer l'unique issue pour une génération de jeunes gens des deux sexes, inconsidérément engagés dans les études classiques. Mais il est évident que les services publics ne sauraient s'ouvrir à tous les candidats, quelle que puisse être leur valeur personnelle, surtout à un moment où la crise impose des compressions budgétaires rigoureuses. Cette perspective de chômage pour les jeunes universitaires n'a pas été sans contribuer de beaucoup à cette crise morale, qui ne cesse de provoquer des troubles et des cas d'indiscipline au sein des facultés.

Il s'agit donc de donner une orientation nouvelle à l'enseignement public. Tout en ne portant pas atteinte à son caractère général, il importerait d'ouvrir la voie à un enseignement technique et professionnel, qui limiterait le nombre des prolétaires intellectuels et permettrait aux nouvelles générations de gagner leur vie par un travail essentiellement utile à la société.

Ces préoccupations sont tellement dans tous les esprits que le souverain n'a pas hésité, dans son Message à l'occasion de l'ouverture de la Chambre, à en faire état. Il a même annoncé comme imminente la réforme de l'enseignement.

Se rendant compte qu'une réforme de cette importance ne pourrait réussir sans le concours de toute la nation, le président du Conseil a fait déjà appel à tous membres du parlement, sans distinction de parti, les invitant à exposer leur point de vue, avant que le gouvernement n'arrête les mesures définitives.

### Les frontons du Parthénon.

Sir Cecil Harcourt Smith, surintendant des oeuvres d'art de S. M. Britannique, qui avait assisté à la Conférence des Musées tenue l'an dernier à Athènes, a fait parvenir à M. Balanos, l'architecte qui dirige la restauration des monuments de l'Acropole, un mou-  
**GRÈCE** lage de la statue de Dionysos, attribuée à Phidias, dont l'original, placé à l'angle Sud-Est du fronton Est du Parthénon, avait été enlevé par Lord Elgin, il y a plus d'un siècle.

Ce don fait suite à des débats mémorables qui se sont déroulés l'an dernier à la Conférence des Musées. Il avait été alors question, - comme il a fallu renoncer à l'espoir que le Musée Britannique restituerait jamais les statues enlevées par Lord Elgin - de poser des moulages de ciment à la place des originaux enlevés. Cette opération permettrait enfin de se faire une idée précise de l'impression d'ensemble que produirait l'il-

justre monument, surmonté de sa décoration sculpturale originelle. Elle ne serait du reste pratiquée qu'à titre d'essai et, si l'opinion artistique du monde civilisé s'élevait contre cette reconstitution, les moulages pourraient être facilement enlevés.

Cette opinion, appuyée par M. C. Dimitriadis, directeur de l'École des Beaux Arts, et par M. A. Philadelphus, archéologue distingué, a incité le directeur anglais à envoyer le moulage de Dionysos, qui a déjà été placé sur le fronton Est.

Rendant compte de cet événement artistique dans un article paru dans le «*Messenger d'Athènes*», M. Philadelphus émet l'avis que, si on pouvait remettre en place les moulages de toutes les statues des deux frontons, ce serait un spectacle merveilleux qui attirerait à Athènes des milliers d'artistes et de savants.

### La réforme de l'Université Turque.

Le ministère de l'instruction publique se propose d'appliquer à l'Université un vaste programme de réforme inspiré des suggestions contenues dans le rapport du professeur Malche. Toutefois  
**TURQUIE** l'application de cette réforme, étant avant tout une question de budget, ne pourra pas être réalisée tant que la Chambre n'aura pas accordé les crédits nécessaires. L'admission d'auditeurs libres vient au premier plan des réformes projetées ; ceux-ci ne pourront jouir cependant des mêmes droits que les diplômés de l'Université.

Le ministère se propose en outre de confier aux professeurs de l'Université la traduction des oeuvres scientifiques qui paraissent en Occident. On s'attachera à ce que cette traduction soit effectuée dans un langage simple et intelligible, débarrassé de la terminologie arabe.

La tâche de turciser la terminologie scientifique sera poursuivie méthodiquement. Aucune terminologie nouvelle ne sera adoptée avant d'être sanctionnée par une commission ad hoc. Dans les livres scientifiques qui seront édités, l'usage de cette terminologie sera obligatoire.

Pour apprécier l'importance de cette réforme il convient de songer aux difficultés qu'éprouvent les élèves à graver dans leur mémoire la terminologie arabe, qui est aujourd'hui incompréhensible pour la plupart.

### Le jubilé du théâtre de Ljubjana.

L'opéra de Ljubjana vient de fêter son quarantième anniversaire. Le théâtre actuel fut élevé sur l'emplacement du vieux théâtre, fondé en 1850 par une association slovène, qui obtint, à  
**YUGOSLAVIE** partir de 1867, le privilège de donner des représentations en langue slovène. Dès lors, l'art slovène se manifesta de plus en plus librement et finit par dominer. Les allemands de la ville, soutenus par le gouvernement de Vienne, avaient alors construit un théâtre dramatique, devenu, après la libération, le théâtre dramatique slovène de la ville.

## Le Mouvement vers l'Union

### **Réduction des tarifs télégraphiques entre la Grèce et la Turquie.**

A la suite d'un accord intervenu entre les deux gouvernements, les tarifs télégraphiques entre la Grèce et la Turquie ont été réduits de 9 à 5 centimes or par mot, pour les dépêches expédiées de Grèce en Turquie, et de 30 à 15 centimes or pour les dépêches expédiées de Turquie en Grèce.

### **Une Conférence touristique à Sofia.**

M. Sp. Agapitos, président de l'Office hellénique du Tourisme, à son retour de Bucarest, où il avait participé à la III<sup>me</sup> Conférence Balkanique, s'est arrêté à Sofia pour s'entretenir avec M. Mouchanov, président du Conseil des ministres et président de l'organisation du Tourisme bulgare. M. Agapitos a mis au courant M. Mouchanov des projets et des mémoires soumis à la dernière séance de la fédération balkanique du Tourisme et le président du Conseil bulgare a bien voulu accepter qu'une conférence d'étude soit tenue à Sofia, au printemps prochain, pour délibérer sur l'exécution des travaux projetés (routes pour automobiles, assèchement d'étendues marécageuses, utilisation de forces hydroélectriques etc.).

M. Mouchanov a promis que les délégués bulgares participeront à cette Conférence, quelle que puisse être l'évolution des questions politiques qui préoccupent la Conférence Balkanique.

### **Un communiqué de la Délégation bulgare à la III<sup>me</sup> Conférence.**

La «Bulgarie» de Sofia publie le communiqué suivant de la Délégation bulgare à la III<sup>me</sup> Conférence de Bucarest :

«En publiant un communiqué en date du 27 Octobre dernier, l'agence télégraphique roumaine «Rador» annonce que la délégation bulgare reviendrait à l'organisation de la Conférence balkanique, en ajoutant que la délégation bulgare déclarerait qu'elle apportera son concours à l'adoption du pacte balkanique par le Groupe National Bulgare.

En vue de jeter une lumière complète sur cette question, la délégation bulgare se voit obligée d'ajouter : 1) qu'elle n'a jamais et devant personne déclaré qu'elle revient à la Conférence balkanique et 2) quant à la question de l'adoption du pacte balkanique par le Groupe National Bulgare, elle a déclaré une fois pour toutes qu'elle le fera, à condition que les rencontres à deux, qui devront avoir lieu jusqu'au 15 Octobre 1933, donneront un résultat favorable à l'égard des minorités bulgares.

### **Le gouvernement Tsaldaris et l'Union Balkanique.**

Le parti populaire, avant comme après son avènement au pouvoir, a tenu à déclarer, à plus d'une reprise, qu'il était partisan de la collaboration et du rapprochement balkaniques. Ces déclarations ont reçu une nouvelle confirmation au cours d'une audience que M. Rhallis, ministre des Affaires étrangères vient d'accorder aux représentants de la presse étrangère.

M. Rhallis a déclaré en effet que le gouvernement actuel est favorable à l'idée de la Conférence balkanique et qu'il encourage les efforts des groupes nationaux, qui travaillent à établir une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples des Balkans.

### **Un dispensaire interbalkanique pour tuberculeux.**

Conformément aux vœux de la sous-commission d'Hygiène de la Conférence Balkanique, un dispensaire interbalkanique pour tuberculeux vient d'être institué à Athènes.

Les tuberculeux indigents, ressortissants des Etats balkaniques, y recevront des soins gratuits. C'est là une des premières réalisations pratiques de la collaboration sanitaire préconisée par la Conférence.

## La Coopération Internationale

### LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

#### L'admission de l'Irak.

Le 3 octobre, l'Assemblée de la S. d. N. a voté l'admission de l'Irak. Ce fut M. B. Jeltich, ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, qui, en sa qualité de rapporteur général, a mis en valeur la double signification de cette admission: d'une part augmentation du nombre des Etats participants, d'autre part accroissement du prestige universel de la S. d. N.

A cette occasion, le Président de l'Etat libre de l'Irak, Nuri Pacha El Saïd, a tenu à exprimer ses sentiments de gratitude envers la Yougoslavie et son représentant.

#### M. Avenol, Secrétaire général.

M. Avenol, jusqu'ici Secrétaire général adjoint, a été nommé aux fonctions de Secrétaire général de la S. d. N., en remplacement de Sir Eric Drummond, qui avait, comme on sait, soumis depuis plusieurs mois sa démission.

#### L'Union Européenne et les vœux de Stresa.

La Commission d'études de l'Union Européenne, réunie à Genève sous la présidence de M. Motta, vice-président de la Confédération helvétique, a procédé à l'élection de M. E. Herriot aux fonctions de président de la Commission, comme successeur d'Aristide Briand.

M. Georges Bonnet, qui avait présidé les travaux de Stresa, fit à la Commission un long rapport sur le travail accompli. En voici les conclusions:

«Tant qu'on se contentera, comme on l'a fait si souvent jusqu'ici, d'apporter une aide de dernière heure, à tel ou tel Etat pris isolément, on s'apercevra que le remède n'a qu'un effet peu durable et que, quelque temps après qu'il aura été appliqué, le mal reprendra avec plus de violence que la veille.

S'il m'était permis d'émettre un vœu, je souhaiterais que la commission d'études pour l'union européenne, après avoir examiné elle-même les textes de Stresa, voulût bien les consacrer sans retard de sa haute autorité et les communiquer à la Conférence mondiale.

J'entends que certains d'entre eux peuvent comporter des objections ou des critiques. Mais, pour moi, qui ai assisté aux patientes délibérations dont ils furent l'objet, je pense qu'ils représentent pour le moment l'effort maximum possible de conciliation.

Et si, en même temps qu'elle consacrait cet effort, votre commission voulait examiner, après avis d'un comité spécial, les problèmes techni-

ques d'organisation du fonds commun laissé à son appréciation, elle ferait franchir, à notre œuvre de Stresa, une étape décisive.

La Commission de l'Union européenne a approuvé la résolution relative aux rapports du Comité de Stresa; cette approbation a été précédée d'un long débat et la plupart des orateurs ont toutefois déclaré que leurs pays respectifs ne pouvaient contribuer à l'entretien des «fonds communs», prévus par les résolutions de Stresa, l'un consacré à la réévaluation des céréales, l'autre à la solution des difficultés financières. Les objections n'ont pas seulement porté sur les contributions financières. Certains délégués ont affirmé que les accords bilatéraux et préférentiels leurs paraissaient incompatibles avec la règle de la nation la plus favorisée. M. Herriot a accompagné son vote de réserves, en affirmant la liberté pleine et entière des gouvernements, jusqu'à ce que des projets concrets leur soient soumis.

## Bibliographie

### Journaux et revues.

*L'Europe du Sud-Est.* Numéros réunis de Septembre et Octobre 1932, consacrés à la Conférence de Bucarest. A côté des documents relatifs à la Conférence, signalons l'article ardent du grand pacifiste belge M. H. Lafontaine ; un exposé lumineux du rôle de Take Ionesco dans la préparation de l'Entente balkanique, par M. C. Xenî, ancien ministre ; un aperçu historique de l'influence russe dans les Balkans, par M. Ion Ineuletz, ancien ministre, qui trouve dans le « péril soviétique » un nouvel argument en faveur de l'Union balkanique ; une étude documentée sur la collaboration économique entre la Roumanie et la Bulgarie, par M. Vassileff, député bulgare, ancien ministre de l'Agriculture ; un article sur le rôle de la Roumanie dans la préparation de l'Union balkanique, par le savant historien français M. Michel Lhéritier. Citons les conclusions de M. Lhéritier :

« Il nous semble que de ce qui précède se dégage cette conclusion très nette, que la Roumanie, surtout avec son nouveau ministre des affaires étrangères, N. Titulesco, ne saurait faillir à son rôle d'intermédiaire bénévole et, au besoin, d'arbitre entre les Etats des Balkans, que ces derniers ne sauraient manquer de lui faire confiance, et aussi qu'ils doivent continuer d'essayer de s'entendre entre eux pour faire progresser, même si la réalisation doit être assez lointaine, l'œuvre de l'Union Balkanique... ».

*Bucarest.* Hebdomadaire politique, littéraire, dirigé par M. Adolphe Clarnet, président de l'Association de la Presse balkanique. Au sommaire du No 16, entre autres, articles de M. V. Pella sur l'esprit de Locarno et les Balkans, de Ziya bey Mattlaeddin sur la réforme de la langue turque, etc.

*Affaires étrangères.* Revue mensuelle de documentation internationale et diplomatique (Albert Mousset et Jean Ray directeurs, Paris). Dans le cahier de novembre, excellent exposé objectif des travaux de la III<sup>me</sup> Conférence Balkanique.

*Istanbul Ticaret ve Senayi Odasi* (Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Istanbul). Mensuel en turc et en français. Istanbul.

*L'Economiste d'Orient.* Organe des intérêts économiques et financiers de la Turquie. Bimensuel. Istanbul.

*Bulletin des Chambres de Commerce et d'Industrie bulgares.* Mensuel. Sofia.

*Patris.* Bi-hebdomadaire grec de Buenos Aires. Directeur Georges Paraskevaïdis.

*Bulletin mensuel de renseignements économiques et sociaux,* publié par l'Institut International d'Agriculture de Rome.

*La Méditerranée.* Revue internationale illustrée des intérêts généraux des 20 pays méditerranéens. Mensuel. Marseille. Au sommaire d'Octobre intéressant article de M. Sp. Anninos sur Psycharis et la réforme linguistique en Grèce.

*Les Annales de Turquie.* Revue mensuelle, politique, littéraire et d'actualité, paraissant à Istanbul. Directeur : Ant. Langas.

*Libre.* Revue critique et de bibliographie néo-grecque publiée à Montpellier par M. Louis Roussel, professeur à la Faculté des Lettres. Paraît tous les deux mois.

*La Yougoslavie.* Hebdomadaire, illustré, paraissant à Belgrade.

*South Slav Herald.* Bimensuel illustré en langue anglaise, paraissant à Belgrade.

*O Synétairistis* (Le coopérateur). Revue mensuelle de coopération-mutualité - questions agricoles et ouvrières. Athènes.

*L'Information d'Orient.* Bimensuel, organe des services de l'expansion commerciale française en Turquie. Istanbul.

*Prosphygikon Phos* (Lumière des réfugiés). Hebdomadaire politique du parti libéral. Directeur L. Kokinidis. Athènes.

*Dimokratia.* Hebdomadaire politique du parti agraire-ouvrier de Grèce (Papanastasiou). Athènes.

*Kyklos.* Revue littéraire mensuelle. Directeur A. Mélahrinos, rue Dédale 26, Athènes. Cahiers No 8 et 9, entièrement consacrés au poète Cavafis, à l'occasion de sa récente visite à Athènes. M. Cavafis, qui habite Alexandrie, est considéré par une grande partie de l'élite intellectuelle comme le plus grand poète de la Grèce contemporaine.

Dans la *Proïa*, quotidien d'Athènes, série d'articles sur Bucarest par notre collaborateur M. G. Pratsikas, à l'occasion de la III<sup>me</sup> Conférence Balkanique.

*International Affairs.* Paraît tous les deux mois, pour l'encouragement de l'étude scientifique des questions internationales, publié par le Royal Institute of International Affairs de Londres.

*Europäische Gespräche.* Revue mensuelle de politique étrangère, paraissant à Hamburg.

*Makédonikès Himérés* (Journées de Macédoine). Revue littéraire mensuelle. Directeur : G. Délis, Salonique.

*Le Siècle des Gueux*, par Eugène Baie (chez Fischbacher, 33 rue de Seine, Paris).

Notre revue, qui a surtout pour objet d'évaluer les forces économiques et spirituelles du bloc balkanique et de les mettre en valeur, ne peut se désintéresser de tout ce qui les raccorde à l'ensemble européen. Les notoires manifestations de pensée occidentale requièrent assurément notre attention. Parmi celles-ci, l'œuvre d'Eugène Baie, qui ne doit rien aux modes contemporaines de l'esprit, devient essentielle. Comme l'a dit Maurice Maeterlinck, son compatriote, Eugène Baie fait, de plus

en plus, figure d'un conte de Gobineau qui serait un artiste du verbe. On lui doit quelques fresques d'idées qui ont groupé les suffrages de tous les princes des lettres, les Maeterlinck, les Barrès, les Mistral, les Rudyard Kipling, Henri de Regnier, Unamuno et tant d'autres.

Ce qui met le sceau à sa réputation et achève de consacrer sa maîtrise c'est la publication en cours d'une œuvre magistrale, d'une « Histoire de la sensibilité flamande sous la Renaissance », intitulée « le Siècle des Gueux ». L'originalité de cette œuvre exceptionnellement forte, est que son auteur manie en virtuose, à propos de l'histoire d'un petit groupe européen, la somme prodigieuse des idées en gestation dans les principales communautés européennes. Il va de soi que bonne part est faite aux sources helléniques de la Renaissance. Mais, qui n'a pas parcouru ces pages débordantes d'érudition originale, et malgré cela pleines de charme, a certainement des lacunes dans la connaissance d'une période essentielle de l'humanité. Deux volumes de ce monumental ouvrage ont déjà paru. Le premier, avec le sous-titre « Métropole de l'Occident », a fait sensation. Il dresse le décor social et économique de la Renaissance et en saisit sur le vif les ressorts matériels. Le second, ayant pour sous-titre « Le miroir de l'Escaut », comporte une philosophie de la Renaissance intellectuelle et de la Réforme. « C'est un grand livre, soutenu par l'armature d'une érudition encyclopédique », en a écrit Maeterlinck. C'est d'un maître de la pensée contemporaine, et nous nous devons de le signaler à nos lecteurs.

## CONFÉRENCE BALKANIQUE

### DOCUMENTS

Publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie  
pour la Paix Internationale.

#### LA TROISIÈME CONFÉRENCE BALKANIQUE

##### A.— COMPTE-RENDU DES TRAVAUX (1)

La Troisième Conférence Balkanique s'est réunie à Bucarest du 22 au 28 octobre, sous la présidence de M. St. Ciceo Pop, président de la Chambre roumaine et du groupe roumain pour la Conférence.

##### Message du Président.

Dès le 14, M. St. Ciceo Pop avait communiqué le message suivant, publié par toute la presse des Balkans :

“La semaine prochaine se réunira dans notre capitale la troisième Conférence Balkanique, à la suite de l'invitation du gouvernement roumain. Nous devons déclarer, dès le début, que nous nous efforcerons de faire en sorte que nos hôtes trouvent à Bucarest une hospitalité au moins aussi large que celle que nous avons rencontrée nous-mêmes, les années précédentes, à Athènes et Istanbul

“Malgré la difficulté des circonstances, nous tâcherons de témoigner à nos hôtes la chaleur et la conviction avec laquelle nous autres Roumains désirons la pacification de ce coin de l'Europe et le rapprochement le plus étroit et le plus sincère des peuples qui y habitent. Un passé plein de tourments et de luttes nous a enseigné à tous que le premier et le plus sacré des devoirs d'une société organisée est le respect de l'existence ethnique et nationale de tous les éléments habitant le même sol.

“L'action en vue d'une entente et d'une union balkanique, entreprise et dirigée avec une rare fermeté et un noble enthousiasme par la haute personnalité du monde politique hellénique qu'est Monsieur Papanastasiou, ancien président du conseil, a trouvé, dès le début, le plus sincère écho dans nos coeurs. Nous sommes entièrement convaincus que c'est seulement dans la paix, la fraternité et la collaboration que nos peuples pourront progresser et occuper la place qu'ils méritent, à côté des autres nations civilisées.

(1) Notre compte-rendu est tiré du “Journal de la III<sup>e</sup> Conférence Balkanique,” publié au lendemain des séances par les soins du Secrétariat général, ainsi que des diverses brochures parues au cours de la Conférence.

«Nous nous réjouissons vivement de ce que nos voisins les Bulgares aient décidé de répondre affirmativement à notre chaleureuse et insistante invitation, facilitant ainsi, par leur participation, la réalisation de l'oeuvre de rapprochement qui écartera d'une manière pacifique toutes les entraves qui s'opposent à l'entente des peuples des Balkans.

«L'ordre du jour de la Conférence de Bucarest est aussi riche qu'intéressant. Nous avons donné, en ce qui nous concerne, une attention toute particulière à la préparation technique des travaux de la Conférence. Les institutions et les associations de premier plan dans notre vie économique et sociale n'ont pas marchandé leur concours bienveillant et le gouvernement, pour sa part, considère avec toute la sympathie ce mouvement qui renforce les liens entre tous les pays de la Péninsule Balkanique. Tous les efforts du groupe roumain tendront à donner à la Conférence le plus grand éclat et la plus grande efficacité possible. Un Etat comme la Roumanie ne peut, dans ses relations internationales, que garder le front haut et une parfaite confiance en discutant, au grand jour et dans un esprit de large compréhension et de bonne volonté, tous les problèmes qui se posent.

«Dans le désir d'un rapprochement sincère, et convaincus que les Etats des Balkans sont liés non seulement par la tradition d'une vie commune dans le passé, mais encore par tant d'intérêts communs dans l'avenir, nous abordons la réunion des délégués des cinq pays de la Péninsule avec la ferme volonté de l'entente et de l'amitié.»

#### LA SESSION DU CONSEIL

Comme d'usage la séance d'inauguration a été précédée, le 21 Octobre, d'une séance du Conseil de la Conférence.

La séance a été ouverte à 16 heures sous la présidence de M. Ciceo Pop, président de la Conférence, qui s'est exprimé en ces termes :

«Je vous salue, Messieurs, et vous dis «Soyez les bienvenus». Le monde entier en détresse, et subissant les effets d'une grave crise économique, a les yeux fixés sur vous et attend le résultat de vos travaux. Je crois que nous sommes tous animés de bonne volonté et n'avons d'autre désir que celui de rapprochement et d'entente dans cette Europe sud-orientale, qui, aujourd'hui, veut former une Union Balkanique. Avec de la bonne volonté et de l'esprit de conciliation j'espère que nous pourrons surmonter tous les obstacles qui se dressent sur notre voie.

Je vous invite, Messieurs, à commencer vos travaux et vous souhaite de les mener à une bonne et heureuse fin».

M. G. Vladesco-Racoassa, secrétaire général, donne lecture de l'ordre du jour fixé par la dernière session du Conseil à Istanbul.

La Délégation bulgare exprime<sup>(1)</sup> son vif regret que l'on n'ait pas donné suite jusqu'à présent au deuxième point de la résolution de la Commission politique de la II<sup>me</sup> Conférence.

---

1) Voici le texte intégral de la lettre adressée à ce sujet par la Délégation bulgare à la Présidence :

*Monsieur le Président,*

« Notre proposition tendant à l'ajournement au printemps prochain de la réunion de la III<sup>ème</sup> Conférence Balkanique, proposition inspirée par le souci de permettre aux délégations de se présenter à la Conférence, avec des résultats acquis dans le domaine le plus important de leur travail préliminaire, n'a pu, à notre vif regret, trouver l'appui des autres groupes. La Présidence et certains groupes persistent, quand même, à nous inviter à prendre part à cette Conférence, afin de ne pas susciter des doutes dans l'opinion publique quant à l'utilité de nos réunions.

Le groupe bulgare, très sensible à la bienveillance témoignée à son endroit par la présidence, a accepté avec chaleur l'invitation qui lui a été adressée. Toutefois, il croit de son devoir d'attirer l'attention, aussi bien de M. le président de la III<sup>me</sup> Conférence balkanique, jouissant à juste titre d'une très haute estime, que de Messieurs les délégués, que le groupe national bulgare, d'accord en cela avec l'opinion publique, n'a pas de raisons pour éprouver une satisfaction particulière en face des résultats obtenus par les conférences précédentes, ayant tenu successivement leurs assises à Athènes et à Istanbul.

Profondément pénétré de la conscience de la haute portée d'une entente entre les Etats balkaniques, surtout en regard de la gravité des épreuves pénibles que comporte la période que nous traversons, le groupe national bulgare s'est toujours efforcé, avec tout le sérieux que cette tâche implique, de se rendre utile à cette noble entreprise.

Aussi a-t-il tenu maintes fois, par l'intermédiaire de ses délégués, à attirer l'attention des réunions balkaniques sur le fait qu'en dehors de la solution des questions économiques, l'opinion bulgare se montre particulièrement sensible au problème des minorités bulgares, dans les territoires des Etats désireux de conclure un pacte balkanique.

Tant à Athènes qu'à Istanbul les délégués bulgares ont constamment rappelé que, pour le succès rapide de nos travaux, il était d'une nécessité absolue de supprimer tout d'abord les obstacles de nature à entraver la bonne marche de nos réunions. Parmi ceux-ci, les délégations bulgares ont invariablement désigné en premier lieu le problème des minorités et celui de l'inégalité juridique des Etats qui ont le désir de conclure un pacte balkanique.

Le groupe national bulgare croit qu'il est de son devoir d'attirer une fois de plus l'attention de la III<sup>me</sup> Conférence balkanique sur le fait qu'en dehors de la solution préalable du problème minoritaire, il

A la suite de cette déclaration le Conseil prend acte des déclarations des délégations grecque, roumaine, turque et yougoslave, qu'elles feront tout leur possible pour donner effet, jusqu'au 15 octobre 1933, au deuxième point de la résolution

n'entrevoit guère la possibilité d'une issue favorable des travaux de la présente conférence :

Afin d'éviter toute équivoque, nous avons jugé nécessaire de résumer une fois de plus notre point de vue comme suit :

1. Lors de la première invitation qui fut adressée à la Bulgarie, il y a deux ans, de prendre part à la Conférence d'Athènes, l'opinion bulgare avait clairement laissé entendre qu'une participation à des conférences ayant pour mission la réconciliation, le rapprochement et, dans l'avenir, la fédération des Etats balkaniques, ne serait possible que si les obligations découlant des Traités des Minorités trouvaient une préalable application.

Tout examen de questions ayant trait aux aspects secondaires du problème du rapprochement des Etats balkaniques, avant qu'une solution ne fût trouvée aux questions fondamentales touchant les minorités, nous paraissait à nous, Bulgares, comme non conforme aux vœux de l'opinion publique et de ses représentants. Cette manière de voir fut approuvée à l'unanimité. Il ne restait donc qu'à trouver le moyen de la faire porter à la connaissance aussi des initiateurs de la Conférence et des personnes y participant, soit par écrit, soit par l'intermédiaire d'une délégation, chargée de déployer ses efforts auprès des autres délégations, en vue d'assurer l'acceptation de cette condition préliminaire. Nous nous sommes arrêtés à cette dernière solution.

2. Dès la première séance du Conseil de la Conférence d'Athènes, répondant à la proposition de certains délégués, qui recommandaient que la Conférence ne s'occupât que des questions économiques, nous avons exposé très clairement notre thèse, selon laquelle on ne saurait travailler utilement au rapprochement et à l'entente politique des nations balkaniques, avant qu'on n'eût amélioré la condition des minorités dans les pays balkaniques. Cette déclaration fut acceptée par le Conseil et nous avons été très heureux d'entendre, quelques jours après, au banquet offert aux délégations, le grand homme d'Etat hellène, le Président du Conseil, M. Vénizélos, confirmer solennellement devant le monde entier la même pensée, à savoir, qu'avant de résoudre le problème des minorités, aucune Fédération Balkanique n'était possible.

La Conférence d'Athènes dut lutter, pendant toute sa durée, contre de graves difficultés résultant de la nécessité de trouver le moyen de faire face à cette exigence naturelle du bon sens politique, notamment en assurant un traitement équitable aux minorités ethniques, sans froisser certaines délégations et gouvernements, qui soutenaient que la Conférence ne devait pas s'occuper de la question des minorités. C'est à la délégation hellénique et surtout à son honorable Président, Monsieur Papanastasiou, qu'échut la tâche ingrate de concilier les deux

adoptée par la Commission de Rapprochement Politique de la II<sup>me</sup> Conférence Balkanique, ainsi conçu :.... «Adopte le vœu

---

thèses en présence, tâche dont M. Papanastasiou s'est d'ailleurs acquitté d'une façon digne d'éloge.

3. Depuis lors, les buts de la Conférence Balkanique étaient clairement définis. Il lui incombait, en premier lieu, d'écarter les obstacles existants, y compris les difficultés provenant du problème des minorités, et entravant le rapprochement des nations balkaniques, et d'instituer, en second lieu, de nouveaux liens d'ordre économique, social et hygiénique, ainsi qu'en matière de transports, et de resserrer, en général, tous les liens culturels entre les nations balkaniques. C'est ainsi que la Délégation hellénique, élaborait un projet de Pacte balkanique contenant un chapitre spécial consacré aux minorités, alors que la Délégation bulgare proposait, de sa part, la conclusion d'ententes bilatérales préliminaires entre les délégations balkaniques, en vue du règlement de la situation des minorités. Cette dernière proposition fut acceptée par la Conférence de Constantinople, tandis que le projet hellénique, renvoyé à l'étude, fut examiné à la réunion du Conseil, en février 1932, à Constantinople, et il fut ratifié sous certaines réserves formulées par les Délégations. La Délégation bulgare fit à cette occasion la réserve expresse que l'application des dispositions des Traités relatives aux minorités, était une condition préliminaire et essentielle à l'acceptation du Pacte Balkanique.

4.—Or, deux années se sont écoulées depuis le moment de notre première réunion à Athènes, et aujourd'hui, en présence de la Troisième Conférence, l'opinion publique de notre pays et même, croyons-nous, celle des autres pays balkaniques, se pose la question de savoir quel aura été donc le résultat positif de ces réunions, sur lesquelles on fondait tant d'espoirs ? Nous ignorons les sentiments que la situation actuelle inspire aux autres délégations, mais, quant à nous, la situation est loin de nous paraître encourageante, et ce pour les considérations qui suivent :

a) Nonobstant toutes les résolutions prises par la Conférence dans le domaine des questions économiques, sociales, culturelles, hygiéniques et de transport et dont le nombre dépasse quelques dizaines, les gouvernements balkaniques ne se sont pas vus obligés d'exécuter aucune d'entre elles. Tout au contraire, chacun de ces gouvernements a suivi ses propres voies, souvent tout à fait opposées aux recommandations de nos Conférences.

b) En ce qui concerne la question du Pacte balkanique et celle de la protection des minorités, les Ministres des Affaires Etrangères de Grèce de Yougoslavie, de Turquie (et de Roumanie, peut-être) ont pris la décision de recommander aux délégations respectives de ne pas s'occuper de questions de caractère politique, celles-ci étant réservées aux seuls gouvernements qui en sont responsables.

Les Agences télégraphiques de ces pays ont, d'ailleurs annoncé la nouvelle de l'accord intervenu à ce sujet, et même Son Excellence Monsieur Tevfik Rüstü Bey en a confirmé l'existence, en exposant les mobi-

exprimé par le Conseil de la Conférence en vue de l'établissement de rapports directs entre les groupes nationaux des parties intéressées, en vue de se mettre d'accord sur les questions met-

les, au cours d'un entretien qu'il a eu avec le Président du Conseil bulgare et auquel ont assisté Mr. Ath. Bouroff, ancien ministre des affaires étrangères et Mr. J. Sakizoff, président du Groupe bulgare pour la Conférence Balkanique.

c) En ce qui concerne la question des ententes bilatérales devant être conclues entre les Groupes balkaniques, dans le but d'assurer l'amélioration de la condition des minorités, il faut constater à regret qu'il n'a rien été fait jusqu'à l'heure actuelle, malgré les promesses faites à plusieurs reprises. Le groupe national bulgare a invité, déjà, dès le mois de novembre 1931, tous les Groupes Nationaux à des entrevues particulières, mais aucune entrevue n'a pu avoir lieu, exception faite de celles avec les groupes nationaux albanais et ture, les trois autres groupes ayant refusé, sous divers prétextes, de se rendre à cette invitation. Il en résulte qu'aujourd'hui, une année après notre invitation et deux années après l'institution des Conférences, nous en sommes toujours au même point.

En présence d'une situation aussi néfaste pour le prestige des Conférences balkaniques, et de tant de preuves de l'inefficacité manifeste de toutes nos décisions et de l'inutilité de tous nos efforts et de nos réunions en général, le Groupe national bulgare s'était vu dans l'impossibilité d'exiger de l'opinion bulgare d'approuver la participation de ce Groupe à une troisième Conférence, qui semble ne devoir enregistrer aucun progrès ni dans la voie de l'amélioration de la condition des minorités, ni en ce qui concerne l'établissement de liens nouveaux et plus étroits entre les peuples balkaniques.

Telles sont précisément les raisons qui avaient déterminé le Groupe bulgare à demander l'ajournement provisoire de la Conférence jusqu'au printemps prochain, dans l'espoir que, jusque là, on pourrait réaliser quelques améliorations du sort des minorités.

Or, comme nous venons d'être privés de l'ultime moyen dont nous disposons de rendre possible notre participation ultérieure aux Conférences balkaniques, nous sommes malheureusement obligés de nous conformer à la décision, prise à regret mais inévitable, de ne pas prendre part à la III<sup>me</sup> Conférence. Le regret que nous éprouvons de ce fait est d'autant plus vif que la Conférence se réunit cette fois-ci dans la capitale d'un Etat, dont le peuple a donné dans le passé des preuves d'une amitié sincère et consenti des sacrifices énormes pour la liberté du peuple bulgare.

Nous regrettons également d'avoir été amenés à ce refus à un moment où la Conférence sera présidée par un représentant honorable et éclairé de la nation roumaine, dont nous avons pu, plus d'une fois, apprécier les qualités éminentes, et qui a été lui-même, de longues années durant, le chef du mouvement de libération d'une minorité opprimée.

En vous faisant part des considérations ci-dessus exposées et en vous priant de bien vouloir les faire connaître aux honorables déléga-

tant en danger les relations de bonne entente entre ces parties, et de s'efforcer de faire respecter scrupuleusement toutes les obligations issues des traités en vigueur, y compris celles touchant la protection des minorités».

Sur cette formule on a réalisé un accord unanime.

### L'ordre du jour.

Passant ensuite à l'examen de l'ordre du jour, le Conseil l'adopte en entier, tel qu'il avait été fixé par la session d'Istanbul :

#### I

1) Règlement relatif à la procédure des travaux de l'Assemblée générale et des commissions.

2) Application des résolutions de la II<sup>e</sup> Conférence et création des sous-commissions, comités et autres organismes prévus par ces vœux et résolutions.

3) Examen des vœux et propositions de la Commission de Rapprochement intellectuel, dont l'application avait été confiée au Conseil de la Conférence.

#### II

1) Pacte Balkanique.

#### III

1) Statuts de l'Institut de Recherches historiques.

2) Elaboration d'un manuel d'histoire de la civilisation des peuples balkaniques.

3) Traduction de pièces littéraires ; traduction et représentation de pièces de théâtre balkaniques.

4) Films balkaniques.

5) Collaboration des stations de radiophonie balkaniques.

6) Collaboration des agences de presse et rapports de presse balkanique.

#### IV

1) Convention concernant l'Union douanière partielle et la collaboration économique interbalkanique.

2) Statuts d'une Chambre d'Agriculture interbalkanique.

3) Collaboration des pays balkaniques dans leurs recherches scientifiques agricoles et agronomiques.

4) Collaboration des pays balkaniques pour le développement du crédit agricole.

tions et groupes nationaux, nous nous empressons de vous donner l'assurance que, aussitôt que la Conférence sera en mesure de faire un premier pas réel dans la voie de l'application des droits des minorités, nous serons prêts à associer de nouveau nos propres efforts à l'œuvre de rapprochement durable et de collaboration cordiale entre les peuples balkaniques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération,,

*Le Groupe National Bulgare*

## V

1) Développement en commun des communications et transports maritimes des pays balkaniques, comprenant aussi la création d'un Office Maritime Interbalkanique, siégeant à Istanbul.

2) Nouveaux projets de raccordement des routes et des chemins de fer des réseaux balkaniques.

3) Prolongation par voie d'automobile des lignes ferroviaires, afin de faciliter les communications entre capitales balkaniques.

4) Etablissement d'un plan de travaux publics interbalkaniques.

5) Communications aériennes.

## VI

1) Convention sur le statut personnel des ressortissants balkaniques.

2) Statuts d'un Office Interbalkanique du Travail.

3) Charte de l'enfant et lutte en commun contre le trafic des femmes.

4) Question de la législation de la femme mariée.

5) Convention sanitaire et vétérinaire interbalkanique.

6) Lutte en commun contre la tuberculose.

### La présidence des Commissions.

Passant à la désignation des présidents des commissions et après un échange de vues, le Conseil nomme les présidents suivants :

a) *Commission d'Organisation* : M. YOVANOVITCH, président du Groupe National Yougoslave ;

b) *Commission Politique* : M. ST. CICEO-POP, président du Groupe National Roumain. *Suppléant* : M. V. V. PELLA ;

c) *Commission du Rapprochement intellectuel* : M. MEHMET KONITZA, président du Groupe National Albanais ;

d) *Commission Economique* : HASSAN BEY, président du Groupe National Turc ;

e) *Commission des Communications* : M. TR. TRIFONOFF, chef de la Délégation Bulgare ;

*Vice-président* : M. ARGHYROPOULOS, ancien ministre des Affaires étrangères de Grèce ;

f) *Commission de Politique Sociale* : M. PAPANASTASIOU, président du Groupe National Hellénique ;

Sur la demande de la délégation bulgare, le Conseil admet de faire figurer à l'ordre du jour (Commission de Rapprochement Politique), la question de l'entretien des tombeaux des officiers et soldats des armées balkaniques, tombés pendant la guerre.

## LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

La III<sup>me</sup> Conférence balkanique a tenu, le 22 octobre, à 10 heures, sa séance d'ouverture, dans la salle des séances du Parlement roumain, en présence des délégués des six nations, des ministres plénipotentiaires des Etats balkaniques et des membres du Gouvernement roumain.

M. Stefan Ciceo-Pop, qui occupait le fauteuil présidentiel, prit la parole :

„Je pense être l'interprète de vos sentiments à tous, en vous priant de vouloir bien m'autoriser, au moment d'inaugurer les travaux de la Troisième Conférence Balkanique, de transmettre à Sa Majesté le Roi Carol II de Roumanie, l'hommage très respectueux des membres de cette assemblée, pour l'Auguste intérêt et la Haute Sympathie qu'Elle a daigné accorder à notre œuvre, qui répond au désir ardent et aux préoccupations constantes de Sa Majesté de voir s'établir, entre les peuples de la Péninsule, les liens les plus solides d'une sincère et fructueuse collaboration dans la paix.

Avec votre consentement je prends la liberté de Lui envoyer le télégramme que voici :

„La Troisième Conférence Balkanique réunie à Bucarest prie Votre Majesté de daigner accepter l'expression de ses très respectueux hommages et les vœux très chaleureux qu'elle forme pour le bonheur et la santé de Votre Majesté“.

Des télégrammes exprimant nos respectueux hommages seront expédiés à Sa Majesté le Roi Ahmed Zogu d'Albanie, à Sa Majesté le Roi Boris de Bulgarie, à Sa Majesté le Roi Alexandre de Yougoslavie, ainsi qu'à Leurs Excellences le Ghazi Moustafa Kémal, Président de la République Turque et M. Zaïmis, Président de la République Hellénique,„

L'assemblée ayant donné son assentiment par acclamations, le président donna la parole à M. N. Titulesco.

**Discours de M. N. Titulesco****Ministre des Affaires Étrangères de Roumanie**

Au nom de notre Auguste Souverain et du Gouvernement Royal de Roumanie, je salue les éminents chefs d'Etats, j'adresse les plus chaleureux souhaits aux nations amies ici représentées et à vous tous, qui êtes venus travailler sur le sol roumain pour la cause de la Paix et de la fraternité des Peuples.

La Paix n'est pas synonyme de l'absence de la guerre. Elle est, avant tout, un état d'esprit fait de confiance, de compréhension mutuelle et de foi dans l'avenir.

La Paix ne se proclame pas ; la Paix se conquiert.

Et les efforts pour la faire triompher sont plus durs et plus longs que ceux qu'implique n'importe quelle autre conquête.

C'est pourquoi la lutte pour la Paix a un caractère sacré, car elle doit exterminer les plus grands ennemis de l'action créatrice : le doute et le découragement.

C'est à une oeuvre de ce genre que vos efforts se sont consacrés.

Le but de vos Conférences est, en effet, de travailler au rapprochement entre les nations balkaniques et à intérêt balkanique, et de trouver les moyens de préparer dans l'opinion publique le terrain d'une coopération plus étroite entre ces nations.

Par votre travail vous facilitez grandement l'action des gouvernements.

La Roumanie, liée à tant d'initiatives du passé en vue d'une entente entre les Etats balkaniques, ne pouvait manquer d'apporter à votre oeuvre son concours entier et désintéressé.

En parcourant certaines des résolutions adoptées par les conférences d'Athènes et d'Istanbul, je constate que vous avez cru devoir affirmer que seule une application scrupuleuse des traités de paix peut constituer le fondement d'une coopération entre les Etats Balkaniques. Par ailleurs, vous avez insisté sur la nécessité que toute entente entre les Etats des Balkans devra être faite dans le cadre et dans l'esprit de la Société des Nations.

En vous guidant d'après de tels principes, il est certain qu'en travaillant pour des ententes à caractère régional vous facilitez l'oeuvre d'organisation du continent européen.

Votre travail ne saurait rester infructueux. En effet, nul ne saurait contester qu'une solidarité d'intérêts existe actuellement entre toutes les nations représentées à votre conférence.

En raison de leur situation géographique et surtout de leur histoire toutes ces nations ont acquis bien des éléments communs de civilisation.

Elles ont bien souvent les mêmes conceptions et la même manière de vivre. Leur art populaire, les dictons, la poésie et la musique sont d'une ressemblance frappante.

Rattachées aujourd'hui les unes aux autres par la communauté de souffrances engendrées par les terribles guerres qui ont ensanglanté les Balkans ; rattachées les unes aux autres par un passé, qui a largement contribué à la formation d'une véritable parenté ; rattachées enfin les unes aux autres par la nécessité actuelle d'augmenter leurs moyens de défense, quant à leurs multiples intérêts communs d'ordre politique et économique, les nations de cette région de l'Europe ressentent, elles aussi, les effets salutaires de la solidarité internationale.

Je dirai donc que, si, dans le passé, les Balkans ont été considérés comme un foyer d'irritation internationale, grâce à vos efforts c'est justement dans les Balkans qu'on voit apparaître aujourd'hui un courant nouveau, dont le but est d'asseoir l'édifice de la Paix sur la seule base solide possible, parce que morale : aidons-nous les uns les autres sans nuire à personne.

Je souhaite de tout coeur le plus grand succès à vos travaux.

**Discours de M. St. Ciceo Pop**  
**Président de la délégation roumaine**

• Permettez-moi, en ma double qualité de président de la troisième Conférence balkanique et de président du Groupe roumain, de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier de vous être rendus en si grand nombre à la Conférence de Bucarest.

Votre présence à cette 3<sup>me</sup> Conférence constitue un témoignage sensible et une affirmation éclatante de l'intérêt et de la sincérité que vous portez à la réalisation de notre but commun.

Dans cet esprit, j'ai hâte de souhaiter aux travaux que nous inaugurons aujourd'hui un succès d'autant plus retentissant que les graves problèmes internationaux à l'ordre du jour paraissent susciter dans l'opinion publique une vague de pessimisme par trop exagéré.

Aussi, nous nous efforcerons d'assurer aux débats de notre 3<sup>me</sup> Conférence une atmosphère propice à la réalisation de ce vœu.

Nous sommes d'ailleurs sous l'enchantement des réceptions et de la cordialité de l'hospitalité d'Athènes, d'Istanbul et d'Ankara.

En nous rendant en Grèce, lors de la 1<sup>re</sup> Conférence Balkanique, nous avons pu admirer non seulement la splendeur des vestiges de ce berceau de la civilisation qu'est la Grèce antique, mais encore connaître la Grèce moderne, apprécier la haute valeur de ses hommes d'Etat, admirer la grandeur des efforts constructifs du peuple hellénique, témoignage puissant de son ardent désir de paix.

En nous rendant en Turquie pour la deuxième Conférence Balkanique, nous avons été tous en mesure d'apprécier les résultats bien-faisants de ce que j'appellerai « une révolution pacifique », les résultats d'une oeuvre profonde de transformation d'un peuple tout entier, qui a eu pour effet d'encadrer les individualités dans le rythme de la collectivité nationale et de frayer de la sorte à la noble et vaillante Turquie des horizons nouveaux.

Et je saisis cette occasion pour saluer l'entrée de la Turquie dans la Société des Nations. Sa participation à l'oeuvre du grand aréopage de Genève doit être considérée aussi comme un présage des plus heureux pour la consolidation de la paix dans les Balkans.

Et en rappelant, Mesdames, Messieurs, les Conférences d'Athènes et d'Istanbul, je ne saurais ne pas exprimer nos sentiments de gratitude aux groupes nationaux de la Grèce et de la Turquie et à leurs présidents, M. Papanastasiou et Hassan Bey, qui par leur labeur incessant ont si largement contribué à l'éclat de ces deux Conférences.

Les Conférences d'Athènes et d'Istanbul ont été caractérisées par un esprit de large conciliation et de généreuse compréhension de certains problèmes, évidemment délicats, mais qui ne sont, en aucun cas, insolubles.

A la réussite de ces deux Conférences ont également contribué les délégations des autres pays.

C'est également grâce à l'esprit vraiment international qui a animé les délégations de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie et de leurs éminents présidents Messieurs, Mehmed Konitza, Sakasoff et Io-

vanovitch, que les deux Conférences Balkaniques, qui ont eu lieu jusqu'à présent, ont pu réussir.

Je saisis cette occasion pour exprimer toute notre profonde gratitude au gouvernement roumain pour la haute sollicitude qu'il a témoignée à l'égard de cette 3<sup>me</sup> conférence.

Pour ma part, je forme les vœux les plus ardents que la Troisième Conférence de Bucarest soit dominée par le même esprit de conciliation.

Il ne faut pas oublier, en effet, que nous nous proposons, dans le cadre de cette troisième réunion, de donner à l'Europe et au monde tout entier une preuve nouvelle de la réalité de notre manifestation.

Deux années nous séparent seulement de l'initiative, hardie et généreuse de M. Papanastasiou.

Le chemin parcouru dans ce court laps de temps marque cependant combien était grand le besoin de voir régner la paix entre les peuples de la Péninsule et combien sincère et catégorique est leur volonté d'entente et de coopération.

Car il ne faut pas oublier, Mesdames, Messieurs, que le premier but de nos conférences a été en tout premier lieu d'accoutumer nos peuples à vivre en commun et à ne plus s'hypnotiser sur les barrières morales, politiques et économiques qui, hélas, ont tellement morcelé cette région de l'Europe.

Par nos efforts nous voulons également aboutir à une entente des nations balkaniques, ou à intérêts balkaniques, à une entente si nécessaire pour le bien-être de ces nations et qui, — nous tenons à l'affirmer de nouveau, — n'est dirigée contre aucune Puissance.

Nous entendons agir dans l'esprit et dans le cadre de la Société des Nations et faciliter par nos modestes efforts toute oeuvre destinée à former un jour une communauté unique.

D'ailleurs, l'attention toute spéciale dont nous sommes l'objet de la part de la Société des Nations, qui a bien voulu se faire représenter à notre Conférence, par un membre des plus éminents de son Secrétariat, M. le Dr. Paul Barandon, conseiller juridique de la Conférence du désarmement, ce dont nous lui savons infiniment gré, témoigne en même temps de l'encouragement sympathique, qui nous est manifesté par le grand aréopage de Genève, et de l'importance qui est attribuée à nos Conférences balkaniques.

Nous sommes, il est vrai, au début de notre oeuvre.

Les résultats acquis jusqu'à présent nous autorisent pourtant à dire à ceux qui doutent encore de l'efficacité et de l'utilité de nos efforts, que nous nous trouvons sur la seule vraie voie possible, qui mène au rapprochement et à la collaboration entre nos peuples.

Il va de soi que les traités signés après la grande guerre n'ont pas réussi à faire partout régner la paix.

Les divergences les plus diverses continuent à subsister.

Les efforts les plus généreux se dépensent depuis des années pour éviter le retour aux moyens violents et pour abolir la guerre en tant qu'instrument de politique nationale.

Le pacte Briand-Kellogg, et les perspectives quant à son applica-

tion, que nous a fait entrevoir le ministre des affaires étrangères des Etats-Unis, dans un récent discours,—constitue une preuve des plus évidentes que dans certains milieux on veut faire de cet admirable instrument une réalité vivante.

Et comment douter encore de cette tendance générale destinée à faire régner l'ordre et la justice dans les relations internationales, quand on connaît les nobles efforts de la Société des Nations?

Si le protocole de 1924, n'a pu devenir une réalité, son esprit a toutefois dominé l'activité importante développée depuis lors au sein de la Société des Nations.

L'acte général pour le règlement pacifique des différends internationaux, qui constitue l'un des efforts les plus considérables qui aient été tentés en vue d'organiser la paix, son système destiné à offrir, dans une certaine mesure, la sécurité, ainsi que le projet de convention destiné à renforcer les moyens de prévenir la guerre, la convention pour l'assistance financière des Etats victimes d'une agression, convention adoptée par l'Assemblée de 1930, et enfin l'adhésion d'un très grand nombre d'Etats à l'article 36 du statut de la Cour Permanente de Justice Internationale,—tous ces actes internationaux faciliteront de beaucoup notre œuvre.

D'autre part, une conférence générale, réunie sous l'égide de la Société des Nations, siège depuis bientôt dix mois à Genève et s'efforce d'apporter dans cette épineuse question du désarmement une solution acceptable pour toutes les Puissances intéressées.

Propositions et opinions contraires viennent se heurter avec la force des intérêts contraires qu'elles représentent : thèse anglaise, thèse française, thèse allemande, thèse italienne.

La crise générale vient d'autre part d'atteindre dans une égale mesure et de projeter dans une commune souffrance tous ceux qui, hier encore, s'affrontaient comme des adversaires.

Les Etats, grands et petits, doivent se pénétrer de cette vérité capitale, que leur salut réside dans leur union.

Qu'ils se souviennent de l'initiative courageuse du président Briand, tendant à la création d'une Union européenne et qu'ils méditent longuement aux moyens les plus propres de la mettre en pratique.

Qu'on se souvienne encore de l'enthousiasme général avec lequel on salua au début cette proposition, de l'accueil unanimement favorable qui lui a été réservé dans le monde politique et intellectuel et qu'on se rappelle en même temps les difficultés qui se dressent encore dans la voie de sa réalisation,—et cela pour que l'on se rende mieux compte pourquoi l'idée d'une Union balkanique est vouée à un progrès assez lent dans l'opinion publique.

On ne saurait cependant contester que les nations se trouvant dans cette région de l'Europe, comme d'ailleurs toute autre nation du monde, ne peuvent se développer isolément. Nos nations se complètent, s'équilibrent et constituent de la sorte un système.

Il n'est pas possible qu'aucun de nos Etats néglige de participer à cette œuvre de coopération, en se confinant uniquement à la limite de la

défense légitime de ses propres intérêts et en se mettant en garde contre tout ce qui ne correspond pas à ses intérêts particuliers et bien des fois passagers, mais qui répond aux nécessités permanentes imposées par la coopération internationale.

Conçue dans des moments particulièrement critiques, à une époque de tension et de désordre économique, l'initiative de Monsieur Papanastasiou, en vue d'une Union balkanique, est d'autant plus heureuse, qu'elle peut et doit s'encadrer avantageusement dans l'ensemble de l'organisation envisagée par le Président Briand.

Car, si jamais la proposition de cet admirable apôtre de la paix se réalise, cela se fera par étapes.

Ne serait-ce pas d'ailleurs symbolique de voir cette action prendre racine dans cette Péninsule, considérée jusqu'à ce jour plutôt comme un foyer de troubles et d'irritations internationales?

Les peuples agricoles habitant dans le Centre et l'Orient de l'Europe viennent d'ailleurs de donner récemment un exemple de leur solidarité, en soutenant en bloc leurs revendications communes devant la Conférence de Stresa, qui nous légua, entre autres, cet enseignement particulièrement suggestif que, pour résoudre la crise il est indispensable de développer la coopération économique internationale, en abolissant toutes les mesures de nationalisme économique primitif, auquel ont eu recours la plupart de ces Etats.

On ne saurait d'autre part oublier que le morcellement des marchés est un obstacle au développement de la production. Des marchés trop nombreux et par suite trop petits, font des organismes producteurs à leur taille, dans lesquels les avantages d'une intense production ne peuvent être qu'imparfaitement obtenus.

Mesdames, Messieurs, la voie qui doit nous mener à la réalisation totale de notre but commun est longue à parcourir et pour y arriver, il faudra, vraisemblablement, le concours et l'effort de plus d'une génération. Des différends assez irritants subsistent encore entre les peuples de la Péninsule.

Des problèmes importants, notamment celui des minorités, attendent leur solution.

Ceux qui désirent voir leur nom attaché à de grandes actions, doivent également avoir le courage de prendre des décisions héroïques.

Dégagés des hostilités politiques actuelles et animés d'un esprit de bonne volonté et d'entente, examinons les problèmes qui se posent à l'heure présente dans les Balkans.

Pénétrés de la vérité que renferme cette vieille maxime: "qui bene distinguit bene docet," rappelons-nous toujours la sagesse qui se dégage des paroles prononcées à Ankara, l'année précédente, par le chef illustre de la Turquie moderne, Son Excellence le Ghazi Mustafa Kémal, dans le discours qu'il fit à la séance de clôture de notre deuxième Conférence:

"Les Etats Balkaniques actuels, y compris la Turquie, qui se sont constitués au cours des derniers siècles, doivent leur naissance à l'événement historique de la dislocation graduelle de l'Empire ottoman, finalement enterré au sein de l'Histoire."

Enterrons définitivement un passé de vicissitudes et ne retenons de notre coexistence plus que millénaire que le souvenir de ce qui a pu nous rapprocher.

Souvenons-nous que des coutumes plus ou moins apparentées et une civilisation pas trop différente sont des éléments essentiels plaidant pour notre entente.

Nous habitons dans cette partie de l'Europe une bloc géographique qui, sous la forme d'une Union économique, constituerait également une force politique supérieure, inaccessible aux jeux et aux influences extérieures.

Inspirons-nous des enseignements de la crise et des répercussions de la guerre, pour refaire, à la lumière des recommandations des Conférences internationales, notre politique économique et marquons, entre les principes contradictoires de la coopération internationale et du nationalisme économique, notre préférence pour le premier.

Ayons le courage de poursuivre cette détente, ce désarmement, aussi sur le plan spirituel.

Que les nouvelles générations ne soient plus élevées dans le culte de la guerre, de la haine des races, mais, au contraire, dans un esprit sincère de paix et de coopération.

Tâchons également d'étendre cette politique de coopération aux différents instruments de rapprochement de nos peuples.

A cet égard, nous estimons que la question des minorités ne saurait être résolue que dans un esprit de large compréhension, ayant pour fondement les principes d'équité, d'égalité et de droit.

Le respect des droits de minorités n'est pas seulement une question de sage politique d'Etat.

Avoir des minorités contentes et satisfaites, c'est assurer la paix à l'intérieur et le bon renom de l'Etat à l'étranger.

Nous sommes d'avis qu'il faut garantir aux minorités l'exercice de tous leurs droits naturels et contractuels, dans la limite des droits souverains et avec la sauvegarde des intérêts primordiaux de l'Etat.

La Roumanie qui n'a pas entendu pratiquer, même avant la guerre une politique chauvine et d'oppression des minorités, ne peut aujourd'hui que tendre loyalement la main à ces populations d'origines différentes.

Ce faisant, elle répond d'une part à des exigences contractuelles et d'autre part à une conception naturelle de ses devoirs d'Etat.

Nous sommes certains que cette conception large de coopération et d'entente entre les peuples de cette Péninsule est une conception commune à nos Etats et je forme le vœu de voir traiter cette question des minorités dans une esprit de sérénité, de calme et de sincère compréhension.

Mesdames, Messieurs, permettez-moi, avant de terminer, d'adresser en mon nom personnel et au nom de notre Conférence, nos remerciements les plus vifs aux représentants des diverses institutions internationales, qui ont bien voulu s'imposer le sacrifice et les fatigues d'un voyage à Bucarest.

J'ai déjà exprimé notre très vive reconnaissance à la Société des Nations. J'apporte maintenant le salut aux institutions privées et leur

exprime mes sentiments de gratitude pour l'intérêt qu'elles portent à nos travaux et dont nous sommes profondément touchés et reconnaissants.

Je tiens à saluer la présence parmi nous de l'éminent professeur de l'Université de New-York, M. Babcock, représentant de la Dotation Carnegie. Nous connaissons tous le dévouement de M. Babcock pour l'œuvre que nous poursuivons et l'appui généreux donné par cette institution, en vue de faciliter notre œuvre. Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom de la Conférence toute entière, nos sentiments de gratitude à cette noble et grande Institution américaine qu'est la Fondation Carnegie.

Je ne saurais également ne pas remercier les représentants du Bureau International de la Paix.

C'est aussi à ce bureau que nous devons la réunion de la première Conférence Balkanique d'Athènes.

Si nous regrettons tous l'absence parmi nous de son président, le grand pacifiste Lafontaine, nous nous réjouissons de pouvoir saluer la participation à notre Conférence, comme observateur du Bureau International de la Paix, de Monsieur Quidde, lauréat du prix Nobel pour la paix et de Monsieur Häberlin, Conseiller national et délégué de la Suisse à la Conférence du désarmement.

Et pour conclure, Mesdames, Messieurs, permettez-moi, en pensant à nos Conférences balkaniques, de vous rappeler que la vie, aussi bien des individus que des nations, n'est qu'une longue suite d'occasions saisies et d'occasions manquées et que de nombreuses tragédies de l'Histoire ont été dues, ainsi qu'on l'a dit, non pas aux caprices de ceux qui agissent, mais au manque de jugement de ceux qui n'agissent point.

Il faut donc agir, il faut vouloir agir, il faut vouloir réussir.

N'oublions pas les paroles d'un grand poète de l'antiquité : "Posunt quia posse videntur,,".

Le succès vient à ceux qui sont résolus à réussir.

En formant les vœux les plus ardents pour que de nos réunions se dégage une atmosphère de pacification durable dans les Balkans et pour qu'elles puissent contribuer à rétablir la confiance entre certaines de nos nations, je déclare ouverte la troisième Conférence Balkanique,,".

### Discours de M. M. Konitza

#### Président de la délégation albanaise

•L'enfant de la paix balkanique, sous la tutelle du Mentor Papanastasiou, est entré dans sa troisième année et je m'empresse d'exprimer au peuple, au gouvernement et au groupe national roumains toute notre gratitude pour avoir bien voulu nous permettre, et avec combien de grâce, de venir à Bucarest célébrer l'anniversaire de notre petit sauveur des Balkans.

Chacun de nous s'efforcera, dans les limites de ses facultés oratoires, de dire les espoirs que nous fondons sur l'avenir de cet enfant et de formuler des vœux pour sa longévité. Il faut cependant avouer que, comme certains parents faibles de caractère, nous n'avons fait que le

combler de joujoux, sans nous préoccuper de sa santé et de sa sécurité. Heureusement que notre distingué ami, M. Papanastasiou, s'est aperçu du danger et il a chargé l'habile architecte qu'est le professeur Spiropoulos, de dresser le plan d'un château fort, pour y installer notre petit sauveur et le mettre ainsi à l'abri de toutes atteintes contre son existence.

Ce plan, que nous avons baptisé du nom de projet de Pacte Balkanique, a été étudié et adopté, avec quelques petites modifications, par la session du Conseil de la Conférence, tenue à Istanbul le mois de Janvier dernier.

C'est de ce Pacte que la Conférence va spécialement s'occuper et l'adopter dans sa forme finale, pour être ensuite soumis à l'approbation des gouvernements balkaniques. Ce pacte, est-il nécessaire de le dire, est la base même de l'Entente balkanique : il donnera à nos peuples et à nos gouvernements la confiance sans laquelle tout espoir de rapprochement devient vain, tout en garantissant aux minorités leurs droits naturels, supprimant ainsi la seule entrave sérieuse à l'entente et partant au bien être des peuples de la Péninsule.

La délégation albanaise a déclaré dès le début de la première Conférence balkanique et elle n'a cessé de le répéter depuis, que la solution de la question des droits des minorités était et reste la condition sine qua non de l'Union balkanique. Une union, sans garantie pour les droits des minorités, si elle était possible, aurait une vie éphémère, n'étant pas basée sur les principes moraux.

Il est vrai que les décisions de la Conférence n'engagent pas nos gouvernements, mais nous provoquerions le sourire si nous prétendions que nos groupes nationaux agissent indépendamment de leurs gouvernements. En tous cas, nous aurions bâti sur du sable si nous ne tenions pas compte de leur point de vue. Partant de ce fait, on ne pourrait pas ne pas admettre que l'adoption du Pacte par la Conférence était conforme aux vues des gouvernements des pays balkaniques.

Quoi qu'il en soit, si le Pacte balkanique n'était pas approuvé par nos gouvernements avant le mois d'Octobre prochain, le groupe national albanais, il m'est pénible de le dire, ne participerait pas aux futurs travaux de la Conférence, considérant que celle-ci n'aurait plus de raison d'exister. Mais j'espère sincèrement que nous ne serons pas conduits à un si triste dénouement et que les peuples des Balkans, après tant de souffrances, finiront par voir de beaux jours.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, que le monde est aux prises avec deux courants contradictoires. Les adeptes du premier courant déploient tous leurs efforts pour trouver une solution à la crise morale et économique, sans précédent dans l'histoire, par des moyens pacifiques basés sur l'entente et l'esprit de sacrifice. Ceux qui suivent l'autre courant croient guérir le mal par le mal, je veux dire par les armes, et accusent de naïveté ceux qui ne pensent pas comme eux.

Qui peut prétendre sérieusement qu'une guerre a pu jamais guérir des plaies ! Au contraire, elle en a toujours ouvert de nouvelles, beaucoup plus grandes et plus douloureuses.

Il n'y a pas de doute que les peuples balkaniques sont partisans du premier courant. Quant à nos dirigeants, il ne sert à rien d'escompter

leur pensée : il faut qu'ils l'expriment eux-mêmes et par des actes.

Les délégués de la Conférence n'ont pas cessé, depuis leur première réunion à Athènes, d'exprimer des vœux et de prier les ministres des Affaires étrangères de se réunir dans une ville des Balkans, pour échanger leurs vues sur les questions qui nous occupent. Nous ne leur faisons pas grief de n'avoir pas adhéré à notre demande, parce que nous savons que leurs Excellences sont très occupées. Elles auraient cependant pu déléguer des représentants à cet effet.

En leur soumettant le Pacte balkanique, la Conférence leur offrira une nouvelle occasion de se prononcer.

En terminant, je fais appel et j'adresse une prière fervente à nos gouvernements, à nos hommes politiques, à la presse, aux hommes et aux femmes de coeur, de considérer le triste passé, l'incertitude du présent, le lendemain plein de danger et de nous aider à l'accomplissement de notre oeuvre, qui consiste à mettre un terme aux souffrances plusieurs fois séculaires de nos peuples et à leur assurer un avenir de paix et de bien-être.

### **Discours de M. T. Trifonoff** **Président de la délégation bulgare**

«La délégation bulgare relève avec plaisir que la troisième Conférence balkanique se réunit dans la capitale d'un pays qui, pour nous, Bulgares, éveille l'idée de la liberté.

Dans le passé de notre peuple, Bucarest, la capitale de ce pays, a protégé cet esprit de liberté qui animait idéalistes et révolutionnaires bulgares. C'est de cette ville qu'est partie la première étincelle de liberté pour la Bulgarie.

Aujourd'hui, après Athènes et Constantinople, nous nous réunissons ici, nous, représentants des peuples balkaniques, pour discuter des problèmes qui ont une grande importance, non seulement pour les peuples des Balkans mais aussi pour la paix mondiale. Voici deux ans déjà que nous nous retrouvons pour considérer toutes les questions de nature à rapprocher nos peuples. C'est pourquoi, avec toute la sagesse des personnes conscientes de la responsabilité qu'elles assument devant l'opinion publique de leur pays et devant l'histoire, nous devons en toute sincérité nommer et écarter tous les obstacles qui peuvent empêcher la marche solennelle du char qui nous conduit au temple de l'Union balkanique. Il faut écarter tous les obstacles, séparer les questions litigieuses de celles qui ne le sont pas, car on ne peut avancer que sur une voie libre de tout obstacle.

Il ne peut y avoir d'entente et d'union qu'entre des individus ou des sociétés qui jouissent de droits égaux et entre lesquels il n'existe pas de dissensions importantes. Si, malgré la Société des Nations dont ils sont membres et qui leur garantit presque tout ce que contient le projet d'union balkanique, les pays balkaniques cherchent à arriver néanmoins à une entente régionale, celle-ci doit être affranchie de cet esprit qui existait lors de la signature des traités de paix et de ces malentendus cachés, qui divisent parfois les pays représentés à la S. d. N. Par le Pacte

balkanique nous, peuples balkaniques, désirons montrer au monde entier que nous marchons avec l'esprit du temps, que nous renions ce qui dans le passé servait à nous diviser et que, dans l'intérêt de la paix et de la bonne entente, nous sommes prêts à faire certains sacrifices et consentir à de justes concessions.

Il faut constater avec un profond regret que des malentendus ont souvent surgi entre les pays balkaniques et qu'ils ont conduit à des guerres sanglantes. C'est la question nationale que nous trouvons toujours au fond de ces conflits. Aujourd'hui comme par le passé, les peuples balkaniques sont les victimes de malentendus. Chaque pays balkanique contient dans ses frontières des groupes plus ou moins considérables de minorités représentant d'autres nationalités balkaniques. Dans le passé, chacun de ces pays balkaniques cherchait à garantir les droits de ces minorités par les armes. Aujourd'hui nous devons le chercher par des voies pacifiques et par une sincère et bonne entente.

Nous tous, réunis ici, ne sommes pas les représentants de la diplomatie secrète, mais bien ceux de sociétés et associations nationales libres qui représentent la conscience de leurs peuples. Nous venons ici avec un mandat reçu non pas des gouvernements, mais de l'opinion publique de nos pays. Aussi, pouvons-nous être plus hardis, plus francs dans nos travaux. Plus hardis et plus sincères, dis-je, car c'est là le désir et la volonté des peuples, non seulement dans les Balkans mais dans le monde entier. Les peuples sont assoiffés de paix, de prospérité, d'égalité de droits et de relations de bon voisinage. Voilà leurs désirs, qui doivent nous guider ici.

La délégation bulgare déclare que le groupe national s'est toujours inspiré de ces idées. Le groupe national bulgare étudie avec sincérité et tout le sérieux nécessaire la question de l'union interbalkanique, convaincu qu'il est de la nécessité d'une entente entre les peuples de la péninsule. Cette nécessité est encore plus profondément ancrée dans sa conscience à mesure que la dépression économique terrorise davantage les peuples des Balkans, cette dépression qu'il serait plus facile de surmonter par des efforts communs.

Profondément attachée à l'idée d'un rapprochement sincère et d'une détente morale entre les états balkaniques, la délégation bulgare se réjouira de voir bien longtemps avant la convocation de la VIème Conférence balkanique l'établissement d'un contact étroit entre les représentants des divers groupes, en vue de déblayer le terrain pour la protection juridique et morale des minorités balkaniques, ainsi qu'en vue d'écarter tous les obstacles empêchant le rapprochement des Balkans.

Le groupe national bulgare, porte-parole de l'opinion publique en Bulgarie, n'est animé que par le désir de paix, par le désir d'une entente entre peuples balkaniques, basée sur la sincérité et la justice.

**Discours de M. Papanastasiou**  
**Président de la délégation grecque**

«Je suis heureux de pouvoir adresser, du haut de cette tribune officielle et au nom de notre délégation et du peuple grec, un salut fraternel et cordial à vous tous et, par vous, aux peuples que vous représen-

tez. L'occasion m'est ainsi offerte d'affirmer qu'en Grèce, la semence que nous avons semée ensemble, il y a deux ans, a pris racine ; déjà on en récolte les fruits et tout indique qu'à l'avenir ils seront de plus en plus abondants.

Au cours de l'année dernière, j'ai eu l'honneur, de même que l'année précédente, de soumettre à la Chambre hellénique et de communiquer à la Commission constitutionnelle pour les Affaires étrangères, les résolutions que nous avons prises l'an dernier, à Istanbul et à Ankara.

Tous les partis, par leurs chefs, ont approuvé notre œuvre. Une loi spéciale a ratifié le projet de convention pour l'Union postale balkanique, qui sera mise en vigueur très prochainement, la Turquie l'ayant aussi ratifiée. Nous espérons que l'exemple de ces deux États sera également suivi par les autres, de manière que ce premier organisme interbalkanique soit fondé sur la collaboration de tous les six pays de la Péninsule.

Le gouvernement hellénique nous a donné l'assurance de contribuer volontiers, en ce qui le concerne, à l'exécution du vœu exprimé par les deux premières Conférences, en vue de la rencontre périodique des ministres des Affaires étrangères de nos pays.

Nous avons organisé à Athènes, avec la participation et le concours des milieux intéressés, la « semaine balkanique », et nous avons pris part aux « semaines », organisées à Belgrade et à Istanbul ; nous avons participé à la fondation de la Chambre interbalkanique de Commerce et d'Industrie à Istanbul, et nous sommes prêts à remplir les engagements assumés pour en assurer le fonctionnement.

Au cours d'une série de réunions organisées par notre groupe à Athènes et à Salonique, nous avons exposé l'œuvre accomplie jusqu'ici par la Conférence et les buts qu'elle poursuit ; au moyen de communications et d'articles à la presse, nous avons essayé de propager l'idée balkanique et je peux donner ici l'assurance que l'opinion publique en Grèce fonde sur notre action de grandes espérances.

Les milieux médicaux ont témoigné l'année passée à notre œuvre un intérêt particulièrement vif. Ils ont organisé la « semaine médicale » à Athènes et ont spécialement étudié les questions concernant la collaboration sanitaire de nos pays.

L'intérêt que nous témoignent les milieux économiques n'est pas moins important, car ils sont à même de saisir la haute portée du rapprochement et de la collaboration économique de nos peuples. Néanmoins, je n'ai pas été surpris d'apprendre qu'il en est qui ne tiennent pas pour satisfaisant le travail accompli. Le désir dont nous sommes tous animés d'arriver au terme le plus vite possible, nous inspire parfois de ces impatiences, qui nous portent à mésestimer les résultats obtenus.

Sans invoquer ici l'aggravation sérieuse de la crise économique, survenue à la suite des circonstances particulièrement défavorables dans lesquelles la Grèce se débat, je voudrais seulement prier les impatients de ce rappeler dans quel état se trouvaient les rapports entre les peuples balkaniques, il y a deux ans à peine, et de comparer les conditions d'alors à la situation actuelle. C'est alors seulement qu'ils seront en état de mesurer les progrès réalisés, non-seulement chez nous, en Grèce,

mais dans tous les pays balkaniques. Ce progrès consiste surtout dans le désarmement moral, dans le changement survenu dans les intentions, les dispositions de nos peuples. L'esprit de haine et d'anéantissement fut cultivé pendant des siècles et caractérisait nos relations. Or cet esprit se dissipe et fait place à un esprit de bonne intelligence et de rapports d'amitié. Les réunions, naguère impossibles, entre représentants des six pays à la fois, sont considérées aujourd'hui comme un phénomène des plus naturels. Les questions épineuses, qu'on n'osait guère aborder au commencement, ont été discutées et étudiées à fond, à Athènes et Istanbul, et des propositions pratiques sont soumises à la Conférence pour leur solution. L'idée de la collaboration étroite entre nos peuples et même de leur union se discute, se propage et se répercute d'un bout à l'autre des Balkans.

Le griefs qui nous parviennent de temps en temps sont dûs parfois à une conception erronée du caractère de notre Conférence, et aussi, quelquefois, à une connaissance incomplète de l'œuvre accomplie jusqu'ici. Il ne faut pas perdre de vue que, quel que soit notre désir d'amener les gouvernements à participer officiellement à notre mouvement, si incontestable que soit la bienveillance qu'ils nous montrent et l'intérêt qu'ils portent à nos travaux, notre Conférence n'en est pas moins une organisation privée, qui se propose de faire entrer en contact nos peuples, d'étudier les différends qui les séparent, d'indiquer la voie de leur solution, d'examiner la façon dont ils peuvent collaborer, de préparer et de faciliter cette collaboration entre peuples aussi bien qu'entre gouvernements, et de lui faire revêtir un caractère aussi permanent que possible, au moyen d'organismes appropriés. A ce point de vue, le travail accompli jusqu'ici, est, il faut en convenir, assez remarquable. Les discussions et les propositions de la Conférence, dans tous les domaines de son activité, montrent la voie que les peuples balkaniques doivent suivre pour consolider la paix entre eux, pour développer leur collaboration et pour atteindre l'Union, terme final de nos efforts.

Mais la Conférence ne s'est pas seulement bornée à étudier des questions d'un intérêt commun ; elle s'est appliquée à organiser la collaboration de nos peuples, comme on peut le constater par la fondation de la Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie, la Confédération Balkanique de tourisme, les réunions des personnes exerçant la même profession au cours des « semaines balkaniques », etc. Certes, je ne dis pas que nous ne pouvions pas, ou que nous ne devons pas, faire encore mieux. Plusieurs résolutions et vœux de la Conférence n'ont pas été encore exécutés. Certaines questions qu'il importe de résoudre d'urgence s'égarèrent dans des discussions beaucoup trop longues, sans aboutir à des décisions définitives. L'organisation des groupes nationaux dans tous les pays n'a pas été complétée, comme il le faudrait. Mais le désir unanime de nos peuples, en butte à de très grands besoins, est de nous voir nous acheminer au plus vite à notre but. Cette considération devrait nous pousser à faire en sorte que les bonnes paroles échangées au cours des Conférences soient vite converties en actions. Nos responsabilités envers les peuples que nous représentons sont énormes et nous donnent le droit de demander que nos gouvernements prêtent plus d'at-

tion à nos propositions et qu'ils contribuent de leur côté pour que leurs bonnes dispositions en faveur de l'idée balkanique soient suivies par des actes positifs.

Sous tous ces aspects, la troisième Conférence balkanique est appelée à marquer une importante étape. Les plus sérieuses parmi les questions qui nous occupent depuis le début de nos travaux, sont aujourd'hui susceptibles d'être résolues.

La question du Pacte est parmi les premières. A la suite de l'examen dont il a été l'objet à Istanbul, je ne m'imagine pas que son adoption puisse encore donner lieu à des objections. Ce pacte est appelé à renforcer la confiance entre nos peuples et à développer leur collaboration. Les principes de non-agression, de la solution pacifique des différends, de la sécurité et celui, si heureusement ajouté, de la protection des minorités, constituent les fondements solides du grand édifice que nous nous efforçons de construire, pour le bonheur de nos peuples et de l'humanité toute entière.

La collaboration économique de plus en plus étroite entre nos peuples devient de jour en jour une nécessité. Les pays balkaniques producteurs de céréales ont essayé de s'entendre avec des pays extra-balkaniques, également producteurs de céréales, pour protéger leurs productions. La S. D. N. a combiné ses études sur l'Union européenne avec celle de la protection des céréales et des autres produits agricoles, toujours en connexion avec les Etats de l'Europe Centrale et Orientale, qui sont plus gravement frappés par la crise économique. Ces efforts et autres projets similaires soumis par de grandes Puissances, n'ont pas abouti jusqu'à présent à des résultats satisfaisants. Il ne s'en suit certes pas qu'ils doivent être abandonnés. Mais je suis certain que l'idée de la coopération de plus en plus étroite entre les pays balkaniques, gagne, comme de juste, toujours plus de terrain ; non seulement elle faciliterait les efforts dont je viens de parler, mais elle développerait aussi, d'une façon plus positive, l'économie nationale de nos pays. Car, de la sorte, ce n'est pas seulement la consommation des produits balkaniques dans ces mêmes pays qui augmenterait—ce qui est une nécessité imposée par leur voisinage et par les rapports qui les unissent—mais de plus, la protection des produits balkaniques serait rendue plus efficace dans les marchés extra-balkaniques. A ces fins, il faut que nous travaillions pour créer un grand marché balkanique, qui nous permettrait d'exploiter d'une manière plus rationnelle et plus adéquate nos forces productives, et pour assurer à notre politique économique étrangère une orientation commune. Ces vues ont été déjà adoptées par les deux premières Conférences. Il nous reste à présent à trouver plus nettement les grandes lignes de cette coopération économique. Je suis persuadé qu'à ce point de vue la Conférence de Bucarest aura les meilleurs résultats.

Nous serions de même en droit d'attendre à juste titre, après les études déjà faites, une résolution définitive sur l'autre question également importante et si intimement liée au rapprochement politique et économique : celle de l'avant-projet de convention pour la liberté de circulation, d'établissement et de travail dans les Etats Balkaniques, de leurs ressortissants.

Les autres questions inscrites à l'ordre du jour sont aussi extrêmement importantes. Je suis persuadé que les débats y relatifs de la Conférence seront très instructifs et que les résolutions auxquelles on aboutira seront d'une portée pratique. L'espoir que je nourris quant au succès de la Conférence est en outre fondé sur la grande gêne économique de nos peuples, qui ne pourraient en sortir que par l'union.

Il est enfin fondé sur l'influence bienfaisante que ne manquera pas d'exercer sur nous tous l'accueil tellement fraternel qui a été réservé par le noble peuple roumain, le gouvernement et le groupe roumain, si dignement présidé par l'éminent homme d'Etat, M. Ciceo Pop. Son prestige personnel et l'enthousiasme qui l'anime pour l'idée balkanique, ont beaucoup contribué à l'avancement de cette idée et à captiver les coeurs de nous tous. Cet accueil que nous venons de trouver ici, dans cette belle ville de Bucarest, nous fait saisir que ce ne fut pas par un simple hasard que notre précurseur, le martyr de l'idée balkanique, Rigas Ferréos, s'est inspiré ici de son idéal et a commencé ici de le mettre en application. Aujourd'hui, nous ne courons plus heureusement les risques qu'il courait, lui, quand il luttait pour l'Union des peuples balkaniques. C'est pourquoi, nous devons être plus hardis, plus résolus dans nos pensées et dans nos actes. Sans quoi, nous risquons de déchoir dans l'estime de nos peuples, qui fondent sur nous et sur nos efforts de grandes espérances.

#### **Discours de M. Hassan Bey Président de la délégation turque**

«Vous pouvez facilement vous imaginer combien il m'est agréable d'exprimer pour la troisième fois la grande joie que ressent la Délégation turque de se trouver parmi les cinq autres Délégations balkaniques, qui sont aussi intimement désireuses qu'elle-même de cimenter le rapprochement et l'entente de nos peuples frères.

Cette expression acquiert à chacun de ses renouvellements un caractère de conviction et un regain d'espoir, consacrés par le temps et par l'expérience. Le fait même que nous ne sommes pas rebutés par les difficultés que nous rencontrons à chaque pas est une preuve de plus de la profondeur de notre conviction et de la ténacité de notre foi.

La sincérité qui nous anime tous me pousse à dire qu'il est temps de franchir le domaine des souhaits et de pénétrer résolument dans la voie des réalisations, en nous rappelant que nous ne sommes point ici pour faire assaut d'éloquence ni pour chercher des arguments à soutenir des thèses, mais pour déployer le maximum d'efforts que puissent fournir les hommes de bonne foi, pour arriver aux résultats attendus par les millions d'hommes que nous représentons ici.

Permettez à quelqu'un, dont vous connaissez, je l'espère, le profond attachement à notre idéal commun, de vous exposer, en s'appuyant sur l'expérience qu'il a pu acquérir pendant ces trois années fructueuses à tant d'égards, un point qui doit être considéré comme capital :

Pour que la Conférence ne donne pas l'impression de verser dans de vaines discussions, il faudra prendre grand soin, à l'avenir, que nos

résolutions les plus importantes ne soient plus vouées à des délais de réalisation qui, je le crains, finiraient par décevoir ceux qui ont placé leurs espérances en nous. Nous avons commencé notre tâche avec une ambition de réalisme. Et il est dommage que nous n'ayons pu appliquer une partie des résolutions que nous avons prises jusqu'à présent.

Un autre point, qui, d'après nous, est aussi important est le suivant :

D'après l'opinion de certaines personnes qui s'intéressent de près ou de loin à l'activité de l'union balkanique, la réalisation de cette union serait pour le moment très difficile, sinon impossible. Nous sommes à leurs yeux, des utopistes. Il faut, disent-ils, pour réaliser cet idéal, résoudre d'abord les nombreux problèmes politiques, économiques et autres qui divisent en ce moment les peuples des Balkans.

Mais notre croyance la plus intime est qu'il faut, au contraire, concevoir l'union balkanique comme une conséquence naturelle de l'évolution historique et nationale des peuples balkaniques. Et c'est parce que nous croyons à cette nécessité que nous sommes sincèrement attachés à l'idéal que nous poursuivons. Vouloir résoudre d'avance tous les obstacles politiques, économiques et autres pour réaliser ensuite l'Union balkanique c'est s'engager dans une voie inextricable. Pour sortir de ce cercle vicieux, il faut, à mon avis, réaliser en premier lieu l'Union balkanique, qui est le chemin le plus court pour arriver à la solution de toutes ces questions.

Si nous perdons l'habitude de surestimer les difficultés, bien des questions secondaires et isolées, que nous avons toujours devant nos yeux comme de grands obstacles à l'entente politique, se résoudraient bien plus facilement. Il est certain que nous trouverons les meilleurs solutions et les plus satisfaisantes pour les intéressés, dans le sein même de l'Union. Pour ne pas abuser de votre patience, je m'abstiens de vous donner des exemples à l'appui de ma thèse. J'espère que mes déclarations suffiront à vous expliquer comment la Délégation turque envisage les moyens d'atteindre notre idéal commun.

Il apparait de plus en plus que l'oeuvre que nous poursuivons est plus indispensable que jamais au progrès des nations respectives et qu'une fois que l'unanimité sur ce point de vue essentiel sera acquise, tous les obstacles ne pourront être considérés que comme des détails insignifiants.

De même que le chauvinisme est l'ennemi du patriotisme, la prudence et l'amour propre exagérés sont les ennemis de la sécurité des peuples. Si le caractère pointilleux de certains de nos sentiments de réserve peut être excusé par le passé, il ne saurait trouver aucune excuse qui puisse empêcher la préparation d'un avenir plus heureux que le présent.

J'adresse au nom de la Délégation turque et en mon nom personnel, nos remerciements les plus amicaux et les plus sincères à la noble nation roumaine, dont la charmante hospitalité a commencé à se manifester dans les eaux même de notre pays et qui a pris ici les proportions d'une manifestation de fraternité émouvante.

Je suis touché des paroles si aimables et si flatteuses, que M. le pré-

sident a bien voulu prononcer à l'égard de mon pays, à l'égard de la nation turque, de mon gouvernement ainsi qu'à mon égard et pour tous mes collègues et je suis particulièrement heureux de constater combien sont appréciés les efforts et la bonne volonté de ma patrie et du groupe turc que j'ai l'honneur de présider

Il m'est un devoir très doux à remplir en exprimant notre profonde sympathie pour un peuple dont nous avons toujours suivi avec intérêt la rapide avance dans la voie de progrès pacifique et d'attachement à la cause de la civilisation bienfaisante.

Enfin, je dois dire notre affection envers le chef du groupe roumain, M. le Président Ciceo Pop, qui, avec une généreuse compréhension, un grand courage et une ferme résolution, et M. le Président suppléant le Professeur V. V. Pella, qui, avec une grande compétence et une belle éloquence, ont si bien secondé nos efforts jusqu'à présent. Nous sommes sûrs que durant les travaux de la 3-ème Conférence balkanique, leurs efforts combinés avec ceux des autres délégations, aussi complètement attachées à la cause commune, nous feront considérablement avancer vers le but que nous poursuivons.

En terminant, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur d'exprimer nos vœux les plus ardents pour la réussite de la 3-ème Conférence Balkanique».

#### **Discours de M. Yovanovitch Président de la délégation yougoslave**

«Je suis très heureux de pouvoir, au nom du groupe yougoslave, vous présenter ses hommages les plus respectueux ainsi que ses remerciements pour l'accueil très chaleureux que vous avez bien voulu nous réserver.

Je tiens en même temps à vous assurer du profond attachement du peuple yougoslave à l'idée d'un rapprochement des peuples des Balkans, qui ne perd pas de vue la stricte application des traités de paix et en agissant en conformité avec l'esprit de la S. d. N. Et c'est d'un heureux présage pour nos travaux d'avoir la présence de votre grand homme d'Etat, M. Titulesco qui, par deux fois, présida les travaux de la Société des Nations.

Notre passé, nos souffrances communes, les injustices endurées nous ont fait comprendre à tous la nécessité de chercher le moyen de régler nos litiges par des voies pacifiques, en nous assurant de la sorte la paix si nécessaire au progrès et au développement de nos peuples.

Nous ne manquerons pas d'aboutir, car tous nous sommes animés de la meilleure volonté. Il s'agit seulement de trouver la bonne voie à suivre. La Conférence l'a d'ailleurs désignée dès sa première réunion, qui a eu lieu à Athènes. Il s'agit de n'aborder que les problèmes faciles à résoudre, en attendant que les esprits soient suffisamment préparés pour nous permettre la solution de ceux plus arides. Aller à l'envers de cette méthode c'est risquer l'échec.

Et, si les tentatives du passé n'ont pas eu de solution durable, c'est qu'elles n'étaient que politiques. Le jour où l'on aura compris que c'est par le rapprochement dans l'ordre économique, social et culturel qu'il faut commencer, la solution des autres problèmes sera plus facile.

Je suis heureux de l'occasion qui se présente pour souligner le cas de la Roumanie et de la Serbie qui ont toujours trouvé le moyen de régler leurs litiges par des voies pacifiques ; jamais l'histoire de ces deux peuples n'a pu noter un seul conflit à main armée ; tous ont été réglés à l'amiable.

Si vous permettez je vais en deux mots exposer les travaux de notre groupe.

Nous nous sommes efforcés de gagner à notre cause toutes les organisations qui représentent les courants de la vie publique chez nous. Aucune distinction n'a été faite entre les organisations intellectuelles et celles d'ordre professionnel.

Toutes se sont mises en contact avec nous et je me réjouis de pouvoir dire que nous sommes entrés en collaboration très étroite.

Pour populariser l'idée du rapprochement entre les peuples des Balkans nous avons fait paraître toute une série d'articles, des brochures, avons publié toutes les décisions et documents des conférences qui ont eu lieu jusqu'à présent. Le public a pu, grâce à ces publications, se rendre compte des accords déjà obtenus, en attendant qu'ils se généralisent de façon à nous permettre la réalisation du but final. Je ne puis pas laisser passer l'occasion de remercier la Fondation Carnegie des dons généreux grâce auxquels ces publications ont pu voir le jour. Nous avons en outre organisé à Belgrade la semaine juridique, où les délégués ont pu se rendre compte de l'intérêt que notre public porte à nos travaux.

L'idée qui nous a tous réunis ici est en marche, elle se réalisera. Et ce jour là, comme l'a dit Son Excellence Mustapha Kémal, tous ceux qui y auront collaboré éprouveront le plaisir qu'éprouve le poète qui parvient à mettre en vers l'inspiration de sa muse.»

### Discours de M. Barandon

Délégué de la S. D. N.

«Le Secrétaire général de la S. D. N. m'a chargé de vous apporter ses souhaits bien cordiaux pour le bon succès de la 3<sup>me</sup> Conférence balkanique.

Cette année, ainsi que pour les deux Conférences antérieures, Monsieur le Président de la Conférence a bien voulu adresser une invitation à Genève ; on peut donc parler d'une tradition déjà établie, si un représentant du Secrétaire général de la Société des Nations a le privilège d'apparaître parmi vous et de suivre vos débats.

La Conférence se trouve devant un ordre de jour très vaste.

Mais, si vaste que puisse être le champ de vos activités, chaque point de votre ordre du jour se trouve compris dans la tâche générale de la S. D. N., dont le but est de développer la coopération entre les nations et de leur garantir la paix et la sécurité.

C'est dans ce sens que la I<sup>ère</sup> Conférence balkanique, en approuvant chaleureusement l'idée de l'Union balkanique, a déclaré que cette Union doit se constituer dans le cadre et l'esprit de la S. D. N.

Quiconque se présente à l'esprit les résultats déjà obtenus par la collaboration des nations balkaniques dans un travail continu de trois ans,

ne peut que vous féliciter qu'un événement d'une importance suprême ait eu lieu entre la dernière Conférence et la présente.

En effet, quand on lit les rapports de la II<sup>ème</sup> Conférence, on y trouve certaines réserves, dues au fait que les Etats balkaniques n'étaient pas tous membres de la S.D.N.

Depuis l'entrée de la République Turque dans la S D.N., ces réserves sont devenues sans objet, et par ce fait, la grande communauté des Nations, au sein de laquelle les Etats Balkaniques se sont engagés par une entente régionale, se trouve rapprochée d'un pas de plus de l'universalité».

### **Discours de M. G. Vladesco-Racoassa Délégué du Bureau International du Travail**

Ayant l'honneur de représenter, comme observateur, cette année encore, le Bureau International du Travail, à la Conférence Balkanique, permettez-moi tout d'abord d'exprimer les très vifs regrets du Directeur du Bureau de s'être trouvé dans l'impossibilité de répondre à la si aimable invitation des organisateurs, et de participer, directement et personnellement, à cette réunion, ainsi qu'il l'aurait désiré.

Comme vous le savez tous, le but de l'Organisation Internationale du Travail—ainsi que l'a formulé très justement M. Mahaim, le Président du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail—est de «définir les conditions de vie, au dessous desquelles l'homme ne doit pas descendre».

Partant de cette préoccupation constante, le Bureau estime de son devoir de poursuivre et de soutenir partout les efforts de progrès social.

Surtout dans cette partie de l'Europe, il existe des problèmes qui l'intéressent tout particulièrement et qu'il désirerait beaucoup voir achevés—le plus tôt possible—vers une solution pratique,

Les pays balkaniques étant en premier lieu des pays agricoles, et au début de l'industrialisation de leur activité productive, ils se trouvent dans la situation privilégiée de pouvoir éviter à leurs populations les misères et les privations dont ont souffert longtemps, et dont souffrent encore les pays fortement industrialisés.

Profitant de l'expérience de ceux-ci, on pourrait assurer d'emblée aux travailleurs manuels et intellectuels du Sud-Est de l'Europe, des conditions de vie dignes de notre époque.

A l'occasion de la première Conférence balkanique, vous avez bien voulu manifester votre confiance dans l'œuvre du Bureau International du Travail, en votant une motion proposée par la Commission de Politique Sociale, insistant sur la nécessité de la ratification des recommandations et conventions internationales du travail et de leur loyale application.

Plus encore, vous avez demandé aux gouvernements des pays balkaniques d'améliorer effectivement le régime du travail existant aujourd'hui dans chacun de ces pays, et de faciliter des relations normales entre les associations professionnelles des travailleurs industriels et agricoles.

L'année passé, à Istanbul, vous avez confirmé ces résolutions, et envisagé la création d'un Office balkanique du Travail, comme un organisme pouvant faciliter la réalisation d'un statut plus libéral, concernant

la circulation, l'établissement et le travail des ressortissants balkaniques.

Nous croyons que la dépression économique, qui sévit actuellement sur le monde, ne doit pas constituer un motif d'entraver l'application des principes de progrès social, que les pays balkaniques ont considéré comme devant guider leur action commune.

C'est une condition normale, nationale et internationale.

Plus qu'ailleurs, les nations de cette partie de l'Europe ont besoin, pour leur développement vers une démocratie réelle et sociale, de la protection des travailleurs, de la mère et de l'enfant, afin d'assurer la vie et la croissance normales des générations nouvelles.

Les travaux publics que vous projetez d'entreprendre ensemble, dans un effort commun, constituent certainement un des moyens les plus efficaces pour absorber le chômage de ces pays et ranimer la vie économique.

Je ne voudrais pas terminer cette brève allocution sans joindre, aux souhaits du Bureau International du Travail, pour la réussite des travaux de cette III<sup>me</sup> Conférence balkanique, nos sincères remerciements au Comité organisateur, ni sans exprimer, encore une fois, les sentiments de vive joie de l'Organisation de Genève, de voir la Turquie nouvelle y prendre sa place aux côtés des grandes nations de l'humanité, apportant, grâce à son élan constructif, sa précieuse contribution au progrès et à la paix.

#### **Election des Présidents d'honneur.**

Sur la proposition du Président, l'Assemblée décide de proclamer Présidents d'honneur de la Conférence, Leurs Excellences les Présidents du Conseil des Ministres des six États, et de porter cette nomination à leur connaissance par le télégramme suivant :

« La III<sup>me</sup> Conférence balkanique, réunie aujourd'hui à Bucarest, vient de nommer Votre Excellence son Président d'honneur et me charge de vous transmettre l'expression de ses sentiments de reconnaissance et de gratitude pour le dévouement et la sympathie, que vous portez à notre œuvre commune de rapprochement entre les peuples de la Péninsule Balkanique ».

#### **Election du Président de la Conférence.**

En fin de séance M. A. Papanastasiou, président de la délégation grecque, propose à l'assemblée de désigner son président en la personne de M. Stefan Ciceo-Pop.

Une longue acclamation salua cette proposition, après quoi M. Stefan Ciceo-Pop demanda à l'assemblée de nommer à la vice-présidence les cinq présidents des délégations nationales, soit : M.M. Mehmed Konitza, Trifon Trifonoff, A. Papanastasiou, Hassan Bey et Yovanovitch.

## LES COMMISSIONS

## Commission de rapprochement politique.

*1<sup>re</sup> Séance.*

Cette commission, ayant à son ordre du jour la discussion de l'avant-projet du Pacte balkanique, s'est réunie à la Chambre des Députés, sous la présidence de M. **Ciceo Pop**, président de la Conférence, qui donne la parole à M. **Häberlin**, délégué du Bureau International de la paix. Celui-ci apporte à la Conférence le salut de cette Organisation.

M. **Spiropoulos**, qui prend ensuite la parole, expose les principes du Pacte balkanique, insistant sur son importance. Il demande à la Commission d'adopter le projet élaboré par le Comité spécial

M. **Topalovitch**, au nom de la délégation yougoslave, répète les objections déjà présentées par cette délégation lors de la Conférence d'Istanbul, spécialement en ce qui concerne le régime des minorités.

Comme il est proposé que la notion «minorités», soit prise dans le sens qui est donné par les traités de paix, M.M. **Trifonoff** et **Petcoff**, au nom de la délégation bulgare, demandent qu'aux éléments prévus par ces traités —race, langue, religion— on ajoute aussi «la conscience nationale».

M. **Spiropoulos** (Grèce), soutenu par M. **Yovanovitch** (Yougoslavie) souligne le danger que présenterait cet élargissement de la notion de minorité; les deux délégués insistent pour que l'on s'en tienne à la définition des traités.

M. **Papanastasiou** fait remarquer que la conscience nationale et la volonté nationale constituent toujours une condition préalable de la nationalité d'une population. Mais il est préférable de laisser à la science et à la pratique de préciser les éléments constitutifs de la nationalité.

Le Prof. **Tahir Bey** (Turquie), déclare que les réserves faites par la délégation turque, à la date de l'adoption de l'avant-projet du Pacte par le Comité spécial et basées sur le fait que la Turquie n'était pas à cette date membre de la S. D. N., n'ont plus leur raison d'être, étant donné que son pays est par la suite entré dans ladite Société.

La lecture et la discussion de l'avant-projet sont remises à lundi, sur la proposition de M. **Ciceo Pop**, président.

*2<sup>me</sup> Séance*

Étant donné la divergence de vues entre les délégations bulgare, d'une part, yougoslave et grecque d'autre part — manifestée dans la séance précédente, M. V. V. Pella rappelle à la délégation bulgare le texte de la résolution adoptée à Athènes par la 1-ère Conférence balkanique et lui demande de préciser si elle entend la modifier.

M. **Trifonoff**, au nom de la délégation bulgare considère qu'avant de procéder à la discussion et à l'acceptation du Pacte balkanique il serait indispensable de se conformer à la résolution et aux vœux de la II<sup>me</sup> Conférence balkanique d'Istanbul, mentionnés dans le chap. II, lettre b. p. 2, relatifs au rapprochement politique, qui stipulent la nécessité de l'établissement de rapports directs entre les groupes nationaux.

Étant donné que le Conseil de la III<sup>me</sup> Conférence balkanique, dans sa réunion du 21 oct. 1932, a de nouveau reconnu la nécessité de l'établissement de rapports directs entre les groupes nationaux des parties intéressées, la délégation bulgare propose que les discussions sur le Pacte soient ajournées jusqu'à la IV<sup>e</sup> Conférence, dans l'espoir que pendant ce temps les rencontres auront lieu et aboutiront à une entente sur toutes les questions des minorités.

MM. **V. V. Pella** (Roumanie) et **Papanastasiou** (Grèce) répondent que la réalisation d'une entente, sur tous les détails aujourd'hui en discussion, revient aux représentants des gouvernements et non pas à une Conférence privée telle que la Conférence balkanique.

Cet accord pourrait être perfectionné au moment où le Pacte balkanique serait soumis aux gouvernements.

Par conséquent ils recommandent à la Commission de ne pas ajourner ses travaux et de passer tout de suite à l'examen du Pacte,

**Mehmet bey Konitsa** (Albanie) insiste pour qu'on procède au vote du Pacte ; l'ajournement, après l'examen minutieux qui en a été fait par le comité à Istanbul, serait injustifié. La délégation albanaise est venue avec le mandat d'exiger l'adoption du Pacte et, en cas contraire, de se retirer.

Devant cette divergence de vues la délégation bulgare, par la voix de M. **Trifonoff**, déclare se retirer de la Confé-

rence, pour ne maintenir au sein de celle-ci qu'un simple observateur, qui suivra les débats.

Le Président suspend la séance.

A la réouverture de la séance la délégation bulgare fait connaître qu'elle fera une déclaration définitive dans la séance prochaine.

La commission passe ensuite à l'examen du Pacte en adoptant les 16 premiers articles, sous réserve d'y revenir si la délégation bulgare, reprenant sa participation, l'aurait demandé à la prochaine séance.

Aux articles 9, 10, 11, et 12 seront apportées des précisions d'ordre juridique.

### Réunions du Conseil.

Le Conseil de la Conférence s'est réuni le 24, pour discuter l'attitude adoptée par les divers groupes à la Commission de rapprochement politique.

La délégation bulgare a demandé que tout le problème concernant la conclusion d'un Pacte balkanique fût remis à la prochaine Conférence.

Dans la séance de l'après midi, le Conseil, estimant que la discussion sur cette question doit continuer, a porté cette décision à la connaissance de la délégation bulgare, la priant de continuer sa participation aux travaux de la 3<sup>me</sup> Conférence.

La délégation bulgare, prenant acte de cette communication, annonce qu'elle communiquera sa réponse à la séance prochaine du Conseil.

Au cours de cette dernière séance, avant la réponse définitive de la délégation bulgare, le Conseil décide d'insister sur le vote du Pacte balkanique, ayant en vue que la proposition bulgare, visant à faire dépendre les travaux de la Conférence d'accords gouvernementaux, est contraire au but de la Conférence et à la procédure appliquée jusqu'à présent et n'est nullement justifiée, surtout après l'examen du Pacte par le Comité d'Istanbul, auquel la délégation bulgare était représentée.

Les membres bulgares s'étant alors présentés communiquèrent qu'après un échange de vues par téléphone avec les membres du groupe de Sofia, ils ont reçu des instructions formelles qui les obligent d'insister sur leur proposition d'ajournement et, en cas contraire, d'interrompre leur participation aux travaux de la 3<sup>me</sup> Conférence.

Le Président du Conseil communique alors aux membres bulgares la décision définitive du Conseil rejetant leur proposition et les prie de rester, au moins comme observateurs, persuadé que, par le vote du Pacte, la situation dans les Balkans sera améliorée.

Les membres bulgares expriment leurs regrets de ne pouvoir accepter la proposition du président et se retirent.

La séance est levée.

### *3<sup>me</sup> Séance*

La Commission reprend l'examen du Pacte.

Les membres bulgares de la Commission déclarent que, après les informations reçues du groupe national de Sofia, ils sont obligés d'insister sur leur proposition d'ajournement de l'examen du Pacte et que, dans le cas contraire, ils sont obligés de se retirer des séances, sans y assister même à titre d'observateurs.

La Commission, après avoir entendu les objections déjà formulées à la séance précédente par les cinq autres délégations, décline la proposition bulgare et se prononce pour l'examen et le vote immédiat du Pacte.

La délégation bulgare s'étant alors retirée, la Commission poursuit l'examen du Pacte.

Après le vote définitif des articles 1 à 18, avec quelques amendements de forme, la **délégation turque**, se référant à l'article 19, propose que la décision du Conseil de la Société des Nations pour la désignation de l'agresseur soit prise à l'unanimité, comme toutes les décisions du Conseil.

MM. **Spiropoulos** et **Pella** répondent que l'unanimité est plutôt un défaut qui provoque des difficultés et empêche le conseil de prendre des résolutions. C'est pourquoi la majorité des  $\frac{4}{5}$  facilite la solution des questions posées. Il serait donc plus pratique de maintenir le texte de l'avant-projet.

La Commission approuve le texte de l'article 19 sans modifications.

Sur le chapitre IV (articles 21 à 26) **M. Yovanovitch** dit ce qui suit :

La Délégation yougoslave considère :

1. Que la création d'une Commission spéciale en vue de protéger les minorités, serait une institution en dehors de celle déjà créée par les traités des minorités.

2. Que la création, en sus des garanties déjà prévues par les traités des minorités, d'une pareille institution, devant laquelle les minorités auraient le droit de mettre leur antagoniste sur le banc des accusés toutes les fois qu'elles en auraient envie, serait un moyen d'encouragement pour les minorités turbulentes, qui en profiteraient pour s'attaquer à l'autorité du pays auquel elles appartiennent.

3. Que les traités des minorités sont une garantie suffisante pour protéger le droit des minorités de langue, de race et de religion et que l'institution créée à Genève donne les garanties nécessaires d'objectivité dans les litiges entre minorités et majorités.

C'est pour ces motifs qu'elle s'est permis de proposer que les art. 23, 24 et 25 du projet de Pacte soient remplacés par des dispositions conçues dans des termes plus généraux, laissant à la conférence diplomatique des pays respectifs le soin de s'entendre sur la procédure à instaurer, afin d'assurer la stricte application des dispositions des traités existants.

La Délégation yougoslave, tout en acquiesçant aux principes énoncés dans le Pacte, vote contre les dispositions des art. 23, 24 et 25 et propose qu'ils soient remplacés par le texte suivant :

«La délégation yougoslave est d'avis que les dispositions concernant la protection des minorités devraient être conçues dans des termes plus généraux, en laissant aux gouvernements des pays balkaniques le soin d'assurer la protection par des moyens qui leur paraîtront les plus efficaces.

„ C'est pour cette raison que la délégation yougoslave propose que les art. 23, 24 et 25 soient remplacés par le texte suivant :

«Il est laissé à la compétence de la conférence diplomatique entre les pays balkaniques de s'entendre sur le moyen en vue de rendre la protection des minorités aussi efficace que possible, dans le cadre des traités existants».

**M. Papanastasiou** répond que dans la création de la Commission projetée il ne voit non seulement aucun danger mais au contraire un moyen qui faciliterait l'entente entre les gouvernements balkaniques et donnerait une garantie de plus à l'application des traités des minorités. La procédure déjà appliquée par la S.d.N. ne sera pas modifiée, puisque, en cas de désaccord, les intéressés auront toujours le droit de s'adresser à la S.d.N. Ils pourraient aussi ne pas utiliser du tout la Commission interbalkanique et se restreindre à la procédure de la S.d.N. Le vote des articles susmentionnés s'impose d'autant

plus que, d'un commun accord et avec la participation de la Délégation bulgare, à la sous-commission qui a examiné l'avant-projet du Pacte, nous avons adopté l'article 26, qui impose des obligations aux minorités et aux nations respectives. D'un commun accord nous avons aussi accepté les dispositions de l'avant-projet concernant l'assistance mutuelle, qui a été accepté par les délégations bulgare et albanaise, à la condition que les articles 23, 24 et 25 seraient adoptés par la Conférence. Si à présent, après le départ des Bulgares, on diminuait les garanties supplémentaires proposées par l'avant-projet, on rendrait encore plus difficile la reprise de la collaboration du groupe bulgare et en général l'entente entre les pays balkaniques.

M. **Lupu** (Roumanie) insiste aussi sur la nécessité de la création de la commission interbalkanique des minorités.

**Mehmet bey Konitsa** (Albanie) et **Ahmet Réchid bey** (Turquie) se déclarent du même avis.

M. **Topalovitch** (Yougoslavie) déclare que, quoique le point de vue de M. Yovanovitch lui paraît justifié, il maintient le sien tel qu'il l'a exprimé à la sous-commission d'Istanbul ; pour faciliter l'accord général il votera pour les articles susmentionnés.

M. **Pella** appuie la proposition de M. Yovanovitch et déclare qu'il votera pour elle.

On procède ensuite au vote des articles 23 et 24 ; par 20 voix contre cinq ces articles sont adoptés.

Sur l'article 25, M. **Yovanovitch** propose d'effacer l'alinéa b en entier.

Cette proposition est aussi rejetée par la même majorité.

On procède ensuite au vote de l'article 26 et suivants jusqu'à l'article 39, qui sont adoptés à l'unanimité, avec quelques modifications de forme.

La Commission désigne M. Spiropoulos comme son rapporteur à l'Assemblée.

### Commission de rapprochement intellectuel.

#### *1<sup>re</sup> Séance*

La Commission se réunit sous la présidence de **Mehmed bey Konitza** (Albanie) et procède à l'élection de **Fazil Ahmed bey** aux fonctions de vice-président.

Fazil bey résume les divers problèmes, pour lesquels des rapports ont été déposés : élaboration d'un manuel d'histoire de la civilisation des peuples balkaniques ; fondation d'un Institut de recherches historiques, etc.

La commission nomme M. le prof. G. Cantacuzène, comme rapporteur général et ensuite décide de remettre ses travaux à lundi.

### *2<sup>me</sup> Séance*

A la séance suivante, présidée par Fazil Ahmed bey, le professeur **Giuresco** (Roumanie) expose l'histoire des influences réciproques exercées les unes sur les autres par les civilisations des peuples balkaniques. Après avoir cité les principaux ouvrages historiques balkaniques existants, il propose la création de l'Institut interbalkanique de recherches historiques, qui aurait son siège à Istanbul.

Il est ensuite décidé de créer une sous-commission qui aura pour mission d'élaborer un plan détaillé d'organisation de l'Institut interbalkanique. **M. Andréadès** (Grèce) est désigné comme président de cette sous-commission.

Pour la question des traductions littéraires une sous-commission est créée sous la présidence de **M. V. Eftimiu** (Roumanie).

**M. Bucutza** (Roumanie) donne lecture de son rapport sur la propagande par le film, et arrive à la conclusion que le meilleur moyen serait la projection de films-journaux. **M. Andréadès** (Grèce) et Mlle **Cherkez** (Roumanie) appuient chaleureusement cette proposition.

**M. Pavle Jeftich** présente les propositions yougoslaves concernant la production des films caractéristiques de chaque peuple balkanique : préparation des films éducatifs qui doivent stimuler le sentiment interbalkanique chez les écoliers ; organisations de soirées et de matinées balkaniques mensuelles consacrées aux films relatifs à la vie et la civilisation des peuples balkaniques ; échange de films touristiques ; suppression des droits de douane pour ces films etc.

En même temps **M. Jeftich** présente le rapport de la station de radio de Belgrade, insistant sur la radio-diffusion comme moyen de rapprochement entre les Etats balkaniques, rapport qui préconise l'organisation de « soirées nationales » de radio, composées de programmes balkaniques, des mesures à prendre

en vue d'éliminer des émissions radiophoniques tout ce qui pourrait être préjudiciable à une bonne entente balkanique, etc.

Le problème de la radio-diffusion étant ainsi mis en discussion, M. **Munteanu** (Roumanie) donne lecture de son rapport et propose une entente entre tous les pays en vue de la création de postes puissants.

M. **Van-Zaanen** parle des monuments historiques et M. **Tzigara-Samurcas** des musées, insistant tous deux sur le besoin d'une propagande plus intense pour parvenir à une meilleure connaissance mutuelle.

Mlle **Filiti** insiste sur les possibilités de propagande pacifiste par l'intermédiaire des organisations de Croix-Rouge et de la jeunesse, ainsi que par des conférences sur l'histoire et la géographie des pays respectifs.

M. **Lefcoparidis** demande que chaque groupe s'engage à réaliser deux ou trois des propositions faites, et à rendre compte, à la prochaine Conférence, des résultats obtenus.

La Commission décide de se réunir de nouveau pour prendre connaissance des conclusions auxquelles les sous-commissions auront entretemps abouti.

#### *Sous-commission pour les traductions.*

La sous-commission pour les traductions littéraires s'est réunie sous la présidence de M. **Victor Eftimiu**, M. **San Giorgiu** étant rapporteur.

M. **Lefcoparidis** précise sa proposition de ce matin en suggérant que chaque groupe national se charge de présenter, jusqu'à la prochaine conférence, deux ou trois traductions d'œuvres de la littérature balkanique.

M. **Eftimiu** propose de créer à cet effet une commission composée des représentants des Sociétés d'auteurs, d'auteurs dramatiques et de critiques, ainsi que d'attachés de presse des différents pays, qui aurait à proposer les œuvres méritant d'être traduites ou les pièces qu'il serait bon de faire représenter.

M. **Lefcoparidis** demande ensuite que la commission proposée par M. Eftimiu procède au choix des ouvrages à traduire, sur la base de rapports rédigés par les groupes nationaux et présentant un tableau synoptique des principaux ouvrages littéraires de chaque pays.

M. **Fishta** (Albanie) soutient que des traductions de pièces

de théâtre ne peuvent intéresser, ou que les auteurs impriment un caractère trop national à ces pièces. Il propose que les écrivains s'inspirent de la littérature et de l'histoire des autres peuples balkaniques, créant ainsi des œuvres vivantes, les traductions ne donnant en général que des œuvres de peu de relief.

M. **Andréadès** estime pourtant que l'on pourra trouver dans chaque littérature balkanique des œuvres méritant d'être traduites et capables de susciter l'intérêt des spectateurs.

M. **San Giorgiu** demande que dans la motion générale, qui sera votée par la commission, l'on insère également un vœu pour la création du P. E. N. club, dans les pays ou de pareilles sections n'existent pas encore.

M. **Tsigaras - Samurcas**, prenant comme point de départ une motion votée à la I<sup>re</sup> Conférence balkanique, et non encore réalisée jusqu'à présent, demande la création, auprès de chaque musée national, d'une section de l'art populaire des autres Etats balkaniques. Le comité roumain sera constitué et travaillera sous la direction du Directeur du Musée Ethnographique. A cette proposition M. **Bucutza** objecte que la question ne figure pas à l'ordre du jour, qui ne comporte que les traductions littéraires. Le président, M. **Eftimiu**, estime que la proposition doit pourtant être prise en considération et mentionnée au procès-verbal.

M. **Van Saanen** dit qu'en ce qui concerne les monuments artistiques on devrait également créer une commission qui se chargerait de photographier les principaux monuments et interviendrait auprès de ministères respectifs pour que soient créées des bourses, afin de faciliter les voyages d'élèves et d'éditer les brochures reproduisant les monuments historiques.

#### *Sous-commission pour l'Institut.*

La sous-commission pour l'Institut interbalkanique pour les recherches historiques s'est réunie sous la présidence de M. le professeur **Andréadès** (Grèce).

La sous-commission a pris connaissance de trois rapports soumis à ce sujet par la Délégation grecque (professeur N. Bées, de l'Université d'Athènes), par la Délégation roumaine (professeur Giuresco, de l'Université de Bucarest), et par la Délégation yougoslave.

La sous-commission a également pris connaissance des rapports soumis par M. le professeur Amantos (Grèce) et Constan-

tinescu (Roumanie), sur l'élaboration d'un manuel d'histoire de la civilisation interbalkanique.

La sous-commission a débattu ces deux questions et a émis un certain nombre de voeux qui ont été compris dans le rapport général de la commission de rapprochement intellectuel.

### *3<sup>me</sup> Séance*

Réunie en une dernière séance la Commission a pris connaissance des conclusions des sous-commissions et chargé M. le prof. Cantacuzène d'en rapporter à l'Assemblée Plénière.

## **Commission Economique.**

### *1<sup>re</sup> Séance*

La commission économique, sous la présidence de Hasan Bey (Turquie), a élu comme vice-président M. I. Raducano (Roumanie), et comme rapporteur général M. Bacalbassis (Grèce); M. M. Simonides et Elvepidis (Grèce), Kiritzesco-Arva (Roumanie), et Nôvacovitch (Yougoslavie) ont été élus rapporteurs spéciaux.

En vue de la discussion du problème de l'Union douanière on a constitué une sous-commission, composée de M. M. Manesco (Roumanie), Simonides (Grèce), Grégoritch (Yougoslavie), Saka-soff (Bulgarie), Fazil Ibrahim (Turquie) et un représentant de l'Albanie, à désigner.

### *Sous-commission de l'union douanière.*

La sous-commission s'est réunie sous la présidence de M. **Bacalbassis** (Grèce), en sa qualité de rapporteur général de la commission économique.

Chaque délégué a exposé son point de vue sur les principes fondamentaux d'un tarif préférentiel à créer entre les États balkaniques.

M. **Simonides** (Grèce) présente le projet grec et parle sur les principes fondamentaux de l'institution d'un tarif préférentiel. Selon lui, le principe préférentiel doit être absolument posé. Ce tarif ne doit pas être général mais appliqué seulement aux quantités de marchandises échangées entre les peuples balkaniques. Le contingent préférentiel sera appliqué petit à petit et, dans les pays où des monopoles existent, on tombera d'ac-

cord entre Etats. Les gouvernements institueront une commission permanente, qui siègera à côté de la Chambre de Commerce Interbalkanique (Istanbul), qui élaborera des statuts, fixera le taux du tarif préférentiel et les conditions en général. On ne doit pas entrer dans les détails, et il faut que la conférence renvoie les projets à un comité permanent qui se trouvera auprès de la Chambre de Commerce Interbalkanique.

M. **Grégorich** (Yougoslavie) se déclare contre les ingérences de l'Etat et demande qu'on n'envoie le projet qu'aux Etats qui n'ont pas entre eux de conventions commerciales.

La commission spéciale doit étudier le problème et apporter un rapport à la prochaine Conférence balkanique. Ensuite il souligne que l'appel doit être adressé à tous les Etats balkaniques qui n'ont pas encore de conventions commerciales avec tous les autres pays, qu'il faut entreprendre des enquêtes sur les obstacles qui s'opposent, établir des statistiques, créer une commission pour étudier les possibilités d'une réduction des tarifs, ainsi qu'une autre commission qui devra aider par ses conseils les échanges internationaux.

M. **Manesco** (Roumanie) demande comment on entend appliquer le principe préférentiel, ce que M. **Simonides** (Grèce) éclaire à l'aide d'exemples pratiques.

M. **Grégorich** croit qu'il faudra que les produits introduits dans les pays sur la base des tarifs préférentiels, soient fabriqués dans les pays balkaniques et qu'ils ne contiennent que des matières premières se trouvant dans ces pays mêmes.

M. **Fazil Bey** propose que la Chambre Interbalkanique forme deux commissions : 1) une commission technique pour établir un même tarif avec les mêmes taxes et les mêmes formalités et travailler pour l'assimilation des bases des formalités. 2) Une commission économique chargée d'élaborer des tarifs préférentiels.

M. **Sakasoff** (Bulgarie) croit qu'à cause de l'élément politique et de l'élément économique il est bien difficile qu'on arrive à des résultats concluants. Le cas de la Bulgarie qui n'a pas de traités de commerce avec quelques uns de ses voisins est assez éloquent. La Bulgarie adopte les vœux exprimés dans les rapports, mais elle demande qu'on ait en vue, en établissant ce tarif, ce qui existe déjà dans des traités bilatéraux.

M. **Bacalbassis** croit que la procédure à suivre a été déjà

tracée lors de l'entente qui a été faite ces derniers temps sur la question des tabacs entre les trois pays balkaniques intéressés.

La formation d'un comité ad hoc qui étudie la question et soumet le travail aux trois gouvernements en question lui paraît la procédure qu'il faudra également suivre dans toute affaire concernant plusieurs pays balkaniques.

Le projet yougoslave présente un maximum de possibilité de réalisation. Il propose de former de la part de la III<sup>me</sup> Conférence balkanique, un comité ad hoc qui travaillera à côté de la Chambre Interbalkanique. La proposition est acceptée en principe.

M. **Manesco** (Roumanie), trouve qu'il n'y a pas de difficultés extraordinaires, étant donné que la S.D.N. a déjà en préparation un tarif général d'unification de la nomenclature douanière, et que, par conséquent, pour les quelques produits communs des Balkans il est facile d'établir certains tarifs.

M. **Bacalbassis** demande la constitution d'un comité ad hoc, car seul ce comité pourrait représenter et garder un esprit de suite dans les travaux de la commission permanente qui travaillera auprès de la Chambre Commerciale Interbalkanique.

La sous-commission charge M. Simonides de présenter à la commission les conclusions de la sous-commission.

#### *2<sup>me</sup> Séance*

La séance est ouverte sous la présidence de M. Bacalbassis (Grèce), qui donne la parole à M. **Simonides**, rapporteur de la sous-commission. Celui-ci donne lecture du rapport du comité spécial, dont les conclusions sont unanimement adoptées et seront incorporées dans le texte du rapport général de la commission.

M. **S. I. Popesco** (Roumanie), discutant ce rapport, estime, à son avis personnel, que l'application du tarif préférentiel entre les pays balkaniques rencontre deux grandes difficultés : l'homogénéité de la production et aussi le fait que si l'on adopte ce tarif entre les pays balkaniques, on perd la possibilité de traiter avec des pays étrangers en bloc, sur la base de cette clause, ce qui revient à dire que les Balkans négligeraient 80% de leur production. Il propose d'essayer plutôt d'arriver à pareilles conventions entre le bloc balkanique d'une part et les Etats industriels d'autre part. De toutes façons le comité qui sera institué pour étudier le problème de l'union douanière partielle,

devra tenir compte des possibilités d'échange des Etats balkaniques avec le reste du monde. En ce qui concerne le régime préférentiel à l'intérieur du bloc, M. Popesco estime qu'il serait préférable de le remplacer par des contrats d'achats entre pays balkaniques, pour les marchandises dont ils ont besoin et qui sont produites dans les Balkans.

M. l'ing. **R. Teodoru** (Roumanie), fait observer que certains articles ne figurent pas sur la liste des marchandises à importer de pays non-balkaniques. En ce qui concerne le sel, par exemple, il propose que la Commission économique exprime le désir que les gouvernements des pays intéressés cherchent à se le procurer dans les pays balkaniques.

La commission se déclare d'accord avec le principe de cette proposition qui sera étudiée par la commission préparatoire.

#### Commission des communications.

##### *1<sup>re</sup> Séance*

La commission s'est réunie sous la présidence de Monsieur Trifonoff, chef de la délégation bulgare.

M. **Trifonoff** étant occupé dans une autre section, propose que M. Argyropoulos de la délégation de Grèce préside les travaux.

M. **Argyropoulos** estime que pour pouvoir fixer un bon plan de travail à la commission, il serait nécessaire de donner lecture des résolutions de la deuxième conférence, afin de savoir ce qui a été réalisé et ce qu'il est encore nécessaire de faire.

Au cours de la lecture, M. **Sirisceвич** (Yougoslavie) indique certains points des résolutions qui n'ont pas été réalisés.

Suit le rapport de **Rechit Saffet Bey**, qui rappelle les points des vœux de la deuxième conférence non encore réalisés et qui exprime le désir qu'à l'avenir les travaux donnent des résultats plus concrets.

M. **Verdélis**, (Grèce), remercie la Turquie de la compréhension et de la bonne volonté qu'elle a montrées dans la réalisation pratique du rapprochement préconisé par les conférences interbalkaniques. Il fait remarquer que la convention postale interbalkanique n'a été mise en pratique que par la Turquie et par la Grèce. A l'ordre du jour, dit-il, il y a quatre points :

la circulation, l'établissement et le travail des ressortissants balkaniques.

Nous croyons que la dépression économique, qui sévit actuellement sur le monde, ne doit pas constituer un motif d'entraver l'application des principes de progrès social, que les pays balkaniques ont considéré comme devant guider leur action commune.

C'est une condition normale, nationale et internationale.

Plus qu'ailleurs, les nations de cette partie de l'Europe ont besoin, pour leur développement vers une démocratie réelle et sociale, de la protection des travailleurs, de la mère et de l'enfant, afin d'assurer la vie et la croissance normales des générations nouvelles.

Les travaux publics que vous projetez d'entreprendre ensemble, dans un effort commun, constituent certainement un des moyens les plus efficaces pour absorber le chômage de ces pays et ranimer la vie économique.

Je ne voudrais pas terminer cette brève allocution sans joindre, aux souhaits du Bureau International du Travail, pour la réussite des travaux de cette III<sup>ème</sup> Conférence balkanique, nos sincères remerciements au Comité organisateur, ni sans exprimer, encore une fois, les sentiments de vive joie de l'Organisation de Genève, de voir la Turquie nouvelle y prendre sa place aux côtés des grandes nations de l'humanité, apportant, grâce à son élan constructif, sa précieuse contribution au progrès et à la paix.

#### **Election des Présidents d'honneur.**

Sur la proposition du Président, l'Assemblée décide de proclamer Présidents d'honneur de la Conférence, Leurs Excellences les Présidents du Conseil des Ministres des six États, et de porter cette nomination à leur connaissance par le télégramme suivant :

« La III<sup>ème</sup> Conférence balkanique, réunie aujourd'hui à Bucarest, vient de nommer Votre Excellence son Président d'honneur et me charge de vous transmettre l'expression de ses sentiments de reconnaissance et de gratitude pour le dévouement et la sympathie, que vous portez à notre œuvre commune de rapprochement entre les peuples de la Péninsule Balkanique ».

#### **Election du Président de la Conférence.**

En fin de séance M. A. Papanastasiou, président de la délégation grecque, propose à l'assemblée de désigner son président en la personne de M. Stefan Ciceo-Pop.

Une longue acclamation salua cette proposition, après quoi M. Stefan Ciceo-Pop demanda à l'assemblée de nommer à la vice-présidence les cinq présidents des délégations nationales, soit : M.M. Mehmed Konitza, Trifon Trifonoff, A. Papanastasiou, Hassan Bey et Yovanovitch.

1. Développement en commun des communications et transports maritimes des pays balkaniques, comprenant aussi la création d'un Office Maritime Interbalkanique, siégeant à Istanbul.

2. Nouveaux projets de raccordement des routes et de chemins de fer des réseaux balkaniques.

3. Prolongation par voie d'automobile des lignes ferroviaires afin de faciliter les communications entre les capitales balkaniques.

5. Communications aériennes.

Aussi propose-t-il de créer quatre sous-commissions qui doivent s'occuper de chaque point.

M. **Siriscevich** présente un rapport qui comprend des aperçus sur des points généraux qui ne peuvent être discutés dans des sous-commissions ; il donne lecture de ce rapport.

On passe à la formation de sous-commissions. M. le président propose quatre sous-commissions, mais après les objections de M. M. Siriscevich et Filip, que la sous-commission des travaux publics est sous la dépendance des travaux ferroviaires, on forme trois sous-commissions, comme suit :

1. Sous-commission des communications maritimes.

2. Sous-commission des transports terrestres.

3. Sous-commission des communications aériennes.

**Rechit Saffet Bey** demande — et la commission approuve — de former une quatrième sous-commission de tourisme, le tourisme étant en stricte liaison avec toutes les sous-commissions.

M. **Sturza** délégué roumain émet le vœu que la Commission ne se contente pas de montrer ce qu'il est nécessaire de faire mais qu'elle indique aussi les moyens de réaliser les points que les sous-commissions proposeront.

#### *Sous-commission des transports terrestres*

La sous-commission des transports terrestres s'est réunie le 23 Octobre, sous la présidence de M. **Argyropoulos**.

La sous-commission des transports terrestres, en examinant les documents qui lui ont été présentés par les divers rapporteurs, est arrivée aux conclusions suivantes.

1) Il est souhaitable qu'on procède, le plus tôt possible, à la réalisation du raccordement des voies ferrées et des routes réunissant les capitales des pays balkaniques par la constru-

ction des ponts et des tronçons de chemin de fer et routes qui facilitent la liaison directe.

2) Toutefois, spécialement pour la liaison de Bucarest à Belgrade et à Sofia, vu la situation financière des pays balkaniques, qui ne permet pas pour le moment de grands travaux de construction, la sous-commission est d'avis de proposer à la commission des Communications d'admettre la solution proposée par la délégation roumaine, c'est à dire de prolonger la voie ferrée Bucarest-Turnu-Severin-Orsova, par voie d'automobile jusqu'à Belgrade, en suivant la rive gauche du Danube, et en même temps de prolonger la même ligne ferrée de Turnu-Severin, par un bac à moteur entre Turnu-Severin et Cladova, pour la lier à la voie ferrée Negotin-Nish-Athènes, par voie d'automobile Turnu-Severin-Negotin.

Pour faciliter ces liaisons la sous-commission recommande aux Administrations des chemins de fer intéressées d'établir l'horaire des trains de telle manière que le trajet en automobile se fasse pendant le jour.

3) La sous-commission a pris connaissance de la déclaration qui a été faite par la délégation turque que depuis deux ans on peut effectuer en automobile le trajet Ciorlo-Istanbul sans autre restriction que l'obligation de prendre à sa charge, pendant la traversée de la zone militaire, un agent entre Tchaltaldja-Kûtchuk-Theckmedje.

#### *Sous-commission des questions maritimes*

La sous-commission des questions maritimes, réunie le 24 octobre, sous la présidence de **Réçhit Saffet Bey**, a formulé à l'unanimité les propositions suivantes :

a) La commission décide la création auprès de la Chambre de commerce balkanique l'Istanbul d'une section maritime particulièrement chargée de l'étude, de la poursuite et de la réalisation de toutes les questions de navigation, de transport et de transit soulevées par les deux précédentes conférences, en tenant compte des judicieuses observations contenues dans les mémoires soumis au cours des trois sessions ;

b) En attendant, il est convenu qu'un comité spécial composé des délégués des groupes nationaux, se réunira le plus tôt possible à Athènes, sur l'invitation du Conseil, pour établir, l'organisation définitive de cette section et rechercher les

moyens les plus prompts et les plus efficaces de réaliser les résolutions ad hoc de la conférence.

Les décisions de ce comité, aussitôt revêtues de l'approbation du Conseil de la conférence, seront exécutoires sans autre délai ;

c) Jusqu'à la constitution du comité susmentionné, la sous-commission prie M. l'ingénieur Vasilescu de bien vouloir poursuivre l'exécution de ce projet auprès du Conseil à Bucarest, et M. Malioglu à Istanbul, auprès de la Chambre de commerce balkanique.

#### *Sous-commission des relations aériennes*

Cette sous-commission s'est réunie sous la présidence du général Lascarakis (Grèce) au siège de l'Aéro-Club Royal de Roumanie. Étaient présents : M. M. G. Poporitch (Yougoslavie), A. Cantacuzène-Passani, et Sturdza (Roumanie).

Les membres présents ont discuté la conclusion de conventions aériennes balkaniques.

Tenant compte de ce que les délégations albanaise, grecque et turque n'étaient accompagnées d'aucun expert pour les questions aériennes, la sous-commission décide de proposer la convocation d'une conférence d'experts à Sofia, dans le courant de l'année 1933.

Comme résultat immédiat il a été décidé que les services d'aviation civile des pays des Balkans se communiqueront réciproquement leurs données pour la protection de la navigation aérienne (radiogrammes etc.).

#### *Sous-commission de Tourisme*

La sous-commission de Tourisme, réunie le 24 Octobre sous la présidence de Mr. Agapitos, a pris connaissance du rapport de la Fédération balkanique de tourisme, lu au congrès de ladite Fédération, tenu le 23 Octobre au Palais de la Chambre des Députés à Bucarest, (1) et, sur les observations émises en cours de discussion, soumet à l'approbation de la Commission les résolutions ci-après :

(1) Le 3<sup>me</sup> congrès de la *Fédération balkanique de tourisme* s'est réuni du 23 au 26 Octobre, sous la présidence de M. **Jean Mitilinéo**, ancien ministre des Affaires étrangères, vice-président de l'*Automobile-Club roumain*.

«1. La Conférence balkanique poursuivra par tous ses organes et tous les moyens en son pouvoir la réalisation des vœux énoncés et des décisions prises dans les Congrès successifs de la Fédération de tourisme, décisions qui, d'ailleurs, sont à la fois du ressort des différentes commissions de la Conférence,

2. Les groupes nationaux de la Conférence tiendront au fur et à mesure la Fédération au courant des résultats de leurs démarches dans cette voie.

3. La Conférence mettra à la disposition de la Fédération de tourisme une somme à déterminer sur le fonds Carnegie.

**Réchit Saffet-Bey**, député à l'Assemblée nationale turque, président ordinaire de la Fédération, a donné lecture d'un rapport documenté relevant les importantes réalisations déjà effectuées sur ce terrain si propice à la connaissance mutuelle et au rapprochement des peuples, tant en Turquie qu'en Yougoslavie et en Grèce.

**MM. Siriscevich** (Yougoslavie), **Agapitos** (Grèce), **Neagou, Boeresco**, **M<sup>me</sup> Jeanne Ghyka**, **ing. Filip** (Roumanie), **Ekrem** (Turquie), **Natchi** (Albanie) ont fait diverses propositions.

**M. Jean Mitilinéo**, vice-président de l'*Automobile Club roumain*, exprime toute la vive sympathie et l'intérêt de cette institution, dont le président est le Roi Carol II, Lui-même un grand sportsman et ami des sports. Il rappelle l'œuvre si vaste déjà réalisée par l'*Automobile-Club roumain* pour faciliter la circulation automobile. Au demeurant la grande route internationale Londres-Istanbul traverse le territoire roumain de part en part, depuis Oradea jusqu'à Giurgiu. La construction de cette route est déjà commencée et une partie a déjà été construite. L'*Automobile-Club* poursuit l'établissement de ferry-boats pour la traversée du Danube et certains d'entre eux sont déjà construits. Un excellent guide, genre Baedeker, a été publié en langue allemande, par M. Pop, fils du président de la Chambre des Députés, et les traductions française et anglaise sont sous presse. Ce guide pourra servir de modèle.

L'*Automobile-Club* roumain est en relation étroite avec les grandes institutions internationales de l'A.I.T. et de la P.A.I.A.C.R. et a institué un *Office de tourisme*, fonctionnant dans d'excellentes conditions.

L'*Automobile-Club* donnera tout son entier concours à l'œuvre si féconde poursuivie par la Fédération balkanique de tourisme.

Après diverses observations sur le parcours de la route internationale à travers la Péninsule, le Congrès, résumant les desiderata exprimés, vote les conclusions du rapport de Réchit Saffet-Bey, exprime le vœu que la Fondation Carnegie attribue à la Fédération une partie de la subvention qu'elle sert généreusement à la Conférence, et formule le vœu que les gouvernements respectifs s'intéressent de près à cette œuvre.

Cette motion sera soumise à la Commission des Communications et ensuite à la Conférence.

destinée exclusivement à payer les frais de propagande, de publicité et d'affiches communes.

4. La Conférence interviendra tout particulièrement auprès des gouvernements respectifs pour faciliter de toutes manières les réunions sportives, l'échange de groupes d'étudiants et de groupes de touristes entre les pays balkaniques.

Il est décidé d'organiser pour la 2<sup>me</sup> quinzaine de Juillet un voyage circulaire comprenant les 6 capitales des Balkans.

Il est recommandé qu'aux frontières des pays balkaniques soient installés des postes d'alimentation d'essence et des salles d'attente avec distribution de matériel touristique.

Il est décidé de créer un insigne, une flamme et un sceau interbalkanique pour les automobiles, les pièces de douane etc.

Il est recommandé que les ressortissants de chaque pays bénéficient dans les autres états des mêmes avantages touristiques dont jouissent les nationaux.

Enfin il est décidé qu'une réunion préparatoire soit convoquée à Sofia au printemps 1933, afin d'y étudier les questions touristiques, en même temps que les questions de communications et de travaux publics».

#### *2<sup>me</sup> Séance*

La commission des communications, réunie le 25 octobre sous le présidence de M. Argyropoulos, a pris connaissance des rapports :

- 1) De la sous-commission des transports terrestres.
- 2) De la sous-commission des transports maritimes.
- 3) De la sous-commission du tourisme.
- 4) De la sous-commission des transports aériens.

La commission a également entendu le rapporteur M. Sfitenco, et finalement a adopté, à l'unanimité, les conclusions des quatres sous-commissions.

La commission adopte notamment le vœu exprimé par les sous-commissions pour que des réunions préparatoires soient tenues à Sofia, au printemps 1933, en vue d'examiner toutes les questions concernant les communications et notamment les transports terrestres, l'aviation et le tourisme, ainsi que les travaux publics, qui présentent un intérêt interbalkanique.

**Commission de Politique Sociale et d'Hygiène.***1<sup>re</sup> Séance*

Ouverte sous la présidence de M. Papanastasiou, la commission a tout d'abord constitué une sous-commission d'hygiène où se discuteront tous les problèmes relatifs aux conventions vétérinaires et sanitaires.

Au cours de la discussion de l'ordre du jour et sur l'insistance de M<sup>me</sup> Cantacuzène, il est décidé de maintenir les problèmes se rapportant aux revendications féminines et notamment celui de la législation de la femme mariée.

La commission discutant ensuite la question de la convention des ressortissants, M. **Papanastasiou** propose de répéter le vote donné à Istanbul et approuvant en principe l'avant-projet proposé par la délégation hellénique.

M. **Vladesco-Racoassa** (Roumanie), estimant que le problème présente aussi un côté politique et économique, demande qu'au préalable cet avant-projet soit soumis aux commissions compétentes.

Après un échange de vues, auquel participent les délégués de la Turquie et de la Yougoslavie, il est décidé de reprendre la question au cours de la séance de lundi, lorsqu'aura lieu la lecture et la discussion par articles.

*2<sup>me</sup> Séance*

Dans sa deuxième séance, la commission décide de créer deux nouvelles sous-commissions, l'une pour les questions féminines, l'autre pour la question du statut des ressortissants.

*Sous-commission des ressortissants*

La *sous-commission des ressortissants*, après avoir élu M. **Svolos** (Grèce) comme président, entame la discussion du texte du statut des ressortissants, proposé par la délégation hellénique. La sous-commission prend acte de la déclaration du groupe ture, qui répète que «le projet de statut des ressortissants balkaniques fait partie intégrante de l'ensemble de projets devant mener à la création de l'Union balkanique et l'application du statut se fera lorsque le Pacte balkanique et la convention sur l'union douanière partielle auront été mis en application par les six pays simultanément.

Après une longue discussion à laquelle prennent part M<sup>me</sup> Topalovitch et MM. Svolos, Popovitch, Musslihedin, Adil Bey, Vladesco-Racoassa et Miresco, il est admis à l'unanimité d'inscrire dans l'art. 1<sup>er</sup> la liberté d'association et d'ajouter un nouveau paragraphe disant : «Il est toutefois entendu que les dispositions ci-dessus ne porteront aucune atteinte au droit reconnu à chacune des Parties contractantes de réglementer les migrations par des lois, après avoir pris l'avis de l'Office balkanique du Travail».

L'article 2 est ensuite adopté sans modifications.

### *2<sup>me</sup> Séance*

Continuant la discussion par articles du projet de statut des ressortissants des Etats balkaniques, cette sous-commission, après une discussion à laquelle ont pris part M. M. Svolos (Grèce) et Marco Barasch (Roumanie), a adopté ledit projet après y avoir apporté quelques légères modifications de rédaction.

Le problème de la création d'un Office balkanique du Travail, donne lieu à une discussion à laquelle participent M<sup>mes</sup> Botez (Roumanie) et Topalovitch (Yougoslavie) et M. M. Svolos (Grèce), Popovitch (Yougoslavie), Wiresco et Marco Barasch (Roumanie).

M. Marco Barasch a souligné que la création de cet Office répond à un besoin réel pour les pays balkaniques. Il devra être avant tout un centre de documentation et d'informations pour l'Organisation Internationale du Travail. Il faudra, par cet Office, chercher à organiser une collaboration plus étroite entre les organisations déjà existantes dans les six pays balkaniques.

A la suite d'une longue discussion, la sous-commission, prenant en considération que la question n'est pas encore mûre, décide d'ajourner l'adoption des statuts, de prier le Conseil d'inscrire la question à l'ordre du jour de la prochaine Conférence et les groupes d'étudier les projets soumis et de se fournir mutuellement la documentation nécessaire sur la législation en vigueur dans chaque pays.

### *3<sup>me</sup> Séance*

Au cours d'une nouvelle séance, réunie sous la présidence de M. Svolos (Grèce), la sous-commission a repris la discussion du projet de convention sur le statut des ressortissants.

M<sup>me</sup> **Botez** et M. **Marco Barash** ont proposé—et la sous-commission a adopté—certaines modifications au texte proposé, afin de mettre les dispositions du statut en concordance avec les intérêts nationaux et économiques des divers pays balkaniques.

*Sous-commission féminine.*

Cette sous-commission a continué la discussion des revendications féminines dans tous les domaines de la vie sociale. Elle a insisté tout spécialement sur le problème de la traite des femmes. Des desiderata ont été exprimés, qu'il a été décidé de soumettre aux autorités compétentes des pays respectifs.

*Sous-commission d'Hygiène*

*1<sup>re</sup> Séance*

La *sous-commission d'Hygiène* a élu comme président M. le Dr **Mezincesco** (Roumanie) et a entendu la lecture des rapports du Prof. Muhtar Bey, du Dr Popesco-Buzeu et du Dr Marcovitch.

Après que le Dr Mezincesco ait fait un résumé de ces rapports, il a été décidé que ceux-ci soient plus amplement discutés au cours des séances prochaines, où lecture sera également donnée des autres rapports soumis à la Conférence. Un comité spécial, composé de MM. les Drs Sotiriadis, Muhtar Bey et Popesco-Buzeu, est chargé de faire des propositions concrètes concernant la question de l'Union médicale balkanique.

*2<sup>me</sup> Séance*

A la séance suivante, présidée par le Dr Mezincesco (Roumanie), la sous-commission a discuté la question de la création d'une Union médicale balkanique, et a adopté le projet rédigé par la commission composée par MM. le Prof. Muhtar Bey, le Dr Sotiriadis, le Dr Marcovitch et le Dr Popesco-Buzeu.

La commission a entendu ensuite lecture du rapport de M. le Dr Scaramanga sur les conventions sanitaires et la création d'un Bureau d'informations.

*3<sup>me</sup> Séance*

La sous-commission d'hygiène a tenu séance sous la présidence du Dr Mezincesco et a continué la discussion de la question de l'Union médicale balkanique, qui est créée au cours de cette séance.

---

Après une longue discussion à laquelle prennent part M<sup>me</sup> Topalovitch et MM. Svolos, Popovitch, Musslihedin, Adil Bey, Vladesco-Racoassa et Miresco, il est admis à l'unanimité d'inscrire dans l'art. 1<sup>er</sup> la liberté d'association et d'ajouter un nouveau paragraphe disant : «Il est toutefois entendu que les dispositions ci-dessus ne porteront aucune atteinte au droit reconnu à chacune des Parties contractantes de réglementer les migrations par des lois, après avoir pris l'avis de l'Office balkanique du Travail».

L'article 2 est ensuite adopté sans modifications.

### *2<sup>me</sup> Séance*

Continuant la discussion par articles du projet de statut des ressortissants des Etats balkaniques, cette sous-commission, après une discussion à laquelle ont pris part M. M. Svolos (Grèce) et Marco Barasch (Roumanie), a adopté ledit projet après y avoir apporté quelques légères modifications de rédaction.

Le problème de la création d'un Office balkanique du Travail, donne lieu à une discussion à laquelle participent M<sup>mes</sup> Botez (Roumanie) et Topalovitch (Yougoslavie) et M. M. Svolos (Grèce), Popovitch (Yougoslavie), Wiresco et Marco Barasch (Roumanie).

M. Marco Barasch a souligné que la création de cet Office répond à un besoin réel pour les pays balkaniques. Il devra être avant tout un centre de documentation et d'informations pour l'Organisation Internationale du Travail. Il faudra, par cet Office, chercher à organiser une collaboration plus étroite entre les organisations déjà existantes dans les six pays balkaniques.

A la suite d'une longue discussion, la sous-commission, prenant en considération que la question n'est pas encore mûre, décide d'ajourner l'adoption des statuts, de prier le Conseil d'inscrire la question à l'ordre du jour de la prochaine Conférence et les groupes d'étudier les projets soumis et de se fournir mutuellement la documentation nécessaire sur la législation en vigueur dans chaque pays.

### *3<sup>me</sup> Séance*

Au cours d'une nouvelle séance, réunie sous la présidence de M. **Svolos** (Grèce), la sous-commission a repris la discussion du projet de convention sur le statut des ressortissants.

M<sup>me</sup> **Botez** et **M. Marco Barash** ont proposé—et la sous-commission a adopté—certaines modifications au texte proposé, afin de mettre les dispositions du statut en concordance avec les intérêts nationaux et économiques des divers pays balkaniques.

*Sous-commission féminine.*

Cette sous-commission a continué la discussion des revendications féminines dans tous les domaines de la vie sociale. Elle a insisté tout spécialement sur le problème de la traite des femmes. Des desiderata ont été exprimés, qu'il a été décidé de soumettre aux autorités compétentes des pays respectifs.

*Sous-commission d'Hygiène*

*1<sup>re</sup> Séance*

La *sous-commission d'Hygiène* a élu comme président M. le Dr **Mezincesco** (Roumanie) et a entendu la lecture des rapports du Prof. Muhtar Bey, du Dr Popesco-Buzeu et du Dr Marcovitch.

Après que le Dr Mezincesco ait fait un résumé de ces rapports, il a été décidé que ceux-ci soient plus amplement discutés au cours des séances prochaines, où lecture sera également donnée des autres rapports soumis à la Conférence. Un comité spécial, composé de MM. les D<sup>rs</sup> Sotiriadis, Muhtar Bey et Popesco-Buzeu, est chargé de faire des propositions concrètes concernant la question de l'Union médicale balkanique.

*2<sup>me</sup> Séance*

A la séance suivante, présidée par le Dr Mezincesco (Roumanie), la sous-commission a discuté la question de la création d'une Union médicale balkanique, et a adopté le projet rédigé par la commission composée par MM. le Prof. Muhtar Bey, le Dr Sotiriadis, le Dr Marcovitch et le Dr Popesco-Buzeu.

La commission a entendu ensuite lecture du rapport de M. le Dr Scaramanga sur les conventions sanitaires et la création d'un Bureau d'informations.

*3<sup>me</sup> Séance*

La sous-commission d'hygiène a tenu séance sous la présidence du Dr Mezincesco et a continué la discussion de la question de l'Union médicale balkanique, qui est créée au cours de cette séance.

En ce qui concerne la question de la convention sanitaire balkanique, les membres présents, ont rédigé le texte définitif de la motion qui sera soumise à l'assemblée plénière.

Dans la même séance le Dr G. K. Constantinesco a proposé une résolution relative à la convention vétérinaire balkanique et à la création d'une Union vétérinaire, parallèle à l'Union médicale. Cette résolution a été adoptée.

### *2<sup>me</sup> Séance de la Commission*

Réunie, en une deuxième séance, sous la présidence de M. Papanastasiou, la commission a entendu les rapports de M. le Dr Mezincesco sur les travaux et les résolutions de la sous-commission d'Hygiène. Sur la résolution concernant la création d'une Union médicale balkanique, M. **Papanastasiou** fait remarquer qu'il serait difficile pour la Conférence de procéder à la constitution d'une nouvelle institution interbalkanique, avant d'assurer les moyens de son fonctionnement.

M. **Mezincesco** et **Akil Muhtar** bey déclarent que les médecins ne demandent à la Conférence qu'un appui moral, les organisations médicales des pays balkaniques pouvant subvenir par leurs propres moyens aux frais de fonctionnement de l'Union médicale.

M. **Papanastasiou** propose que l'Union médicale, dont le statut et le fonctionnement ne peuvent être encadrés dans l'organisation de la Conférence, soit créée comme une organisation indépendante et que la décision relative à sa création soit simplement communiquée à l'Assemblée. Cette union pourra apporter son concours à la Conférence. En tous cas, les groupes nationaux comprendront toujours dans leur sein des médecins, et la Conférence elle-même continuera à s'intéresser aux questions de l'Hygiène, surtout au point de vue de collaboration sanitaire et d'Hygiène, tandis que l'Union médicale sera beaucoup plus compétente pour examiner ces questions au point de vue scientifique.

Après une longue discussion, le point de vue du Président est accepté et la résolution respective de la sous-commission est modifiée en conséquence.

La commission nomme comme son rapporteur pour les questions d'Hygiène le Dr. Mezincesco

Ensuite M. **Svolos** communique à la Commission les résolutions de la sous-commission des ressortissants. Une discussion

s'engage sur le sens du terme migration, lequel interprété largement pourrait annuler les obligations de la convention. Après un échange de vues, la Commission se met d'accord que le terme «migration» ne comprend pas en tous cas les migrations individuelles, et décide de le préciser dans le rapport de l'Assemblée, cette précision ayant la valeur d'une interprétation authentique.

La commission adopte ensuite un amendement de l'article 14, par lequel est admise la clause de réciprocité, quoique plusieurs membres aient considéré l'amendement comme superflu.

Enfin la commission adopte le point de vue de la sous-commission et du comité spécial d'Istanbul qui a examiné le projet, suivant lequel la convention sur le statut des ressortissants doit être considérée comme partie intégrante du Pacte politique et de la convention économique visant à la création d'une union douanière partielle.

La commission nomme comme son rapporteur pour les questions du statut des ressortissants et de l'Office de Travail, M. le professeur Svolos.

La commission passe ensuite à l'examen des résolutions de la sous-commission pour la protection des femmes et des mineurs, communiquées par Mmes Cantacuzène et Thanopoulo.

Après une longue discussion, la commission adopte avec quelques amendements les résolutions et nomme comme son rapporteur spécial Madame Cantacuzène.

---

#### **La Commission permanente pour l'unification du droit.**

M. **V. V. Pella** est élu à la présidence de cette commission qui adopte à l'unanimité le projet de règlement établi à Belgrade, après y avoir apporté quelques modifications.

M. **Popovitch** (Yougoslavie) est élu secrétaire général permanent.

La commission prend ensuite en considération le rapport présenté par M. **Cassimatis** (Grèce) sur la question de la traite et du chèque, dont les conclusions seront discutées au cours de la prochaine session. En vue de cette session la commission a fixé aussi les points qui y seraient discutés, élisant les rapporteurs respectifs.

Le détail de ces résolutions est consigné dans le rapport que M. Pella est chargé de présenter à l'Assemblée.

## LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

La séance est ouverte le 26 octobre à midi, sous la présidence de M. Papanastasiou, qui donne la parole à M. Vladesco-Racoassa, secrétaire général de la Conférence; celui-ci donne lecture des télégrammes suivants, reçus des divers chefs d'Etat à la suite de leur élection comme présidents d'honneur de la III<sup>me</sup> Conférence Balkanique :

«Je vous prie, Monsieur le Président, de transmettre à la Conférence balkanique réunie dans ma capitale tous mes remerciements pour les vœux que vous m'avez transmis en son nom, ainsi que les souhaits que je forme pour le succès de vos travaux, dans un bon et cordial esprit d'entente entre les peuples».

**Carol**

«Très sensible à l'aimable message, je vous remercie bien sincèrement».

**Alexandre**

«Je vous remercie de votre télégramme et des vœux que vous avez émis à mon égard. Je vous souhaite de grands succès».

**Gazi Kemal**

«Je vous remercie de vos vœux et souhaite de tout cœur succès troisième Conférence balkanique».

**Alexandre Zaïmis**

«Très touché des vœux que vous m'adressez au nom de la troisième Conférence Balkanique, je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter mes plus vifs remerciements pour cette aimable attention».

**Boris**

De son côté M. **Maniu**, président de Conseil roumain, a envoyé le télégramme suivant :

«Je vous prie de bien vouloir agréer et transmettre à la Conférence balkanique mes remerciements les plus sincères pour le grand honneur que vous m'avez fait en me proclamant votre président d'honneur.

J'ai suivi avec un vif intérêt les travaux des conférences balkaniques qui ont servi et ne cessent de servir la grande idée de la fraternité entre les peuples et la collaboration entre les Etats balkaniques, liés par des souvenirs historiques et sollicités par tant d'intérêts communs de la plus haute importance, dans les moments actuels.

Me ralliant de tout cœur aux nobles aspirations de la Conférence et souhaitant que ses travaux soient couronnés du plus entier succès, je vous prie, Monsieur le président, d'agréer l'assurance de ma considération respectueuse».

M. **Papanastasiou**, président, dit ce qui suit : «Je suis obligé, avec le plus vif regret, de communiquer à l'Assemblée que la Délégation bulgare a décidé d'interrompre sa collaboration à nos travaux. Elle a été amenée à cette décision, afin de protester contre la non-adoption de sa proposition d'ajourner la discussion et le vote de l'avant-projet du Pacte.

La Commission ainsi que le Conseil ont examiné favorablement la proposition de la Délégation bulgare. Mais il leur était impossible, à leur vif regret, de l'accepter, puisque la Délégation bulgare voulait, au fond, faire dépendre la suite de l'examen de l'avant-projet et même les travaux de la Conférence, de rencontres bilatérales entre groupes nationaux intéressés à des questions de minorités et en général de rapprochement politique, et de leur succès; c'est-à-dire d'accords gouvernementaux. Mais la Conférence n'est pas en état d'assumer une responsabilité pour l'attitude des gouvernements. Nous luttons et nous travaillons afin de préparer le terrain au rapprochement politique et à une entente entre les gouvernements. La suite de nos travaux ne saurait jamais dépendre de l'application de nos décisions et encore moins de leur adoption par les gouvernements. Si la solution des questions était si mûre que les gouvernements l'entreprissent, notre travail serait trop facile et même, sur certaines questions, inutile. L'adoption de la proposition bulgare signifierait l'abandon de la méthode, par nous appliquée depuis la création de notre organisation, et comporterait la négation même du but de notre Conférence.

J'espère que la Délégation bulgare reconnaîtra le bien fondé de ce raisonnement, d'autant plus que les principes de l'avant-projet du Pacte balkanique ont été discutés et approuvés à la I<sup>ère</sup> et à la II<sup>ème</sup> Conférence, que le texte en a été soumis à un examen minutieux par un Comité spécial et par le Conseil de la Conférence, avec le concours de la Délégation bulgare et que son ensemble a été approuvé à l'unanimité. De plus, parce que nous avons pu, après bien des discussions, ajouter à l'avant-projet un chapitre particulier comprenant des garanties supplémentaires pour la protection des minorités. Je suis persuadé que l'adoption de ce Pacte contribuerait de beaucoup à la création d'une confiance mutuelle entre les peuples balkaniques, qui serait la base la plus solide de leur entente et de leur collaboration. J'exprime encore une fois, de la part du Conseil, et, je crois, de l'Assemblée Plénière, le plus vif regret pour l'interruption de la collaboration bulgare et l'espoir que cette interruption n'est que provisoire et que très prochainement nous aurons le plaisir de voir notre effort appuyé par le concours de nos camarades bulgares (acclamations prolongées).

L'absence de la Délégation bulgare nécessite, je crois, l'ajour-

nement à la séance de l'après-midi du vote sur les propositions qui sont soumises à l'Assemblée, car d'après l'article 10 de nos statuts, en cas d'absence totale d'une délégation les décisions de l'Assemblée sont ajournées pour une seule séance. Il est vrai que cette disposition des statuts implique un empêchement matériel, survenant à quelque délégation, et n'a pas en vue une interruption de collaboration, survenant à la suite d'une décision formelle. Néanmoins je crois qu'il est préférable, par égard envers la Délégation bulgare, de n'entendre, ce matin, que les rapports et les propositions éventuelles des commissions, et de remettre à l'après-midi nos décisions.

L'Assemblée se déclare d'accord avec la proposition du président.

Lecture est ensuite donnée des rapports des Commissions.

#### **Rapport de la Commission de rapprochement intellectuel.**

**M. G. Cantacuzène** donne lecture du rapport suivant :

• Les Etats de la péninsule balkanique ont vécu jusqu'à présent entourés d'infranchissables barrières politiques, sociales et intellectuelles. Nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas eu jusqu'ici de vraie collaboration entre les Etats balkaniques.

Dans le domaine de l'esprit, les Académies, les Universités, les Musées, les Institutions scientifiques et littéraires, les Ecoles, les Associations du pays balkaniques ont vécu d'une vie jalousement nationale, dominée par un esprit de clocher. De nos jours, la distance qui sépare au point de vue intellectuel Bucarest de Sofia ou de Belgrade est plus grande que celle qui sépare Bucarest de Paris ou Bucarest de Vienne. La conséquence de cette séparation est l'ignorance et l'incompréhension que les peuples balkaniques manifestent les uns vis-à-vis des autres. Les élites et les classes intellectuelles de ces pays se connaissent à peine ou se connaissent mal. Elles se laissent guider par des préjugés et des erreurs qui se transmettent à travers des générations.

Cependant les peuples de la péninsule balkanique ont plus de liens qui les unissent, que de divergences qui les puissent séparer. En effet, sur un fondement historique commun, les peuples balkaniques ont acquis une mentalité et une structure intellectuelle identiques. Ces ressemblances expliquables s'entrevoient dans le folklore et dans la religion, aussi bien que dans les langues, l'histoire, l'organisation sociale et politique. A la commission de rapprochement intellectuel de la première Conférence balkanique, tenue en Octobre 1930 à Athènes, le délégué Yougoslave M. Velibor Yonitch, a présenté un intéressant rapport sur *«Les affinités mentales des peuples balkaniques»*. Nous estimons que l'une des missions importantes de la Conférence annuelle des peuples balkaniques est de préparer par l'idée un courant d'opinion publique en faveur d'une entente de ces pays.

Dans son remarquable discours d'inauguration de l'Institut pour l'étude de l'Europe sud-orientale, le 24 Janvier 1914, M. Iorga disait :

«Par cet élargissement du champ des recherches, par leur établissement sur une base immuable, on se rapprochera nécessairement entre peuples d'abord, entre états ensuite...Pour entreprendre cette oeuvre qui n'empêchera sans doute personne d'aimer sa nation de toute son âme et de la servir de toutes ses forces, il ne suffit pas seulement qu'une conviction scientifique s'impose ; il faut quelque chose de plus : qu'une initiative survienne. Elle ne serait pas acceptée de la part des peuples balkaniques, que divisent encore de longues antipathies, des conflits séculaires, que les derniers événements ont soulevés d'une manière violente, en attendant l'époque, qui n'est pas si lointaine, où l'on aura d'une manière plus vive la conscience de tout ce qui nous unit».

De grands efforts sont à faire dans cette voie. Cette année la commission de rapprochement intellectuel à la 3-ème Conférence balkanique a étudié les rapports déposés par les délégations et a adopté plusieurs résolutions importantes concernant les problèmes inscrits à l'ordre du jour. Ces problèmes étaient : 1) Statuts de l'institut des recherches historiques interbalkaniques ; 2) Rédaction de manuels d'histoire de la civilisation des peuples balkaniques ; 3) Traduction d'œuvres littéraires ; 4) Problèmes du film ; 5) Relations radiophoniques ; 6) Relations entre les agences de presse.

Pour hâter les travaux notre commission a créé deux sous-commissions : 1) *la sous-commission des question historiques*, présidée par l'éminent savant M. Andréadès, professeur à l'Université d'Athènes, membre de l'Académie hellénique et 2) *la sous-commission des Arts et Lettres*, présidée par M. Victor Eftimiu. Ces sous-commissions, dont nous félicitons les membres pour leur travail rapide et précis, ont discuté et comparé les rapports, ont confronté les thèses et leur efficace travail a abouti à des résolutions unitaires, qui ont tenu compte des principales idées émises par les délégations.

La création de l'institut historique destiné aux recherches artistiques et archéologiques de la Péninsule avait été proposée en octobre 1931 à la II-ème Conférence balkanique d'Istanbul, qui avait adopté cette idée. Notre commission a examiné cette année trois rapports, à contenu presque semblable, déposés par les délégations ; ce sont les rapports de M. Béés, professeur à l'Université d'Athènes, de la délégation yougoslave et enfin le remarquable rapport de M. C. Giuresco, professeur à l'Université de Bucarest. De ces rapports, complétés par les suggestions faites à la sous-commission sont nés les Statuts de l'Institut historique interbalkanique. Il a été unanimement décidé que cet institut permanent aurait son siège à Istanbul, ville illustre par son passé, ses archives et ses monuments, à laquelle tous les pays balkaniques sont rattachés par les liens des intérêts et par de pieux souvenirs. Cet institut sera administré par un comité de direction de six membres, élu par le conseil d'administration et par une assemblée générale, conformément au statut annexe ; il aura pour but : a) de publier des documents et des textes concernant les relations historiques entre les pays balkaniques ; b) d'entreprendre des fouilles ou de prendre part à des missions scientifiques ;

c) d'éditer une revue historique ; d) de décerner des prix concernant les recherches historiques balkaniques

Une subvention annuelle de 10.000 frs. or devra être donnée par chaque état balkanique pour assurer l'entretien de cet institut, dont le rôle est de révéler l'étendue et l'importance des influences étrangères dans l'héritage préhistorique, thrace ou illyrien, grec ou romain, slave ou byzantin, génois, vénitien ou turc, qu'on remarque en ces lieux. On reconnaîtra ainsi l'importance des courants historiques, qui ont sillonné l'immense territoire limité par trois mers : la mer Adriatique, la mer Noire et la mer Egée.

Le second problème discuté par la sous-commission a été celui de l'élaboration de manuels d'histoire de la civilisation des peuples balkaniques, pour lesquels 2 rapports nous ont été présentés : par M. Constantinesco, au nom de la délégation roumaine, par M. Constantin Amantos de l'Université d'Athènes, au nom de la délégation hellénique ; une mention en a été faite dans son rapport par M. le député Fazil Ahmed Bey. Cette question, une des plus délicates soumises à notre commission, avait déjà suscité en octobre 1930, deux mémoires : de la part de Mme Militza Bogdanovitch, professeur au lycée de Zagreb (Yougoslavie) et de M. Alexandre Delmouzos ; mais ces débats n'ont pas abouti à des résultats certains. Reprise cette année, la discussion a fait de sérieux progrès.

On sait que l'institut international de coopération intellectuelle de Paris, a demandé la revision des manuels scolaires dans un esprit de concorde et de paix. Cet institut a insisté surtout sur la modification des passages, qui éveillent des animosités contre l'étranger.

En tenant compte de ces principes, la sous-commission de recherches historiques a inscrit dans son procès-verbal la nécessité d'éliminer des ouvrages destinés aux écoles tous les passages qui pourraient susciter ou raviver des haines. MM. les professeurs Constantinesco et Amantos, ont démontré la possibilité d'écrire un manuel d'histoire de la civilisation des peuples balkaniques, comprenant les influences communes que ces peuples ont subies. Les *substratum* ethniques thrace et illyrien, l'influence hellénique, l'administration romaine, la suprématie religieuse et culturelle de Byzance, la conquête ottomane, le dogme orthodoxe, l'afflux des idées occidentales, italiennes et françaises, sont autant d'étapes communes à l'histoire de tous les peuples balkaniques. On peut par conséquent envisager la rédaction d'un manuel unitaire de la civilisation des peuples balkaniques, qui comprendrait ces étapes et qui comprendrait encore une description des institutions sociales et économiques, la mention des arts populaires, de la musique, des arts plastiques, de l'histoire de la littérature. La sous-commission présidée par M. Andréadès, a exprimé le vœu que ces manuels soient rédigés en langue française et que des traductions en soient faites ultérieurement dans chacune des langues balkaniques.

On ne saurait suffisamment insister sur la portée de cette réforme. Aucune étude n'est plus propice pour dissiper les préjugés et les animosités dans le cœur des nouvelles générations. L'enseignement historique cessera ainsi d'être dans les écoles balkaniques une machine de guerre pour devenir un *instrument utile de la paix*. En orientant les élèves vers

L'étude des institutions sociales ou économiques (*Wirtschafts Geschichte*) ou vers l'histoire de la civilisation (*Kultur Geschichte*), on subordonnera le particulier au général, le fait à l'idée et au courant, qui sont les facteurs essentiels de l'évolution historique. L'histoire des pays balkaniques sera ainsi intégrée dans l'histoire de l'humanité entière et n'aura plus le caractère fragmentaire qu'elle a eu jusqu'à présent.

Notre Commission a débattu encore les problèmes relatifs au cinéma éducatif et a examiné deux excellents rapports présentés l'un par M. Yevtitch, au nom de la délégation yougoslave et l'autre par M. Emmanuel Bucutza, secrétaire général au Ministère roumain de l'Instruction publique. Nos deux collègues, constatant à juste titre l'inexistence de films autochtones balkaniques et l'invasion grandissante des films étrangers ayant un contenu indifférent à la vie de nos pays, ont proposé une série de mesures urgentes. M. Bucutza, dont la compétence en matière de films est reconnue, a proposé la diffusion dans les pays balkaniques du film-journal et du film-éducatif. La Commission a admis les propositions faites par M. Yevtitch, délégué yougoslave, c'est à-dire : projections de films susceptibles de stimuler les sentiments interbalkaniques, réduction des taxes douanières de production et d'importation de ces films, organisation de soirées et de matinées balkaniques réservées à ces films, échange de films relatifs aux paysages et aux monuments historiques, qui sont produits dans les pays balkaniques. Il n'est pas douteux que le cinéma constitue un moyen de propagande attrayante, qui aide énormément au rapprochement des peuples de la Péninsule.

Les problèmes de la radiophonie ont attiré l'attention de notre commission qui a approuvé les conclusions des rapports présentés par la délégation yougoslave et par M. Munteano, le directeur général de la Société roumaine de radiodiffusion de Bucarest. Les propositions de M. Munteano sont : émissions consacrées aux pays balkaniques pendant des soirées et des matinées, conférences balkaniques, heures spéciales destinées à la musique balkanique, échange de programmes et de conférenciers, création d'une Union balkanique de radiodiffusion, ayant son siège central à Constantinople.

Les points exposés par la délégation yougoslave et approuvés par notre Commission sont : organisation de «soirées nationales», composées de programmes balkaniques, causeries faites par des personnalités éminentes sur les événements des pays balkaniques, relations avec l'Union internationale de radiodiffusion de Genève, afin d'organiser des programmes balkaniques, propagation mutuelle des oeuvres, de la musique, de la littérature, des oeuvres d'art par la radio, nécessité d'éliminer et d'interdire toutes les émissions désobligeantes et peu amicales pour les pays balkaniques.

Toutes ces idées ont été approuvées par la Commission du rapprochement intellectuel et par la sous-commission des arts et lettres.

Notre Commission a constaté avec satisfaction la collaboration déjà existante entre les agences de la presse, réunies en une importante association professionnelle, appuyée par les groupes nationaux. Nous exprimons le voeu que cette collaboration devienne plus intense et plus active.

La sous-commission des arts et lettres a examiné le rapport de M.

Victor Eftimiu, notre éminent écrivain roumain, de M. Edmond van Saanen-Algi, de M. Cornélie Emilian, relatifs au rapprochement littéraire et artistique des peuples de la Péninsule. Comme l'expose, dans son excellent rapport, M. Eftimiu, il y a des ressemblances frappantes entre les chansons, les ballades, les croyances populaires, les coutumes de toutes les régions de la Péninsule balkanique. Nous nous contentons de signaler le fait observé par M. Eftimiu, qui s'est souvenu des ouvriers chercheurs d'or des montagnes de la Transylvanie occidentale, au moment où il assistait, à Sofia, à la représentation de la pièce «La Mine d'Or» de l'écrivain bulgare Etienne Costoff. Il est d'urgence de mettre en lumière ces ressemblances. Nul doute que les peuples balkaniques aient souvent la même façon de penser et de sentir. Il faut multiplier et faciliter les échanges entre écrivains, artistes, musiciens, critiques; il faut rendre plus aisées et plus rapides les relations entre les musées. Notre commission a approuvé en tous points le rapport proposé par la sous-commission des arts et lettres, réunie sous la présidence de M. Victor Eftimiu et rédigé par M. le professeur Jean San-Giorgiu. Le contenu de ce rapport est le suivant :

\*Pour faciliter la connaissance mutuelle des littératures balkaniques (romans, poésies, drames, essais, etc.), la sous-commission décide :

a) que chaque groupe national élise un comité spécial, présidé par le président de sa Commission intellectuelle et composé d'un représentant de la Société des gens de lettres, d'un représentant de la Société des auteurs dramatiques, d'un représentant de la Société des critiques dramatiques, des attachés de presse ou d'un délégué des Légations balkaniques dans chaque pays ;

b) que ce comité s'engage à envoyer aux autres comités analogues, jusqu'à la date du 15 Janvier 1933, un rapport détaillé comprenant des résumés des principaux ouvrages littéraires modernes, ou des pièces de théâtre, avec une introduction sur l'ouvrage et l'auteur et des traductions d'ouvrages ou d'essais critiques existant éventuellement dans les langues étrangères ;

c) que chacun de ces comités, après avoir pris connaissance de ces rapports, choisisse parmi les ouvrages cités au moins une pièce de théâtre ou un ouvrage de prose qui doivent être traduits et publiés dans la langue du pays respectif, jusqu'à la prochaine Conférence balkanique ;

d) que des rapports semblables soient envoyés régulièrement à la fin de chaque année, avec un contenu identique relatif à la production littéraire annuelle ;

e) que le comité réunisse les matériaux nécessaires et s'engage à consacrer chaque année un numéro spécial, dans une Revue ou un journal important du pays, à l'un des pays balkaniques».

En dehors de ces résolutions, exposées plus haut, prises par la Commission, celle-ci a émis plusieurs vœux qui lui ont été transmis par les délégations, afin d'être inscrits à l'ordre du jour de la quatrième Conférence balkanique, en 1933 :

·) Enseignement des langues balkaniques dans chaque pays participant à la Conférence.

2) Organisation des P. E. N. clubs balkaniques et des relations devant exister entre eux.

3) Organisation d'une semaine pédagogique balkanique dans les écoles de chaque pays balkanique.

4) Echanges artistiques et relations entre les musées.

5) Relations plus étroites entre les offices de tourisme.

Notre Commission propose que ces voeux soient inscrits à l'ordre jour de la 4<sup>me</sup> Conférence balkanique et que l'Assemblée plénière, aussi bien que le Conseil de la Conférence actuelle, veuillent bien en tenir compte dans l'organisation du congrès de l'année prochaine. Notre Commission prie encore le Conseil qu'en 1933 on prenne les dispositions nécessaires pour envoyer les rapports destinés à la 4<sup>me</sup> Conférence balkanique, au moins deux mois avant la Conférence, afin que chaque délégation nationale puisse les étudier tranquillement et en tenir compte.

La commission de rapprochement intellectuel a pour but de préparer, par la propagande de l'esprit et le rapprochement des intelligences la collaboration des peuples de la Péninsule balkanique. Pour aboutir à cette collaboration, il faut de longs et minutieux efforts. Tous les grands changements historiques ont été précédés et préparés, par des courants d'idées. Le livre, la presse, l'Université, la salle de conférences ou de cinéma, sont de nos jours les facteurs qui déblayent le terrain et qui préparent les ententes diplomatiques. Nous pensons qu'avant de procéder à un désarmement militaire, il est urgent de préparer le désarmement des esprits. Nous croyons que dans la Péninsule balkanique plus qu'ailleurs, le désarmement civil et intellectuel devra précéder le désarmement politique. En invitant les peuples des Balkans à travailler ensemble, à se connaître et à se comprendre, en activant les échanges spirituels, en établissant une collaboration sincère, en demandant des communications rapides et civilisées, en dissipant l'ignorance et le préjugé, la Commission du rapprochement intellectuel aura fait à la troisième Conférence balkanique une oeuvre durable au service de la paix.

M. **Bratesco-Voinesti** donne ensuite lecture du rapport suivant :

« Il y a des formules qui, mises en circulation et journalièrement répétées, arrivent à être crues comme paroles d'Évangile, sans que plus personne ne se donne la peine de contrôler si elles expriment des vérités absolues et indiscutables, ou s'il n'y a pas de réserves à faire sur la vérité qu'elles expriment.

Une pareille formule est celle par laquelle on affirme que l'activité des hommes et les relations des peuples sont guidées par des motifs d'ordre économique.

On ne peut pas contester que cette formule exprime une vérité ; mais c'est une grande erreur de croire qu'elle exprime toute la vérité sur les motifs qui déterminent autant l'activité des hommes, que les relations entre les peuples. Pour l'activité des hommes, une partie seulement, et non pas la plus noble, puisque c'est celle qui nous rappelle notre parenté avec les animaux, est déterminée par des motifs d'ordre

économique. Même dans la vie des animaux nous constatons des actes déterminés par des motifs d'un autre ordre. Quels sont en vérité les motifs de cet ordre qui déterminent la femelle des oiseaux à rester tant de jours immobile et privée de nourriture, pour couvrir ses œufs, et une fois ses petits sortis, à les défendre en risquant sa vie ?

Et chez nous, les hommes, quels sont les motifs d'ordre économique qui ont poussé les grands artistes de tous les temps et de toutes les nations à créer leurs œuvres d'art qui constituent les titres de fierté et de noblesse de l'humanité ? De quels motifs de cet ordre est guidée l'activité des hommes de science, des hommes de génie qui, menant une vie modeste et pleine de privations, épuisent leurs forces pour enrichir le patrimoine de la culture humaine ? Quels motifs de cet ordre déterminent un homme à essayer sur lui-même les effets d'un nouveau sérum qui peut le tuer ou à se brûler les mains et les yeux dans des expériences au radium ? Toute l'activité d'ordre supérieur de l'humanité est guidée et déterminée par d'autres motifs que ceux d'ordre économique. Et s'il est vrai qu'une grande partie des relations entre les peuples est déterminée par des motifs de cet ordre, s'il est malheureusement vrai qu'à la base des conflits entre les peuples se cachent des combinaisons financières, il est tout aussi vrai que ce n'est pas en promettant aux peuples un surplus de prospérité matérielle qu'on peut les entraîner à la guerre et que, pour les déterminer à cette folie, ceux qui sont intéressés à la déclaration de la guerre sont obligés de susciter dans les âmes d'autres sentiments que le souci de la prospérité matérielle. Je crois fermement que les principales causes déterminantes des actions des hommes et des relations entre les peuples ce sont les sentiments que leurs conducteurs intellectuels sèment dans leurs âmes et les idées qu'ils sèment et entretiennent dans leurs esprits.

C'est à vous, chers collègues écrivains, créateurs de sentiments, que je m'adresse surtout. Décidons-nous fermement à émonder notre patriotisme de tous les excès de chauvinisme qui ternissent la pureté de ce beau sentiment et le font ressembler à un égoïsme collectif ; décidons-nous à entreprendre la noble tâche de convaincre nos nations qu'il n'y a pas de plus profond errement que la haine qui les sépare et qu'il n'y a pas de plus salubre, de plus vraie et de plus efficace condition de progrès que leur collaboration pacifique. Tâchons de leur faire comprendre que cette autre formule, *si vis pacem para bellum*, vraie au temps où une partie seulement de l'humanité, qui avait mis fin à la vie vagabonde et vivait d'agriculture, de commerce et d'industrie, devait s'armer pour pouvoir mettre la civilisation réalisée à l'abri des invasions des peuples barbares qui continuaient à ne vivre que de rapine, n'exprime plus la vérité et qu'en suivant le conseil qu'elle nous donne, de nous armer le plus possible pour assurer la paix, nous faisons tout notre possible pour faire éclater la guerre. Car c'est créer l'organe qui fatalement devra entrer un jour en action et c'est créer une mentalité qui fatalement amènera la guerre.

Décidons-nous à faire comprendre à nos compatriotes, que ne disposant pas de grandes fabriques d'engins de guerre, nous ne pourrions jamais arriver à en avoir assez pour nous mettre à l'abri contre une

agression de la part des nations qui possèdent de pareilles fabriques et que c'est une folie, la plus grande des folies imaginables, que de nous asphyxier sous les énormes dépenses que réclame la défense, au détriment de l'instruction et de la construction publique.

Les antisémites soutiennent que le peuple d'Israël, en devenant le maître de la presse et de la finance mondiale, domine tous les peuples de la terre. Si cela était vrai, ce triomphe du peuple d'Israël ne vous semble-t-il pas symbolique ? Comment ? Tous les peuples entretiendraient des armées bien coûteuses et tous seraient dominés par le seul peuple qui ne dispose d'aucune armée ! Ce serait donc la réédition, dans le domaine social, d'un phénomène analogue arrivé dans le domaine de la biologie. Ichtyosaures, Plésiosaures, Iguanodons, atlantosaurus, des animaux monstrueusement armés, portant des cornes -jusque sur les paupières, où sont-ils ! Disparus, et celui qui est devenu le maître de la terre, c'est l'homme, physiquement le moins armé de tous les animaux. Mais si cette analogie n'est qu'apparente, si la disparition de ces monstres est due à de grands cataclysmes cosmiques, à de grands changements climatiques, s'il est vrai que la lourdeur de leurs armes les a empêchés de pouvoir fuir devant le danger, à la recherche d'un milieu plus propice, faut-il conclure que nous devons attendre avec résignation l'arrivée de grands cataclysmes sociaux qui nous guérissent enfin de la folie des armements ?

Pour ma part, mes chers collègues, j'ai émis, dans un de mes écrits, une idée qui me semble salutaire et que je soumets à votre examen, l'idée de l'armée constructive. Je soutiens que nous devons procéder avec les institutions que le passé nous a léguées, avec la même sagesse que la nature a mise pour la transformation des animaux, lorsque les conditions dans lesquelles ils vivaient ont changé. La nature ne les a pas supprimés pour les remplacer par d'autres ; mais en les maintenant, elle les a obligés à s'adapter aux nouvelles conditions de vie ; et de toutes petites modifications, déterminées par cette adaptation, poursuivie pendant des milliers de siècles, ont réussi à faire de la nageoire d'un amphibie le pied agile du cerf et la main du plus habile artiste.

Héritage d'un temps où elle répondait à une nécessité réelle, l'armée ne doit pas être supprimée, mais, puisqu'aujourd'hui le travail est la source de toute prospérité et de tout progrès, elle doit être transformée en une institution créatrice, en une équipe de constructeurs, par le travail desquels on accomplirait toutes les œuvres d'utilité publique : entretien des voies de communication, correction des cours des rivières, drainage des terrains inondés, captation des eaux dans leur cours torrentiel, pour les transformer en énergie, et ainsi de suite. En quelques années, par ce travail, un pays pourrait être transformé en un véritable Eden. Pensez un peu à ce que coûtent aujourd'hui l'entretien de l'armée, tous les engins et le matériel de guerre qu'elle réclame, à tous ces investissements improductifs, pensez à la perte réalisée par la soustraction du travail productif de tant de jeunes gens vigoureux, pour leur apprendre à détruire et comparez cette perte au bénéfice qu'on réaliserait par l'organisation de l'armée en vue de la construction ! Pensez ensuite aux avantages moraux d'une pareille réforme, dont il suffit de citer un

seul : la disparition de la concomitance de deux morales contradictoires : une qui nous enseigne de respecter la vie et la fortune d'autrui, une autre qui nous enseigne tout le contraire. Pensez aussi au peu de perturbation qu'impliquerait une pareille réforme, puisque l'armée, avec toute sa hiérarchie, tout son faste et tout son prestige serait maintenue. Ce qui serait changé, c'est la fond des études des officiers, qui ne seraient plus obligés d'apprendre l'art de détruire, mais les arts de construire et non plus l'histoire de guerre, avec la glorification des faits d'armes, mais l'histoire de la civilisation, avec la glorification du progrès, réalisé par le génie et le travail humain ; et ce qui serait changé encore, c'est le matériel de l'armée, qui, au lieu d'être pourvue d'instruments servant à la destruction, serait dorénavant pourvue d'instruments de construction.

Voilà, mes chers collègues, une partie des considérations qui m'ont déterminé à proposer ce changement de la destination de l'armée. Si cette proposition vous semble raisonnable, aidons nous réciproquement à la faire adopter par nos compatriotes. Ne vous paraît-elle pas tentante l'idée que, d'ici, de la Péninsule balkanique, considérée par l'Europe occidentale comme un foyer de permanente inquiétude, parte, par la collaboration de ceux qui se disent et qui sont réellement des créateurs de sentiments, un mouvement sérieux en faveur de la paix, une décision sincère de semer dans l'âme de nos compatriotes des sentiments qui mettraient fin à nos dissensions et nous affranchiraient de l'obligation d'enrichir en nous ruinant les fabricants d'instruments de destruction des pays qui nous traitent de barbares ?

Evidemment, notre tâche sera difficile. Nous serons traités par nos propres compatriotes de naïfs, d'utopistes, voire même de défaitistes ; nous serons indiqués comme des ennemis de la patrie. Mais, en nous rappelant, d'un côté, que ce que l'on nomme « utopies », ce sont les vérités exprimées avant qu'elles aient pénétré dans l'esprit de la majorité, d'un autre côté, qu'à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire », décidons-nous à affronter toutes les résistances et mettons-nous à cette œuvre, dont la noblesse et l'utilité, j'en suis convaincu, ne vous échappent pas.

La présidence passe ensuite à Hassan bey, président du groupe national turc.

### **Rapports de la Commission de Politique sociale.**

Mme Alexandrine Cantacuzène donne lecture des rapports suivants de la Commission de politique sociale :

#### *a) La Charte de l'enfant.*

« L'honneur de notre époque réside surtout dans l'esprit de solidarité qui s'est affirmé pour la première fois d'une façon active, quittant le terrain de la charité bénévole pour prendre un caractère obligatoire, codifié par une série de lois qui assurent la protection des faibles, correspondant à un droit bien déterminé par le législateur.

Les assurances de vieillesse, d'invalidité, d'infirmité, la protection accordée aux travailleurs mineurs, les allocations de maternité, tout cela

procède du même esprit : donner aux faibles un secours qui leur est dû et que la société moderne place au premier rang de ses préoccupations, parce qu'elle entend faire de la solidarité sociale une doctrine sur laquelle doit reposer l'organisation et la sécurité de l'Etat.

La famille, qui est la première cellule de la vie sociale, devait en premier lieu préoccuper le législateur.

La mère et l'enfant sont les deux grands facteurs de la famille ; il fallait donc songer à leur assurer un développement adéquat à leurs besoins physiologiques et moraux : la mère pour qu'elle puisse remplir son premier devoir, cette mission sacrée de la maternité ; l'enfant, joyau humain qui lie les générations entre elles, ne pouvait plus être seulement confié aux soins de ses parents, qui peuvent parfois le négliger ; il doit avoir dès son berceau une identité juridique et sociale qui implique de suite l'obligation pour la Société et pour l'Etat de le protéger et de l'aider à devenir un homme, au service de son pays et d'une humanité meilleure.

Maintenant encore, dans tant de pays, le droit à la vie de l'enfant n'est pas assuré. Que de difficultés si ses parents sont dans le besoin et l'abandonnent, et s'ils sont morts que devient le tout petit sans défense, les autorités se dérobant parfois et ne lui accordant pas l'assistance qui lui est due !

La Charte de l'enfant, élaborée sous l'égide du Conseil International des Femmes et adoptée aussi par le comité de la Protection de l'Enfance de la Société des Nations, a posé courageusement le principe que chaque enfant possède dès sa naissance un droit imprescriptible, destiné à assurer son développement normal au point de vue physique, moral et spirituel.

La Charte de l'enfant a pour but de poser devant la conscience publique des problèmes si complexes liés au développement de l'enfant ; elle résume les nécessités matérielles d'hygiène, d'assistance de la mère, de l'enfant, et se préoccupe aussi des questions d'éducation, de prévention sociale et d'ordre juridique, tribunaux d'enfants, abandon de famille, etc.

La Charte de l'enfant inscrit dans son programme le combat acharné contre la mortalité infantile par une propagande sur les causes de la mortalité et les moyens de la prévenir.

Dans ce but, l'organisation des infirmières visiteuses et des infirmières de département impose aux masses populaires une protection efficace du nouveau-né.

La Charte prévoit des mesures législatives pour assurer l'approvisionnement en lait pur, par les communes et les municipalités, mis à la disposition des mères et des enfants. La création des terrains de jeu et des salles de jeu ; l'éducation du sens moral et des sentiments civiques, tout cela fait partie de tout un complexe de conceptions qui ont un seul but : la formation spirituelle et physiologique d'une nouvelle génération appelée à un juste équilibre qui assure une santé morale et intellectuelle.

Pour méthodiser tant d'efforts divers, la Charte de l'enfant préconise l'organisation d'un département officiel de l'enfance, appelé à assurer dès son berceau au tout petit une protection qu'il n'a pas eue jusqu'à présent.

Nous avons écrit des traités de biologie, étudiant le développement de tant d'espèces d'animaux, et ce qui différencie les enfants des différentes régions des différents continents, nous reste inconnu.

Nous employons volontiers les mêmes méthodes d'hygiène et d'éducation aux enfants du Nord et à ceux du Midi ; notre manie de tout unifier s'applique aussi à l'enfant, sans que nous tenions assez compte des différences de race, de milieu, d'atmosphère, de climat. Le côté ethnique, physiologique, psychiatrique nous échappe complètement. Nous pouvons affirmer que nos réformes scolaires, en Europe surtout, ne tiennent pas assez compte de l'élément essentiel ; le caractère spécifique de la race, à laquelle l'enfant appartient.

En conclusion, la Charte de l'enfant introduite dans nos législations comblera ces lacunes.

La III<sup>me</sup> Conférence balkanique doit tenir à honneur de la réaliser parce que nulle part plus que dans les pays balkaniques l'introduction de cette Charte ne serait mieux venue, car malgré les grands progrès réalisés, il y a encore, il faut le dire, partout chez nous, bien des lacunes.

La Commission de Politique sociale et d'Hygiène a pensé que, pour réaliser cette charte et toutes les mesures qu'elle comporte, il faudrait qu'une homogénéité d'action préside à un travail de cette importance; elle exprime comme premier voeu pour la mise en application progressive de la Charte, *de coordonner dans une section tous les efforts qui tendent dans chacun de nos pays à assurer une efficace protection de l'enfant*. Ces départements de prévoyance et de protection infantile, ayant l'appui de la conscience publique, placeraient le développement de l'enfant au premier plan des préoccupations de chacun de nos Etats.

Toujours pour renforcer la famille et préparer la mère pour sa noble mission, notre commission considère nécessaire, que la mère connaisse l'hygiène sociale et que, là où cela sera possible, on introduise partiellement un stage de service social».

#### *Législation de la femme mariée.*

• La Commission de Politique sociale avait à son ordre du jour l'étude de la législation de la femme mariée.

Le régime matrimonial est, dans toutes les législations, une partie essentielle, car c'est de la conception qui préside à son élaboration que dépend la bonne organisation de la famille ; aussi est-il d'un puissant intérêt et d'une réelle urgence de réviser la législation matrimoniale pour la mettre en concordance avec l'évolution de la femme. Par suite des transformations économiques, sociales et politiques, la femme a été placée devant de nouvelles responsabilités, qui impliquent une réorganisation de la famille pour la rendre plus forte et conforme à l'évolution de la société moderne.

Une mère frappée d'incapacité juridique, une femme restant une éternelle mineure devant la loi, pendant qu'elle administre dans les oeuvres sociales des biens importants, c'est un paradoxe, qui ne peut amener que de la confusion, créant de graves malentendus avec d'incalculables répercussions familiales et sociales.

La Commission de Politique sociale, considérant qu'il ne peut y avoir une famille bien organisée que dans une égalité de droits et de devoirs exercés conjointement par les deux époux, par les deux parents, qui portent ensemble et également la responsabilité du foyer, vous présente un vœu, qui est à la fois un acte de justice et de prévoyance, appelé à renforcer la famille et l'autorité juridique et morale du père et de la mère, placés devant la loi, sur un pied de complète égalité».

### c) *Trafic des femmes et des enfants.*

«La Commission de Politique sociale avait à son ordre du jour le *trafic de la femme et de l'enfant*, qui touche à des questions extrêmement délicates et atteint particulièrement la dignité de la femme et aussi le prestige des pays balkaniques, par le fait qu'en Occident s'accrédite l'idée que le centre du trafic est dans nos pays, ce qui n'est pas exact. Il reste avéré, d'après les enquêtes faites, que nous sommes seulement des pays de transit pour ce commerce clandestin, dont le siège est dans les grandes villes d'Occident, où se trouvent de puissantes sociétés qui, toutes, sont autrement outillées que nous.

Elles se sont assurées les moyens de transport par des ententes secrètes faites avec les grandes compagnies de navigation, elles ont des capitaux pour entretenir une véritable armée de recrutement qui parcourt les différents pays, se livrant à ce commerce inavouable pour le bénéfice de grandes organisations clandestines, qui se sont assurées aussi des débouchés en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud. Nous sommes désarmés dans la lutte contre le trafic, par le fait que les sociétés ont acheté des complicités partout et que les sanctions sont entravées par toutes espèces de difficultés. L'une d'elles consiste dans le fait que les agents sont des ressortissants étrangers et, les attrapant sur le fait, on ne peut que constater le délit commis, sans pouvoir prendre aucune mesure contre eux, parce que la Convention de Genève de 1921, votée à la Société des Nations, n'a pas été ratifiée par toutes les nations, ni n'a été mise en application,

Il est aussi indispensable que l'on introduise la *police féminine* et une surveillance de la jeunesse qui doit être éclairée sur le danger auquel elle est exposée».

### Rapport du comité du concours Carnegie.

M. I. Raducano donne lecture du rapport suivant :

«En vue de l'obtention du prix accordé par la Fondation Carnegie et qui devait porter sur le rapprochement économique entre pays balkaniques, deux mémoires ont été présentés dans le délai fixé par la Conférence.

L'un, intitulé «*Union Douanière Balkanique*», étude théorique et pratique, accompagnée d'une annexe, est signé E. Averoff.

Le second, qui a pour titre «*Les Rapports économiques des Pays balkaniques et les mesures les plus appropriées pour le développement de ces rapports*», est signé C. Gaziadi.

En dehors de ces deux travaux, notre Commission a reçu, immédiatement avant sa réunion du 22 octobre, un troisième mémoire intitulé «Les relations économiques entre les États Balkaniques et les mesures les plus appropriées à leur développement», signé Dr Kéranoff.

Notre Commission était composée de la façon suivante :

Pour l'Albanie : *Réchit Saffet Bey*, député turc, représentant *M. Dimitri Pasko*.

Pour la Bulgarie : le *Dr Ivan Sakasoff*, professeur à l'Université de Sofia.

Pour la Grèce : *M. le professeur A. Andréadès*, membre de l'Académie d'Athènes.

Pour la Roumanie : *Dr I. Raducano*, recteur de l'Académie des Hautes Etudes commerciales et industrielles de Bucarest.

Pour la Turquie : *Réchit Saffet Bey*, député à la G. A. N. T., président du Touring Club Turc et rédacteur en chef de «L'Économiste d'Orient».

Pour la Yougoslavie : *M. le Dr Zivko Topalovich*, secrétaire général du Groupe national yougoslave, secrétaire général de la Chambre du Travail.

*Mr. le Professeur Babcock*, représentant de la Fondation Carnegie, a fait au comité le grand honneur d'assister à toutes ses séances.

Nous avons examiné avec soin les deux premiers ouvrages soumis, dans le délai prescrit. Chacun des délégués a présenté des observations détaillées sur ces travaux et nous avons eu la joie de prendre une décision unanime.

Nous avons estimé qu'il y avait lieu de réserver sur le fonds mis à notre disposition par la Fondation Carnegie une somme de 400 dollars comme premier prix, le second prix étant de 150 dollars, tandis qu'une somme de 100 dollars sera accordée comme troisième prix.

Le premier prix sera décerné à l'occasion de la 4<sup>me</sup> Conférence Balkanique pour le meilleur ouvrage traitant «*du capital étranger et de l'organisation bancaire des pays balkaniques*».

Les deux ouvrages récompensés représentent des efforts méritoires et, dans une mesure plus ou moins grande, sont rédigés dans l'esprit de l'Union balkanique.

Le premier, comprenant 300 pages de machine à écrire, a été jugé le plus complet, bien qu'il comportât certaines rectifications et qu'il fût nécessaire de le compléter par les ouvrages en langues balkaniques autres que le grec. Nous proposons d'accorder à cet ouvrage le second prix de 150 dollars.

Le deuxième mémoire comprenant 158 pages, présente certaines lacunes, mais donne un riche matériel statistique, assez bien ordonné et apporte quelques suggestions d'ordre pratique en vue d'un rapprochement économique entre les pays intéressés. Le jury a estimé qu'il y avait lieu de récompenser l'auteur, en lui accordant le troisième prix de 100 dollars.

Il propose d'accorder à titre d'encouragement, une somme de 50 dollars au troisième mémoire qui, bien que n'ayant pas été présenté par le Groupe national respectif dans le délai utile et ne pouvant, par

conséquent, pas être pris en considération, contient néanmoins sous une forme succincte (49 pages) des données intéressantes ou originales sur la structure de l'économie des pays balkaniques, sur la production de chacun d'entre eux, sur leurs rapports économiques et sur le bilan des paiements extérieurs.

Enfin, nous considérons comme un devoir d'adresser l'expression de notre reconnaissance à la *Fondation Carnegie* qui, cette fois encore, a su stimuler les recherches économiques internationales et s'est mise ainsi au service de la paix entre les peuples».

### LA TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Réunie dans l'après-midi du même jour, sous la présidence de Mehmet bey Konitsa, président de la Délégation albanaise, l'Assemblée plénière adopte les propositions formulées dans la matinée par la Commission de rapprochement intellectuel et par celle de la politique sociale, sur la Charte de l'enfant, la législation de la femme mariée et le trafic de femmes.

#### Rapport de la Commission des Communications.

M. l'ingénieur *Sfintzesco* donne lecture du rapport suivant :

«La Commission des Communications réunie le 25 octobre, après délibération sur l'ordre du jour, a adopté à l'unanimité les propositions suivantes :

A. Que la convention postale déjà ratifiée par la Grèce et la Turquie soit ratifiée par les autres Etats balkaniques.

B. Les propositions suivantes présentées par les Sous-commissions ;

##### *I. Sous-commission des questions maritimes.*

1. La Commission décide la création auprès de la Chambre de Commerce balkanique d'Istanbul d'une section maritime particulièrement chargée de l'étude, de la poursuite et de la réalisation de toutes les questions de navigation, de transport et de transit, soulevées dans les deux précédentes conférences, en tenant compte des observations contenues dans les mémoires soumis au cours des trois sessions.

2. En attendant, il est convenu qu'un comité spécial composé des délégués des groupes nationaux, se réunira le plus tôt possible à Athènes sur l'invitation du Conseil, pour établir l'organisation définitive de cette section et rechercher les moyens les plus propres et les plus efficaces de réaliser les résolutions ad hoc de la Conférence.

Les décisions de ce Comité, aussitôt revêtues de l'approbation du Conseil de la Conférence, seront exécutoires sans autres délais.

3. Jusqu'à la constitution du Comité susmentionné, la Commission prie M. l'ingénieur Vasilescu de bien vouloir poursuivre l'exécution de ce projet auprès du Conseil, à Bucarest, et M. Malioglu à Istanbul, auprès de la Chambre de Commerce balkanique.

## II. *Sous-commission des Communications terrestres.*

1. Il est souhaitable qu'on procède le plus tôt possible à la réalisation du raccordement des voies ferrées et des routes des pays balkaniques, par la construction des ponts et des tronçons de chemins de fer et de routes qui empêchent la liaison directe.

2. Toutefois, vu la situation financière des pays balkaniques, qui ne permet pas pour le moment de grands travaux de construction, la sous-commission est d'avis d'admettre la solution proposée par la délégation roumaine, c'est-à-dire de prolonger la voie ferrée Bucarest-Turnu Severin-Orsova par voie d'automobile jusqu'à Belgrade, en suivant la rive gauche du Danube, en même temps de prolonger la même ligne ferrée de Turnu-Severin et Cladova pour la relier à la voie ferrée Négotin-Nis-Athènes par voie d'automobile Turnu-Severin-Négotin.

Pour faciliter ces liaisons la Commission recommande aux Administrations des chemins de fer intéressées d'établir l'horaire des trains de telle manière que le trajet en automobile se fasse pendant le jour.

3. La Commission a pris connaissance de la déclaration faite par la délégation turque, que depuis deux ans on peut effectuer en automobile le trajet Ciorlo-Istanbul, sans autres restrictions que l'obligation de prendre à sa charge, pendant la traversée de la zone militaire, un agent entre Tchataldja-Kutschuk-Thekmedjé.

4. La question du raccordement des chemins de fer bulgares et des communications terrestres de la Bulgarie avec les autres pays n'a pas été traitée en l'absence du délégué bulgare.

## III. *Sous-commission des Communications aériennes.*

1. Etant donné que la convocation des représentants attitrés de l'aviation, à l'occasion de l'exposition aéronautique d'Athènes en mars 1932, décidée à la deuxième conférence, ne s'est pas réalisée, — tous les gouvernements invités ayant répondu qu'ils ne pouvaient pas envoyer de représentants à cause de la crise, — la sous-commission décide de provoquer la réunion en mai 1933 des représentants des aviations civiles, à Sofia, ville centrale reliée par avion avec les capitales balkaniques, ce qui demanderait un minimum de dépenses.

Cette réunion des représentants de l'aviation de tous les pays balkaniques arrêterait et soumettrait à la prochaine Conférence balkanique des résolutions pratiques et circonstanciées, en vue du développement et de l'amélioration des services aéronautiques civils dans les Balkans et de leurs rapports mutuels.

2. Que les services aériens des pays balkaniques se communiquent dès à présent toutes les données radiographiques, radiogoniométriques et météorologiques, ainsi que les renseignements concernant les aéro-ports, terrains d'atterrissage, de secours etc à travers les Balkans.

3. Que les conventions aériennes négociées actuellement entre les pays balkaniques soient signées et ratifiées dans le plus bref délai.

4. Que les pays balkaniques qui n'ont pas encore de conventions aériennes entre eux procèdent au plus vite à la conclusion de pareils accords.

Ces conventions bilatérales aboutiraient à la création d'une grande organisation balkanique aérienne, dont les avantages seraient, dans le proche avenir, d'un intérêt vital pour les pays balkaniques.

#### IV. Sous-commission du Tourisme.

1. La Conférence balkanique poursuivra par tous ses organes et tous les moyens en son pouvoir la réalisation des vœux énoncés et des décisions prises dans les congrès successifs de la Fédération de tourisme, décisions qui d'ailleurs sont à la fois du ressort des différentes commissions de la Conférence.

2. Les groupes nationaux de la Conférence tiendront aux fur et à mesure la Fédération au courant des résultats de leurs démarches dans cette voie.

3. La Conférence mettra à la disposition de la Fédération du tourisme une somme à déterminer sur le fonds Carnegie, destinée exclusivement à payer les frais de propagande, de publicité et d'affiches communes.

4. La Conférence interviendra tout particulièrement auprès des gouvernements respectifs pour faciliter de toute manière l'échange de groupes d'étudiants et de groupes de touristes entre les pays balkaniques.

5. La Fédération balkanique de tourisme contribuera à l'organisation et au développement de manifestations sportives d'ordre balkanique.

En plus de ces vœux émis par les Sous-commissions, la Commission réunie émet le vœu qu'un comité balkanique de travaux publics communs se réunisse entre les deux conférences à Sofia, en même temps que les comités aéronautiques et de tourisme déjà prévus par des résolutions précédentes, pour examiner, dans l'esprit et les dispositions de la Société des Nations, les questions des routes d'intérêt international et d'autres travaux publics balkaniques et que les études et les mémoires relatifs à ce sujet soient distribués aux délégués intéressés au moins quatre mois avant la réunion du dit conseil.

Dans le but de développer de la manière la plus efficace le tourisme entre les pays balkaniques, la Conférence émet le vœu que les chemins de fer, les compagnies et les autres entreprises de transport en commun et d'hôtellerie soutiennent les efforts des organisations touristiques balkaniques, en leur assurant tout leur appui et leur bienveillance.

L'Assemblée adopte unanimement ces propositions.

#### Commission préparatoire interbalkanique de juristes.

M. V. V. Pella, donne lecture du rapport suivant :

La deuxième Conférence balkanique, réunie à Istanbul en Octobre 1931, avait voté une résolution instituant une *Commission préparatoire interbalkanique de juristes*, dont la tâche est de préparer et de convoquer, en temps utile, des conférences pour l'unification des droits positifs des pays balkaniques sur les points qui exigent d'être unifiés de la façon la plus urgente et la plus nécessaire.

Conformément à cette résolution, la Commission préparatoire de juristes fut créée à Belgrade, en juin dernier, lors de la première *Semaine*

*juridique balkanique*, qui eut lieu dans la capitale yougoslave. La Commission s'est alors régulièrement constituée. Elle a tenu, depuis, deux sessions ordinaires, la première à Belgrade, du 11 au 13 juin, la deuxième à Bucarest, pendant la troisième Conférence balkanique.

Au cours de ces deux sessions, la Commission a adopté son règlement qui fixe la méthode de ses travaux, les règles de sa présidence et de sa composition, ainsi que la fréquence de ses réunions. De plus, dans le but d'assurer la bonne marche des travaux de la Commission et de concentrer ses affaires administratives entre les mains d'une personne responsable, chargée de faciliter le contact entre les membres de la Commission, le règlement institue un secrétaire général permanent. La Commission a nommé M. Georges Popovitch (Yougoslave), secrétaire général permanent.

La Commission a fait choix de sept questions qu'elle juge mûres pour faire l'objet d'études spéciales en vue de l'unification. Elle a, dans ce but, désigné les rapporteurs suivants :

1. M. M. Cassimatis (Grèce) et Samin bey (Turquie), pour la question du *mariage*.
2. M. M. Popesco-Spineu (Roumanie) et Cassimatis, pour la question des *obligations*.
3. M. Cassimatis, pour les *lettres de change, billets à ordre et chèques*.
4. M. Castorkis (Grèce) et Zivanovitch (Yougoslavie), pour l'*extradition*.
5. M. Diadoff (Bulgarie) pour l'*assistance judiciaire*.
6. M. Vlassopol (Roumanie) pour le *délit d'abandon de famille*.
7. M. Costin (Roumanie) pour l'*exécution des jugements et arrêts étrangers*.

Afin de faciliter la connaissance réciproque des législations balkaniques, la Commission a décidé de publier un recueil d'*aperçus des droits positifs* et de le mettre en vente à l'étranger, aussi bien que dans nos pays. Les groupes nationaux grec, turc et yougoslave ont déjà préparé les aperçus de leurs droits nationaux.

La Commission a également voté un vœu tendant à l'échange des professeurs, des étudiants et des juristes entre les pays balkaniques.

Elle a, enfin, fixé la date de sa prochaine réunion, qui devra avoir lieu à Belgrade, au mois d'Avril 1933. Elle prendra connaissance, au cours de cette troisième session, des rapports sur les sept questions mises à l'étude.

### Rapport de la Commission Economique.

M. Bacalbassis donne lecture du rapport général suivant :

« La Commission Economique de la troisième Conférence Balkanique de Bucarest s'est occupée des questions suivantes :

1. — Convention concernant l'union douanière partielle et la collaboration économique interbalkanique.
2. — Statuts d'une Chambre d'Agriculture interbalkanique.
3. — Collaboration des pays balkaniques dans leurs recherches scientifiques agricoles et agronomiques.

4.—Collaboration des pays balkaniques pour le développement du crédit agricole.

*Union douanière partielle, collaboration économique.*

La première Conférence balkanique d'Athènes s'était déjà occupée de la collaboration économique et des possibilités d'Union commerciale et douanière des Balkans. Les résolutions sur les matières économiques et financières de cette Conférence sont venues concrétiser et approuver une politique nettement définie, tendant vers l'Union douanière et économique des Balkans.

La deuxième Conférence balkanique d'Istanbul a pris des décisions encore plus concrètes et précises. Ces décisions ont formellement invité les états intéressés à étudier les combinaisons spéciales qui faciliteront, au plus large degré possible, les échanges de produits entre les Etats balkaniques et de préparer un projet de convention pour l'assimilation des formules douanières et la création d'une union douanière partielle.

A la suite de ces décisions, le Conseil de la Conférence, réuni au mois de Janvier 1932, a inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion de la Conférence, «le projet d'une convention, concernant l'union douanière partielle et la collaboration économique interbalkanique». Des rapports y relatifs ont été soumis à la troisième Conférence de Bucarest, par les délégations grecque, roumaine et yougoslave.

Le rapport de la délégation grecque était accompagné d'un projet de convention préliminaire, conformément à l'ordre du jour fixé par le Conseil. Ce projet est basé sur les principes qui ont été déjà adoptés par les précédentes réunions de la Conférence, à savoir :

1) L'institution d'un tarif préférentiel contingenté, pour favoriser les échanges de produits entre les pays balkaniques.

2) Une politique commerciale concertée entre les Etats balkaniques, en vue de protéger, solidairement et par toutes combinaisons multilatérales possibles, les principaux produits de chacun d'eux vis-à-vis des pays extra-balkaniques.

Le rapport yougoslave, reprenant dans son ensemble la question de la collaboration économique, a formulé des suggestions utiles et pratiques, notamment en ce qui concerne les moyens à appliquer à cet effet.

La Commission, après une étude approfondie des rapports soumis, a tenu à ne pas se borner seulement à renvoyer, d'une façon générale, la question à une étude détaillée par un Comité spécial, mais aussi à poser et fixer les principes qui devront servir de base au projet à préparer par ledit Comité.

Ces principes sont énoncés dans le texte du projet de résolution suivant; ils sont ceux que nous venons de formuler plus haut. Vous me permettrez de vous en donner lecture :

«Le sous-comité de la Commission économique propose la résolution suivante(:

«La III-ème Conférence balkanique, après examen des rapports respectifs des groupes nationaux, donnant suite aux vœux et résolutions réitérés des précédentes réunions de la Conférence, relativement à l'union

douanière, au moins partielle, et à la collaboration économique des Etats balkaniques. dans le but expressément formulé de faciliter au plus large degré possible l'échange de produits et de services entre les pays balkaniques,

«Emet le vœu, que les Gouvernements des Etats balkaniques qui n'ont pas de traités de commerce en vigueur avec les autres Etats balkaniques, concluent au plus tôt possible, des traités de commerce avec ceux des Etats balkaniques avec lesquels ils ne sont pas encore liés par des traités de commerce.

«2. Invite le Conseil à constituer un Comité préparatoire, travaillant auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique et avec l'aide de cette dernière et ayant la charge :

«A) de réunir toute la documentation et les éléments d'étude nécessaire et d'élaborer un projet de traité de commerce multilatéral, à conclure entre les Etats balkaniques sur les bases :

»aa) d'un tarif préférentiel interbalkanique, convenablement appliqué,

»bb) d'une politique commerciale concertée, en vue de protéger les produits balkaniques sur les marchés extra-balkaniques.

»B) De procéder par l'entremise, en cas de besoin, d'un sous-comité technique, à une étude détaillée et comparée, en vue de l'unification des nomenclatures et des formalités douanières des Etats balkaniques».

Faisant suite à cette résolution d'ordre général, la Commission croit devoir vous soumettre aussi le projet de résolution suivant, concernant plus spécialement les moyens pratiques, afin de faire avancer le plus activement possible, l'œuvre de la collaboration économique des Balkans :

»En vue de procéder à l'application pratique des vœux et résolutions des précédentes réunions de la Conférence relativement à la collaboration des pays balkaniques sur le terrain économique :

»1. Invite le Conseil à mettre à l'ordre du jour de la prochaine Conférence balkanique la question d'une collaboration systématique des Etats balkaniques, dans le domaine des études scientifiques de l'ensemble des problèmes économiques, de la solution desquelles dépend la réalisation d'un rapprochement économique des Balkans.

»2) Recommande à la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique de procéder le plus tôt possible à l'organisation d'enquêtes auprès des milieux d'affaires pour savoir quels sont les obstacles qui, à l'heure actuelle rendent difficiles ou impossibles les échanges mutuels des marchandises.

»3) Recommande à la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique de dresser une liste des articles que les pays balkaniques importent des pays extra-balkaniques et qui pourraient être remplacés par des produits balkaniques et en même temps de faire connaître aux consommateurs balkaniques quels sont les produits et les producteurs des pays balkaniques et de renseigner les producteurs sur les besoins et les goûts des pays balkaniques.

»Comme moyens les plus efficaces pour atteindre le but envisagé, elle recommande la formation de musées commerciaux, la publication de brochures de propagande, l'organisation de conférences, de voyages d'é-

tudes, ainsi que de foires interbalkaniques, dans les principaux centres économiques des Balkans.

#### *Transports et marine marchande.*

Dans le même ordre d'idées concernant la collaboration économique des Balkans, un contact de la Commission économique de la Conférence avec celle des Transports et Communications serait nécessaire. Malheureusement, le temps trop court de nos délibérations, ne nous a point permis de réaliser ce contact.

La Commission des Transports a décidé la formation d'un Comité spécial qui, devant se réunir à Athènes, s'occupera des moyens à étudier quant à l'application des décisions de la première et deuxième Conférences balkaniques, ainsi que des rapports soumis à la troisième Conférence de Bucarest, ayant pour but la protection et l'organisation de la marine marchande des Balkans. Nous croyons, comme représentant grec auprès de la Commission économique qui s'est occupé des principes *des échanges de produits* et de la création *d'une union douanière partielle*, que nous avons le droit d'attirer l'attention de la Conférence sur la nécessité de prendre en considération les conditions d'infériorité dans lesquelles se trouve la Grèce, au point de vue des exportations. A cet effet et pour faciliter la création d'une union douanière partielle, il serait juste de donner satisfaction à la Grèce par une protection analogue de la marine marchande hellénique, de la part des autres États balkaniques.

#### *Chambre Agricole Interbalkanique.*

Lors de la deuxième Conférence balkanique à Istanbul, la délégation roumaine a proposé la création d'une *Chambre agricole interbalkanique*, dans le but de mettre en rapports directs les agriculteurs des pays de la péninsule. Acceptée en principe dès ce moment, cette proposition a fait l'objet de la troisième Conférence, à laquelle les délégations grecque et roumaine présentèrent eux avant-projets de statuts de cette Chambre.

La Commission économique prit comme base de ses discussions le projet grec et le compléta par les propositions faites de la part de nos collègues roumains. Nous n'entrons pas dans le détail des statuts approuvés par la Commission et soumis à la séance plénière.

Nous profitons cependant de l'occasion, pour relever le fait de la création d'une Chambre agricole interbalkanique qui, en établissant un lien de plus entre les peuples des Balkans, contribuera au resserrement de leurs rapports d'intérêts, pour le bien être de tous.

Par suite de certaines modifications que la commission a apportées aux projets de statuts de la Chambre agricole interbalkanique, il a été jugé plus pratique de laisser pendante la question du siège de la dite institution, ainsi que des moyens devant lui assurer les ressources nécessaires. L'expérience acquise par la création d'organismes similaires a prouvé l'inanité des créations immédiates, puisque même les institutions déjà créées n'ont pu fonctionner jusqu'à présent, faute de moyens matériels.

La solution de ces deux points, celle du siège de l'institution projetée et celle des ressources à lui assurer, sera résolue par le Conseil de la Conférence.

*Chambre de commerce et d'industrie interbalkanique.*

Sur la *Chambre de commerce et d'industrie* interbalkanique, la Commission économique a l'honneur de vous suggérer certaines petites modifications d'ordre pratique, concernant deux points spéciaux de ses statuts.

1) Au § 2 de l'article 4, il faudrait ajouter que le président sera élu chaque fois d'un pays différent.

Les deux vice-présidents seront de même élus, chacun d'un pays différent que le président.

2) Le § 5 de l'article 4, prendrait la forme suivante :

«Les membres du comité exécutif, après approbation du comité national, pourront être représentés par des tierces personnes, munies à cet effet de procuration délivrée par les comités nationaux».

A cette occasion notre commission économique attire l'attention de la IIIème Conférence sur le fait que le projet de Statuts ci-dessus indiqué, ayant été voté l'année dernière à la Conférence d'Istanbul et les formalités légales et administratives ayant été accomplies, il ne reste plus que chaque délégation envoie le plus tôt possible ses conseillers autorisés, afin que la Chambre de commerce et d'industrie interbalkanique puisse entrer en fonctions sans tarder. A cet effet la commission propose la date du 15 décembre 1932 pour la réunion du Conseil à Istanbul.

*Collaboration scientifique agricole et agronomique.*

La commission économique s'est occupée aussi de la collaboration des pays balkaniques, dans leurs recherches scientifiques, agricoles et agronomiques.

Il est à peine nécessaire de relever particulièrement l'importance de ce sujet. Les peuples balkaniques, malgré la communauté de leurs intérêts, de leur production agricole, de leur marché de consommation, s'ignorent mutuellement et n'établissent aucun contact en matière scientifique. Les instituts où l'on pratique l'étude des conditions biologiques, comme du climat, du sol, des végétaux et des animaux, des moyens d'accroître et d'améliorer la production et de combattre les maladies du blé, du tabac, de la vigne, du bétail, etc., sont entièrement isolés les uns des autres dans les Balkans, où cependant la communauté de ces conditions rendrait dans une large mesure ces recherches, ces observations et ces études utiles et directement applicables dans les autres pays balkaniques. En ce qui concerne toutes ces questions, la commission économique a décidé d'établir une collaboration étroite entre les instituts intéressés et les hommes de science et soumet à la séance plénière le projet de résolution suivant :

«1. Organisation, sous les auspices des Conférences balkaniques, de congrès des hommes de science et des spécialistes en agronomie, pour l'établissement de rapports personnels aussi étroits que possible et pour l'unification des méthodes d'investigation.

2. Echange de professeurs, entre les institutions d'enseignement agricole supérieur, et de spécialistes entre les institutions de recherches des différents pays, par voie d'invitation.

3. Echange d'étudiants entre les pays, surtout en vue de la spécialisation dans différents domaines et de la pratique agricole.

4. Organisation, auprès des Instituts d'enseignement agricole supérieur, de Musées et Conférences concernant l'agriculture des pays balkaniques.

5. Organisation d'excursions d'agriculture et d'étudiants dans les différents pays balkaniques, par l'initiative des Chambres d'agriculture, des syndicats agricoles, des institutions d'enseignement agricole et avec le concours de la Conférence interbalkanique.

6) Création d'une publication périodique en langue française, avec le concours matériel des Etats respectifs, qui devra s'occuper des différents problèmes de l'agriculture balkanique.

### *Crédit agricole interbalkanique*

La question du crédit agricole dans les Balkans a été, pour la première fois, l'objet d'une étude objective de la part de la Commission économique. Il est naturel, que les pays balkaniques, d'une structure essentiellement agricole et d'un régime commercial et industriel, ne possèdent pas d'épargne nationale et de capitaux suffisants pour secourir, aujourd'hui plus que jamais, leur agriculture. Les questions posées à la commission par les rapporteurs spéciaux à ce sujet étaient les suivantes :

a) Quel est l'aspect spécial du problème du crédit agricole dans les pays balkaniques ;

b) Comment peut-on établir une collaboration des institutions bancaires et coopératives de ces pays, en vue du développement du crédit agricole.

Vous n'ignorez pas que les agriculteurs des pays balkaniques ne peuvent satisfaire complètement leurs besoins par les crédits octroyés par les banques agricoles, ou autres pourvoyeurs de capitaux. La conséquence de cette pénurie de capitaux a obligé les agriculteurs balkaniques de contracter des dettes importantes, dont la charge menace leur exploitation agricole. Est-il besoin d'ajouter que la chute catastrophique du prix des produits agricoles crée des difficultés énormes, en ce moment, pour le paiement des dettes existantes ? Devant une telle situation les gouvernements ont cherché à soulager la classe agricole par des lois qui prévoient l'ajournement du paiement de dettes agricoles et même la réduction de ces dettes. Malheureusement l'institution de crédit agricole préconisé par la Société des Nations n'a pu voir le jour, surtout à cause de la crise mondiale.

Mais, même en supposant qu'une telle institution fût créée, il est presque certain que les pays balkaniques ne pourraient pas en profiter dans une large mesure, vue l'absence de cadastre, le morcellement de la propriété rurale à cause des lois d'expropriation, et le manque de confiance. La commission économique examinant ces conditions spéciales qui existent dans les Balkans et qui furent analysées par les rapporteurs spéciaux de ces questions, a cru de son devoir d'amorcer le problème par la décision suivante :

«La commission économique propose qu'un comité d'études, composé de deux membres nommés par les groupes nationaux de chaque Etat intéressé, spécialistes en la matière, soit chargé de réunir la documentation et les informations nécessaires et d'établir un rapport détaillé, pour que la prochaine Conférence puisse aborder la question en pleine connaissance de cause. Le conseil aurait à fixer la date de la réunion de ce comité, qui aura lieu à Belgrade, aussitôt que possible».

### *Organisation intercoopérative.*

À côté de cette question de l'organisation du crédit agricole, la commission économique a adopté, sur la proposition de nos collègues roumains et yougoslaves, le *vœu suivant*, concernant l'organisation intercoopérative des pays balkaniques et faisant d'ailleurs suite au vœu respectif de la deuxième Conférence.

«La Commission économique de la III<sup>ème</sup> Conférence balkanique, ayant examiné les problèmes communs des organisations coopératives des différents pays des Balkans et comme suite des décisions prises aux Conférences antérieures, adresse au Conseil le vœu d'étudier et de préparer la création d'un *Office Coopératif des pays balkaniques*, ayant le but de faciliter la documentation réciproque sur la structure et l'activité des organisations coopératives nationales, l'établissement de relations permanentes entre les institutions centrales du commerce coopératif, la concentration de l'importation des marchandises nécessaires aux sociétés coopératives, ainsi que la concentration de l'écoulement des produits coopératifs. Cette action concertée pour la vente des produits aura spécialement comme effet de faciliter le financement de l'agriculture des pays balkaniques.

«L'Office National de la Coopération roumaine de Bucarest est chargé des travaux préliminaires pour la constitution de l'Office Coopératif des pays balkaniques. Un projet de statuts devra être soumis à l'approbation de la prochaine Conférence».

Telles sont dans leurs grandes lignes les questions examinées par notre Commission, questions d'une importance capitale pour la vie économique des pays balkaniques. Nous sommes heureux de constater qu'un large esprit de conciliation a dominé les débats, et convaincus que l'Assemblée plénière, animée d'un même esprit, adoptera ce projet, de résolution, dont l'application est appelée à rendre des services incalculables à nos peuples».

L'Assemblée adopte à l'unanimité ces propositions.

### **Rapport de la Commission de rapprochement politique**

**M. J. Spiropoulos** donne lecture du rapport suivant :

«Je tiens tout d'abord à exprimer aux membres de la Commission politique mes remerciements les plus sincères pour la confiance dont ils m'ont fait preuve en me désignant comme rapporteur dans la question si importante du Pacte balkanique. Je suis d'autant plus sensible

à l'honneur dont je fus l'objet, que le problème de l'avant-projet de Pacte balkanique est, à l'avis de tous, la question peut-être la plus importante de toutes celles qui figurent cette année à l'ordre du jour de la Conférence.

Enfin, l'adoption de l'avant-projet de Pacte balkanique par notre Conférence constituera un événement si important et si décisif pour le développement propice de nos travaux futurs, qu'on comprendra ma joie profonde et sincère de pouvoir avoir l'honneur de vous exposer dans ce qui suit l'économie de ce projet.

La première Conférence Balkanique, réunie à Athènes du 6 au 13 Octobre 1930, a émis le vœu qu'il soit procédé à l'étude d'un pacte entre les nations balkaniques, sur la base du principe de la mise hors la loi de la guerre, de celui du règlement par des moyens pacifiques de tout différend qui pourrait surgir entre les nations balkaniques et, enfin de celui de l'engagement de ne pas recourir à la guerre.

En exécution d'une décision du Conseil de la Conférence et chargé, à cet effet, par le groupe grec, nous avons élaboré un avant-projet de Pacte balkanique, que la Délégation hellénique a présenté à la seconde Conférence balkanique d'Istanbul.

Lors de la discussion de cet avant-projet à la Conférence d'Istanbul, des divergences de vues se sont présentées et en ont empêché l'adoption. Certaines délégations ayant refusé de voter pour l'adoption de l'avant-projet, sans que la question si importante de la protection des minorités fût en même temps résolue de façon satisfaisante, l'examen de l'avant-projet fut déferé à un *Comité spécial*.

Ce Comité, s'étant réuni en même temps que le Conseil de la Conférence au mois de Janvier de cette année, à Istanbul, et ayant examiné l'avant-projet qui avait été complété par une partie spéciale concernant la protection des minorités, a soumis à cette Conférence un rapport, dans lequel il est dit que le Comité en question a approuvé l'avant-projet soumis à son appréciation, sauf quelques réserves faites par quelques délégations, par rapport à quelques parties de l'avant-projet.

L'avant-projet de Pacte balkanique ayant été ainsi porté devant la Commission politique, devait faire l'objet d'un nouvel examen au sein de cette Commission, ce qui provoqua cependant la déclaration suivante de la délégation bulgare :

"Le délégation bulgare considère qu'avant de procéder à la discussion et à l'examen, à la discussion et à l'acceptation du Pacte balkanique, il serait indispensable de se conformer à la résolution et au vœu de la deuxième Conférence balkanique à Istanbul, mentionné dans le chapitre II, relatif au rapprochement politique, lettre *b*, p. 2, à savoir :

"Adopte le vœu exprimé par le Conseil de la Conférence pour l'établissement de rapports directs entre les groupes nationaux des parties intéressées, en vue de se mettre d'accord sur des questions mettant en danger les relations de bonne entente entre ces parties et de s'efforcer à faire respecter scrupuleusement toutes les obligations issues des traités en vigueur, y compris celles touchant la protection des minorités.

Etant donné que le Conseil de la III<sup>me</sup> Conférence balkanique, dans sa réunion du 21 octobre 1932, a de nouveau reconnu la nécessité de

l'établissement de rapports directs entre les groupes nationaux des parties intéressées, la délégation bulgare propose que les discussions sur le Pacte soient ajournées jusqu'à la IV<sup>me</sup> Conférence balkanique, dans l'espoir que pendant ce temps des rencontres auront lieu et aboutiront à une entente, sur toutes les questions et tout spécialement la question des minorités,,.

La Commission refusant de se conformer aux vœux exprimés par la déclaration, la délégation bulgare se retira des travaux de la Commission.

La Commission politique procédant ensuite à la lecture du Pacte, parvint, après de longues discussions, à l'adopter à la majorité des voix des membres présents, la Délégation yougoslave ayant, à son tour, déposé préalablement, au Bureau de la Commission, une déclaration sur la partie du Pacte qui concerne la protection des minorités et dont voici le texte :

“La Délégation yougoslave considère :

1. que la création d'une Commission spéciale en vue de protéger les minorités, serait une institution en dehors de celle déjà créée par les traités des minorités.

2. que la création, en sus des garanties déjà prévues par les traités des minorités, d'une pareille institution, devant laquelle les minorités auraient le droit de mettre leur antagoniste sur le banc des accusés toutes les fois qu'elles en auraient envie, serait un moyen d'encouragement pour les minorités turbulentes, qui en profiteraient pour s'attaquer à l'autorité du pays auquel elles appartiennent.

3. que les traités des minorités sont une garantie suffisante pour protéger le droit des minorités de langue, de race et de religion et que l'institution créée à Genève donne les garanties nécessaires d'objectivité dans les litiges entre minorités et majorités.

C'est pour ces motifs qu'elle s'est permis de proposer que les art. 23, 24 et 25 du projet de l'acte soient remplacés par des dispositions conçues dans des termes plus généraux, laissant à la conférence diplomatique des pays respectifs le soin de s'entendre sur la procédure à instaurer, afin d'assurer la stricte application des dispositions des traités existants.

La Délégation yougoslave, tout en acquiesçant aux principes énoncés dans le Pacte, vote contre les dispositions des art. 23, 24 et 25 et propose qu'ils soient remplacés par le texte suivant :

“La délégation yougoslave est d'avis que les dispositions concernant la protection des minorités devraient être conçues dans des termes plus généraux, en laissant aux gouvernements des pays balkaniques le soin d'assurer la protection par des moyens qui leur paraîtront les plus efficaces.

C'est pour cette raison que la délégation yougoslave propose que les art 23, 24 et 25 soient remplacés par le texte suivant :

“Il est laissé à la compétence de la conférence diplomatique entre les pays balkaniques de s'entendre sur le moyen en vue de rendre la protection des minorités aussi efficace que possible, dans le cadre des traités existants,,.

Conformément à la résolution de la première Conférence balkanique, l'avant-projet ne devait contenir, ni plus ni moins, que les trois principes : *a)* de la mise hors la loi de la guerre d'agression ; *b)* du règlement pacifique de tous les différends internationaux ; *c)* de l'assistance mutuelle en cas d'agression non provoquée.

Dans l'élaboration et la concrétisation du projet nous nous sommes laissé guider par la pensée générale que le Pacte balkanique devait être calqué sur les précédents existants dans cette matière, (Protocole de Genève, etc.), ce qui permettait de profiter de l'expérience acquise ces dernières années dans le domaine des procédures de réglementation pacifique des différends internationaux.

Ainsi, nous nous sommes inspiré du Protocole de Genève, du Pacte rhénan de Locarno, des modèles de traités de non-agression, d'arbitrage et d'assistance mutuelle et, dans une très large mesure, de l'Acte général de la neuvième Assemblée de la Société des Nations.

Néanmoins, l'introduction de quelques innovations assez importantes de procédure s'est imposée pour l'adaptation de ce Pacte aux tendances générales des Conférences balkaniques, orientées vers une Union plus ou moins étroite des Etats des Balkans.

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, le *premier* principe qui figure dans l'avant-projet est celui de la *mise hors la loi de la guerre*. L'adoption de ce principe n'a soulevé aucune objection, ainsi qu'il est tout naturel d'ailleurs, tous les Etats balkaniques ayant signé le Pacte de Paris de 1928, qui a déjà formellement défendu le recours à la guerre, tant comme moyen de règlement des différends internationaux, que comme instrument de politique nationale.

Si l'adoption du principe n'a pas donné lieu à une discussion quelconque, on ne saurait en dire autant de la rédaction choisie par l'avant-projet initial. Tandis que l'avant projet présenté à la Conférence d'Istanbul par la délégation hellénique se borne à la simple déclaration de la défense de guerre, sans énumérer davantage les cas spéciaux dans lesquels le recours aux armes serait encore licite, la Commission politique, sur une proposition de l'honorable délégué de Roumanie, M. Pella, décida de compléter l'art. 1 par l'énumération des cas dans lesquels le recours aux armes resterait encore permis. C'est ainsi que, d'après la rédaction définitive de l'art. 1, la défense de guerre ne s'applique pas lorsqu'il s'agit :

1. de l'exercice du droit de la légitime défense ;
2. d'une action en application de l'art 16 du Pacte de la Société des Nations (guerre de sanctions) ;
3. d'une action en raison d'une décision prise par l'Assemblée ou par le Conseil de la Société des Nations, ou en application de l'art 15, alinéa 7 du Pacte de la Société de Nations, pourvu que, dans ce dernier cas cette action soit dirigée contre l'Etat qui, le premier, s'est livré à une attaque.

Bien que, à l'avis de plusieurs délégations, l'énumération de ces exceptions de la défense de recourir aux armes n'ait pas paru indispensable, la Commission, après de longues discussions, s'est conformée au

désir déjà mentionné, afin de ne laisser aucun doute subsister sur la portée exacte de la défense de guerre énoncée par l'art. I.

Le *second* principe établi par l'avant-projet de Pacte balkanique, est celui du *règlement pacifique des différends* entre les Etats balkaniques. La procédure adoptée par notre avant-projet est celle prévue d'ordinaire dans les traités bilatéraux ou multilatéraux du même genre :

Tous les conflits pouvant surgir dans l'avenir, seront en principe portés devant une *Commission permanente de conciliation* et, si cette Commission ne réussit pas à mettre d'accord les parties en litige, devant la *Cour Permanente de Justice Internationale*.

Mais, contrairement à ce qui est le cas dans les traités de conciliation et d'arbitrage analogues, la Commission de conciliation de notre avant-projet n'est pas un organe composé en partie de représentants des parties en litige, en partie de commissaires appartenant à des Puissances neutres ; ce n'est non plus un organe dont les membres sont désignés pour une période déterminée, c'est, au contraire, un organe qui se compose exclusivement de représentants des parties intéressées, qui sont désignés pour un temps indéterminé et qui peuvent être remplacés, à n'importe quel moment, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il s'agit ici d'une innovation de la plus grande portée. Le fait que cette Commission se compose uniquement de représentants des Etats balkaniques, combiné à la faculté que possèdent les gouvernements de remplacer à tout moment leurs représentants permanents par d'autres personnes de leur choix, rend cette Commission une espèce de *Conseil balkanique*, semblable à celui de la Société des Nations. Dans des différends très graves les Etats signataires du Pacte pourraient, par exemple, se faire représenter dans la Commission par leurs Ministres des Affaires Etrangères, comme c'est souvent le cas dans le Conseil de la Société des Nations. La Commission pourra ainsi, avec le temps, acquérir un prestige tout particulier et jouer un rôle important dans la réglementation des différends pouvant surgir entre nos peuples.

Une autre *innovation*, très importante celle-la aussi, est *l'abandon de la distinction* devenue, pour ainsi dire, classique, des conflits internationaux entre les différends d'ordre politique et différends d'ordre juridique. Notre avant-projet représente sur ce point le dernier degré d'une évolution qui s'était fait remarquer, il est vrai, depuis quelque temps, dans la théorie, mais qui n'avait pas encore osé se concrétiser dans la pratique.

Depuis les deux Conférences historiques de La Haye de 1899 et de 1907, qui ont établi la distinction fameuse des conflits internationaux en différends d'ordre politique et en différends d'ordre juridique, toutes les grandes conventions d'arbitrage et de règlement judiciaire ont suivi l'exemple donné par La Haye.

D'ailleurs cette distinction n'était que l'expression de la crainte et de la répugnance dissimulées des Grandes Puissances de soumettre leurs grands conflits, c'est à dire ceux qu'elles qualifiaient de conflits d'ordre politique, à l'appréciation d'un juge.

Mais l'évolution de l'Institution de l'arbitrage, depuis les conventions de La Haye jusqu'à nos jours, justifie entièrement l'abandon de la

division classique sus-mentionnée des différends internationaux en conflits juridiques et en conflits d'ordre politique.

Un point sur lequel je désire attirer tout particulièrement votre attention, est celui des *réerves* ou, autrement dit, des exceptions à l'obligation de soumettre tout différend futur à la procédure de la conciliation ou de celle du règlement judiciaire.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'exposer au commencement de mon rapport, notre Pacte soumet tout différend pouvant naître entre nos peuples à la procédure de la conciliation et au règlement judiciaire. Cette règle générale subit cependant deux exceptions importantes, par l'art. 3, qui soustrait aux procédures mentionnées les conflits relatifs au statut *territorial* des parties contractantes et ceux portant sur des *questions que le droit international laisse à la compétence exclusive des Etats*.

Tandis que la *seconde* de ces deux exceptions semble aller sans dire, la première, celle concernant le statut territorial, a trouvé sa place dans le Pacte, puisque certaines délégations en ont fait une condition *sine qua non* de son adoption.

Il importe toutefois de dire que l'adoption ne signifie point une éternisation du *statu-quo* territorial, rien dans l'avant-projet du Pacte balkanique n'empêchant des modifications territoriales, comme suite à un accord y relatif des parties intéressées.

Le *troisième* principe enfin, établi par l'avant-projet de Pacte balkanique, est celui de l'assistance mutuelle. Celle-ci ne pourra être réclamée que dans l'hypothèse de la violation de la défense de guerre, de la part d'un des contractants du Pacte balkanique, envers un autre. Nulle assistance n'est, par contre, accordée en cas d'attaque provenant d'une Puissance tierce non signataire de notre Pacte.

La question la plus importante qui se pose dans cet ordre d'idées est celle de savoir *qui* va déterminer si l'engagement de non-agression a été ou non violé. La solution la plus primitive consisterait à laisser décider cette question par l'initiative individuelle de chacun des contractants, système choisi, par exemple, par le Pacte de la Société des Nations. Mais cette solution aurait l'inconvénient de diminuer sensiblement la valeur de la promesse d'assistance, vu qu'il n'y aurait pas de garanties suffisantes pour l'objectivité des décisions sur l'existence ou la non existence du cas d'assistance mutuelle. Aussi, avons-nous cru préférable de suivre, dans l'avant-projet du Pacte balkanique, un système égal à celui contenu dans le Pacte rhénan de Locarno. D'après la rédaction de l'art. 19 de notre avant-projet, le soin de désigner l'agresseur est confié au Conseil de la Société des Nations.

Lors de la discussion de cet article dans le Comité spécial, réuni au commencement de cette année à Istanbul, la délégation turque avait fait des réserves sur ce point. Mais la Turquie étant depuis entrée dans la Société des Nations, événement dont nous apprécions tous la grande importance pour l'avenir de la Ligue de Genève, les réserves mentionnées n'ont plus de raison d'être et ont été en effet retirées par nos collègues turcs, lors de la discussion du projet par notre Commission.

Si les trois principes de la non agression, du règlement pacifique des différends internationaux et de l'assistance mutuelle, qui forment la

partie principale de l'avant-projet, se trouvent aussi dans d'autres accords du même genre, notre avant-projet contient au surplus une partie spéciale qui le rendra particulièrement important pour ses signataires : *c'est la partie concernant la protection des minorités.*

Cette partie ne figurait pas dans l'avant-projet initial élaboré par nous. Elle a été ajoutée plus tard au Pacte, pour en faciliter l'adoption, nos collègues bulgares ayant refusé catégoriquement de se prononcer en faveur du Pacte avant que des dispositions relatives à la protection des minorité n'y fussent insérées.

En ce qui concerne la procédure prévue pour la protection des minorités je crois pouvoir me dispenser de vous l'exposer in extenso.

Il suffit de vous dire que tous les Etats balkaniques étant liés par des dispositions contractuelles concernant les minorités, l'avant-projet ne pourrait pas contenir des dispositions pouvant déroger aux droits et obligations contenues dans les traités des minorités existants. La procédure à créer par notre avant-projet devrait nécessairement prendre la forme d'une procédure parallèle ou, mieux dit, d'une procédure préliminaire par rapport à celle des traités des minorités.

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'économie de l'avant-projet, tel qu'il a été adopté par la Commission politique.

J'ose espérer que mon exposé, si succinct qu'il fût, aura suffisamment éclairé votre religion pour vous permettre de vous prononcer sur la résolution que j'aurai l'honneur de vous soumettre, aux fins d'adoption, au nom de la Commission politique.

Je ne crois pas avoir besoin de relever l'importance de la conclusion d'un Pacte balkanique pour le développement poeice des relations des nos peuples.

Je n'ai pas besoin d'attirer votre attention sur l'immense effet moral qu'aura la signature d'un Pacte, tel que celui que vous allez adopter, j'en suis sûr, dans quelques instants. Il me semble, de même, superflu de vous dire que la conclusion d'un Pacte général de non agression, d'arbitrage et d'assistance mutuelle par nos gouvernements constituera le point de départ d'une série d'autres accords non moins importants pour le développement de nos rapports, tant politiques qu'économiques.

Au cours des deux ans écoulés, nous avons réuni nos efforts pour écarter les différents obstacles, hélas si nombreux, qui se sont opposés à l'accomplissement de nos vœux et à la réalisation de nos travaux. L'esprit de conciliation qui nous a toujours animés—il y a eu naturellement aussi quelques combats, qui ont eu d'ailleurs aussi leur charme, ayant souvent rendu nos discussions moins monotones—nous a permis de terminer nos travaux d'une façon très heureuse.

Certes, l'avant-projet que j'ai l'honneur de vous soumettre, aux fins d'adoption, n'a pas été adopté à l'unanimité, la délégation bulgare s'étant retirée de notre Commission et nos amis yougoslaves ayant fait des réserves sur la partie concernant la protection des minorités, et on est tenté de dire que cela affaiblit un peu, — il nous faut être sincères sur ce point, — la valeur des résultats obtenus. Mais ce serait tomber dans l'autre extrême que de vouloir méconnaître l'importance des résultats de nos efforts.

Quoi qu'il en soit, je me crois autorisé à dire que les groupes nationaux des différents Etats balkaniques ont fait tout ce qui était dans leur pouvoir pour présenter à leurs gouvernements un projet de Pacte balkanique dont ils croient pouvoir recommander l'adoption.

Mesdames et Messieurs, la parole est maintenant à nos gouvernements. Qu'ils fassent, eux aussi, à leur tour, tout leur possible pour terminer et couronner l'œuvre par nous commencée.

Au nom de la Commission de rapprochement politique, j'ai l'honneur de vous soumettre, aux fins d'adoption, la résolution suivante :

«La III<sup>e</sup> Conférence balkanique,

Reconnaissant la solidarité qui unit les peuples balkaniques, ainsi que la nécessité d'assurer la paix générale, la sécurité entre leurs Etats et leur rapprochement politique,

Imbue du désir de mettre en vigueur, de la manière la plus complète, l'application du système prévu au Pacte de la Société des Nations, pour le règlement pacifique des différends entre les Etats balkaniques, de donner des garanties complémentaires de sécurité, dans le cadre des traités en vigueur, et d'assurer l'exécution des clauses contenues dans lesdits traités, y compris celles concernant la protection des minorités,

Recommande chaleureusement aux gouvernements respectifs la prise en considération de l'avant-projet du Pacte<sup>(1)</sup>.

M. **Yovanovitch** prend la parole pour relever l'importance de l'avant-projet du Pacte et préciser qu'au sein de la Commission la délégation yougoslave a exprimé des réserves sur l'utilité des dispositions contenues dans la chapitre des minorités. A son avis, il serait préférable que, par une disposition générale, on laissât aux services diplomatiques compétents le soin de formuler la procédure nécessaire, pour assurer une protection plus efficace des minorités. Il tient à communiquer aussi à l'Assemblée plénière ces réserves.

M. **Papanastasiou** dit que la Commission n'a pas partagé le point de vue de M. Yovanovitch, étant donné qu'un accord complet a été obtenu sur l'ensemble du Pacte au sein du Comité spécial qui l'a examiné, à la condition de maintenir le chapitre des minorités, d'une part et, d'autre part, le chapitre de la sécurité. La communication de la réserve de M. Yovanovitch ne peut avoir d'autre sens que la constatation d'une point de vue exprimé au sein de la Commission politique et que celle-ci n'a pas adopté, et point le sens d'une proposition sur laquelle il serait nécessaire que l'Assemblée se prononçât.

M. **Yovanovitch** en convient.

L'Assemblée adopte l'avant-projet du Pacte.

---

(1) V. texte plus bas sous la rubrique «Résolutions».

**Rapports de la Commission de Politique Sociale**  
(Sous-commission d'hygiène)

M. le professeur Dr **Mezincesco** donne lecture du rapport suivant :

«La première Conférence balkanique avait considéré d'une réelle importance de réaliser une étroite collaboration entre les différents groupements médicaux des Etats balkaniques. La II<sup>me</sup> Conférence a accepté en principe la formation d'un bureau balkanique d'informations sanitaires.

Pour réaliser les décisions de ces Conférences il a été considéré nécessaire de former une commission d'étude.

La sous-commission d'hygiène vient d'étudier ces questions, et considérant qu'il serait plus utile d'élargir la proposition précédente, a pris à l'unanimité la décision de vous proposer la fondation d'une Union médicale balkanique, dont nous avons l'honneur de déposer les statuts au Bureau de la Conférence.

Nous prions la Conférence de bien vouloir approuver la *fondation* de cette *Union médicale balkanique* que la Commission d'Hygiène et Politique vient d'adopter.

*L'Union médicale balkanique.*— L'Union médicale balkanique est fondée par la décision de la III<sup>me</sup> Conférence balkanique.

Tous les médecins des pays balkaniques sont considérés comme membres de l'Union.

Elle a comme but d'aider au développement des relations amicales entre les médecins et de la solidarité entre les nations balkaniques.

Son activité consistera à :

1. Faciliter les relations entre les médecins et les hommes de science des différents pays, par l'échange de visites, de conférenciers, d'étudiants et de publications.
2. Réunir des congrès.
3. Faciliter les recherches scientifiques

Dans chaque pays, un comité national permanent sera constitué (pour la première fois par les soins des groupes nationaux de la Conférence). Les membres de ces comités choisiront parmi eux un président, un vice-président et un secrétaire, qui constitueront le bureau chargé de les représenter et d'assurer le service et la correspondance

Les membres des bureaux nationaux réunis formeront le conseil de l'Union médicale balkanique. Ce conseil doit se réunir périodiquement dans les différentes villes balkaniques pour s'occuper des questions concernant l'Union. Dans les décisions du conseil chaque nation n'aura qu'une voix de vote.

Un comité central, dont le premier siège sera à Istanbul, sera chargé d'entretenir les liens entre les différents comités nationaux et d'aider à la réalisation du programme de l'Union.

Le comité central aura un président, un vice-président et un secrétaire général. Les présidents des comités nationaux sont les membres de droit du comité central. Ils peuvent y siéger quand ils veulent.

Ce comité remplira le rôle du Bureau d'informations sanitaires interbalkanique et provisoirement le rôle du Bureau d'Informations épidémiologiques. Les bureaux nationaux lui transmettront toutes les lois et règlements sanitaires de leurs pays et les renseignements intéressant la santé publique.

Un bulletin de l'Union médicale balkanique sera publié en langue française par les soins du bureau central.

Les frais de ce bureau central et de la publication du bulletin doivent être assurés par les comités nationaux.

*Convention sanitaire et vétérinaire.* La Sous-commission d'Hygiène de la III<sup>e</sup> Conférence Interbalkanique émet le vœu :

1. Qu'une convention sanitaire interbalkanique soit conclue dans l'esprit de la convention sanitaire de Paris, des conventions sanitaires déjà conclues entre les différents Etats balkaniques, ainsi que des projets de conventions contenus dans les rapports présentés à la Conférence ;

2. Qu'une convention sanitaire spéciale soit conclue entre les Etats riverains du Danube pour la réglementation de la surveillance sanitaire de la navigation sur ce fleuve.

La Sous-commission voudrait que les présidents des groupements nationaux saisissent leurs gouvernements à ce sujet.

En ce qui concerne la question de la réalisation d'une convention vétérinaire, la commission exprime le vœu que des spécialistes des pays participants soient convoqués à la prochaine conférence pour discuter ce problème. Jusqu'à cette date, il est à désirer que les associations *des médecins vétérinaires des pays balkaniques* se groupent dans une *Union interbalkanique*, analogue à l'*Union médicale* dont la création a été décidée.

*Lutte contre la tuberculose.* La Sous-commission d'Hygiène de la III<sup>e</sup> Conférence balkanique émet le vœu que le comité de l'Union médicale balkanique fasse les démarches nécessaires à ce que les différentes sociétés nationales pour la prophylaxie de la tuberculose établissent entre elles une collaboration suivie, dans le but d'assurer dans les Etats balkaniques l'assistance médicale réciproque des tuberculeux. A cet effet la Sous-commission recommande la création de bureaux d'informations en relation avec les sociétés sus-nommées, bureaux devant fournir aux malades tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

**M. Papanastasiou :** parmi les décisions de la sous-commission d'Hygiène figure celle concernant la fondation d'une union médicale balkanique. Nos cadres comprennent la création d'organisations interbalkaniques d'une grande utilité pour le rapprochement et la collaboration de nos peuples. Mais je crois qu'il ne serait pas pratique de procéder à la création d'une nouvelle organisation interbalkanique, avant que celles déjà créées ne commencent à fonctionner et sans que les moyens nécessaires au fonctionnement de nouvelles organisations soient

assurés. Pour ces motifs, tout en reconnaissant le concours exceptionnel que le corps des médecins, pourrait prêter à notre idéal, nous pouvons prendre acte de la décision de la sous-commission concernant l'union médicale, à laquelle nous serons toujours prêts à accorder tout notre appui moral, et considérer toujours l'union médicale comme une organisation à part, qui n'empêchera point la collaboration des médecins au sein des groupes nationaux et de la sous-commission d'Hygiène de nos Conférences. De cette façon la Conférence balkanique et la sous commission d'Hygiène s'occuperont surtout de questions de politique d'hygiène, tandis que l'union médicale plutôt de questions scientifiques.

Le Dr **Mezincesco** répond que l'union médicale est nécessaire et rendra de précieux services à la cause du rapprochement. Aussi, croit-il, que l'union médicale est une institution éminemment précieuse.

Le Dr **Lupu** proteste contre les propositions de M. Papanastasiou et relève que c'est par de telles organisations interbalkaniques qu'un travail pratique sera fait en faveur de la Conférence, dont on ne peut encore savoir comment elle évoluera. Peut-être même sera-t-elle surpassée par les organisations professionnelles interbalkaniques.

**Akil Muhtar bey**, dit que les médecins ne demandent de la Conférence qu'un appui moral, car ils sont à même d'assurer les moyens matériels nécessaires au fonctionnement de l'union médicale. Il n'admet pas la distinction entre politique d'hygiène et hygiène scientifique.

M. **Papanastasiou** dit qu'il reconnaît les grands services que le corps médical pourra rendre et c'est pour cela que, sur sa proposition, des questions d'hygiène ont été inscrites à l'ordre du jour et qu'une sous-commission spéciale a été créée. Mais pour les raisons citées et aussi parce que l'organisation de l'union médicale n'est pas adaptée à l'organisation de nos Conférences, il est préférable que l'union soit créée comme une organisation à côté de la Conférence. Par conséquent les statuts de l'union ne devraient pas être votés par la Conférence ; c'est une affaire de l'union elle-même.

Le Dr **Lupu** reprenant la parole insiste que les médecins ont raison, qu'il ne faudrait pas mettre des difficultés à leur zèle de faire avancer la collaboration des peuples balkaniques.

**M. Topalovitch** : L'idée de créer des organisations interbal-

kaniques est une idée saine, mais il faut en tout cas assurer leurs moyens de fonctionnement. Puisque les médecins n'ont pas besoin du concours matériel de la Conférence, l'union pourrait être fondée. D'autre part, il faudrait reconnaître qu'on ne peut, sans une étude préalable, modifier l'organisation de la Conférence. Or, l'objection faite, que l'union médicale ne s'adapte pas à l'organisation actuelle de la Conférence, est justifiée. On verra plus tard comment on pourra coordonner ces nouvelles organisations. Momentanément, il est plus pratique que l'union médicale soit créée à côté de la Conférence. C'est d'ailleurs ce que propose la sous-commission, puisqu'elle ne demande que l'approbation de la fondation. Nous pouvons donc approuver cette initiative et prendre acte seulement des statuts qui ne concernent que l'Union elle-même.

La proposition de M. Topalovitch est acceptée.

### **Rapports de la Commission de Politique sociale.**

#### **Office balkanique de travail.**

M. le professeur **Svolos** fait l'exposé suivant :

«La II<sup>me</sup> Conférence d'Istanbul a émis le voeu de voir créer un Office balkanique de Travail, en vue de faciliter la circulation des travailleurs, et a recommandé l'élaboration du statut de cet office.

En exécution de ces résolutions deux projets de statuts furent présentés à la commission, l'un de la part de la délégation turque et l'autre de la délégation hellénique.

La délégation roumaine a soumis aussi un rapport sur cette même question.

La commission, après avoir examiné ces projets en sous-comité, estima qu'elle n'était pas suffisamment préparée à se prononcer sur cette question, du fait qu'il lui manquait non seulement la documentation nécessaire sur la législation sociale des différents pays balkaniques, mais aussi l'avis des organisations ouvrières et patronales. C'est pourquoi la commission propose à l'assemblée la résolution suivante : «La III<sup>me</sup> Conférence, en vue d'une meilleure préparation, décide : *a)* d'ajourner la question du statut de l'Office balkanique de Travail ; *b)* de prier le conseil de la Conférence de vouloir bien inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine Conférence ; *c)* d'inviter les groupes nationaux à saisir des projets présentés à la III<sup>me</sup> Conférence les organisations patronales et ouvrières de chaque pays, qui devront être consultées ; *d)* d'inviter également chacun des groupes nationaux à fournir aux autres groupes le plus tôt possible et en tout cas au moins trois mois avant l'ouverture de la prochaine Conférence, toute la documentation nécessaire sur la législation sociale en vigueur dans chaque pays.

Cette documentation sera fournie sous forme de rapports détaillés.

Toutefois la III<sup>ème</sup> Conférence estime que l'Office balkanique de Travail prévu par la résolution de la Conférence d'Istanbul doit être créé et elle laisse à la prochaine conférence le soin d'en établir les statuts.

### **Statut personnel des ressortissants des Etats balkaniques.**

M. le professeur **Svolos** fait l'exposé suivant :

«La commission a examiné d'abord en sous-comité le projet de convention présenté à la II<sup>ème</sup> Conférence d'Istanbul par la délégation hellénique. Ce projet, qui était présenté en exécution d'une résolution de la I<sup>ère</sup> Conférence d'Athènes, qui a posé le principe contenu dans le projet de convention, fut renvoyé, en vue d'une étude approfondie, à un comité spécial, qui se réunit à Istanbul au mois de janvier 1932 et qui décida que le projet hellénique fût pris comme base de discussion.

Cette fois-ci le projet fut examiné minutieusement par le sous-comité de notre commission et par la commission elle-même et fut voté article par article. Finalement il fut accepté par la commission dans la teneur qu'on trouve au texte annexé à ce rapport, c'est-à-dire avec les amendements proposées par les différentes délégations.

Les principaux amendements apportés au projet hellénique sont les suivants :

1. On a ajouté à la fin de l'art. 1 un alinéa, d'après lequel les Etats participants auront le droit de réglementer par des lois les migrations, mais toutefois après avis de l'Office balkanique de Travail, dont la création est prévue par une résolution de la II<sup>ème</sup> Conférence. Cet office aura à définir ce qu'on entend par «migrations» au point de vue de la réglementation, prévue par l'amendement adopté.

En tout cas la commission est tombée d'accord pour déclarer qu'au point de vue de cette réglementation, le terme «migrations» ne pourrait jamais être interprété comme signifiant les migrations individuelles et que c'est seulement dans ce sens que l'amendement proposé à l'art. 1 fut adopté.

2. Tenant compte des dispositions de la Constitution de la Roumanie, la commission a ajouté à la fin de l'al. 1 de l'art 5 une restriction d'après laquelle les ressortissants des Etats balkaniques ne pourront pas acquérir des biens ruraux dans les pays où une disposition constitutionnelle l'interdit.

3. Quoique la clause de la réciprocité soit sous-entendue, la commission l'a expressément stipulée à l'art. 14 du projet de convention.

4. Enfin, la commission a accepté de faire de ce projet de convention une partie intégrante du pacte balkanique et de convention économique et, en tout cas, dans le sens que l'acceptation de ce projet par les parties participantes ne saurait être interprétée comme impliquant, ipso jure, l'extension des droits accordés par ce projet aux ressortissants balkaniques à des ressortissants d'autres pays».

L'Assemblée adopte ces propositions.

## LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLOTURE

La séance de clôture de la III<sup>ème</sup> Conférence balkanique a été tenue le 26 Octobre, à 19 h., sous la présidence de M. St. Ciceo Pop, qui donne tour à tour la parole aux orateurs suivants :

**Discours de M. V. V. Pella,  
président suppléant de la délégation roumaine**

« Avant la clôture de notre troisième Conférence, je considère de mon devoir de vous exprimer les sentiments du groupe roumain à l'égard des résultats auxquels nous sommes parvenus.

Mon discours sera bref. J'ajoute qu'il sera franc et je vous prie de voir dans cette sincérité la marque de mon respect.

Nul ne saurait contester que notre Conférence s'est efforcée de faire un pas en avant dans les trois grands domaines de la coopération balkanique, à savoir dans le domaine économique, intellectuel et politique.

Les résolutions que vous avez votées fournissent la preuve évidente que, dans les domaines économique et intellectuel, certains progrès ont été réalisés.

Nous avons espéré qu'une étape importante aurait pu être franchie aussi dans le domaine politique.

Nous avons espéré que dans ce domaine toutes les délégations à la Conférence étaient en mesure de s'élever au-dessus des brouillards de la méfiance et de la crainte, pour faire un pas en avant, en proposant aux gouvernements un Pacte balkanique, adopté par elles à l'unanimité.

Hélas, on n'a pas été en mesure d'aboutir à un tel résultat.

Il n'en est pas moins vrai que par les déclarations qui ont été faites, aussi bien au Conseil qu'à la Commission pour le rapprochement politique, toutes les délégations ont été unanimes à reconnaître la nécessité d'un tel pacte.

Les seules divergences qui se soient produites, portaient sur la question de savoir s'il était opportun ou non de procéder dès à présent à une discussion approfondie des textes d'un projet de Pacte qui avait été préparé.

Si l'on tient compte des graves problèmes qui se posent dans cette région de l'Europe, si l'on tient compte que le monde entier est troublé et qu'une crise de l'esprit marque d'un coefficient d'irritation toutes les discussions qui ont lieu dans le domaine de la coopération internationale, il est évident que c'est déjà un grand succès que cinq sur les six délégations qui ont pris part à la Conférence de Bucarest, aient pu affronter courageusement la tâche qui leur était assignée, en adoptant l'avant-projet de Pacte balkanique et en donnant de la sorte à l'opinion publique, qui de tous côtés nous écoute et nous regarde, l'impression d'une forte volonté de concorde et de paix.

Ce n'est pas à nous de discuter si ce Pacte représente la perfection même.

C'est purement et simplement un avant-projet que les gouvernements eux-mêmes auront à discuter et à parfaire, en tenant compte de la complexité des situations et de la réalité des problèmes qui se posent dans cette région de l'Europe

Pour nous, ce qui est intéressant, c'est l'idée même d'un accord multilatéral, accord que nous considérons comme un moyen des plus puissants pour rétablir, dans le sud-est de l'Europe, l'équilibre des esprits et pour restaurer la confiance défailante.

C'est par un tel moyen qu'on pourra donner aux nations balkaniques le sentiment psychologique de leur sécurité et créer une atmosphère où de nombreuses questions, aujourd'hui irritantes, se neutraliseront d'elles mêmes.

C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que les abstentions d'aujourd'hui se transformeront demain en des adhésions franches et loyales.

C'est là d'ailleurs le sentiment qui a guidé l'initiateur de nos conférences, M. Papanastasiou — qui, par une persévérance admirable, a donné la preuve évidente qu'il est un pacifiste constructif, dont les visions sont toutes dans le prolongement des réalités d'aujourd'hui et des possibilités de demain.

Nous sommes, à l'heure où les destins se nouent. Il appartient à notre sagesse de lutter contre les forces hostiles qui tendent à faire considérer notre noble entreprise comme une vaine illusion.

Une grande vision est apparue clairement aux yeux de notre génération : La vision de toutes les forces de nos six nations réunies en vue d'assurer, par des efforts communs, l'essor de leur propre civilisation.

La Roumanie, en réunissant la troisième Conférence à Bucarest, a voulu vous démontrer combien elle était attachée à cette noble idée.

La Roumanie est tournée résolument vers la paix.

Elle a le sens inné de la paix.

Elle veut la paix organisée par une coopération des plus intenses entre les nations de cette région de l'Europe, elle veut la paix fondée sur des idées morales et sur la justice.

C'est pourquoi la Roumanie, amie de la paix et de la coopération internationale, est heureuse d'avoir abrité les travaux de la troisième Conférence balkanique».

#### **Discours de M. Mehmed Konitza, président de la délégation albanaise.**

«A la séance d'ouverture de la troisième Conférence je m'étais permis de faire ressortir l'importance de l'avant-projet de pacte balkanique dont la Conférence allait s'occuper et l'adopter dans sa forme finale.

Cet avant-projet de pacte a été heureusement adopté par la majorité de la Conférence, avec quelques petites modifications. Ce fait constitue un grand pas en avant vers la réalisation de l'union balkanique. Si ce pacte est approuvé par nos gouvernements et mis en application, il formera les fondements sur lesquels les peuples des Balkans vont bâtir leur maison commune. Je rends hommage à l'esprit de conciliation et

à la loyauté de notre vénérable Président, M. Ciceo-Pop, de M. Papanastasiou et de Hassan bey et aux nobles efforts qu'ils ont déployés pour le succès de la Conférence.

Il est à regretter que la délégation bulgare ait cru devoir quitter la Conférence, parce que celle-ci n'a pas admis sa proposition de faire ajourner la discussion de l'avant-projet du pacte.

Il est également regrettable que la délégation yougoslave ne s'est pas ralliée à la majorité des délégations pour l'acceptation du chapitre 4 du Pacte concernant la protection des minorités.

Que nos amis les bulgares qui, je l'espère, ne doutent pas de ma sincérité, ne m'en veuillent pas si je leur dis que la voie qu'il suivent n'est pas celle du sage.

La Bulgarie n'est pas assez petite pour compter sur l'indulgence et la protection de la famille des nations et elle n'est pas assez grande pour se fier à ses propres forces.

Que nos amis Yougoslaves me permettent aussi de dire qu'ils seraient beaucoup plus appréciés et aimés s'ils se montraient moins intransigeants.

Nous sommes certainement affligés de voir les Bulgares nous refuser provisoirement leur concours dans l'œuvre du salut commun, mais nous ne désespérons pas de l'avenir.

Lorsqu'ils rentreront chez eux et qu'ils dormiront quelques jours sur leurs faux lauriers, ils se rendront compte qu'ils ont perdu la bataille. Nos capricieux amis vont sans doute nous revenir un jour: ils peuvent être sûrs que nous les recevrons les bras ouverts.

En vous disant au revoir, mes chers collègues, je peux vous assurer que toutes les fois que nous nous rencontrons, nos sentiments d'amitié pour vous deviennent plus forts et le plaisir de collaborer avec vous plus vif.

En quittant la Roumanie si souriante et si douce, j'exprime au nom de la délégation albanaise, au groupe national roumain, au gouvernement royal et à toute la population de Bucarest, nos remerciements les plus chaleureux pour leur charmante hospitalité, dont nous garderons toujours le plus précieux souvenir.

Mon cher Président, je comprends que vous soyez un peu chagriné de ce qu'une harmonie parfaite n'ait pu régner pendant nos travaux, mais si vos nobles efforts n'ont pu arrêter le cours des événements, ils n'ont, pour cela, rien perdu de leur valeur.

Croyez, mon cher Président, que malgré la petite contrariété que nous cause la III<sup>e</sup> Conférence, nous quittons votre beau pays le cœur gros d'émotions et plein d'affection et d'estime pour vous et vos compatriotes».

#### **Discours de M. A. Papanastasiou président de la délégation grecque.**

«A présent que nous sommes à la fin de nos travaux, je tiens à exprimer encore une fois, de la part de la délégation hellénique, nos vifs remerciements à notre éminent président, M. Ciceo Pop, qui a su diriger nos travaux avec un tact et une adresse exceptionnels, et qui a beaucoup

contribué à ce que nos travaux se soient déroulés dans un esprit amical. Nous avons aussi à remercier M. Pella, vice-président du groupe roumain, et M. Vladesco Racoassa, secrétaire général, qui ont fait l'impossible pour faciliter notre tâche. M. Pella, par son érudition juridique, sa capacité et son dévouement à la cause, mérite la reconnaissance particulière, pour son concours aux travaux de la Commission politique, qui a rendu possible d'aboutir à la résolution sur l'avant-projet du Pacte.

La III<sup>ème</sup> Conférence a marqué un grand pas en avant vers la réalisation de notre but. Les travaux et les résolutions adoptées donnent la preuve que notre organisation avance, guidée par un esprit de confiance mutuelle et en même temps un esprit pratique, et armée d'une volonté de surmonter tous les obstacles.

Comme de coutume, nous avons, cette fois aussi, tâché de faire progresser les points de contact des peuples balkaniques, de faciliter leurs rapports et leur collaboration, d'aplanir et de déblayer les obstacles qui s'y opposent et de préparer le terrain pour les accords gouvernementaux. Cette méthode que nous appliquons et cet esprit qui nous guide nous amèneront certainement à la création de l'Union balkanique. On peut se rendre compte du progrès réalisé jusqu'ici, si on se rappelle quelle était la situation des relations interbalkaniques avant nos Conférences. La méfiance et, bien plus, l'hostilité y régnaient. Nous ne savions pas combien d'intérêts communs nous unissent. On ne se rendait pas compte, dans nos pays, quelle importance a pour les intérêts de chacun la collaboration interbalkanique. A présent, après un travail de deux ans, on peut dire que nous sommes dans une ère nouvelle. L'idée d'un rapprochement plus étroit, même de l'Union, est, dans tous les pays, discutée sérieusement.

Il est vrai que tout le succès obtenu jusqu'à présent a eu, pendant nos travaux, un côté affligeant. C'est l'interruption de la collaboration de la délégation bulgare. J'ai expliqué ce matin pourquoi il a été impossible d'adhérer à la proposition d'ajournement du Pacte. Notre profonde conviction est que ce projet de Pacte une fois réalisé aurait mis la base la plus solide pour dissiper toute méfiance et pour assurer notre collaboration. Ce projet marque un progrès remarquable sur la question de la protection des minorités, par l'introduction d'une procédure complétant les traités en vigueur. Je m'étonne que nos amis bulgares ne s'en soient pas rendus immédiatement compte. En outre, ils doivent avouer que la Conférence serait mise en une complète inactivité, son effort serait annulé, si nous avions accepté de faire dépendre les travaux de l'application de nos résolutions par les gouvernements. Pour toutes ces raisons j'exprime le voeu—j'en suis plutôt persuadé—que la délégation bulgare reprenne sa participation à nos travaux. Nous ne voulons pas une division. Nous avons commencé notre tâche, les six délégations et les six peuples balkaniques ; nous continuerons à travailler tous ensemble et, tous ensemble, nous construirons le nouvel édifice de l'Union balkanique qui abritera nos peuples.

Pour remplir notre devoir nous ne pouvons nous borner au travail fait dans les conférences et au sein des groupes, ni nous contenter de faire des déclarations sur la paix et sur l'entente de nos peuples. La

paix et l'entente doivent être organisées et fondées sur la conscience de nos peuples. Elles doivent gagner les esprits des gouvernants et des hommes politiques de nos pays. Chacun des membres des délégations, tous les groupes, ont le devoir de propager sans cesse l'idée de l'Union balkanique parmi leurs concitoyens et d'insister auprès des dirigeants de leur pays pour les convaincre à pratiquer la politique d'entente préconisée par la Conférence. Nous devons dire haut et ferme que nous tenons absolument à ce que les motions votées deviennent des réalités. Je suis fermement convaincu qu'aucun de nous ne manquera à cette tâche. Et je suis heureux de pouvoir saluer la promesse du groupe national roumain de faire le nécessaire pour que le Gouvernement roumain prenne l'initiative de la réunion, préconisée par le deux Conférences, des ministres des Affaires étrangères de nos pays.

Je ne méconnais pas qu'il y a sur notre route bien des obstacles. Mais je suis persuadé que personne n'en sera découragé; le grand but qui nous attire nous donnera la force de surmonter toutes les difficultés. L'idée de l'Union balkanique est en marche et nul ne peut l'arrêter».

#### **Discours de Ruchen Ehref bey, au nom de la délégation turque.**

«Me permettez-vous de vous faire part d'un coin intime de mon âme, où depuis ces quelques jours que je suis à Bucarest, un souvenir lointain,—un souvenir se rapportant à mon enfance, à un âge dans lequel mes connaissances d'histoire ne dépassaient guère les limites des contes de nos vieilles parentes, âge dans lequel mes frontières géographiques se bornaient aux seuls horizons d'Istanbul,—un souvenir se ressuscite, prenant presque la forme d'une hantise...

Ah! quelle mélodie fugitive et pourtant persistante, comme ces fumées qui montent, au point de se confondre avec des nuages dans les profondeurs des cieux et revêtues de mille couleurs nuancées de l'aurore!

Je me vois transporté en un soir de printemps, où, quelques heures avant la rentrée au lycée, on m'avait amené la première fois dans un jardin public d'Istanbul... Vision toute nouvelle pour moi dans laquelle revivent encore des feuilles naissantes des arbres; des fleurs nouvellement affranchies des prisons noires de leur bourgeon; des toilettes éclatantes de la saison nouvellement exposées; des va et vient continuel assurant un mouvement palpitant aux allées du parc... Et puis une musique, une musique que l'on sent couler comme un fil d'eau, mais invisible.... Je revois maintenant ce petit lycéen interne, curieux et avide, attiré vers cette source sonore et plaintive, cherchant à découvrir le point d'où elle jaillit... Le voilà! Un silence recueilli entoure en un cercle un bouquet d'hommes à blouses de toile blanche, ornées de broderies marquantes et dansantes...L'un d'eux, celui qui se tient debout, a la tête penchée sur son violon comme pour l'écouter plutôt que pour en jouer...Un autre, assis, et qui a l'air de croquer une galette. Pourtant c'est une flûte qu'il tient, un flûte en forme d'une harpe en miniature dont j'entendais parfois les gouttes suinter dans les solitudes nocturnes de nos campagnes. Un troisième, donnant l'impres-

sion de quelqu'un qui cloue nerveusement et avec une agilité étonnante, à l'aide de deux petits marteaux une caisse posée sur quatre pattes noires...Et un quatrième qui semble donner des coups de poing et de bâton à une violon grossi comme à travers les lunettes de jumelles. De cet ensemble émane une harmonie engageante qui n'est pas celle de notre musique, mais qui ne lui est pas non plus étrangère...Et ces broderies de couleur un peu plus voyante et plus unie et de forme un peu plus rude rappellent tellement celles que je voyais sur les deux bouts de nos anciens essuie mains...

Que tout cela était pittoresque et combien cela m'était sympathique... On m'a appris que c'était de la musique roumaine...J'étais tellement ébloui de son charme que le soir, en rentrant au lycée, au milieu du silence de l'étude, que seul le bruissement sifflant d'un bec gaz en papillon marquait, la profondeur des mélodies chaudes continuaient à tinter à mes oreilles... Et des pénombres des couloirs semblaient surgir les gestes et les images des musiciens à blouses brodées.

Depuis, j'ai remarqué que ces mélodies nous revenaient chaque printemps avec les hirondelles, avec les feuilles fraîches, ajoutant ainsi une note nostalgique aux parcs d'Istanbul...La brise mélodieuse des monts et des vallées roumaines répandant sa fraîcheur lumineuse aux jardins édeniques de la ville des coupoles et des minarets.... Tel fut, mesdames et messieurs, mon premier contact avec votre beau pays...

A cela s'ajoute encore une autre image, celle-là maritime; l'image des bateaux blancs qui traversaient, comme de grandes mouettes, les Bosphore, élargissant autour de leur course rapide la mase des flots qui faisaient palpiter nos barques effilées et qui venaient se briser avec grand bruit contre les quais de yalis aux pierres souvent mouillées...

Et un troisième souvenir, le plus personnel de tous, c'est l'image d'une princesse roumaine, encadrée en ovale dans les trois couleurs de votre pavillon et cachant derrière elle un bonbon fondant, cadeau de ses fiançailles ou de son mariage avec un prince, je crois monténégrin....

J'ai connu donc la Roumanie, tout d'abord par ses mélodies, par son agilité et par ses douceurs...A ces trois qualités est venue s'ajouter plus tard une quatrième, celle du charme, quand, pour la première fois, parmi une troupe de touristes roumains de passage à Istanbul, j'ai remarqué le sourire captivant de la roumaine, et la gentillesse accueillante du roumain,

Ainsi je vous trace les quatre points cardinaux de ma première géographie spirituelle de la Roumanie.

Comment aurais-je pu découvrir que le destin m'avait réservé la Roumanie pour le premier plaisir de mon voyage sur la terre? Car Bucarest est la première capitale étrangère que j'ai visitée. Une capitale coquette, avec ses petites maisons en bombonnière, se cachant sous les ombres abondantes de ses grands arbres; ses quelques édifices rappelant ceux de l'extrême occident, que j'avais vu en image; ses voitures conduites par des cochers aux caftans de velours bleu, aux ceintures de couleur voyante; ces voitures qui mènent des femmes élégantes et des messieurs chic vers la chaussée, espèce de grand couloir entouré des deux rives vertes, tout comme nos kaiques qui bercent les visiteurs et les visi-

teuses sur les eaux du Bosphore... Et dans cet heureux mélange du nord slave, de l'Ouest latin et german, de l'est et du sud turc, un sourire éternel prédomine, cachant derrière lui on ne sait quel désir, quelle énergie, quel rêve et quelle nostalgie... Une ville qui ne vous donne pas du tout cette impression un peu déconcertante de vous trouver à l'étranger.. Une ville où les enseignes des magasins vous chuchotent quelques mots de votre langue, où la cuisine vous fait goûter des plats habituels, où les mœurs et les coutumes sont près des vôtres, et pourtant modernisée et occidentalisée.. Tel est le résumé de mes impressions de 1912.

Je me dispenserai de citer en détail les événements qui sont survenus depuis, événements dont même une rapide énumération remplirait des pages et réveillerait des souvenirs pénibles; événements ensanglantés qui ont bouleversé presque toute l'Europe et qui ont revêtu l'aspect d'un cataclysme engloutissant des empires aux apparences somptueuses; ressuscitant en grandes puissances de petits foyers indépendants du nationalisme; créant de nouveaux petits pays, dont les populations semblaient enfouies et absorbées dans les profondeurs des grandes masses d'une puissance gigantesque, un tout nouveau régime au sein d'un empire le plus traditionnellement patriarcal, de nouvelles aspirations sociales, de nouvelles conceptions politiques, de nouvelles mesures économiques, même de nouvelles manières d'art...

Eh bien, votre pays, comme le nôtre, ne pourrait pas échapper aux exigences du sort, aussi tous les deux ont-ils dû subir de rudes épreuves. Ils ont connu des jours noirs de détresse, mais leur énergie a fini par surmonter toutes les péripéties. Aujourd'hui la Roumanie n'est plus celle d'hier... Et sa nouvelle physionomie dans ce nouvel ordre de choses explique clairement le fond de son sourire.. Une ferme ténacité sous une apparence élégante; une sérieuse continuité sous une apparence de légère insouciance... Elle ne fut-elle pas toujours sa caractéristique à travers toutes les périodes de l'histoire!.. Située au carrefour des grands passages des émigrations et des conquêtes, elle a su cependant se maintenir vivante, parfois en se retirant sur les hauteurs et dans les profondeurs de ses montagnes, pour ensuite se répandre dans la vallée, tout comme ce morceau de fer qui se rétrécit quand il est exposé au froid et qui se détend au contact de la chaleur; tout comme ces deux mouvements de sa danse en ronde, où le groupe s'élargit comme pour s'éloigner, mais qui se resserre ensuite comme pour former une masse compacte... Nous constatons que sa souplesse est la base de sa coordination et le fond de son existence... Elle a aujourd'hui une patrie qui a toute la variété de paysage, de richesse et d'abondance. Nous avons constaté que sa tâche est lourde, mais son sourire, garant de son énergie, ne lui manque guère. Sa clairvoyance et sa compréhension grandit comme les distances de son patrimoine national. Aussi son accueil chaleureux et son hospitalité généreuse, qui cherchent à nous rendre agréable notre séjour en sa capitale, nous ont-ils fourni l'occasion d'entrevoir son activité nationale sous ses aspects multiples. Les rues s'élargissent, les petites maisons d'hier cèdent leur place à de grands bâtiments, de nouveaux boulevards se dessinent, longs et droits, cette architecture roumaine, qui par plusieurs côtés rappelle la nôtre, donne un aspect chaud et original à sa physionomie, l'é-

nergie de sa municipalité transforme en un lieu de repos, de plaisir, de sport et de séjour estival de la capitale un lac perdu dans les solitudes, dont un monastère, en partie en ruine, gardait jusqu'hier les rives, comme un témoin mystique et féodal d'un passé lointain. L'énergie admirable et souriante déployée avec un zèle infatigable par la femme roumaine ; le progrès évident de son opéra et de sa musique, sont autant de preuves palpables de sa grande vitalité.

Tout ce long passage était pour vous montrer de quelle façon nous vous comprenons, avec quel plaisir sincère nous constatons votre progrès et combien nous vous remercions pour votre grande gentillesse.

Tout Turc, citoyen de la République, ne peut qu'apprécier à sa juste valeur la noblesse du travail et le résultat positif d'une activité. Car tel est le fond qui caractérise son âme. Car le Turc lui-même ne travaille que pour l'accomplissement d'une telle édification, sous l'égide de son grand chef, le Chazi Mustafa Kémal, qui a été le sauveur de son existence, le fondateur de ses nouvelles assises. La Turquie Kémaliste, est l'amie sincère des principes de civilisation moderne et des principes humains, qui tendent à l'entente, à la cordialité, à la pacification et à la prospérité des masses populaires. Voici le fond de la philosophie Kémaliste...C'est un élan vers une harmonie générale, vers une communion d'âme. Aussi, aucune grande manifestation, qui tend au bien de l'humanité ne peut ne pas trouver un écho sincère et une aide efficace dans le sein de cette mentalité...

Avant hier à Delphes, sur cette hauteur aux marbres et aux granits rongés par le temps, mais qui y élèvent encore une tribune, comme les témoins des époques où tant de génies constructifs s'étaient donné rendez-vous, pour immortaliser les manifestations les plus divines de l'esprit humain;

Hier à Ankara, sur cette tribune de la liberté et de l'indépendance élevée par la main créatrice de Mustafa Kémal, au milieu des plaines arides du haut plateau anatolien, pour faire entendre à l'univers la voix d'un peuple héroïque, qui a laissé dans l'histoire tant de traces remarquables;

Et aujourd'hui, sur cette colline de Bucarest, où ce palais de la représentation nationale s'élève en une belle couronne dominant la plaine roumaine...

Eh bien, de ces trois sommets j'admire la grandeur et la beauté du même idéal. Et quoique cet idéal nous apparaisse encore entouré de difficultés, cependant au pied de son autel j'exprime le même acte de foi, et avec une conviction croissante, que seulement en cherchant à nous unir, nous pouvons nous considérer sur la voie la plus logique, la plus juste, celle qui est la plus conforme aux désirs de nos peuples.

Raffermir cet idéal de l'Union balkanique sera la récompense de nos vies. En travaillant dans ce sens c'est un acte de sagesse, c'est un acte de maturité politique et morale, c'est un geste vivant et éclatant que nous laisserons à la postérité avide de trouver un bon exemple à suivre. Le contraire aurait été si décevant—et pour chacun de nous et pour l'humanité entière qui cherche une issue de bonheur dans chaque entreprise

d'entente et de cordialité. Aussi personne ne pensera à la faire échouer. Nous qui avons vu de nos propres yeux le fléau de discordes, nous qui avons assisté à des scènes de mort de la partie la plus jeune et la plus brave de ces nations, de ce que nous avons de meilleur pour l'édification de l'avenir, nous devons nous attacher religieusement à la réalisation de l'idéal d'amour et de fraternisation. Sur le sol imprégné du sang commun notre devoir est de faire éclore la fleur souriante de la paix. A la suite des générations qui s'entredéchirèrent combien il serait beau et méritoire de représenter les générations qui sourient, qui se tendent la main, qui se comprennent dans une atmosphère de libre cordialité. Soyons donc les pionniers de cette ère nouvelle. Ne laissons pas à nos enfants un sujet de reproche à notre égard, quand ils auront plus tard à souffrir des fautes que nous commettrions aujourd'hui en nous laissant gagner par les préjugés surannés de nos petits égoïsmes.

La Roumanie doit être fière d'avoir offert cette si cordiale hospitalité, au sein de sa tribune la plus élevée, à cet idéal de concorde. Et nous nous estimons heureux de servir une cause qui vise au bonheur de nos six nations.

Je termine ces quelques paroles en souhaitant une prospérité entière à la nation roumaine, une longue et heureuse vie à son Auguste Souverain, en adressant un remerciement sincère et cordial au gouvernement roumain, à la ville de Bucarest, à notre éminent président M. Ciceo Pop, au président suppléant M. le prof. Pella, au secrétaire M. Vladesco-Racoassa et à tout le groupe roumain ami.

Nous quitterons à grand regret la Roumanie, où nous avons été l'objet d'un accueil tout particulièrement aimable, mais nous emporterons à notre pays des souvenirs d'amitié à jamais inoubliables».

#### **Discours de M. Yovanovitch, président de la délégation yougoslave**

«Une grande œuvre vient d'être accomplie.

La pacte—malgré les réserves formulées, malgré la divergence de vues qui s'est fait jour au cours des discussions qui ont eu lieu, est chose faite.

Nous pouvons dire : *Habemus Pactum*.

J'ai mentionné la divergence de vues qui s'est manifestée au cours des discussions, mais, Mesdames et Messieurs, il est rare d'obtenir l'unanimité sur les dispositions d'un pacte qui englobe des problèmes aussi divers et arides que ceux que vous connaissez ; aussi ne faut-il pas être découragé par le fait que notre délégation ait voté contre trois des articles du Pacte.

Elle n'a jamais cru que la divergence de vues sur certaines dispositions du Pacte pourrait justifier une attitude de boudeur.

Nous avons un but. Pour l'atteindre il faut savoir contourner les difficultés et ne pas se laisser impressionner par les quelques contradictions, car c'est de ces contradictions, de ces chocs d'idées qui se produisent au cours des discussions, que la lumière jaillit, éclairant les

chemins à suivre de façon à nous permettre de prendre celui qui nous conduira le plus rapidement au but.

Nous avons eu l'occasion d'attirer l'attention sur la nécessité de commencer par des questions sur lesquelles l'accord est facile, pour ne procéder à l'examen de celles plus difficiles que quand les esprits auront été suffisamment préparés pour certaines de ces dispositions.

En faisant ce que nous avons fait nous préparons la sécurité et l'indépendance de nos pays ; — indépendance économique et balkanique.

Il est temps que les Balkans, tout en tenant compte de l'interdépendance qui doit exister entre tous les peuples, restent aux pays des Balkans.

En agissant comme nous le faisons nous contribuons à la réalisation de la paix.

Car il est temps, comme l'a dit S. E. M. Titulesco, qu'on cesse de nous considérer comme un foyer d'irritation, pour que dorénavant nous ne soyons qu'un élément de paix.

Nos peuples, paysans en majeure partie, en ont assez de devoir, pour un oui ou pour un non, quitter la charrue pour la remplacer par les armes.

Il est temps que le métal qui a servi à fabriquer des instruments pour tuer, soit refondu, pour en faire des instruments de paix, afin de nous assurer la possibilité du progrès et du bien être.

#### **Discours de M. St. Ciceo Pop, président de la Conférence**

“Au moment de la clôture de la III<sup>me</sup> Conférence, je considère de mon devoir de vous communiquer le Message que nous avons préparé et qui est adressé aux nations balkaniques et, partant, au monde entier :

##### *Message aux pays balkaniques*

Au nom de la III<sup>me</sup> Conférence, j'adresse un salut cordial aux six peuples des Balkans.

Les travaux de la III<sup>me</sup> Conférence ont affirmé, une fois encore, la nécessité de l'entente et de la coopération étroite des six peuples frères. Une fois encore nous avons vu se manifester leur ardent désir de voir la paix se consolider. Les heures extrêmement pénibles que nous vivons imposent encore plus la nécessité de notre union, qui, seule, nous aiderait de la manière la plus efficace à faire face à la crise actuelle. Notre union seule pourrait aussi faire progresser nos intérêts moraux, notre développement intellectuel et en général notre civilisation.

Dans ce désir de renforcer pratiquement les efforts déployés dans les six pays, en faveur de l'idée balkanique, la troisième Conférence a élaboré un avant-projet de Pacte balkanique qui comprend, conformément aux résolutions antérieures, les principes de non-agression, de la solution pacifique des différends et de l'assistance mutuelle, auxquelles ont été ajoutées des dispositions spéciales, comportant des garanties pour l'application des traités, par rapport à la protection des minorités.

La Conférence a aussi tracé les lignes générales d'une convention de collaboration économique et plus spécialement de la création d'une union douanière partielle. Elle a, de plus rédigé, en complétant les conventions ci-dessus, un avant-projet de convention accordant la liberté de circulation de travail et d'établissement dans tous les Etats balkaniques de leurs ressortissants. Elle a enfin adopté et formulé une série de résolutions et de vœux ayant trait à la collaboration de nos peuples dans le domaine intellectuel et dans d'autres domaines de l'activité humaine. Les délégations respectives soumettront les conclusions de nos travaux à leurs gouvernements qui, nous en avons le ferme espoir, les considéreront avec bienveillance et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour les mettre en application. Car il ne suffit pas de parler en faveur de la paix et du rapprochement des peuples. Cette paix et ce rapprochement doivent être organisés. La Conférence a la conviction que la seule voie à cette fin serait de conclure des conventions pareilles à celles qu'elle suggère, notamment des conventions ayant trait au rapprochement politique, à la collaboration économique et à la reconnaissance des droits égaux à tous les ressortissants de nos pays. Nous ne sommes pas immuablement attachés à la lettre des conventions que nous avons élaborées mais à leur fond, aux principes qu'elles affirment, aux directions qu'elles indiquent. Nous ne nous adressons pas seulement aux gouvernements, mais aussi aux peuples qui ne sont pas moins responsables de leur destinée. C'est d'eux qu'il dépend de jeter les fondements d'une nouvelle vie commune qui assure leur prospérité. Heureux ceux qui s'appliqueront à cette tâche ! Il n'est plus admissible que les haines du passé nous entravent. La parenté qui nous unit, le sang commun qui coule dans nos veines nous clame que notre salut est dans notre union. Aussi ferons-nous appel à tous les citoyens balkaniques, pour leur demander, tout en conservant leur sentiment national, de cultiver et de développer le sentiment balkanique, qui doit être commun à nous tous.

La délégation bulgare n'a malheureusement pas participé, jusqu'à la fin, aux travaux de la III<sup>me</sup> Conférence. Elle a cru devoir suspendre sa collaboration, en guise de protestation contre la non-adhésion de la Conférence à la proposition qu'elle avait faite d'ajourner la discussion et le vote du Pacte politique. En effet, la Conférence ne pouvait, à son plus vif regret, adhérer à cette proposition d'ajournement. Ce n'est pas seulement par ce que le contenu du Pacte avait été suffisamment étudié par toutes les délégations et qu'aucune d'entre elles — y compris la délégation bulgare, — n'y avait apporté de sérieuses objections, c'est aussi parce que la délégation bulgare désire en réalité que le vote du Pacte et en général la suite des travaux de la Conférence soit ajournée jusqu'à ce que, au moyen de rencontres bilatérales et de conventions bilatérales, une solution conforme à ses points de vue soit donnée aux questions les plus épineuses qui nous occupent. Il est pourtant certain que l'adoption du Pacte, à côté de son but essentiel, facilitera sans aucun doute la solution des différends qui divisent encore nos peuples, en établissant dans leurs rapports un esprit de confiance mutuelle. Adopter la proposition d'ajournement de la délégation bul-

gare, ce serait nier le but même de la Conférence et la méthode que nous avons suivie jusqu'ici et qui consiste justement à préparer le terrain à des conventions intergouvernementales.

Nous avons la conviction que le groupe national bulgare sera d'accord que, dans cette divergence sérieuse sur la méthode à suivre, le tort n'est pas du côté des cinq autres groupes nationaux qui sont unanimes, et que par conséquent il s'empressera de contribuer par sa participation active au succès de la Conférence, dont les travaux ne sauraient progresser par l'abstention.

Toujours est-il que la troisième Conférence balkanique a travaillé jusqu'au bout sans perdre de vue les droits et les intérêts des six peuples balkaniques à la fois.

Fidèles au grand idéal que nous entendons servir, nous proclamons que nous poursuivrons nos efforts, dans la conviction que nous rendons ainsi le plus grand service aux peuples que nous représentons.

J'espère que vous voudrez bien m'autoriser à considérer ce Message comme adopté par l'unanimité de la Conférence.

Espérons que cette troisième Conférence représentera elle-même un progrès dans la voie si épineuse que nous poursuivons et que l'union balkanique deviendra une réalité; je ne saurais manquer de vous exprimer ma foi ardente dans le succès final de notre entreprise.

Profondément touché des beaux sentiments que vous avez bien voulu exprimer à mon très cher pays, au groupe roumain et à ma très modeste personne, je vous dis au revoir, mes très chers sœurs et frères.

En remerciant vivement toutes les délégations pour la part importante qu'elles ont prise aux travaux, je déclare la troisième Conférence balkanique close.

---

## DEUX DERNIÈRES SESSIONS DU CONSEIL

### A.

Le Conseil s'étant réuni le 25 octobre a pris les deux résolutions suivantes :

#### **Siège de la IV<sup>ème</sup> Conférence.**

Le Conseil décide, sur la proposition de la délégation yougoslave, que la prochaine Conférence balkanique (quatrième) aura lieu à Belgrade.

#### **Un nouveau concours Carnegie.**

Le Conseil décide d'affecter une somme de 400 dollars, prélevée sur la dotation Carnegie, à un nouveau concours pour la composition d'un ouvrage sur «le capital étranger dans l'organisation bancaire des pays balkaniques».

Jusqu'à la date du 30 août 1933, les auteurs devront avoir envoyé un exemplaire de leur ouvrage, sous pli recommandé, à chacun des six groupes nationaux.

## B.

Le Conseil de la troisième Conférence balkanique s'étant réuni le 27 octobre 1932, après la clôture de la Conférence, les six délégations étant présentes, a pris connaissance de la déclaration de la délégation bulgare, à savoir :

«La délégation bulgare réitère sa foi ardente dans la nécessité de la coopération étroite entre les six pays balkaniques. Elle estime toutefois que l'on ne peut arriver à un Pacte balkanique qu'après avoir préparé le terrain et notamment par les moyens prévus au point 2 de la résolution d'Istanbul, qui a la teneur suivante :-

“La deuxième Conférence balkanique.

Dans l'attente de l'élaboration du Pacte balkanique, adopte le vœu exprimé par le Conseil de la Conférence, en vue de l'établissement de rapports directs entre les groupes nationaux des parties intéressées, en vue de se mettre d'accord sur les questions mettant en danger les relations de bonne entente entre ces parties, et de s'efforcer de faire respecter scrupuleusement toutes les obligations issues des traités en vigueur, y compris celles touchant la protection de minorités,,

résolution confirmée par le Conseil dans sa séance du 21 octobre 1932, tenue à Bucarest».

Les autres cinq délégations, tout en maintenant leur point de vue, exprimé dans le message de la troisième Conférence sur la nécessité urgente d'un Pacte balkanique et dans les précisions contenues dans les procès-verbaux, espèrent que la délégation bulgare adhèrera, elle aussi, au Pacte balkanique, adopté par les autres cinq délégations.

Les cinq délégations ont réitéré leur déclaration qu'elles feraient tout leur possible pour donner effet au point 2 de la résolution d'Istanbul, et la délégation bulgare qu'elle ferait tout son possible pour donner son adhésion au Pacte balkanique.

---

**B. RÉOLUTIONS DE LA 3<sup>me</sup> CONFÉRENCE****RAPPROCHEMENT POLITIQUE****Pacte balkanique.**

La III<sup>e</sup> Conférence balkanique reconnaissant la solidarité qui unit les peuples balkaniques, ainsi que la nécessité d'assurer la paix générale, la sécurité entre leurs Etats et leur rapprochement politique.

Imbue du désir de mettre en vigueur, de la manière la plus complète, l'application du système prévu au Pacte de la Société des Nations pour le règlement pacifique des différends entre les Etats balkaniques, de donner des garanties complémentaires de sécurité, dans le cadre des traités en vigueur, et d'assurer l'exécution des clauses contenues dans lesdits traités, y compris celles concernant la protection des minorités,

Recommande chaleureusement aux gouvernements respectifs la prise en considération de l'avant-projet de Pacte suivant :

**CHAPITRE I.****Non-agression — Amitié.***Article 1.*

Chacune des Hautes Parties contractantes s'engage vis-à-vis des autres Hautes Parties contractantes, à ne se livrer à aucune attaque ou invasion, à ne recourir en aucun cas à la guerre contre une autre Partie contractante et à soumettre à des procédures de règlement pacifique, et de la manière stipulée au présent Pacte, toutes les questions, de quelque nature qu'elles soient, qui viendraient à les diviser et qui n'auraient pas pu être résolues par les procédés diplomatiques ordinaires.

Les dispositions de l'alinéa précédent n'affectent pas : 1) l'exercice du droit de la légitime défense, 2) une action en application de l'article 16 du Pacte de la S. d. N., et 3) une action en raison d'une décision prise par l'Assemblée ou par le Conseil de la S. d. N., ou en application de l'article 15 al. 7 du Pacte de la S. d. N., pourvu que dans ce dernier cas, cette action soit dirigée contre un Etat qui, le premier, s'est livré à une attaque.

*Article 2.*

Les Parties contractantes s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires à ce que les obligations découlant des traités en vigueur soient strictement appliquées, et qu'un esprit d'entente et d'amitié soit cultivé parmi leurs populations.

## CHAPITRE II.

**Règlement pacifique des conflits.**

## SECTION I.

## De la conciliation.

*Article 3.*

Les différends de toute nature entre deux ou plusieurs Parties contractantes qui n'auraient pu être résolus par la voie diplomatique, à l'exception: *a)* de ceux relatifs au statut territorial des Parties contractantes et *b)* de ceux portant sur des questions que le Droit International laisse à la compétence exclusive des Etats, seront portés devant une Commission de conciliation permanente, à constituer dans les six mois après l'entrée en vigueur de la présente convention.

*Article 4.*

La Commission de conciliation permanente se composera des représentants des puissances contractantes. Chaque Partie contractante ne peut compter plus de deux représentants et ne dispose que d'une voix. Elle pourra toujours et à tout instant procéder au remplacement des représentants nommés par elle.

Il sera pourvu dans le plus bref délai aux vacances qui viendraient à se produire par suite de décès ou de démission ou de quelque autre empêchement.

*Article 5.*

Les fonctions de président de la Commission seront exercées à tour de rôle et dans l'ordre alphabétique des Parties contractantes, par un des représentants de chaque Etat membre de la Commission. La durée de ces fonctions est fixée à une année.

*Article 6.*

La Commission sera saisie par voie de requête, adressée au Président, par l'une ou l'autre des Parties en litige.

La requête, après avoir exposé sommairement l'objet du litige, contiendra l'invitation à la Commission de procéder à toutes mesures propres à conduire à une conciliation.

*Article 7.*

La Commission se réunira au lieu désigné par son président. Ce lieu doit se trouver sur le territoire des parties contractantes, à moins que la Commission n'en décide autrement.

*Article 8.*

Les travaux de la Commission de conciliation ne seront publics qu'en vertu d'une décision prise par la Commission, avec l'assentiment des Parties en litige.

*Article 9.*

La Commission de conciliation réglera elle-même sa procédure qui, dans tous les cas, devra être contradictoire. En matière d'enquête, la Commission, si elle n'en décide pas autrement à l'unanimité, se conformera aux dispositions du Titre III de la Convention de La Haye du 18 octobre 1907, pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

*Article 10.*

Les Parties en litige seront représentées auprès de la Commission de conciliation, par des agents ayant mission de servir d'intermédiaires entre elles et la Commission; elles pourront en outre se faire assister par des conseils ou experts nommés par elles à cet effet, et demander l'audition de toutes personnes dont le témoignage leur paraîtrait utile.

*Article 11.*

La Commission aura, de son côté, la faculté de demander des explications orales aux agents, conseils et experts des deux Parties, ainsi qu'à toutes personnes qu'elle jugera utile de faire comparaître avec le consentement de leurs gouvernements.

*Article 12.*

Les décisions de la Commission seront prises à la majorité des voix des membres présents à la séance.

En cas d'égalité de voix celle du président l'emporte. Cette règle ne s'applique pas lorsque la Commission doit se prononcer sur l'arrangement à proposer conformément à l'art. 15, al. 1.

*Article 13.*

Les parties s'engagent à faciliter les travaux de la Commission de conciliation et, en particulier, à lui fournir dans la plus grande mesure possible tous documents et informations utiles, ainsi qu'à user des moyens dont elles disposent pour lui permettre de procéder sur leurs territoires et selon leur législation, à la citation ou à l'audition de témoins ou experts, et à des transports sur les lieux.

*Article 14.*

Les frais généraux occasionnés par le fonctionnement de la Commission seront portés par les contractants, à parts égales.

*Article 15.*

La Commission de conciliation aura pour tâche d'élucider les questions en litige, de recueillir à cette fin toutes les informations utiles, par voie d'enquête ou autrement, et de s'efforcer de concilier les Parties. La Commission, après examen de l'affaire, exposera, s'il y a lieu, aux Parties les termes de l'arrangement qui lui paraîtrait convenable.

À la fin de ses travaux, la Commission dressera un procès-verbal constatant, suivant le cas, soit que les parties se sont arrangées—et s'il y a lieu, les conditions de l'arrangement,—soit que les Parties n'ont pu être conciliées. Le procès-verbal ne mentionnera pas si les décisions de la Commission ont été prises à la majorité ou à l'unanimité.

Les travaux de la Commission devront, à moins que les Parties en litige n'en conviennent autrement, être terminés dans un délai de six mois à compter du jour où la Commission aura été saisie du différend.

*Article 16.*

Le procès-verbal de la Commission sera porté sans délai à la connaissance des Parties en litige. Il appartiendra aux Parties d'en décider la publication.

## SECTION II.

## Réglement judiciaire ou arbitral.

*Article 17.*

Si, dans le mois qui suivra la date de la communication du résultat des travaux de la Commission aux Parties en litige, elles ne se sont pas entendues, le différend sera, à la requête d'une Partie, soumis pour jugement à la Cour Permanente de Justice Internationale, à moins que les Parties ne tombent d'accord pour recourir à un tribunal arbitral.

*Article 18.*

Si les Parties en litige tombent d'accord pour recourir à un tribunal arbitral, elles rédigeront un compromis.

A défaut d'accord entre les Parties en litige sur le compromis, ou à défaut de désignation d'arbitres ou de fonctionnement du tribunal arbitral pour une raison quelconque, et après un préavis de trois mois chacune d'entre elles aura la faculté de porter directement par voie de requête le différend devant la Cour Permanente de Justice Internationale.

## CHAPITRE III.

## Assistance mutuelle.

*Article 19.*

Si l'une des Hautes Parties contractantes estime qu'une violation de l'engagement de non-agression de l'article 1 du présent Pacte a été commise, elle portera immédiatement la question devant le Conseil de la Société des Nations.

Dès que le Conseil de la Société des Nations aura constaté, à la majorité des 4/5 des voix, à l'exclusion des voix des Parties en litige, qu'une telle violation a été commise, il en donnera sans délai avis aux Puissances signataires du présent Pacte, et chacune d'elles s'engage à prêter, dans ce cas, immédiatement son assistance à la Puissance contre laquelle l'acte incriminé aura été dirigé.

*Article 20.*

En cas de violation flagrante de l'engagement de non agression de l'art. I. du présent Pacte, par l'une des Hautes Parties contractantes, chacune des autres Puissances contractantes s'engage, dès à présent, à prêter immédiatement son assistance à la Partie contre laquelle une telle violation ou contravention aura été dirigée, dès que ladite Puissance aura pu se rendre compte que cette violation constitue un acte non provoqué d'agression et qu'en raison soit du franchissement de la frontière, soit de l'ouverture des hostilités, une action immédiate est nécessaire. Néanmoins le Conseil de la Société des Nations, saisi de la question, conformément au premier paragraphe de l'article précédent, fera connaître le résultat de ses constatations. Les Hautes Parties contractantes s'engagent en pareil cas à agir en conformité avec la recommandation du Conseil qui aura recueilli les 4/5 des voix, à l'exclusion des voix des représentants des Parties engagées dans les hostilités.

## CHAPITRE IV.

**Protection des minorités.***Article 21.*

Pour rendre plus efficace la protection des minorités, les parties contractantes, sur la base des clauses respectives des traités concernant les minorités, qui continueront à produire tous leurs effets, prennent les obligations suivantes :

*Article 22.*

Chaque Partie contractante créera un *Office des Minorités* auquel pourront être adressées les pétitions concernant l'application des traités des minorités.

*Article 23.*

Les Parties contractantes procéderont à la création d'une *Commission Interbalkanique de Minorités*, qui sera composée de six membres, dont chaque contractant en désignera un et qui siègera, à tour de rôle, chaque année, dans chacun des Etats signataires.

*Article 24.*

La Commission établira elle-même son règlement de travail.

A la demande de la Commission susmentionnée, les Offices des Minorités lui soumettront les pétitions à eux adressées, et lui communiqueront les démarches faites, ainsi que les résultats obtenus. Après examen de chaque affaire, la Commission se prononcera.

*Article 25.*

a) Les Etats contractants s'engagent à se conformer à toute recommandation adoptée par la Commission à l'unanimité des voix ;

b) En cas de divergence de vue au sein de la Commission, celle-ci sera tenue de transmettre au Secrétariat de la Société des Nations le dossier de l'affaire, dans le cas où le pétitionnaire, faisant usage des facultés prévues par les traités des minorités, adresserait, dans la même espèce, une pétition au Secrétariat de la Société des Nations.

*Article 26.*

Les pétitions concernant la protection des minorités doivent correspondre à la libre volonté des populations intéressées. Les minorités doivent se conduire de façon loyale à l'égard de l'Etat sur le territoire duquel elles vivent et s'abstenir de toute action dirigée contre cet Etat.

Les Parties contractantes s'engagent à prendre les mesures nécessaires en vue d'empêcher toute action propre à troubler la paix et les bonnes relations entre les peuples balkaniques.

## CHAPITRE V.

**Dispositions générales.***Article 27.*

Les différends pour la solution desquels une procédure spéciale serait prévue par d'autres conventions en vigueur entre les Parties contractantes, seront réglés conformément aux dispositions des ces conventions.

Le présent Pacte ne porte pas atteinte aux accords en vigueur, établissant pour les Parties contractantes une procédure de conciliation ou, en matière d'arbitrage et de règlement judiciaire, des engagements assurant la solution du différend. Toutefois si les accords ne prévoient qu'une procédure de conciliation, après que cette procédure aura échoué, les dispositions du présent Pacte, relatives au règlement judiciaire ou arbitral, recevront application.

*Article 28.*

Si la Commission de conciliation se trouve saisie par une des Parties contractantes d'un différend que l'autre Partie en litige, se fondant sur les conventions en vigueur entre les Parties, a porté devant la Cour Permanente de Justice Internationale, ou un tribunal arbitral, la Commission suspendra l'examen du différend jusqu'à ce que la Cour ou le tribunal aient statué sur le conflit de compétence. Il en sera de même si la Cour ou le tribunal a été saisi par l'une des Parties en litige en cours de conciliation.

*Article 29.*

S'il s'agit d'un différend dont l'objet, d'après la législation intérieure de l'une des Parties en litige relève de la compétence des autorités judiciaires ou administratives, cette Partie pourra s'opposer à ce que ce différend soit soumis aux diverses procédures prévues par le présent Pacte, avant qu'une décision définitive n'ait été rendue, dans les délais raisonnables par l'autorité compétente.

La Partie qui dans ce cas voudra recourir aux procédures prévues par le présent Pacte devra notifier son intention à l'autre Partie, dans un délai d'un an à partir de la décision susvisée.

*Article 30.*

Si la sentence judiciaire ou arbitrale déclarait qu'une décision prise ou une mesure ordonnée par une autorité de l'une des Parties en litige se trouve entièrement ou partiellement en opposition avec le Droit international, et si le Droit constitutionnel de ladite Partie ne permettait pas ou ne permettait qu'imparfaitement d'effacer les conséquences de cette décision ou de cette mesure, il est convenu qu'il devra être accordé par la sentence judiciaire ou arbitrale, à la partie lésée, une satisfaction équitable.

*Article 31.*

Dans tous les cas où le différend fait l'objet d'une procédure arbitrale ou judiciaire, notamment si la question au sujet de laquelle les parties sont divisées résulte d'actes déjà effectués ou sur le point de l'être, la Cour Permanente de Justice Internationale, statuant conformément à l'art. 41 de son Statut, ou le tribunal arbitral, indiquera dans le plus bref délai possible quelles mesures provisoires doivent être prises. Les Parties en litige seront tenues de s'y conformer.

Si la Commission de conciliation se trouve saisie du différend, elle pourra recommander aux Parties les mesures provisoires qu'elle estimerait utiles.

Les parties contractantes s'engagent à s'abstenir de toute mesure susceptible d'avoir une répercussion préjudiciable à l'exécution de la décision judiciaire ou arbitrale, ou aux arrangements proposés par la Commission de conciliation et, en général, à ne procéder à aucun acte, de quelque nature qu'il soit, susceptible d'aggraver ou d'étendre le différend.

*Article 32.*

Le présent Pacte sera applicable entre les Puissances contractantes, encore qu'une tierce Puissance ait un intérêt dans le différend.

Dans la procédure de conciliation, les Parties en litige pourront, d'un commun accord inviter une tierce Puissance.

Dans la procédure judiciaire ou arbitrale, si une tierce Puissance estime que dans un différend un intérêt d'ordre juridique est pour elle en cause, elle peut adresser à la Cour Permanente de Justice Internationale, ou au tribunal arbitral, une requête aux fins d'intervention.

*Article 33.*

Lorsqu'il s'agit de l'interprétation d'une convention à laquelle auront participé d'autre Etats que les Parties en cause, le Greffe de la Cour Permanente de Justice Internationale, ou le tribunal arbitral, les avertit sans délai.

Chacun d'eux aura le droit d'intervenir, et s'il exerce cette faculté, l'interprétation contenue dans la sentence est obligatoire à son égard.

*Article 34.*

Les différends relatifs à l'interprétation ou à l'application du présent Pacte, sauf ceux mentionnés dans l'art. 3 al. a, seront soumis à la Cour Permanente de Justice Internationale.

*Article 35.*

Au cas où il s'élèverait un différend entre plus de deux Parties contractantes, il sera fait, pour la procédure judiciaire, application du Statut de la Cour Permanente de Justice Internationale.

*Article 36.*

Aucune disposition du présent Pacte ne pourra être interprétée comme restreignant la mission de la Société des Nations de prendre, à tout moment, les mesures propres à sauvegarder la paix du monde

Aucune disposition du présent Pacte ne pourra être interprétée comme restreignant les devoirs résultant du Pacte de la Société des Nations pour les Parties contractantes de la présente convention, qui sont en même temps membres de la Société des Nations.

*Article 37.*

Le présent Pacte entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suivra la réception, par le Secrétaire général de la Société des Nations, de la ratification d'au moins quatre des Parties contractantes.

*Article 38.*

Le présent Pacte sera ratifié et les ratifications seront déposées à . . . Il sera enregistré au Secrétariat de la Société des Nations.

*Article 39.*

Sont abrogées par le présent Pacte, les conventions suivantes (sont visées ici les différentes conventions d'arbitrage, de conciliation, etc., existant entre les Etats balkaniques et qui, par suite de la signature du présent Pacte, deviennent superflues).

En foi de quoi les plénipotentiaires susmentionnés ont signé le présent Pacte.

Fait à . . . . . le . . . . . en six exemplaires.

---

**RAPPROCHEMENT ECONOMIQUE****1. Sur l'Union douanière partielle et la collaboration économique interbalkanique.**

La III<sup>me</sup> Conférence balkanique après examen des rapports respectifs des groupes nationaux, donnant suite aux vœux et résolutions réitérés des précédentes réunions de la Conférence, relativement à l'union douanière, au moins partielle, et à la collaboration économique des Etats balkaniques, dans le but expressément formulé de faciliter au plus large degré possible l'échange de produits et de services entre les pays balkaniques,

Emet le vœu que les gouvernements des Etats balkaniques, qui n'ont pas de traité de commerce en vigueur avec les autres Etats balkaniques, concluent au plus tôt possible, des traités de commerce avec ceux des Etats balkaniques avec lesquels ils ne sont pas encore liés par des traités de commerce.

Invite le Conseil à constituer un Comité préparatoire, travaillant auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique et avec l'aide de cette dernière et ayant la charge :

A) de réunir toute la documentation et les éléments d'étude nécessaires et d'élaborer un projet de traité de commerce multilatéral à conclure entre les Etats balkaniques sur les bases :

a) d'un tarif préférentiel interbalkanique, convenablement appliqué ;  
b) d'une politique commerciale concertée, en vue de protéger les produits balkaniques sur les marchés extra-balkaniques.

B) De procéder par l'entremise, en cas de besoin, d'un sous-comité technique, à une étude détaillée et comparée en vue de l'unification des nomenclatures et des formalités douanières des Etats balkaniques.

En vue de procéder à l'application pratique des vœux et résolutions de précédentes réunions de la Conférence, relativement à la collaboration des pays Balkaniques sur le terrain économique:

1) Invite le Conseil à mettre à l'ordre du jour de la prochaine Conférence balkanique la question d'une collaboration systématique des Etats balkaniques dans le domaine des études scientifiques de l'ensemble des problèmes économiques, de la solution desquelles dépend la réalisation d'un rapprochement économique des Balkans.

2) Recommande à la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique de procéder le plus tôt possible à l'organisation d'enquêtes auprès des milieux d'affaires, pour savoir quels sont les obstacles qui, à l'heure actuelle, rendent difficiles ou impossibles les échanges mutuels des marchandises.

3) Recommande à la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique de dresser une liste des articles que les pays balkaniques importent des pays extrabalkaniques et qui pourraient être remplacés par des produits balkaniques, et en même temps, de faire connaître aux consommateurs balkaniques quels sont les produits et les producteurs des pays balkaniques et de renseigner les producteurs sur les besoins et les goûts des consommateurs des pays balkaniques.

Comme moyens les plus efficaces pour atteindre le but envisagé, on recommande la formation de musées commerciaux, la publication de brochures de propagande, l'organisation de conférences, de voyages d'études, ainsi que de foires interbalkaniques dans les principaux centres économiques des Balkans.

## **2. Chambre d'Agriculture interbalkanique.**

La Conférence s'en remet au Conseil pour fixer le siège de cette institution et ses ressources.

## **3. Collaboration dans les recherches scientifiques agricoles et agronomiques.**

La Conférence émet les vœux suivants :

1) Organisation, sous les auspices des Conférences balkaniques, de congrès des hommes de science et des spécialistes en agronomie, pour l'établissement de rapports personnels aussi étroits que possible et pour l'unification des méthodes d'investigation.

2) Echange de professeurs, entre les institutions d'enseignement agricole supérieur, et de spécialistes entre les institutions de recherches des différents pays, par voie d'invitation.

3) Echange d'étudiants entre les pays, surtout en vue de la spécialisation dans différents domaines et de la pratique agricole.

4) Organisation auprès des Instituts d'enseignement agricole supérieur, de Musées et conférences relatives à l'agriculture des pays balkaniques

5) Organisation d'excursions d'agriculteurs et d'étudiants dans les différents pays balkaniques, par l'initiative des Chambres d'agriculture, des syndicats agricoles, des Instituts d'enseignement agricole et avec le concours de la Conférence interbalkanique.

6) Création d'une publication périodique en langue française, avec le concours matériel des Etats respectifs, qui devra s'occuper des différents problèmes de l'agriculture balkanique.

#### **4. Développement du crédit agricole.**

Un comité d'études, composé de deux membres nommés par les groupes nationaux de chaque Etat intéressé, spécialistes en la matière, est chargé de réunir la documentation et les informations nécessaires et d'établir un rapport détaillé, pour que la prochaine Conférence puisse aborder la question en pleine connaissance de cause. Le conseil est prié de fixer la date de la réunion de ce comité, qui aura lieu à Belgrade, aussitôt que possible.

#### **5. Organisation intercoopérative.**

La Conférence, ayant examiné les problèmes communs des organisations coopératives des différents pays des Balkans et comme suite des décisions prises aux Conférences antérieures, adresse au Conseil le vœu d'étudier et de préparer la création d'un *Office coopératif des pays balkaniques* ayant le but de faciliter la documentation réciproque sur la structure et l'activité des organisations coopératives nationales, l'établissement de relations permanentes entre les institutions centrales du commerce coopératif, la concentration de l'importation des marchandises nécessaires aux sociétés coopératives, ainsi que la concentration de l'écoulement des produits coopératifs. Cette action concertée pour la vente des produits aura spécialement comme effet de faciliter le financement de l'agriculture des pays balkaniques.

L'Office National de la Coopération roumaine de Bucarest est chargé des travaux préliminaires pour la constitution de l'Office coopératif des pays balkaniques. Un projet de statuts devra être soumis à l'approbation de la prochaine Conférence.

#### **6. Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique.**

La Conférence décide d'apporter au texte des statuts de la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique, adoptés par la Conférence d'Istanbul, les modifications suivantes :

1. Au § 2 de l'article 4, il faut ajouter que le président sera élu chaque fois d'un pays différent.

Les deux vice-présidents seront de même élus, chacun d'un pays différent que le président.

2. Le § 5 de l'article 4, prend la forme suivante :

Les membres du comité exécutif, après approbation du comité national, pourront être représentés par des tierces personnes, munies à cet effet de procuration délivrée par les comités nationaux.

A cette occasion la Conférence constate que le projet de statuts ci-dessus indiqué ayant été voté l'année dernière à la Conférence d'Istanbul et les formalités légales et administratives ayant été accomplies, il ne reste plus que chaque délégation envoie le plus tôt possible ses conseillers autorisés, afin que la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique puisse entrer en fonctions sans tarder. A cet effet la conférence fixe la date du 15 décembre 1932, pour la réunion du Conseil à Istanbul.

## POLITIQUE SOCIALE

### 1. Convention sur le statut personnel des ressortissants balkaniques.

La Conférence adopte, avec quelques amendements, le projet de convention sur le statut personnel des ressortissants balkaniques.

La teneur du texte définitif est la suivante :

#### Projet de convention sur le statut des ressortissants des pays balkaniques.

*Article 1.*—Les ressortissants de l'une quelconque des Hautes Parties contractantes, seront admis librement, sans formalités de passeport, sur le territoire d'une autre Partie contractante et y jouiront, en se conformant à ses lois et règlements, de la même liberté de circulation, de séjour, d'établissement et d'association que les nationaux. Ils auront le droit de libre sortie du territoire, à moins d'empêchement individuel prononcé par une autorité compétente, en conformité avec la législation du pays et avec le Droit des Gens. Il est toutefois entendu que les dispositions ci-dessus ne portent aucune atteinte aux droits reconnus à chacune des parties contractantes de réglementer par des lois les migrations, après avis de l'office balkanique de travail, qui aura à définir ce qu'il faut entendre par «migrations».

*Article 2.*—1) Dans les territoires de chacune des Hautes Parties contractantes et sous réserve de l'observation de leurs lois et règlements, les ressortissants des autres Hautes Parties contractantes admis à s'y établir, conformément à l'art. 1, de la présente Convention, seront placés sur un pied d'égalité complète de droit et de fait, avec les nationaux, en ce qui concerne :

a) l'exercice de toute activité commerciale, industrielle, financière et en général de toute activité de caractère économique, sans qu'il soit fait de distinction en ces matières entre les entreprises qui ont une activité autonome et celles qui agissent en tant que succursales, filiales ou

agences d'entreprises situées sur le territoire desdites Hautes Parties contractantes ;

b) l'exercice des professions que la loi desdites Hautes Parties contractantes permet librement à leurs nationaux ou, dans le cas de professions soumises à des titres ou garanties spéciales, l'exercice de ces professions, sous réserve de la présentation des mêmes titres de garanties que ceux qui sont exigés des nationaux, ou de la présentation de titres ou garanties dont l'équivalence serait, éventuellement, sous condition de réciprocité, reconnue par la Haute Partie contractante intéressée.

2) Les dispositions du paragr. précédent ne s'appliquent pas à l'exercice, sur le territoire de chacune des Hautes Parties contractantes, des professions, des occupations, industries, et commerces ci-après énumérés :

a) les fonctions, charges ou emplois (d'ordre judiciaire, administratif, militaire ou autre) qui comportent une dévolution de la puissance de l'Etat ou une mission donnée par celui-ci, ou dont les titulaires sont choisis soit par l'Etat soit par les administrations relevant de l'Etat, qu'ils soient ou non de caractère territorial, général ou local ;

b) les professions telles que celles d'avocat, avoué, notaire, agent de change, ainsi que les professions ou charges qui, telles qu'elles sont réglementées par la législation nationale, impliquent une responsabilité particulière en raison de l'intérêt public ;

c) les industries ou commerces faisant l'objet de monopole d'Etat exercé sous le contrôle de l'Etat ;

d) les entreprises de l'Etat ;

e) le colportage et l'exercice des métiers ambulants ;

f) l'exercice de la pêche dans les eaux territoriales et extérieures et l'exploitation des richesses desdites eaux, l'exercice du cabotage, du pilotage, et du service intérieur des ports ;

g) le service sur les bâtiments ou aéronefs placés sous pavillon national.

*Article 3.*—Les ressortissants de l'une des Hautes Parties contractantes établis sur le territoire d'une autre Haute Partie contractante ou qui, sans y être établis, y poursuivent leurs affaires, sont libres de nommer, selon leur choix, pour la direction de leurs établissements ou le règlement de leurs affaires, des personnes qu'ils jugeront aptes et capables ainsi qu'un nombre restreint de collaborateurs administratifs ou techniques indispensables en fait au bon fonctionnement de leurs entreprises, si on n'en trouve pas dans le marché national du travail, sans être soumis à des prescriptions incompatibles avec les dispositions de la présente Convention. En appliquant leurs lois et règlements sur la protection du marché national du travail, les Hautes Parties contractantes s'engagent à permettre le choix de ressortissants des autres Hautes Parties contractantes, pour les emplois visés à l'al. précédent.

*Article 4.*—Les ressortissants de chacune des Hautes Parties contractantes jouiront dans le territoire des autres Hautes Parties contractantes de la protection légale et judiciaire de leur personne, de leurs biens, de leurs droits et de leurs intérêts à l'égard des nationaux. En conséquence, ils auront libre accès aux Tribunaux comme demandeurs ou défendeurs. Ils auront le droit de comparaître devant les autorités administratives

compétentes et de recourir à leur intervention pour la sauvegarde de leurs droits ou de leurs intérêts, dans tous les cas où les nationaux en ont la faculté. Les ressortissants des Hautes Parties contractantes auront le droit de choisir, pour la défense de leurs intérêts devant tous les Tribunaux et toutes les juridictions ou autorités administratives, les avocats, avoués, notaires et autres personnes autorisées par les lois nationales du pays.

Ils y jouiront, dans les mêmes conditions que les nationaux, du droit d'ester en justice comme demandeurs et de comparaître devant les autorités administratives compétentes afin d'y sauvegarder leurs droits ou intérêts conformément aux lois en vigueur dans ledit territoire. Ces lois devront être appliquées indistinctement aux nationaux et aux étrangers. Les ressortissants des Hautes Parties contractantes auront le droit de choisir, pour la défense de leurs intérêts devant les tribunaux et autorités administratives, les avocats, avoués notaires et autres personnes autorisées par les lois nationales du pays. En ce qui concerne l'exécution des jugements ou des sentences arbitrales rendues sur le territoire de l'une des Hautes Parties contractantes, et demandée à une autre Haute Partie contractante, cette question est réglée par la législation interne de chaque Partie ou par les accords qu'elle a pu conclure à cet effet.

*Article 5.—1)* Les ressortissants de chacune des Hautes Parties contractantes seront traités à l'égal des nationaux en ce qui concerne les droits patrimoniaux, le droit d'acquérir, de posséder ou d'affermier des biens mobiliers ou immobiliers, ainsi que d'en disposer aux mêmes conditions que les nationaux, sans qu'une modification ou restriction d'aucune sorte puisse être apportée à ce régime d'égalité, sauf une disposition constitutionnelle contraire, concernant l'acquisition des biens ruraux.

2) Chacune des Hautes Parties contractantes reconnaît aux ressortissants des autres Hautes Parties contractantes la liberté d'exporter les objets mobiliers leur appartenant, ainsi que le produit de la vente de leurs biens, tant meubles qu'immeubles, dans les mêmes conditions qu'à ses nationaux. La réglementation relative aux devises étrangères résultant de cette exportation ne pourra différer selon la nationalité de l'exportateur.

3) Les dispositions du présent article ne font point obstacle à la faculté, que les Hautes Parties contractantes se réservent, d'exclure et de n'admettre qu'à condition d'une autorisation préalable l'acquisition, la possession et la jouissance par des étrangers de biens immeubles ou entreprises, en se fondant sur des raisons de sécurité ou de défense nationale.

4) La réserve est également faite d'interdire l'acquisition d'immeubles ou de valeurs mobilières par les ressortissants étrangers, dans le cas où cette acquisition tend à l'accaparement des ressources économiques vitales du pays ou menace celles-ci, dans des cas exceptionnels résultant notamment d'une crise monétaire, si du moins, toute mesure concernant l'égalité de principe affirmée à l'al. 1-er du présent article ne peut suffire à sauvegarder ces intérêts.

*Article 6.—1)* Les ressortissants de chacune des Hautes Parties contractantes seront exempts sur le territoire des autres Hautes Parties

contractantes de toute fonction judiciaire ou administrative quelconque.

2) Ils sont de même exempts en temps de paix comme en temps de guerre, sur le territoire des autres Hautes Parties contractantes, de service obligatoire se rapportant à la Défense nationale ou milice, ainsi que de toutes prestations militaires exigées à titre personnel. Il en sera de même pour les prestations en argent ou en nature, qui seront imposées en remplacement de telles prestations.

3) Les ressortissants de chacune des Hautes Parties contractantes établis sur le territoire de l'autre, restent, toutefois, soumis aux charges afférentes à la propriété des biens fonciers et des biens mobiliers, ainsi qu'au cautionnement forcé et aux autres prestations ou réquisitions militaires particulières, auxquelles sont soumis, en vertu des dispositions légales, tous les ressortissants du pays en qualité de possesseurs ou propriétaires d'immeubles ou biens fonciers. En aucun cas, l'une des charges ci-dessus visées ne pourra être exigée par une des Hautes Parties contractantes qui ne l'exigerait pas également de ses nationaux.

4) Les ressortissants de chacune des Hautes Parties contractantes ne pourront, sur le territoire de l'autre, être expropriés de biens fonciers ou de biens mobiliers, ni privés, même temporairement, de la jouissance de leurs biens, que pour une cause légalement reconnue d'utilité publique et suivant la procédure légale en vigueur.

5) Chacune des Hautes Parties contractantes devra accorder aux ressortissants des autres Hautes Parties contractantes, en ce qui concerne les indemnités pour les prestations, réquisitions, expropriations ou privations temporaires visées aux al. 3 et 4 ci-dessus, un traitement égal à celui qu'elle accorde à ses propres nationaux, mais en tout cas assurer la juste indemnité correspondant à la valeur réelle du bien exproprié.

*Article 7.*—En matière d'impôts et de taxes de toutes sortes, ainsi que de toute autre charge de caractère fiscal, sans égard pour le compte de qui ils sont perçus, les ressortissants de chacune des Hautes Parties contractantes jouiront sous tous les rapports sur le territoire des autres Hautes Parties contractantes, du même traitement et de la même protection, auprès des autorités et juridictions fiscales, que les nationaux, tant pour leurs personnes que pour leurs biens, droits et intérêts, y compris leurs commerces, industries et professions.

Aucune discrimination dans la fixation du taux des impôts et taxes de tous genres grevant le commerce et l'industrie ne pourra être établie en raison de l'origine différente des marchandises employées ou mises en vente.

*Article 8.*—Chacune des Hautes Parties contractantes s'engage à ne pas soumettre sur son territoire les établissements stables, industriels, commerciaux ou agricoles des ressortissants d'autres Hautes Parties contractantes, ayant leur principal établissement sur un autre territoire, à des impôts ou taxes plus élevés dans l'ensemble que les impôts ou taxes supportés, dans les mêmes conditions, par ses propres ressortissants.

Les parties contractantes régleront les modalités d'application du présent article, soit par voie d'adaptation de leur législation interne, soit au moyen d'accords bilatéraux ou plurilatéraux.

*Article 9.*—1) Aux fins de la présente Convention, seront considérées comme sociétés d'une des Hautes Parties contractantes, les sociétés par actions et les autres sociétés commerciales, industrielles ou financières, y compris les compagnies d'assurance, les compagnies de navigation et les autres compagnies de transport, ainsi que les compagnies assurant les communications, régulièrement constituées, conformément à la législation de cette Partie et y ayant leur siège.

Les sociétés de chacune des Hautes Parties contractantes seront reconnues par les autres Parties comme régulièrement constituées.

2) L'activité des sociétés d'une des Hautes Parties contractantes en tant qu'elle s'exerce sur le territoire d'une autre Partie, sera soumise aux lois et règlements de celle-ci.

3) Les Hautes Parties contractantes qui soumettent à une autorisation l'activité des sociétés étrangères sur leur territoire, que cette activité se manifeste par l'installation d'établissements stables ou de toute autre manière, s'interdisent de mettre par l'octroi d'autorisations, une entrave à l'activité ou à l'établissement des sociétés exerçant une activité généralement permise, dans des conditions analogues aux sociétés de tous autres pays.

Elles s'engagent notamment à ne pas imposer à une société étrangère des conditions auxquelles son activité n'était pas précédemment soumise, à moins qu'il ne s'agisse de mesures nouvelles, applicables dans les mêmes conditions aux sociétés nationales.

4) Les sociétés de chacune des Hautes Parties contractantes jouiront sur le territoire des autres Parties, qu'elles y aient ou non des établissements stables, d'un traitement analogue à celui qui est prévu dans les mêmes conditions pour les ressortissants, étant entendu, toutefois, que les sociétés étrangères ne pourront pas prétendre à un traitement plus favorable que celui qui sera accordé, dans les mêmes conditions, aux sociétés nationales.

5) Les Hautes Parties contractantes sont d'accord pour ne pas porter atteinte, sans nécessité, aux droits acquis et pour ne pas révoquer en conséquence, l'autorisation une fois donnée, sinon en raison d'infractions aux lois et règlements du pays.

6) Sous réserve de l'art. 5, al. 1, les sociétés de chacune des Hautes Parties contractantes pourront, en se conformant aux lois et règlements de la Haute Partie contractante sur le territoire de laquelle elles sont admises, y acquérir, posséder ou affermer des biens, meubles ou immeubles et exercer leurs droits ou leurs industries et leurs commerces; elles auront libre et facile accès auprès des tribunaux et autres autorités administratives et jouiront en général, en tant qu'ils leur sont applicables, des droits qui sont reconnus par les art. 5 et 6 aux ressortissants des Hautes Parties contractantes.

Dans tous les cas, les sociétés di-dessus mentionnées jouiront, après leur admission, des mêmes droits qui sont ou seront accordés en ces matières, aux sociétés de même nature de la nation la plus favorisée.

Toutefois, la clause de la nation la plus favorisée ne permettra pas à l'une des Hautes Parties contractantes d'exiger pour ses sociétés, un

traitement plus favorable que celui qu'elle accorderait elle-même aux sociétés de l'autre Partie.

7) Le traitement et la protection, qui seront accordés aux sociétés de chacune des Hautes Parties contractantes, définis à l'al. 1<sup>er</sup>, seront en tous points analogues à ceux qui ont été prévus pour les ressortissants de chacune des Hautes Parties contractantes aux art. 1 et 8.

*Article 10.*— 1) Les Hautes Parties contractantes s'engagent à ne pas apporter de malveillance à l'égard des ressortissants d'une ou plusieurs Hautes Parties contractantes, dans l'exercice éventuel des facultés qui leur seront réservées par les dispositions de la présente Convention.

2) Lorsque la présente Convention assure sur le territoire d'une Haute Partie contractante, aux ressortissants des autres Hautes Parties contractantes, le bénéfice du régime applicable au nationaux, ladite Haute Partie contractante s'interdit d'instituer ce régime de telle manière qu'il implique des conditions dont l'application aboutirait à une exclusion pure et simple des ressortissants des autres Hautes Parties contractantes, ou conduirait à un régime différentiel, au détriment desdits ressortissants.

*Article 11.*— Les Hautes Parties contractantes s'engagent à ne pas porter atteinte aux garanties d'égalité pour les entreprises nationales et étrangères, telles qu'elles sont prévues aux articles précédents, par le moyen d'exonération d'impôts ou taxes, ou par des réglementations différentielles relatives à la production et au commerce ou régime des prix.

*Article 12.*— 1) Si une Haute Partie contractante apportait, postérieurement à la signature de la présente Convention et dans les limites de celle-ci, des restrictions quelconques à l'activité antérieurement autorisée des ressortissants ou sociétés des autres Hautes Parties contractantes, elle devrait, autant que possible, respecter les droits acquis en ce qui concerne les droits patrimoniaux.

2) D'une manière générale les Hautes Parties contractantes s'engagent à ne faire usage des réserves prévues par la présente Convention que de façon à porter le moins possible préjudice au commerce international.

*Article 13.*— Les Hautes Parties contractantes conviennent que tous les différends qui pourraient s'élever entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application de la présente Convention, seront, s'ils ne peuvent être réglés par des négociations directes, portés à la demande de l'une des parties en litige, devant la Cour Permanente de Justice Internationale, à moins que, par application d'une Convention existante ou d'un commun accord, il ne soit procédé au règlement du différend par la voie d'arbitrage ou de toute autre manière.

*Article 14.*— L'application de chacune des dispositions de la présente Convention aux ressortissants et sociétés de l'une des Parties contractantes est subordonnée à la condition expresse de parfaite réciprocité à l'égard des ressortissants et sociétés de l'autre Partie.

*Article 15.*— Il est convenu que cette Convention fait partie intégrante du projet de pacte balkanique et de la convention économique pour la création d'une Union douanière partielle, sous la condition, en tout cas,

que l'acceptation de ce projet ne saurait en aucun cas être interprétée comme impliquant ipso jure l'extension des droits reconnus aux ressortissants balkaniques à des ressortissants d'autres états.

L'application effective de cette convention ne doit avoir lieu que lors de l'acceptation et de l'application simultanée des conventions précitées.

*Article 16.*— La présente Convention est sujette à ratification.

## **2. Office Balkanique de Travail.**

La Conférence, en vue d'une meilleure préparation, décide :  
*a)* d'ajourner la question du statut de l'Office balkanique de Travail; *b)* de prier le Conseil de la Conférence de vouloir bien inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine Conférence; *c)* d'inviter les groupes nationaux à saisir des projets présentés à la III<sup>me</sup> Conférence les organisations patronales et ouvrières de chaque pays, qui devront être consultées et *d)* d'inviter également chacun des groupes nationaux à fournir aux autres groupes le plus tôt possible et, en tout cas, au moins trois mois avant l'ouverture de la prochaine Conférence, toute la documentation nécessaire sur la législation sociale en vigueur dans chaque pays.

Toutefois, la III<sup>me</sup> Conférence estime que l'Office balkanique de Travail, prévu par la résolution de la Conférence d'Istanbul, doit être créé et elle laisse à la prochaine Conférence le soin d'en établir les statuts.

## **3. Charte de l'enfant et lutte en commun contre le trafic des femmes.**

### *1. Charte de l'enfant*

A. La 3<sup>me</sup> Conférence balkanique, ayant en vue que la Charte de l'Enfant a été adoptée en principe par tous les gouvernements, membres de la Société des Nations, émet le voeu que les gouvernements des Etats balkaniques mettent en application cette Charte, et dans ce but :

1. Créent, dans les pays balkaniques qui ne l'ont pas encore, un département spécial de la protection de l'enfance qui concentre toutes les sections d'assistance infantile.

2. Réorganisent, dans les autres pays possédant déjà des départements analogues, le service, en vue d'une homogène activité, qui assure à l'enfant la plus efficace, la plus scientifique des protections, ayant comme base la Charte de l'Enfant adoptée par la Société des Nations.

B. La 3<sup>me</sup> Conférence balkanique, pénétrée de la nécessité de mieux préparer la femme pour son rôle de mère, émet le vœu que, dans les programmes scolaires des pays balkaniques soient prévues les questions de puériculture, de soins infantiles, d'hygiène et aussi, là où cela est possible qu'on introduise un stage de service social.

## *II. Trafic des femmes et des enfants.*

La 3<sup>me</sup> Conférence balkanique demande l'introduction de la police féminine dans les pays balkaniques et la réorganisation de la police de moeurs avec des femmes compétentes, ainsi que l'organisation de la protection de la jeune fille, complétée par l'éducation morale des jeunes gens.

La Conférence exprime le vœu que l'on organise un service central sur le trafic des femmes, prévu par la Convention de Genève de 1931, à laquelle doivent adhérer les pays qui ne l'ont pas encore fait ; ce service organisera, de commun accord avec les représentants de tous les pays balkaniques, une surveillance étroite des frontières et des ports.

### **4. Législation de la femme mariée.**

La Conférence, estimant que le rôle de la femme va s'élargissant du jour au lendemain et convaincue de la justesse du principe de l'égalité dans le mariage, où les conjoints tendent, avec le même effort, vers un but identique, émet le vœu que les Etats balkaniques, de commun accord, établissent sous tous les rapports l'égalité juridique des conjoints, en ce qui concerne la famille et le patrimoine.

### **5. Convention sanitaire et vétérinaire.**

La Conférence émet le vœu :

1) qu'une Convention sanitaire interbalkanique soit conclue dans l'esprit de la Convention sanitaire de Paris, des conventions sanitaires déjà conclues entre les différents Etats balkaniques, ainsi que des projets de conventions contenus dans les rapports présentés à la Conférence ;

2) qu'une Convention sanitaire spéciale soit conclue entre les Etats riverains du Danube pour la réglementation de la surveillance sanitaire de navigation sur ce fleuve ;

3) que des spécialistes des pays participants soient convoqués à la prochaine Conférence pour discuter le problème de la convention vétérinaire, projetée entre les Etats balkaniques. Jusqu'à cette date, il est à désirer que les associations des médecins vétérinaires des pays balkaniques se groupent dans une Union interbalkanique, analogue à *l'Union médicale* dont la création a été décidée.

#### **6. Lutte en commun contre la tuberculose.**

La Conférence émet le vœu que le comité de l'Union médicale balkanique fasse les démarches nécessaires à ce que les différentes sociétés nationales pour la prophylaxie de la tuberculose établissent entre elles une collaboration suivie, dans le but d'assurer dans les Etats balkaniques l'assistance médicale réciproque des tuberculeux. A cet effet la Conférence recommande la création de bureaux d'informations, en relation avec les sociétés susnommées, bureaux devant fournir aux malades tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

### **COMMUNICATIONS**

#### **1. Développement en commun des communications et transports maritimes des pays balkaniques et création d'un Office maritime interbalkanique, siégeant à Istanbul.**

1. La Conférence décide la création, auprès de la Chambre de Commerce balkanique d'Istanbul, d'une section maritime particulièrement chargée de l'étude, de la poursuite et de la réalisation de toutes les questions de navigation, de transport, et de transit, soulevées dans les deux précédentes Conférences, en tenant compte des observations contenues dans les mémoires soumis au cours des trois sessions.

2. En attendant, il est convenu qu'un comité spécial, composé des délégués des groupes nationaux, se réunira le plus tôt possible à Athènes, sur l'invitation du Conseil, pour établir l'organisation définitive de cette section et rechercher les moyens les plus propres et les plus efficaces de réaliser les résolutions ad hoc de la Conférence.

Les décisions de ce Comité, aussitôt revêtues de l'approbation du Conseil de la Conférence seront exécutoires sans autres délais.

3. Jusqu'à la constitution du Comité susmentionné, la Com-

mission prie M. l'ingénieur Vasilescu de bien vouloir poursuivre l'exécution de ce projet auprès du Conseil, à Bucarest, et M. Malioglu à Istanbul, auprès de la Chambre de Commerce balkanique.

## 2. Nouveaux projets de raccordements.

1. Il est souhaitable qu'on procède le plus tôt possible à la réalisation du raccordement des voies ferrées et des routes des pays balkaniques, par la construction des ponts et des tronçons de chemins de fer et de routes qui empêchent la liaison directe.

2. Toutefois, vu la situation financière des pays balkaniques, qui ne permet pas pour le moment de grandes travaux de construction, la Conférence est d'avis de prolonger la voie ferrée Bucarest-Turnu Severin-Orsova par voie d'automobile jusqu'à Belgrade, en suivant la rive gauche du Danube, et en même temps de prolonger la même ligne ferrée de Turnu-Severin, par un bac à moteur entre Turnu-Severin et Cladova, pour la relier à la voie ferrée Négotin-Nis-Athènes, par voie d'automobile Turnu-Severin-Negotin.

Pour faciliter ces liaisons la Conférence recommande aux Administrations des chemins de fer intéressés d'établir l'horaire des trains de telle manière que le trajet en automobile se fasse pendant le jour.

3. La Conférence a pris connaissance de la déclaration faite par la délégation turque, que depuis deux ans on peut effectuer en automobile le trajet Ciorlo-Istanbul, sans autres restrictions que l'obligation de prendre à sa charge, pendant la traversée de la zone militaire, un agent entre Tchataldja-Kutschuk-Tchekmedjé.

4. La question du raccordement des chemins de fer bulgares et des communications terrestres de la Bulgarie avec les autres pays n'a pas été traitée en l'absence du délégué bulgare.

## 3. Communications aériennes.

1. Etant donné que la convocation des représentants attitrés de l'aviation, à l'occasion de l'exposition aéronautique d'Athènes en mars 1932, décidée à la deuxième Conférence, ne s'est pas réalisée,—tous les gouvernements invités ayant répondu qu'ils ne pouvaient pas envoyer de représentants à cause de la crise,

— la Conférence décide de provoquer la réunion en mai 1933 des représentants des aviations civiles, à Sofia, ville centrale reliée par avion avec les capitales balkaniques, ce qui demanderait un minimum de dépenses.

Cette réunion des représentants de l'aviation de tous les pays balkaniques arrêterait et soumettrait à la prochaine Conférence balkanique des résolutions pratiques et circonstanciées, en vue du développement et de l'amélioration des services aéronautiques civils dans les Balkans et de leurs rapports mutuels.

2. Que les services aériens des pays balkaniques se communiquent dès à présent toutes les données radiographiques, radiogoniométriques et météorologiques, ainsi que les renseignements concernant les aéro-ports, terrains d'atterrissage, de secours etc. à travers les Balkans.

3. Que les conventions aériennes négociées actuellement entre les pays balkaniques soient signées et ratifiées dans le plus bref délai.

4. Que les pays balkaniques, qui n'ont pas encore de conventions aériennes entre eux, procèdent au plus vite à la conclusion de pareils accords.

Ces conventions bilatérales aboutiraient à la création d'une grande organisation balkanique aérienne, dont les avantages seraient, dans le proche avenir, d'un intérêt vital pour les pays balkaniques.

#### 4. Sous-commission du Tourisme.

1. La Conférence Balkanique poursuivra par tous ses organes et tous les moyens en son pouvoir la réalisation des vœux énoncés et des décisions prises dans les congrès successifs de la Fédération de tourisme, décisions qui d'ailleurs sont à la fois du ressort des différentes commissions de la Conférence.

2. Les groupes nationaux de la Conférence tiendront au fur et à mesure la Fédération au courant des résultats de leurs démarches dans cette voie.

3. La Conférence mettra à la disposition de la Fédération du Tourisme une somme à déterminer sur le fonds Carnegie, destinée exclusivement à payer les frais de propagande, de publicité et d'affiches communes.

4. La Conférence interviendra tout particulièrement auprès des gouvernements respectifs pour faciliter de toute manière

l'échange de groupes d'étudiants et de groupes de touristes entre les pays balkaniques.

5. La Fédération Balkanique de tourisme contribuera à l'organisation et au développement de manifestations sportives d'ordre balkanique.

De plus, il est décidé d'organiser pour la 2<sup>me</sup> quinzaine de Juillet un voyage circulaire comprenant les 6 capitales des Balkans.

Il est recommandé qu'aux frontières des pays balkaniques soient installés des postes d'alimentation d'essence et des salles d'attente avec distribution de matériel touristique.

Il est décidé de créer un insigne, une flamme et un sceau interbalkanique pour les automobiles, les pièces de douane etc.

Il est recommandé que les ressortissants de chaque pays bénéficient dans les autres Etats des mêmes avantages touristiques dont jouissent les nationaux.

Enfin il est décidé qu'une réunion préparatoire soit convoquée à Sofia au printemps 1933, afin d'y étudier les questions touristiques, en même temps que les questions de communications et de travaux publics.

Dans le but de développer de la manière la plus efficace le tourisme entre les pays balkaniques, la Conférence émet le vœu que les chemins de fer, les compagnies et les autres entreprises de transport en commun et d'hôtellerie soutiennent les efforts des organisations touristiques balkaniques en leur assurant tout leur appui et bienveillance.

#### **5. Union Postale.**

La Conférence émet le vœu que la convention postale déjà ratifiée par la Grèce et la Turquie soit ratifiée par les autres Etats balkaniques.

#### **6. Comité de travaux publics.**

La Conférence émet le vœu qu'un comité balkanique de travaux publics communs se réunisse entre les deux Conférences à Sofia, en même temps que les comités aéronautiques et de tourisme déjà prévus par des résolutions précédentes, pour examiner, dans l'esprit et les dispositions de la Société des Nations, les questions des routes d'intérêt international et d'autres travaux publics balkaniques et que les études et les mémoires relatifs à ce sujet soient distribués aux délégués intéressés, aux moins quatre mois avant la réunion dudit Conseil.

## RAPPOCHEMENT INTELLECTUEL

**1. Recherches historiques.**

La Conférence émet le vœu qu'il soit procédé à la rédaction d'un manuel unitaire de la civilisation des peuples balkaniques, comprenant une description des institutions sociales et économiques, la mention des arts populaires, de la musique, des arts plastiques et de l'histoire de la littérature, rédigé en langue française, et que des traductions en soient faites ultérieurement dans chacune des langues balkaniques.

**2. Traduction d'ouvrages littéraires et de pièces de théâtre.**

Pour faciliter la connaissance mutuelle des littératures balkaniques (romans, poésies, drames, essais, etc.), la Conférence décide :

*a)* que chaque groupe national élise un comité présidé par le président de sa Commission intellectuelle et composé d'un représentant de la Société des gens de lettres, d'un représentant de la Société des auteurs dramatiques, d'un représentant de la Société des critiques dramatiques, des attachés de presse ou d'un délégué des Légations balkaniques dans chaque pays ;

*b)* que ce comité s'engage à envoyer aux autres comités analogues, jusqu'à la date du 15 Janvier 1933, un rapport détaillé, comprenant des résumés des principaux ouvrages littéraires modernes, ou des pièces de théâtre, avec une introduction sur l'ouvrage et l'auteur et des traductions d'ouvrages ou d'essais critiques existant éventuellement dans les langues étrangères ;

*c)* que chacun de ces comités, après avoir pris connaissance de ces rapports choisisse parmi les ouvrages cités au moins une pièce de théâtre ou un ouvrage de prose, qui doivent être traduits et publiés dans la langue du pays respectif, jusqu'à la prochaine Conférence balkanique ;

*d)* que des rapports semblables soient envoyés régulièrement à la fin de chaque année, avec un contenu identique relatif à la production littéraire annuelle ;

*e)* que le comité réunisse les matériaux nécessaires et s'engage à consacrer chaque année un numéro spécial, dans une revue ou un journal important du pays, à l'un des pays balkaniques.

### **3. Films balkaniques.**

La Conférence exprime le vœu que le film-journal et le film éducatif de production et de contenu balkaniques soient propagés dans les six pays, et que les mesures suivantes soient prises en vue de mettre le cinéma au service du rapprochement balkanique :

Projections de films susceptibles de stimuler les sentiments interbalkaniques réduction des taxes douanières, de production et d'importation de ces films, organisation de soirées et de matinées balkaniques réservées à ces films, échange de films, relatifs aux paysages et aux monuments historiques, qui sont produits dans les pays balkaniques.

### **4. Collaboration des stations de radiophonie balkaniques.**

La Conférence émet le vœu que les mesures suivantes soient prises, en vue de mettre la radiophonie au service du rapprochement balkanique :

Emissions consacrées aux pays balkaniques pendant des soirées et des matinées, conférences balkaniques, heures spéciales destinées à la musique balkanique, échange de programmes et de conférenciers, création d'une Union balkanique de radiodiffusion, ayant son siège central à Constantinople, causeries faites par des personnalités éminentes sur les événements des pays balkaniques, relations avec l'Union internationale de radiodiffusion de Genève, afin d'organiser des programmes balkaniques, propagation mutuelle des œuvres artistiques, de la musique, de la littérature, des œuvres d'art, par la radio, nécessité d'éliminer et d'interdire toutes les émissions désobligeantes et peu amicales pour les pays balkaniques.

### **5. Collaboration des agences de presse et rapports de presse balkanique.**

La Conférence constate avec satisfaction la collaboration déjà existante entre les agences de la presse, réunies en une importante association professionnelle, appuyée par les groupes nationaux, et exprime le vœu que cette collaboration devienne plus intense et plus active.

## LES OBSERVATEURS A LA CONFÉRENCE

Ont assisté à la III<sup>me</sup> Conférence balkanique de Bucarest,  
à titre d'observateurs :

- M. **Dogani**, consul général d'Albanie à Bucarest ;
  - M. **Georges Kiosseivanov**, ministre de Bulgarie à Bucarest;
  - M. **C. Collas**, ministre de Grèce à Bucarest ;
  - M. **Hamdullah Suphi bey**, ministre de Turquie à Bucarest;
  - M. **Tcholak-Antitch**, ministre de Yougoslavie à Bucarest;
  - M. le Dr **P. Barandon**, conseiller juridique du Secrétariat de la S. D. N.
  - M. le Dr **Ludwig Quidde**, délégué du Bureau International de la Paix.
  - M. le Dr **Häberlin**, conseiller du Bureau International de la Paix.
  - M. **Earle Babcock**, professeur à New-York University, directeur-adjoint du Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale.
-

**Vœux.**

La Conférence émet le vœu que les points suivants soient inscrits à l'ordre du jour de la prochaine Conférence :

1. Enseignement des langues balkaniques dans chaque pays, participant à la Conférence.
  2. Organisation des P.E.N. clubs balkaniques et des relations devant exister entre eux.
  3. Une semaine pédagogique, consacrée dans les écoles de chaque pays balkanique.
  4. Echanges artistiques et relations entre les musées.
  5. Relations plus étroites entre les Offices de tourisme.
-

## L'HOSPITALITÉ ROUMAINE

Une fois encore, à l'occasion de la troisième Conférence balkanique, l'hospitalité des Roumains s'est manifestée dans toute sa traditionnelle amabilité.

Nous avons publié dans notre dernier cahier la série des mesures de faveur, prises par le groupe roumain, pour faciliter le voyage des délégations. A Bucarest même, les inlassables organisateurs avaient mis à la disposition des congressistes, dans le palais du Parlement, où la Conférence tenait ses assises, un secrétariat parfaitement outillé, un office de réception et de renseignements, un bureau de P. T. T., un bureau de banque et même un buffet. Un bureau de presse était spécialement affecté aux journalistes, qui ont suivi les travaux de la Conférence.

Dès le lendemain de l'ouverture des travaux, mettant à profit le dimanche intercalé, les congressistes ont visité les musées de la ville et plusieurs institutions sociales, telles que l'école «La Tisseuse», l'Institut des femmes roumaines, la «Maison de la femme», l'École maternelle, la pouponnière Sainte Catherine etc., dont l'admirable tenue et la parfaite organisation ont émerveillé les visiteurs. L'après-midi du même jour fut consacré à une excursion au bois de Snagov, à quarante kilomètres de la ville, où le Maire de Bucarest, M. Dobresco, avait convié les congressistes à prendre le thé.

Durant le séjour des congressistes à Bucarest, les autorités et la société de la capitale se sont prodiguées en amabilités. Ce fut d'abord une réception intime, organisée dans les salons du Cercle militaire par le groupe roumain, pour faciliter la connaissance entre les membres de la Conférence. Ce fut ensuite une brillante réception offerte par Monsieur et Madame Titulesco, au ministère des Affaires étrangères. Puis vint l'inoubliable soirée de gala, organisée par M. Gusti, ministre de l'Instruction publique, à l'opéra de Bucarest, qui donna le 3<sup>me</sup> acte de Parsifal, le 3<sup>me</sup> acte avec le ballet du prince Igor et la Rhapsodie roumaine de Georges Enesco. La Chambre de commerce et d'industrie de Bucarest a aussi convié à dîner les congressistes, que M. le Maire Dobresco réunissait de nouveau, à la clôture de la Conférence, en un dîner d'adieu. Ce fut pendant ce dîner que M. Dobresco fit part aux congressistes d'une série de dispositions, que le Conseil municipal venait de prendre en l'honneur de la Conférence et en faveur de son œuvre : une

rue de la capitale roumaine portera désormais le nom de l'«Union balkanique», plusieurs mesures de faveur et facilités de toute sorte sont accordées à la jeunesse balkanique qui voudrait étudier ou connaître le pays, etc. La communication de M. Dobresco a été accueillie par de vives acclamations.

Les Légations des États balkaniques, les organisations féminines et plusieurs membres distingués de la société de la capitale ont aussi tenu à honorer les congressistes par des réceptions, dont la cordialité a laissé les meilleurs souvenirs.

À l'issue des travaux de la Conférence, le groupe roumain avait organisé deux journées entièrement consacrées à des excursions. La première journée fut consacrée à la visite des mines de sel de Slanik et des exploitations pétrolifères de Moreni et de Campina. À l'arrivée du train spécial en gare de Ploesti un déjeuner attendait les excursionnistes, offert par la prefecture de Prahova et par la Mairie de la ville.

Vendredi, le 28 octobre, eut lieu l'excursion à Sinaïa, ou S.M. le roi Carol a daigné recevoir fastueusement les congressistes au «Château de Peles». Le souverain s'est longuement entretenu avec les chefs des délégations et a témoigné le plus vif intérêt pour l'œuvre et pour les travaux de la Conférence.

La réception royale a ainsi mis le sceau à cette série de manifestations, dont la spontanéité et la cordialité sont restées dans toutes les mémoires.

Les congressistes ont été littéralement émerveillés de leur séjour à Bucarest. Ceux qui connaissaient déjà la jolie capitale roumaine ne la reconnaissaient plus dans la belle et grande ville qui s'offraient à leurs yeux. Ceux qui voyaient Bucarest pour la première fois en ont emporté des souvenirs impérissables.



# BANQUE NATIONALE DE GRÈCE

FONDÉE EN 1841

LA PLUS ANCIENNE ET LA PLUS GRANDE  
DES BANQUES HELLÉNIQUES

Capital et Réserves . . . . . Drs. 1.250.000.000.—

Dépôts (au 31 Décembre 1931) > 7.709.000.000.—

Siège Social: ATHÈNES

Réseau complet de Succursales et Agences dans toute  
la Grèce.

Filiale à New-York: HELLENIK BANK TRUST Co, 51  
Maiden Lane.

Agence à New-York: 51 Maiden Lane.

Bureau à Chicago: 33 S. Clark.

Correspondants dans tous les pays du monde.

Toutes opérations de Banque et de Bourse  
aux conditions les plus avantageuses.

# CAISSE D'ÉPARGNE

DE LA

# BANQUE POPULAIRE

Sécurité - Conditions avantageuses.

Rapidité dans l'expédition des affaires.